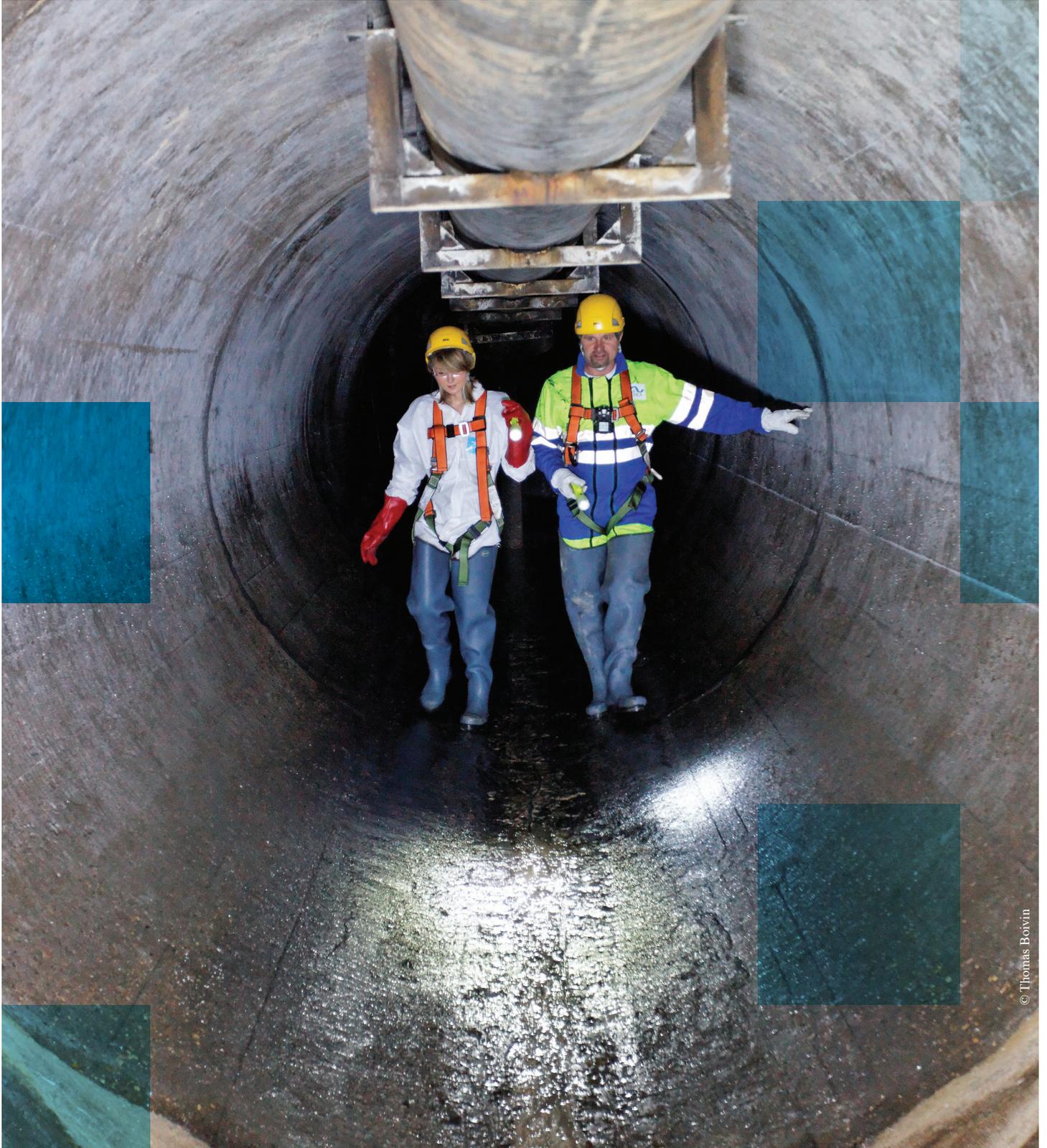


# RAPPORT ANNUEL 2012

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT DE LA CREA





# SOMMAIRE

<b>Chapitre 1</b> .....	<b>3</b>
<b>Assainissement collectif</b> .....	<b>3</b>
<b>1- Introduction</b> .....	<b>4</b>
1.1 Présentation du territoire desservi par la CREA .....	4
1.2 Structures et organisation du service de l'assainissement .....	7
1.3 Mode de gestion du service .....	18
<b>2- Régie</b> .....	<b>21</b>
2.1 Système d'Assainissement d'Emeraude .....	21
2.2 Système d'assainissement de Grand-Quevilly .....	27
2-3 Système d'assainissement de Sahurs .....	31
2-4 Système d'Assainissement de Saint-Pierre-de-Manneville .....	35
2.5 Système d'Assainissement du Pôle de proximité d'Elbeuf .....	38
2.6 Système d'Assainissement de Yainville .....	41
<b>3 – DELEGATION DE SERVICES PUBLICS</b> .....	<b>44</b>
3.1 Système d'Assainissement de Grand-Couronne .....	44
3.2 Système d'Assainissement de Gouy .....	48
3.3 Système d'Assainissement de Montmain .....	52
3.4 Système d'Assainissement de Boos .....	56
3.5 Système d'Assainissement de La Neuville-Chant-d'Oisel .....	60
3.6 Système d'Assainissement de Quévreville-la-Poterie .....	64
3-7 Système d'Assainissement – PPTY – Le Trait .....	67
3-8 Système d'Assainissement – Pôle de proximate de Duclair .....	71
<b>4 - Travaux</b> .....	<b>72</b>
4.1 Bilan des travaux d'investissement 2012 .....	72
4.2 Prévision de travaux 2013 .....	77
<b>5 - Indicateurs financiers</b> .....	<b>81</b>
<b>Chapitre 2</b> .....	<b>83</b>
<b>Assainissement non collectif</b> .....	<b>83</b>
<b>1 – Organisation du spanc</b> .....	<b>84</b>
1.1 Présentation du territoire desservi à l'échelle de la CREA .....	84
1.2 Structures et organisation du service de l'assainissement non collectif .....	84
1-3 Mode de gestion du service .....	85
<b>2 – SPANC en Régie</b> .....	<b>86</b>
2.1 Indicateurs de performance .....	86
2.2 Indicateurs financiers .....	87
<b>Chapitre 3</b> .....	<b>88</b>
<b>Démarche environnementale</b> .....	<b>88</b>
<b>1 - Présentation</b> .....	<b>89</b>
1.1 Direction de l'Assainissement .....	89
1.2 Pôle de Proximité d'Elbeuf .....	90

Glossaire .....	91
Annexes.....	95
Annexe 1 : Bilan des indicateurs par contrat de délégation.....	96
Annexe 2 : Politiques Environnementales et Programmes de Management Environnemental.....	98
Annexe 3 : Rapports Annuels des Délégués :.....	103
Annexe 4 : Règlement d'Assainissement collectif .....	108
Annexe 5 : Règlement d'Assainissement non collectif .....	108
Annexe 6 : Extraits des Rapports des Délégués – Pôle de Proximité de Duclair.....	108

# **CHAPITRE 1**

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

# 1- INTRODUCTION



## 1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI PAR LA CREA

Le service est géré au niveau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI).

Nom de l'EPCI : **La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (La CREA).**

La CREA a pour compétences la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, des eaux pluviales ainsi que des ruissellements dont le territoire est représenté ci-après (cf. carte « Traitement des eaux usées – Périmètre 23 des systèmes d'assainissement » (page 6)).

### 70 communes sont adhérentes au service :

AMFREVILLE LA MIVOIE	HENOUVILLE
ANNEVILLE-AMBOURVILLE	HOUPEVILLE
BARDOUVILLE	ISNEAUVILLE
BELBEUF	JUMIEGES
BERVILLE SUR SEINE	LA BOUILLE
BOIS GUILLAUME – BIHOREL	LA LONDE
BONSECOURS	LA NEUVILLE CHANT D'OISEL
BOOS	LE HOULME
CANTELEU	LE TRAIT
CAUDEBEC LES ELBEUF	LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN
CLEON	MALAUNAY
DARNETAL	MAROMME
DEVILLE LES ROUEN	MESNIL ESNARD
DUCLAIR	MESNIL SOUS JUMIEGES
ELBEUF	MONT SAINT AIGNAN
EPINAY SUR DUCLAIR	MONTMAIN
FONTAINE SOUS PREAUX	MOULINEAUX
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	NOTRE DAME DE BONDEVILLE
FRENEUSE	OISSEL
GOUY	ORIVAL
GRAND COURONNE	PETIT COURONNE

GRAND QUEVILLY  
HAUTOT SUR SEINE  
RONCHEROLLES SUR LE VIVIER  
ROUEN  
SAHURS  
SAINT AUBIN CELLOVILLE  
SAINT AUBIN ÉPINAY  
SAINT AUBIN LES ELBEUF  
SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY  
SAINT JACQUES SUR DARNETAL  
SAINT LEGER DU BOURG DENIS  
SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE  
SAINT MARTIN DU VIVIER  
SAINT PAER

PETIT QUEVILLY  
QUEVILLON  
QUEVREVILLE LA POTERIE  
SAINT PIERRE DE MANNEVILLE  
SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE  
SAINT PIERRE LES ELBEUF  
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR  
SOTTEVILLE LES ROUEN  
SOTTEVILLE SOUS LE VAL  
TOURVILLE LA RIVIERE  
VAL DE LA HAYE  
YAINVILLE  
YMARE  
YVILLE SUR SEINE

***Communes hors de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf -Austreberthe reliées au système d'assainissement d'Emeraude :***

LA VAUPALIERE  
MONTIGNY  
PISSY-POVILLE

PREAUX  
QUINCAMPOIX  
SAINT JEAN DU CARDONNAY

***Communes hors de La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe reliées au système d'assainissement de Montmain***

BOIS D'ENNEBOURG  
BOIS L'ÉVEQUE

FRESNE LE PLAN  
MESNIL RAOUL

***Communes hors de La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe reliées au système d'assainissement du Pôle de Proximité d'Elbeuf***

SAINT PIERRE LES FLEURS  
SAINT DIDIER DES BOIS  
SAINT OUEN DU TILLEUL  
LA SAUSSAYE  
BOSC ROGER

BOSNORMAND  
THUIT ANGER

# Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

## TRAITEMENT DES EAUX USEES Périmètre des systèmes d'assainissement



Stations d'épuration (en eq/hab) :

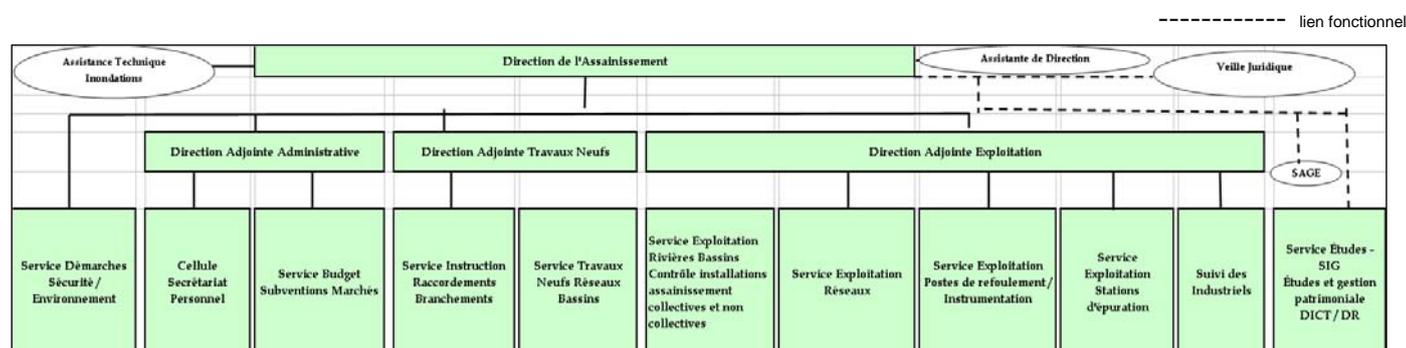
- |  |  |
|--|--|
| ★ 550 000 (Le Petit-Quevilly - EMERAUDE) | ★ 1 500 (Anneville-Ambourville)                  |
| ★ 110 000 (Saint-Aubin-lès-Elbeuf)       | ★ 1 200 (Hénuville)                              |
| ★ 58 000 (Le Grand-Quevilly)             | ★ 1 200 (Mesnil-sous-Jumièges)                   |
| ★ 20 000 (Grand-Couronne)                | ★ 1 200 (Quévreville-la-Poterie)                 |
| ★ 10 800 (Le Trait)                      | ★ 1 200 (Sahurs)                                 |
| ★ 5 000 (Montmain)                       | ★ 1 050 (Jumièges)                               |
| ★ 5 000 (Gouy)                           | ★ 1 000 (Saint-Paër)                             |
| ★ 4 000 (Duclair)                        | ★ 800 (Saint-Pierre-de-Manneville)               |
| ★ 3 500 (Boos)                           | ★ 500 (Bardouville)                              |
| ★ 2 500 (Yainville)                      | ★ 400 (Epinay-sur-Duclair)                       |
| ★ 2 500 (La Neuville Chant d'Oisel)      | ★ 200 (Duclair-Bord de Seine)                    |
| ★ 2 000 (Saint-Martin-de-Boscherville)   | ■ Commune rattachée à la STEP de Villers Ecalles |
| □ Commune exclusivement en ANC           |  |
| — Périmètre de La CREA                   |  |

## 1.2 STRUCTURES ET ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est organisé en 4 entités :

- **La Direction de l'Assainissement qui gère 10 systèmes d'assainissement :**
  - Système d'assainissement d'Emeraude ;
  - Système d'assainissement de Grand Quevilly ;
  - Système d'assainissement de Grand Couronne ;
  - Système d'assainissement de Sahurs ;
  - Système d'assainissement de Saint Pierre de Manneville ;
  - Système d'assainissement de Boos ;
  - Système d'assainissement de Gouy ;
  - Système d'assainissement de La Neuville Chant d'Oisel ;
  - Système d'assainissement de Montmain ;
  - Système d'assainissement de Quéville la Poterie.
- **Le Pôle de Proximité d'Elbeuf qui gère 1 système d'assainissement ;**
- **Le Pôle de Proximité de Duclair qui gère 10 systèmes d'assainissement ;**
- **Le Pôle de Proximité du Trait-Yainville qui gère 2 systèmes d'assainissement.**

### 1.2.1. Direction de l'Assainissement



**Les services de la Direction de l'Assainissement sont organisés en trois Directions Adjointes chargées respectivement :**

- de l'exploitation et du contrôle de l'exploitation des ouvrages existants (réseaux eaux usées et eaux pluviales, postes de refoulement, ouvrages de régulation et de stockage des eaux pluviales, stations d'épuration), de l'entretien des rivières non domaniales, de l'instrumentation, du contrôle des installations d'assainissement collectives et non collectives ainsi que du suivi des industriels,
- des travaux neufs (maîtrise d'ouvrage et dans la plupart des cas maîtrise d'œuvre) : réhabilitation et construction de nouveaux réseaux et ouvrages, instruction des raccordements sur le réseau,
- du suivi administratif et financier et de la gestion des marchés publics.

En outre, il existe des activités transversales : le Service Démarches Sécurité / Environnement, le Service Assistance Technique Inondations, le Service Études - SIG et le SAGE.

L'effectif de la Direction de l'Assainissement est de 92 agents (dont 21 ingénieurs et techniciens et 5 cadres administratifs).

Enfin, le personnel des entreprises prestataires intervenant en permanence sur les réseaux et les stations d'épuration est estimé à une cinquantaine de personnes.

### 1.2.1.1 - La Direction Adjointe Exploitation

Encadrée par un Directeur Adjoint Exploitation, elle regroupe 5 activités :

- L'exploitation des postes de refoulement/Instrumentation – Supervision,
- L'exploitation des réseaux,
- L'exploitation et/ou le contrôle de l'exploitation des stations d'épuration,
- L'entretien des rivières non domaniales et des bassins de régulation des eaux pluviales et le contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs,
- Le suivi des Industriels.

#### L'EXPLOITATION DES POSTES DE REFOULEMENT/INSTRUMENTATION – SUPERVISION

Le service regroupe 1 responsable, 1 agent chargé de l'instrumentation, 2 responsables adjoints, 3 responsables de secteur et 9 agents électromécaniciens.

#### Mission du service postes de refoulement :

- Surveillance, maintenance, petites et grosses réparations (travaux électriques et mécaniques) réalisées en régie (travaux préventifs en majorité, le curatif relevant pour l'essentiel de la gestion des situations d'urgence),
- Programmation, suivi et contrôle des opérations de curage et grosses réparations réalisées par des prestataires extérieurs,
- Surveillance, suivi et correction des impacts environnementaux liés à l'activité : by-pass, déversements accidentels, suivi des déchets et sous-produits...



#### Mission du service Instrumentation :

- Gestion de l'instrumentation relative à l'autosurveillance, exploitation des résultats, surveillance et alerte des responsables concernés en cas d'anomalie.



## L'EXPLOITATION DES RESEAUX ET OUVRAGES DIVERS

Le service regroupe 1 responsable, 1 adjoint responsable Régie, 2 adjoints Régie, 1 magasinier, 4 surveillants de réseaux, 1 surveillant de concessionnaires, des opérateurs de curage et des conducteurs d'engins : soit 25 personnes au total.

Il est organisé en trois secteurs : secteur nord et secteur sud sur lesquels la majorité des interventions est réalisée par des prestataires de service et le secteur centre sur lequel intervient directement la Régie Autonome.

### **Mission :**

- Programmation, suivi et contrôle des opérations de curage, d'entretien et petites réparations des collecteurs et ouvrages du réseau. Ces opérations sont réalisées en régie sur le secteur centre de l'Agglomération (Rouen) et exécutées par des prestataires pour les autres communes. L'entretien du réseau est essentiellement préventif puisque le curatif ne relève presque exclusivement que des interventions d'urgence (réalisées notamment à la demande des usagers ou des communes membres : débouchage de réseau, intervention sur pollution, casse de réseau...),
- Surveillance, suivi du réseau, analyse et optimisation de la gestion des écoulements : inspections télévisées, sondages (surveillance des rejets des déversoirs d'orage, gestion des bassins de régulation unitaire, suivi des sous-produits ...),
- Contrôle de la conformité des branchements existants (application du règlement d'assainissement), suivi des mises en conformité des installations existantes,
- Contrôle de l'exploitation des réseaux confiés par contrat à des prestataires (9 communes concernées : Grand Couronne, Les Authieux sur le Port saint Ouen, Ymare, Gouy, Quévreville la Poterie, Saint Aubin Celloville, Boos, La Neuville Chant d'Oisel, Montmain),
- Surveillance des concessionnaires : suivi des chantiers spéciaux (gros travaux de type TEOR, lotissements, ...), suivi des DICT des concessionnaires intervenant sur les réseaux publics d'assainissement, constat, établissement et suivi des dossiers de sinistre, contrôle des branchements d'assainissement sous vide pour l'autorisation de mise en service.

## L'EXPLOITATION ET LE CONTROLE D'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION

Le service regroupe 1 responsable, 4 agents chargés de l'exploitation des stations en Régie et 1 conducteur benne.

Il exploite en Régie 3 stations d'épuration (Grand Quevilly, Saint Pierre de Manneville et Sahurs) et contrôle l'exploitation confiée à des délégataires de 7 stations d'épuration (Émeraude, Grand Couronne, Boos, Gouy, La Neuville Chant d'Oisel, Montmain et Quévreville la Poterie).

### **Mission du responsable :**

- Contrôle de l'exploitation des installations confiées à des délégataires,
- Suivi des résultats d'autosurveillance des installations,
- Exploitation en Régie des stations d'épuration.



### **Mission des agents chargés de l'exploitation des stations en Régie :**

- Conduite, surveillance et contrôle du bon fonctionnement de la station,
- Programmation, suivi des prestations d'entretien, gros entretien, réparations et grosses réparations effectuées par des entreprises extérieures,
- Mise en place et suivi de l'autosurveillance, suivi de la conformité du rejet et de l'évacuation des sous-produits et boues d'épuration.

### **L'ENTRETIEN DES RIVIERES NON DOMANIALES ET DES BASSINS DE REGULATION DES EAUX PLUVIALES, LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIVES ET NON COLLECTIVES**

Le service regroupe 1 responsable, 1 garde-rivières, 5 agents d'entretien des rivières, 2 agents chargés de la surveillance des bassins et 2 agents pour le contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs.



➤ Dans le cadre de Déclarations d'Intérêt Général (DIG) prises par Arrêtés Préfectoraux après enquête publique, le service intervient en régie sur environ 50 km de rivières non domaniales (Cailly, Aubette, Robec, Moulineaux et Becquet) sur la base d'un programme pluriannuel de travaux. Il intervient sur la partie aval du Cailly pour le compte du Syndicat Mixte de la Vallée du Cailly.

Le programme de travaux se limite aux opérations d'entretien et d'aménagements visant à garantir un bon écoulement des eaux (notamment en période de fortes précipitations) dans le respect des équilibres écologiques : nettoyage des berges, désencombrement du lit des rivières, faucardage... Par ailleurs, le service peut être amené à intervenir d'urgence en cas de pollution accidentelle, en lien avec les services chargés de la Police des Eaux. Cette activité permet donc à la fois de lutter efficacement contre les risques d'inondation, tout en favorisant la protection du milieu aquatique.

- Les bassins de régulation permettent de stocker temporairement les eaux pluviales afin de les restituer au réseau dans un temps différé, limitant ainsi les débordements des réseaux et les phénomènes d'inondation (d'où pour les réseaux unitaires, une amélioration de l'acheminement des eaux vers l'unité de traitement).



*Saint Léger du Bourg Denis\_BR093*

**Mission :**

- Surveillance, suivi et optimisation du fonctionnement des bassins,
- Programmation et contrôle des opérations d'entretien et de curage des bassins,
- Entretien et réparation des abords (clôtures, espaces verts, voies d'accès etc.).
- Détection des anomalies, pollution ; dysfonctionnements liés aux aspects hydrauliques et environnementaux : actions correctives et préventives.



➤ **Missions de contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs (= branchements neufs) :**

- Identification des riverains à contrôler,
- Programmation, organisation et réalisation des contrôles de conformité des installations intérieures vis-à-vis de leur raccordement aux réseaux d'eaux usées et pluviales en application du règlement d'assainissement collectif,
- Suivi des mises en conformité.

**LE SUIVI DES INDUSTRIELS**

Il est réalisé par un ingénieur chargé du suivi des rejets d'eaux usées non domestiques.

**Mission :**

- Instruction des autorisations de rejets,
- Suivi des autorisations,
- Organisation des contrôles inopinés,
- Contrôle des branchements d'eaux usées non domestiques, en application du règlement d'assainissement collectif,
- Suivi des mises en conformité.

### **1.2.1.2 - La Direction Adjointe Travaux Neufs**

Encadrée par un Directeur Adjoint Travaux Neufs, elle est composée de deux services :

#### **LE SERVICE TRAVAUX NEUFS RESEAUX BASSINS**

Le service regroupe un responsable, deux ingénieurs et trois techniciens chargés de :

- Réaliser la programmation des travaux sur les systèmes de collecte (création ou renouvellement) : conception, estimation, études techniques, préparation des Dossiers de Consultation des Entreprises. La programmation des travaux relève principalement de deux aspects : le traitement des dysfonctionnements des systèmes de collecte, identifiés par la direction adjointe exploitation et l'extension ou la création de nouveaux réseaux répondant à l'accroissement de la population raccordée,
- Assurer la conduite d'opérations sous maîtrise d'œuvre extérieure,
- Organiser, suivre et contrôler l'exécution des chantiers réalisés par des entreprises extérieures (maîtrise d'œuvre interne).

#### **LE SERVICE TRAVAUX NEUFS INSTRUCTION RACCORDEMENTS BRANCHEMENTS**

Le service regroupe un responsable et cinq techniciens chargés de :

- L'instruction et du suivi des demandes de raccordement d'eaux usées domestiques, en application du règlement d'assainissement : particuliers, lotisseurs, aménageurs, ...
- L'organisation, du suivi et du contrôle des travaux de branchement,
- Réponses aux demandes notariales lors des ventes de propriété.

Il est également en charge des avis techniques relatifs à la gestion des eaux usées et pluviales pour toute opération de construction ou d'aménagement (Certificat d'Urbanisme, Permis de construire, permis de lotir, ...)

- La gestion des plans de zonage d'assainissement

### **1.2.1.3 - La Direction Adjointe Administration et Finances**

Encadrée par une Directrice Adjointe Administrative, elle est composée de 2 entités :

#### **LE SERVICE BUDGET SUBVENTIONS MARCHES**

Le service regroupe un responsable et quatre agents chargés :

- De la gestion des marchés publics,
- Du suivi du budget, des subventions et de la comptabilité (engagements, factures).

#### **LA CELLULE SECRETARIAT PERSONNEL**

Cinq agents sont chargés des missions d'accueil, de secrétariat, d'enregistrement et de suivi des courriers, de classement, d'archivage des dossiers, de suivi administratif du personnel ...

#### **1.2.1.4 – Le Service Démarches Sécurité / Environnement**

Le service regroupe un responsable et deux techniciens chargés de :

- La gestion de la démarche prévention de la Direction de l'Assainissement,
- La gestion de la certification ISO 14 001 de la Direction de l'Assainissement,
- La gestion de l'autosurveillance des systèmes de collecte (transmissions réglementaires, rapports annuels, expertises techniques de l'AESN, ...),
- La Rédaction des rapports annuels (AQUEX, Prix et Qualité du Service d'assainissement, ...)

#### **1.2.1.5 – L'Assistance Technique Inondations**

Un ingénieur est chargé de :

- Proposer des solutions techniques aux problèmes d'inondations en relation avec les Directions Adjointes Exploitation et Travaux Neufs,
- Suivre les réclamations environnementales,
- Participer aux actions liées à la problématique inondation,

#### **1.2.1.6 – Le Service Études - SIG**

Le service regroupe un responsable, un adjoint, deux dessinateurs, un cartographe et cinq agents chargés de :

- La gestion des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) et des DT (Déclaration de projet de travaux),
- La mise à jour, sauvegarde et diffusion des plans des réseaux,
- La cartographie de la Direction de l'Assainissement.

Depuis la prise de compétence « Eau Potable », ses moyens ont été mutualisés. Il travaille à la fois pour la Direction de l'Eau et la Direction de l'Assainissement.

#### **1.2.1.7 – Le SAGE**

Le service regroupe un responsable, un animateur principal, un animateur agricole et une secrétaire chargé de :

- Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondation et de ruissellement,
- Garantir la pérennité en qualité et en quantité de la ressource en eau potable,
- Développer une démarche globale et équilibrée des milieux et écosystèmes liée à l'eau.

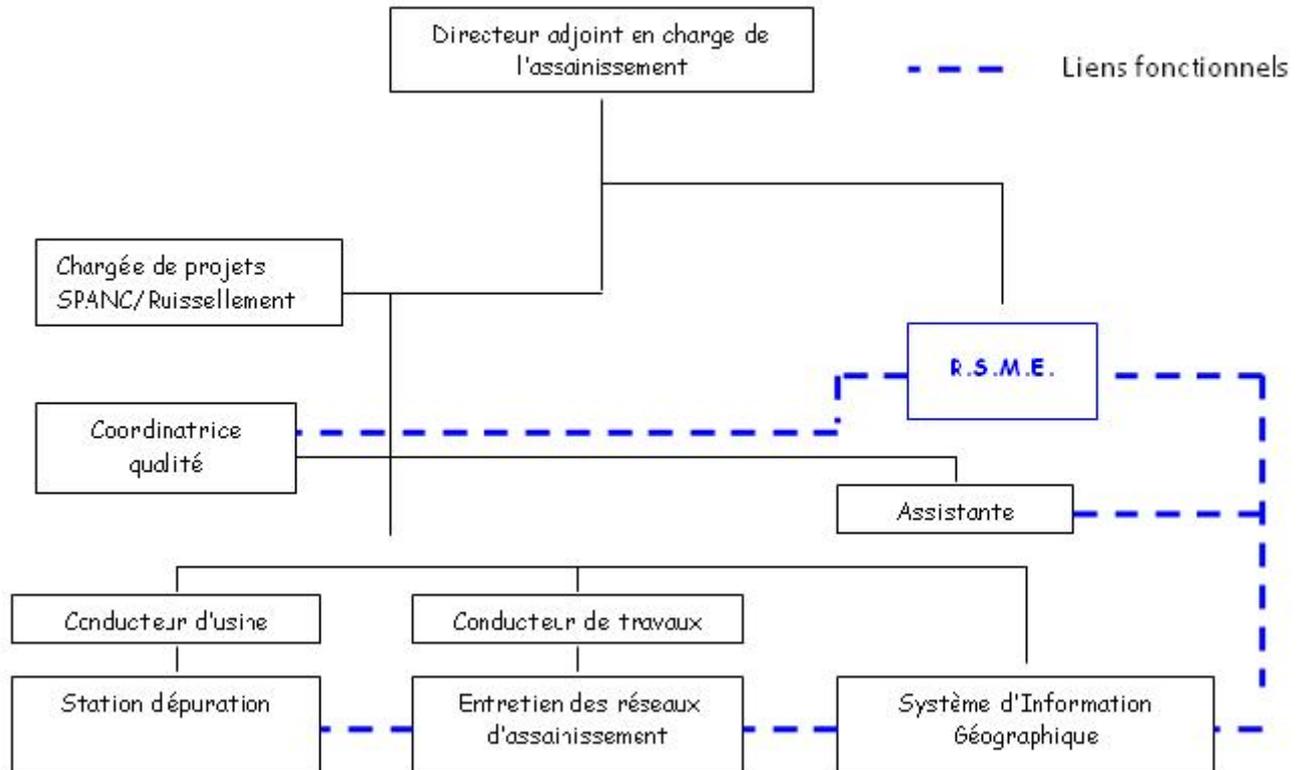
Le SAGE des Bassins Versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 23 décembre 2005.

A l'échelle des soixante-et-onze communes que couvre son territoire, son objectif est de mettre en place une gestion globale de l'eau.

Afin de suivre sa mise en œuvre et de coordonner les actions à l'échelle des bassins versants concernés, un syndicat mixte a été créé en novembre 2006.

Par convention, la CREA « met à disposition » de ce syndicat des moyens matériels et humains. Dans ce cadre, la Cellule d'animation du SAGE a été rattachée au Pôle de l'Eau et de l'Assainissement.

## 1.2.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf



### 1.2.2.1 – Les Service Exploitation

Encadrée par un Directeur Adjoint, elle regroupe 4 activités :  
L'exploitation des postes de refoulement

- L'exploitation des réseaux
- L'exploitation et le contrôle de l'usine de dépollution
- Le suivi des industriels de l'agglomération

#### A / L'exploitation des postes de refoulement/Instrumentation

Ce domaine regroupe, 1/2 agent chargé de l'instrumentation, 2 agents électromécaniciens.

##### Mission du service postes de refoulement :

- Surveillance, maintenance, petites et grosses réparations (travaux électriques et mécaniques)
- Surveillance, suivi et correction des impacts environnementaux liés à l'activité : by-pass, déversements accidentels, suivi des déchets et sous-produits...

## **B/ L'exploitation des réseaux et ouvrage divers**

Le service regroupe 1 responsable, 7 agents de réseau, 1 enquêteur, 1 responsable SIG

- Programmation, suivi et contrôle des opérations de curage, de débouchage, d'entretien des collecteurs et ouvrages du réseau.
- Surveillance, suivi du réseau, analyse et optimisation de la gestion des écoulements : inspections télévisées, sondages (surveillance des rejets des déversoirs d'orage, gestion des bassins de régulation unitaire, suivi des sous-produits ...),
- Contrôle de la conformité des branchements existants (application du règlement d'assainissement), suivi des mises en conformité des installations existantes,
- Surveillance de concessionnaires : suivi des DICT des concessionnaires intervenant sur les réseaux publics d'assainissement, contrôle des branchements d'assainissement.

## **C/ L'exploitation et le contrôle d'exploitation de la station d'épuration.**

Le service regroupe 1 conducteur d'usine, 1 coordinateur qualité, 6 agents chargés de l'exploitation, 1 mécanicien et 1 agent d'entretien.

- Contrôle de l'exploitation des installations,
- Suivi des résultats d'autosurveillance des installations,
- Conduite, surveillance et contrôle du bon fonctionnement de la station,
- Programmation, suivi des prestations d'entretien, gros entretien, réparations et grosses réparations effectuées par des entreprises extérieures,
- Mise en place et suivi de l'autosurveillance, suivi de la conformité du rejet et de l'évacuation des sous-produits et boues d'épuration.

## **D / Le suivi des Industriels**

C'est le Directeur Adjoint qui se charge du suivi des industriels.

### **Mission :**

- Instruction des autorisations de rejets,
- Suivi des autorisations,
- Organisation des contrôles inopinés.

### **1.2.2.2 – Le service Travaux Neufs**

#### **A / Les travaux d'investissement**

Cette activité est assurée par le Directeur adjoint et les responsables de services sont chargés de :

- Réaliser la programmation des travaux sur les systèmes de collecte (création ou renouvellement),
- Préparer des dossiers de Consultation des bureaux d'étude. La programmation des travaux relève principalement de deux aspects : le traitement des dysfonctionnements des systèmes de collecte, identifiés par la direction adjointe exploitation et l'extension ou la création de nouveaux réseaux répondant à l'accroissement de la population raccordée,
- Réaliser les demandes de subventions et en assurer le suivi,

- Assurer la conduite d'opérations sous maîtrise d'œuvre extérieure,
- Organiser, suivre et contrôler l'exécution des chantiers réalisés par des entreprises extérieures.

### **B / Le service Travaux Neufs Instruction Raccordements Branchements**

Le service regroupe un responsable chargé de :

- L'instruction et du suivi des demandes de raccordement d'eaux usées domestiques, en application du règlement d'assainissement : particuliers, lotisseurs, aménageurs, ...
- L'organisation, du suivi et du contrôle des travaux de branchement.

Il est également en charge des avis techniques relatifs à la gestion des eaux usées et pluviales pour toute opération de construction ou d'aménagement (Certificat d'Urbanisme, Permis de construire, permis de lotir, ...)

#### **1.2.2.3 – La cellule secrétariat personnel**

Un agent est chargé des missions d'accueil, de secrétariat, d'enregistrement et de suivi des courriers, de classement, d'archivage des dossiers, de suivi administratif du personnel ...

#### **1.2.2.4 – Le Service Démarches Sécurité / Environnement**

Le service regroupe un responsable chargé de :

- La gestion de la démarche prévention de la Direction de l'Assainissement,
- La gestion de la certification ISO 14 001 de la Direction de l'Assainissement.

#### **1.2.2.5 – Le Service - SIG**

Le service regroupe un responsable chargé de :

- La gestion des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) et des demandes de renseignements,
- La mise à jour, sauvegarde et diffusion des plans des réseaux,
- La cartographie de la Direction de l'Assainissement.

### **1.2.3. Pôle de Proximité de Duclair**

Le service assainissement regroupe un chargé d'opérations travaux neufs, eau et assainissement ainsi qu'une gestionnaire à mi temps eau et assainissement.

Ils ont pour missions :

- Le suivi des contrats d'affermage d'exploitation des réseaux et des stations d'épuration ;
- La réalisation de la programmation des travaux ;
- L'instruction et le suivi des demandes de raccordement d'eaux usées domestiques en application du règlement de service
- Le suivi des industriels

#### 1.2.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Le service assainissement est composé d'un chargé d'opérations eau et assainissement.

Il a pour missions :

- L'exploitation et le suivi des contrats d'affermage d'exploitation de réseaux et d'une station d'épuration ;
- La réalisation de la programmation des travaux ;
- L'instruction et le suivi des demandes de raccordement d'eaux usées domestiques en application du règlement de service
- Le suivi des industriels

Il a en outre en charge l'animation du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Val du Noyers qui regroupe les trois collectivités suivantes : Le Trait – Sainte Marguerite sur Duclair et Saint Wandrille encore rattachée à la Communauté de Communes de la Vallée de Seine.

## 1.3 MODE DE GESTION DU SERVICE

La carte ci-dessous définit, pour chaque station d'épuration, l'entité responsable de son fonctionnement.

### Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

#### TRAITEMENT DES EAUX USEES Exploitants des stations d'épuration



#### Exploitants pour les stations d'épuration :

- LA CREA - Direction de l'Assainissement
- LA CREA - Pôle de Proximité d'Elbeuf
- LA CREA - Pôle de Proximité du Trait - Yainville
- VEOLIA EAU - Usines Vallée de Seine
- VEOLIA EAU - Agence Bray et Caux
- LYONNAISE DES EAUX - Eaux de Normandie
- STGS
- Commune exclusivement en ANC
- Périmètre de LA CREA

Les contrats de délégation de service public, ainsi que leur date d'échéance, sont décrits dans le tableau suivant :

Type	Structure	Périmètre	Début de contrat	Durée du contrat	Date d'expiration	Exploitant
Affermage	DA	Système d'assainissement de Grand Couronne (hors La Bouille et Moulineaux)	01/01/02	30 ans à compter du 7 mars 1995	07-mars-25	Véolia Eau
Affermage	DA	SRAP de Boos (Réseau EU + STEP)	01/07/02	12 ans	30/06/2014	Véolia Eau
Contrat de gérance	PPD	Syndicat de Bardouville	01/01/2003	12 ans	31-déc-14	Véolia
DSP	PPD	Duclair	01/06/1991	12 ans	31-mars-15	Véolia
DSP	PPD	SIAEPA de Jumièges	01/01/2001	12 ans	31/12/2012	STGS
DSP	PPD	SIAEPA Saint Martin de Boscherville	01/07/2008	11 ans	30-juin-19	Véolia
DSP	PPD	SIAEPA de Saint Paer	01/12/2005	12 ans	31-déc-17	Lyonnaise des Eaux
DSP	PPTY	COMTRY/ LE TRAIT		12 ans	01/07/2017	Lyonnaise des Eaux

Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

EXPLOITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT  
ECHANCES CONTRATS au 1er Janvier 2012



- LA CREA - DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT - (1083 RTE DE NEUFCHATEL)
- LA CREA - DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT - (POLE DE PROXIMITE D'ELBEUF)
- DSP LYONNAISE DES EAUX
- DSP VEOLIA EAU
- RESEAU EP : LA CREA - DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT - (1083 RTE DE NEUFCHATEL)  
RESEAU EU : DSP VEOLIA EAU
- DSP STGS

Plateau Est (8 communes)  
(30/08/2014)



## 2- REGIE



### 2.1 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'ÉMERAUDE

Les eaux usées de 34 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration Émeraude située à Petit Quevilly :

#### - 28 communes sont membres de la CREA

Amfreville la Mivoie

Belbeuf

Bois Guillaume – Bihorel

Bonsecours

Boos (une partie seulement)

Canteleu

Darnétal

Déville les Rouen

Fontaine sous Préaux

Franqueville Saint Pierre

Houpeville

Isneauville

Le Houlme

Sotteville les Rouen

Le Mesnil Esnard

Malaunay

Maromme

Mont Saint Aignan

Notre Dame de Bondeville

Oissel

Petit Quevilly

Roncherolles sur le Vivier

Rouen

Saint Aubin Épinay

Saint Étienne du Rouvray

Saint Jacques sur Darnétal

Saint Léger du Bourg Denis

Saint Martin du Vivier

#### - 6 communes sont extérieures à la CREA

La Vaupalière

Montigny

Pissy-Poville

Préaux

Quincampoix

Saint Jean du Cardonnay

## 2.1.1. Système de collecte

### 2.1.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte d’Emeraude

<i>Linéaire du réseau</i>	1 726 km
dont réseau EU séparatif	709 km
dont réseau EU unitaire	513 km
dont réseau EP	504 km
<i>Patrimoine</i>	
Déversoirs d’orage	71
Postes de refoulement	255
Bassins de régulation des eaux pluviales à ciel ouvert	125
Bassins enterrés	UN :7 EP :3 EU :9
Chambres à sable	131
Siphons	40
Séparateurs à hydrocarbures	17
Ouvrages de répartition ou de régulation	34
Nombre d’industriels identifiés relevant d’une autorisation de déversement	194

	2009	2010	2011	2012
Nombre d’industriels autorisés sur EU	33	42	44	49
Nombre d’industriels autorisés sur EP	4	2	2	5
Nombre d’abonnements au service	114 640	116 443	120 777	117 605
Estimation du Nombre d’habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. Fiche *201.0)	349 870	350 298	350 674	350 295

Commentaires :

<sup>(1)</sup> L’estimation du Nombre d’habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l’année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d’assainissement le cas échéant.

### 2.1.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte d’Emeraude

Indicateurs	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l’eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l’eau
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	110	110	110	110
Taux de desserte	P201.1	99,7 %	99,7 %	99,8 %	99,9%
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	0,92 (valeur globale DA)	1,19
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,003	0,002	0,002	0,003

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Indicateurs	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	85	90	90	90
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	27,9	35,1	42,3	41,6
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,09 % Taux moyen calculé sur 2 ans	0,12 % Taux moyen calculé sur 3 ans	0,11 % Taux moyen calculé sur 4 ans	0,11 % Taux moyen calculé sur 5 ans

## 2.1.2. Système de traitement



### 2.1.2.1 – Descriptif du système de traitement d’Emeraude

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1996	550 000	Boues activées	Seine	12/01/01 (prorogation 15 ans)	Marché d’exploitation

### 2.1.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement d’Emeraude

Indicateurs	Réf. fiche*	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	6 973 TMS	7 307 TMS	7 046 TMS	7 053 TMS
Conformité des équipements d’épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l’eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l’eau
Conformité des performances des ouvrages d’épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l’eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l’eau
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %

\* Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Indicateurs	Réf. fiche*	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	99 %	99 %	97 %	99 %

### Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2009	272	233	527	49	49,4	6,6
2010	263	215	508	49	50	6,4
2011	299	229	570	51	52	6,5
2012	251	195	484	47	48	5,9

### Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≥ 90	≤ 25	≥ 80	≤ 90	≥ 75	-	-	≤ 10	≥ 70	< 1	> 80
2009	20	91	8	96	39	92	3,5	93	8,2	85	1,1	85
2010	12,3	95	5,8	97	32	94	1,7	93	8,8	83	0,5	92
2011	13,3	95	6,2	97	31,7	95	3,1	94	9,4	82	0,5	90
2012	9,2	96	4,5	98	24,2	95	2,4	95	9,4	80	0,6	89

		2009	2010	2011	2012
Volume annuel en entrée	m <sup>3</sup> /an	28 252 955	32 659 453	31 805 267	33 400 420
Volume annuel en sortie	m <sup>3</sup> /an	30 557 606	29 461 108	28 332 165	27 852 931
Volume annuel by-passé (rejet direct en Seine)	m <sup>3</sup> /an	-	-	6 300 <sup>(1)</sup> (0,02 % du Volume total reçu à la STEP)	0
Volume des rejets EUND facturé en direct	m <sup>3</sup> /an	897 433	694 981	752 237	770 127

<sup>(1)</sup> By-pass lié à un dysfonctionnement : 2 transformateurs en surtension, onduleur 30 KVA en défaut et arrêt de l'automate.

		2009	2010	2011	2012
Boues produites	TMS	6 973	7 307	7 046	7 053,4
Boues incinérées	TMS	6 973	7 307	8 140 <sup>(2)</sup>	7 701 <sup>(2)</sup>
Cendres produites	TMS	1 763	1 841	1 813	1 546,2
Refus de dégrillage et graisses	T	421	345	549	459
Sables	T humide	507	491	816	656
Matières de vidange	T	11 437	10 877	11 169	11 309,9

<sup>(2)</sup> Prise en compte des apports de boue des STEP de Grand Quevilly, Grand Couronne et Saint Pierre de Manneville

## 2.1.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

### ☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPÉRATION
DIVERS COMMUNES	-	1 266 Interventions sur tampons
DIVERS COMMUNES	-	941 Interventions / Réparations sur branchements et réseaux
MAROMME	Rue de la Marne	Renouvellement Réseau EP 32ml
AMFREVILLE LA MIVOIE	Rue François Mitterrand	Renouvellement Réseau EU 5ml
BOIS-GUILLAUME – BIHOREL	Clair Vallon	Renouvellement Réseau EP 20ml
MALAUNAY	Rue Maryse Bastié	Renouvellement Réseau EU 23ml
MAROMME	Boulevard des Belges	Renouvellement Réseau EU 7ml
MONT SAINT AIGNAN	Rue Pasteur	Renouvellement Réseau EU 5ml
PETIT QUEVILLY	Avenue Jean Jaurès angle rue Pablo Neruda	Renouvellement Réseau 8ml
ROUEN	Parking de la Bourse	Renouvellement Réseaux EU et EP 22ml
ROUEN	Rue Lucien Vallin	Renouvellement Réseau EU 25ml
SOTTEVILLE LES ROUEN	Rue Adolphe Tavernier	Renouvellement Réseau 5ml

### ☞ POSTE DE REFOULEMENT

COMMUNE	N° DU POSTE	OPÉRATION
AMFREVILLE LA MIVOIE	PR26	Réfection du poste
CANTELEU	PR275/PR276/PR13	Remplacement des tampons
DARNETAL	PR120	Réfection des refoulements
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	PR136	Réparation de refoulement
HOUPEVILLE	PR180	Réparation de refoulement (*3)
HOUPEVILLE	PR179	Remplacement des tampons
MALAUNAY	PR189	Réparation de refoulement
MAROMME	PR215/PR216	Réfection du poste
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	PR192	Remplacement des tampons
OISSEL	PR72	Remplacement de la ventouse
RONCHEROLLES SUR LE VIVIER	PR211	Réparation de refoulement
ROUEN	PR75	Création d'une voirie lourde
ROUEN	PR45	Modification du passage des pompes
ROUEN	PR17	Réparation de trappes
ROUEN	PR86	Réparation de la conduite du Pont Mathilde
ROUEN	PR44/PR153	Remplacement des tampons
ROUEN	PR163	Remplacement d'un tampon

COMMUNE	N° DU POSTE	OPÉRATION
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	PR33	Réparation de refoulement
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	PR296/PR74	Remplacement des tampons
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	PR95/PR66/PR67	Remplacement de la ventouse
SAINT JACQUES SUR DARNETAL	PR302	Réparation de refoulement
SOTTEVILLE LES ROUEN	PR68	Création d'un passage pour le tuyau de curage
SOTTEVILLE LES ROUEN	PR42/PR131	Remplacement des tampons
Diverses communes	-	Remplacement de 81 pompes au niveau des postes de refoulement

## STATION D'ÉPURATION

Budget annuel de renouvellement pour la station d'épuration Emeraude de 835 352,82 €HT.



## 2.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GRAND QUEVILLY

### 2.2.1. Système de collecte

Les eaux usées de 4 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration située à GRAND QUEVILLY.

Ces 4 communes sont membres de la CREA, il s'agit de : GRAND QUEVILLY, HAUTOT SUR SEINE, PETIT COURONNE et VAL DE LA HAYE.

#### 2.2.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Grand Quevilly

<i>Linéaire du réseau</i>	162 km
dont réseau EU séparatif	27 km
dont réseau EU unitaire	104 km
dont réseau EP	31 km
<i>Patrimoine</i>	
Déversoirs d'orage	16
Postes de refoulement	21
Bassins de régulation des eaux pluviales	6
Bassins enterrés	UN :1 EP :1 EU :3
Chambres à sable	15
Siphons	7
Séparateurs à hydrocarbures	1
Ouvrage de répartition ou de régulation	23
Nombre d'industriels identifiés relevant d'une autorisation de déversement	41

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'industriels autorisés sur EU	3	4	4	4
Nombre d'industriels autorisés sur EP	5	4	4	4
Nombre d'abonnements au service	16 057	16 145	16 313	16 308
Estimation du Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. fiche* D201.0)	36 158	35 866	35 238 <sup>(2)</sup>	35 397

<sup>(1)</sup> L'estimation du Nombre d'habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l'année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d'assainissement le cas échéant.

<sup>(2)</sup> la population totale légale INSEE de l'année 2009 (en vigueur au 01/01/2012) a diminué par rapport à l'année précédente ce qui a entraîné une baisse du Nombre d'habitants desservis.

#### 2.2.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Grand Quevilly

Objet	Réf. Fiche *	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	110	110	110	110

\* Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. Fiche *	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	99,8 %	99,8 %
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	0,92 (valeur globale DA)	0,37
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	95	80	80	85
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	17,3	14,1	17,9	21,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,0	0,05 Taux moyen calculé sur 3 ans	0,04 Taux moyen calculé sur 4 ans	0,03 Taux moyen calculé sur 5 ans

## 2.2.2. Système de traitement



### 2.2.2.1 – Descriptif du système de traitement de Grand Quevilly

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1995	58 000	Boues activées	Seine	Demande de renouvellement en cours	Régie

### 2.2.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Grand Quevilly

Objet	Réf. Fiche *	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	450 TMS	421,8 TMS	431,4 TMS	461,9 TMS
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau

\* Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. Fiche *	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	98 %	100 %	100 %	100 %

### Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2009	228	289	613	71,7	72,9	8,5
2010	225	268	644	78,3	79,2	8,3
2011	248	315	722	83,7	84,7	8,8
2012	237	308	702	81	81,6	8,4

### Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%										
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≥ 90	≤ 30	≥ 80	≤ 90	≥ 75	-	-	≤ 15	≥ 70	< 2	> 80
2009	8,6	96,1	6,6	97,5	33,1	94,5	3,3	95,4	8,4	88,6	1,7	78,2
2010	6,3	97,2	5,3	98,0	29,5	95,4	3,3	95,9	7,4	90,6	1,6	80,0
2011	6,3	97,3	4,8	98,4	27,6	96,1	3,5	95,8	5,8	93,0	1,5	81,0
2012	5,3	97,6	4,7	98,4	28,9	95,7	3,9	94,9	5,8	92,5	1,1	86,5

		2009	2010	2011	2012
Volume annuel en entrée	m <sup>3</sup> /an	1 929 813	1 866 077	1 927 511	1 997 204
Volume annuel en sortie	m <sup>3</sup> /an	1 801 712	1 971 167	2 015 471	2 112 033
Volume annuel by-passé (rejet direct en Seine)	m <sup>3</sup> /an	-	-	15 557 <sup>(1)</sup> (0,8 % du volume total reçu à la STEP)	0
Volume des rejets EUND facturé en direct	m <sup>3</sup> /an	893 768	845 871	699 822	765 939 <sup>(2)</sup>

		2009	2010	2011	2012
Boues produites	TMS	450	421,8	431,4	461,9
Boues incinérées	TMS	450	421,8	431,4	461,9
Cendres produites	TMS	1 763 <sup>(3)</sup>	1 841 <sup>(3)</sup>	1813 <sup>(3)</sup>	1 546,2 <sup>(3)</sup>
Refus de dégrillage	T	14,9	17,04	15,6	6,86
Sables	T humide	16,5	22,5	-	36,22
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Commentaire :

<sup>(1)</sup> By-pass liés à des événements pluvieux exceptionnels

<sup>(2)</sup> Dont 732 228 m<sup>3</sup> facturés à l'Usine Grande Paroisse

<sup>(3)</sup> Quantité totale produite sur Émeraude

\* Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

## 2.2.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

### RESEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
GRAND QUEVILLY	Diverses rues	211 Interventions sur tampons
GRAND QUEVILLY	Diverses rues	78 interventions / réparations sur branchements et réseaux
HAUTOT SUR SEINE	Diverses rues	14 interventions sur tampons
HAUTOT SUR SEINE	Diverses rues	3 interventions / réparations sur branchements et réseaux
PETIT COURONNE	Diverses rues	56 Interventions sur tampons
PETIT COURONNE	Diverses rues	18 interventions / réparations sur branchements et réseaux
VAL DE LA HAYE	Diverses rues	1 intervention sur tampons
VAL DE LA HAYE	Diverses rues	1 intervention / réparation sur branchements et réseaux

### POSTE DE REFOULEMENT

COMMUNE	N° DU POSTE	OPÉRATION
GRAND QUEVILLY	PR300	Fourniture de 4 pompes
PETIT COURONNE	PR148	Remplacement des bornes
VAL DE LA HAYE	PR280	Révision pompes à vide

### STATION D'ÉPURATION

OPÉRATION
Réparation d'un agitateur anoxie
Révision des 2 pompes de recirculation
Dépannage de la centrale de préparation de polymère
Réparation d'une pompe de relèvement d'eaux brutes et d'un agitateur aération
Intervention sur une rampe d'aération
Dépannage de l'alimentation électrique du pont racleur du clarificateur : remplacement du câble et mise en place d'une boîte de branchement supplémentaire
Modification du câblage et de l'asservissement du préleveur du by-pass du bassin tampon
Renouvellement d'une pompe de relèvement d'eaux brutes
Approvisionnement de 2 anodes de protection du pont racleur du clarificateur
Pièces de maintenance pour les surpresseurs AERZEN
Renouvellement du préleveur d'échantillon des eaux brutes
Approvisionnement d'un automate complet de secours compatible avec l'armoire eau et avec l'armoire boues
Approvisionnement d'une pompe de secours pour l'injection du Polychlorure d'Aluminium
Approvisionnement des 2 motoréducteurs et des 2 spires des vis de convoyage des boues sortie centrifugeuses
Approvisionnement d'un GM60S et d'un moteur de 90kW de secours pour les surpresseurs
Approvisionnement de 3 pompes à boues pour l'alimentation des centrifugeuses (le modèle en place n'est plus distribué) et acquisition d'un broyeur pour les protéger
Approvisionnement d'appareils de mesure ultra-son

## 2-3 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAHURS

### 2.3.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de SAHURS, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de SAHURS.

#### 2.3.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Sahurs

<i>Linéaire du réseau</i>	9 km
dont réseau EU séparatif	8 km
dont réseau EU unitaire	0 km
dont réseau EP	1 km
<i>Patrimoine</i>	
Postes de refoulement	7
Nombre d'industriels identifiés relevant d'une autorisation de déversement	Aucun

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	0
Nombre d'abonnements au service	391	391	395	416
Estimation du Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. fiche* D201.0)	1 048	1 047	1 034 <sup>(2)</sup>	998

Commentaires :

<sup>(1)</sup> L'estimation du Nombre d'habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l'année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d'assainissement le cas échéant.

<sup>(2)</sup> la population totale légale INSEE de l'année 2009 (en vigueur au 01/01/2012) a diminué par rapport à l'année précédente ce qui a entraîné une baisse du Nombre d'habitants desservis.

#### 2.3.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Sahurs

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	24	24	24	24	
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	100 %	

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaires
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	0,92 (valeur globale DA)	0	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	62	70	70	70	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	11,3	11,3	69,8	52,9	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,0	0,0	0,0	0,0	

## 2.3.2. Système de traitement



### 2.3.2.1 – Descriptif du système de traitement de Sahurs

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1 996	1 200	Culture mixte	Seine	Déclaration de Juin 2007	Régie

### 2.3.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Sahurs

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	3 TMS	1,8 TMS	Donnée non disponible	3,8 TMS
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Non conforme	En attente donnée Police de l'eau
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	Sans objet <sup>(1)</sup>	Sans objet <sup>(1)</sup>

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

(1) Pas d'évacuation de boue sur les années 2011 et 2012, stockage dans le silo à boues (capacité de 600m<sup>3</sup> sans évacuation).

### Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES Mg/l	DBO5 Mg/l	DCO Mg/l	NTK Mg/l	NGL Mg/l	PT Mg/l
2009	492	274	909	94,4	-	-
2010	Données non transmises par le délégataire					
2011	459	271	801	99,4	99,5	12,3
2012	422	422	889	116,5	117	11,9

### Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 35	≥ 90	≤ 25	≥ 70	≤ 125	≥ 75	≤ 15	≥ 80	≤ 20	≥ 75	-	-
2009	21,8		12,3		86,4		19,1		-		-	
2010	Données non transmises par le délégataire											
2011	258	46,1	47	83,4	254	69,6	21,4	79,4	50,6	51,2	10,3	19,9
2012	88,2	80,3	38,8	91,3	191	79,7	31,1	74,8	36,2	70,8	7,0	45,0

Commentaire :

- En 2011, le SATESE a effectué une visite sur la station. L'analyse des prélèvements effectués lors de cette visite a conclu à un rejet non conforme pour l'ensemble des paramètres. Le SATESE a souligné le fait que depuis la mise en route de la station d'épuration, il n'a pas été possible d'obtenir un traitement satisfaisant.
- En 2012, des équipements ont été renouvelés au niveau de la station (voir 2.3.3 bilan des travaux de renouvellement réalisés)

		2009	2010	2011	2012
<b>Volume annuel en entrée</b>	m <sup>3</sup> /an	43082	-	-	35 093
<b>Volume annuel en sortie</b>	m <sup>3</sup> /an	30126	26822	30 988	33 065
<b>Boues produites</b>	TMS	3	Non disponible	non disponible*	3,8
<b>Boues incinérées</b>	TMS	0	0	0	0*
<b>Cendres produites</b>	TMS	0	0	0	0
<b>Refus de dégrillage</b>	T	Non disponible	Non disponible	0,857	1,83
<b>Sables</b>	T	Non disponible	Non disponible	0	0
<b>Matières de vidange</b>	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

(\*) Pas d'évacuation de boue sur les années 2011 et 2012, stockage dans le silo à boues (capacité de 600m<sup>3</sup> sans évacuation).

### 2.3.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

#### ☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
SAHURS	Rue du Fief noble	1 intervention / réparation sur branchements et réseaux
SAHURS	Rue du Bas	2 interventions / réparations sur branchements et réseaux

#### ☞ POSTES DE REFOULEMENT

COMMUNE	N° DU POSTE	OPÉRATION
SAHURS	PR289	Fourniture de 2 pompes
SAHURS	PR290	Fourniture d'une pompe
SAHURS	Sous-vide	Fourniture de matériels « Quavac » et « Airvac »

#### STATION D'ÉPURATION

OPÉRATION
Acquisition d'une pompe pour les flottants du décanteur
Pièces de maintenance pour les surpresseurs HIBON
Renouvellement de l'armoire électrique, de l'automate et de la supervision
Approvisionnement d'une pompe de recirculation
Renouvellement de la vis et du motoréducteur du compacteur de déchets
Renouvellement des sondes O <sub>2</sub> et Redox

## 2-4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE

### 2.4.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de SAINT PIERRE DE MANNEVILLE, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de SAINT PIERRE DE MANNEVILLE.

#### 2.4.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Saint Pierre de Manneville

<i>Linéaire du réseau</i>	7 km
dont réseau EU séparatif	5 km
dont réseau EU unitaire	0 km
dont réseau EP	2 km
<i>Patrimoine</i>	
Postes de refoulement	3
Nombre d'industriels identifiés relevant d'une autorisation de déversement	Aucun

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	0
Nombre d'abonnements au service	242	240	240	249
Estimation du Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. Fiche * D201.0)	562	555	574	564

<sup>(1)</sup> L'estimation du Nombre d'habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l'année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d'assainissement le cas échéant.

#### 2.4.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Saint Pierre de Manneville

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	35	35	35	35
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0'00	0,00	0 ,00
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	0,92 (valeur globale DA)	0
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	95	75	75	75
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	Pas disponible	37,7	94,3	37,8

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,0	0,0	0,0	0,06 Taux moyen calculé sur 5 ans

## 2.4.2. Système de traitement



### 2.4.2.1 – Descriptif du système de traitement de Saint Pierre de Manneville

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1995	800	Boues activées	Seine	Arrêté préfectoral du 07/05/10	Régie

### 2.4.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Saint Pierre de Manneville

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	4,5 TMS	3,9 TMS	6,5 TMS	5,05 TMS
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

## Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2009	270	360	723	100,8	100,8	-
2010	407	342	1 002	120	120	15,2
2011	329	276	830	101,8	102	11,5
2012	428	260	774	90,4	90,7	9,6

## Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%										
Autorisation Préfectorale	≤ 30	-	≤ 30	-	≤ 90	-	-	-	≤ 20	-	-	-
2009	39,1	85,5	5,1	98,6	47,3	93,5	5,7	94,4	6,4	93,7	-	-
2010	18,8	95	3,0	99	72,3	92	12,8	89	22,3	81	9,4	38
2011	8,0	97,6	2,5	99,1	64,9	92,2	10,0	90,2	11,0	89,2	7,2	37,1
2012	16	96,3	3	98,8	56	92,8	15,1	83,3	15,4	83	2,4	75

		2009	2010	2011	2012
Volume annuel en entrée	m <sup>3</sup> /an	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Volume annuel en sortie	m <sup>3</sup> /an	16 560	21 168	20 117	20 328
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
Boues produites	TMS	4,5	3,9	6,5	5,05
Boues incinérées	TMS	0	3,9	6,5	5,76**
Cendres produites	TMS	0	1841	1813*	1546*
Refus de dégrillage	T	2,2	1,85	1,106	0,98
Sables	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	-
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

\*Quantité totale produite sur Émeraude

\*\*Ce chiffre inclus les boues évacuées en novembre et décembre 2011.

## 2.4.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

### STATION D'ÉPURATION

OPÉRATIONS
Vidange et nettoyage du silo à boues avant mise en place de la couverture souple
Approvisionnement des 2 roues du clarificateur
Pièces de maintenance pour les surpresseurs HIBON
Approvisionnement d'un moteur 7,5 kW de secours pour le surpresseur d'air
Renouvellement de l'agitateur du bassin d'aération avec potence et treuil de manutention
Renouvellement de la sonde ultra-son du canal de comptage en sortie de station
Mise en œuvre d'une couverture souple sur le silo à boues

## 2.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU POLE DE PROXIMITE D'ELBEUF

Les eaux usées de 10 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration du PPE située à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, chemin du Port Angot.

- 10 communes sont membres de la CREA-PPE :

Caudebec-lès-Elbeuf	Orival
Cléon	Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Elbeuf	Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Freneuse	Sotteville sous le Val
La Londe	Tourville la Rivière

- 7 communes sont extérieures à la CREA :

Bosc Roger en Roumois	La Saussaye
Saint Pierre des Fleurs	Bosnormand
Saint Ouen du Tilleul	Thuit Anger
Saint Didier des Bois	

### 2.5.1 – Système de collecte

#### 2.6.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte du PPE

<i>Linéaire du réseau</i>	385,980 km			
dont réseau EU séparatif	229,929 km			
dont réseau EU unitaire	32,208 km			
dont réseau EP	123,843 km			
<i>Patrimoine</i>				
Déversoirs d'orage (avec trop plein de PR)	6			
Postes de refoulement (hors communes de l'Eure)	85			
Bassins de régulation des eaux pluviales	3			
Bassins unitaires	0			
Chambres à sable	4			
Siphons	3			
Séparateurs à hydrocarbures	0			
Ouvrages de répartition ou de régulation	0			
Nombre d'industriels identifiés	216			
	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Nombre d'industriels autorisés sur EU	9	9	9	9
Nombre d'industriels autorisés sur EP		2	2	2
Nombre d'abonnements	21 621	21 927	21 541	21 826
Nombre d'habitants desservis	54 052	54 817	56 107	55 133

### 2.6.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte du PPE

Indicateurs	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	commentaires
Conformité de la collecte des effluents	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	55/120	70/120	70/120	70/120	
Taux de desserte	P201.1	97.44 %	97.48 %	97.48 %	97.59 %	
Taux de réclamations	P258.1	Info non disponible	0.82 /1000	46/1000	1.38/1000	Pour 2009 nous ne comptabilisons que le nombre total de courriers
Taux de débordement	P251.1	0.035/1000	0.09/1000	0.16/1000	0.18/1000	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	P202.2	65/100	65/100	65/100	65/100	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	6.59	6.59	6.59	6.59	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0.21	0.21	0.21	0.21	

## 2.5.2 – Système de traitement

### 2.6.2.1 – Descriptif du système de traitement du PPE

Année de construction	Capacité (en eqH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
2001	110 000	Boues activées	Seine	Juillet 2001 (prorogation 10 ans)	Régie directe

### 2.6.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement du PPE

Indicateurs	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	1 265.00 TMS	1 276.70 TMS	1 419.70 TMS	1 414.07 TMS
Conformité des équipements d'épuration	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Conformité des performances des ouvrages d'épuration	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %
Conformité STEP/acte individuel	P254.3	99.4 %	96.3 %	99 %	99.36 %

\* Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

## Moyenne en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
Autorisation Préfectorale						
<b>2009</b>	265.8	280.7	695.8	79.3	79.3	9.9
<b>2010</b>	285.6	262.2	704.7	81.2	81.2	9.6
<b>2011</b>	423.38	264.95	872.19	87.15	87.15	9.9
<b>2012</b>	325.66	252.81	694.33	80.31	80.85	8.4

## Moyenne en sortie de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	94	≤ 25	93	≤ 90	88	10 Nmg/l	85	≤ 10	70	< 1	80
<b>2009</b>	4.7	98.1	3.4	98.6	39.3	94.0	2.3	97.0	6.2	92.18	0.60	93.4
<b>2010</b>	4.7	98.2	3.3	98.6	43.0	93.4	3.1	96.0	8.4	89.66	0.70	93.4
<b>2011</b>	4.07	99.04	3.03	98.86	37.45	95.7	2.44	97.20	5.68	93.48	0.46	95.4
<b>2012</b>	4.27	97.70	3.18	98.32	41.07	92.55	3.07	95.82	4.34	94.37	0.39	95.15

		2009	2010	2011	2012
<b>Volume traité</b>	m <sup>3</sup> /an	3 862 409.20	3 793 304.70	4 032 211.40	3 884 763.70
<b>Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)</b>	m <sup>3</sup> /an	263 698	251 456	263 352	231 427
<b>Volume assaini (distribué)</b>	m <sup>3</sup> /an	2 411 000	2 527 559	2 495 000	2 391 520
<b>Boues produites<sup>1</sup></b>	TMS	1 265,70	1 276.70	1 419.70	1 414.07
<b>Boues incinérées</b>	TMS	1265,70	1 072.20	1 419.70	1 299.04
<b>Cendres produites</b>	TMS	344,14	331,82	528	536.86
<b>Refus de dégrillage</b>	T humide	116,06	99,16	125.26	84.94
<b>Sables</b>	T humide	165,52	344,08	383.20	299.20
<b>Matières de vidange</b>	T	5 056,51	4 249,14	5879.52	5 800.58

## 2.5.3 – Bilan des travaux de renouvellement réalisés :

### 👉 RÉSEAU

COMMUNE	OPERATION	MONTANT
Pôle de Proximité d'Elbeuf	Postes de relevage réseau EU	50 000.00 €

### 👉 STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION	MONTANT
STEP ST-AUBIN-LES-ELBEUF	Renouvellement des pompes	27 000.00 €
STEP ST-AUBIN-LES-ELBEUF	Renouvellement de matériel	115 000 .00 €

## 2.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE YAINVILLE

Les eaux usées de la commune de Yainville, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Yainville.

### 2.6.1. Système de collecte

#### 2.6.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Yainville

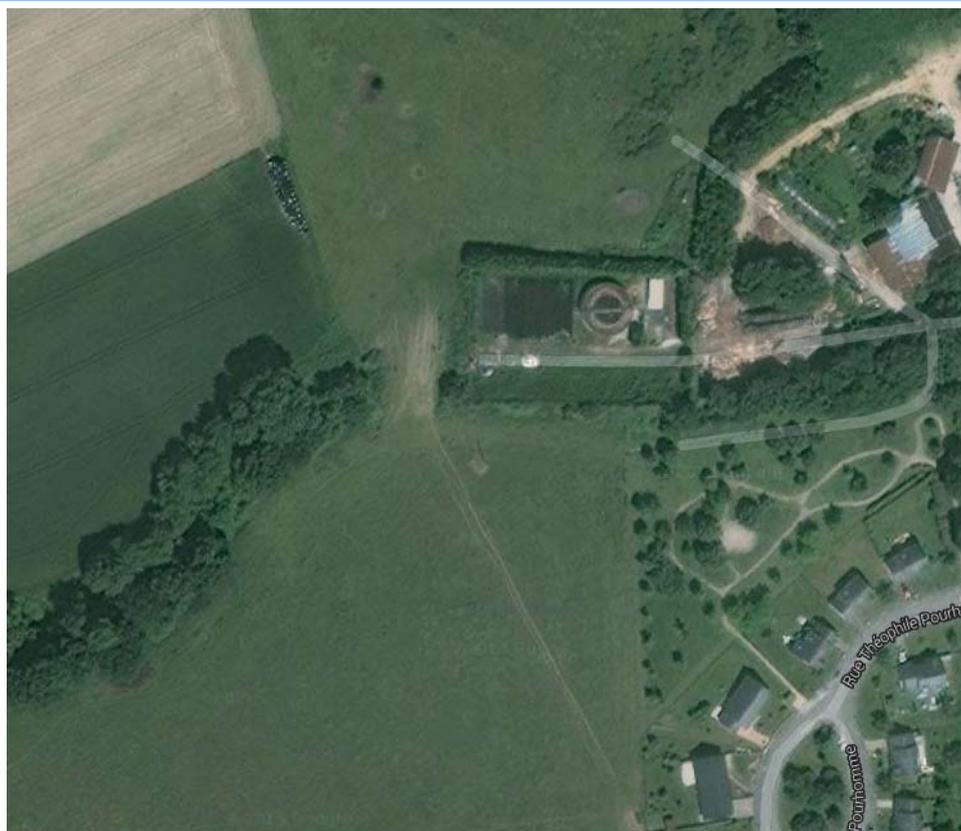
Linéaire du réseau	13,8 km			
dont réseau EU séparatif	6,2km			
dont réseau EU unitaire	2.7km			
dont réseau EP	4.9km			
Patrimoine				
Postes de refoulement	3			
Nombre d'industriels identifiés	Pas d'industriel identifié			
	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	0
Nombre d'abonnements	528	526	527	530
Nombre d'habitants desservis	1153	1153	1153	1153
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	1103	1097	1103	1127
Estimation de la population desservie	1055	1043	1048	1053

#### 2.6.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Yainville

Objet	Réf. fiche <sup>†</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Conformité de la collecte des effluents	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	40	40	40	40
Taux de desserte **	P201.1	95,66%	95,14%	95,66%	97.7%
Taux de débordement	P251.1	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamations	P258.1	1.89/100	3.78/1000	3.80/1000	4.00/1000
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	P202.2	40	40	40	40

<sup>†</sup>Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

## 2.6.2. Système de traitement



### 2.6.2.1 – Descriptif du système de traitement de Yainville

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1975	2500	Boues activées	Seine	24/05/85	Régie

### 2.6.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Yainville

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	27.4 TMS	10.5 TMS	13.8 TMS	NC
Conformité des équipements d'épuration	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Conformité des performances des ouvrages d'épuration	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100%	100%	NC
Conformité STEP/acte individuel	P254.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Moyenne en entrée de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	-	≤30	-	≤ 90	-	≤ 40	-	-	-	-	-
<b>2009</b>	5318		4059		11593		437		438		59.9	

\*\*Le taux a été recalculé suite à une erreur d'application dans la formule

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

2010	5270		4480		11126		338		338		36.66	
2011	3606		3260		7870		364		364		38	
2012	3166		3680		8717		358		358		40.67	

### Moyenne en sortie de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	-	≤30	-	≤ 90	-	≤ 40	-	-	-	-	-
2009	16,3	96	51	98.7	450	96.11	23,6	81	-	-	-	-
2010	139	97.36	63	98.6	495	95.56	93.5	72.33	78.2	76.86	14.88	59.41
2011	139	95	59	98	423	94	49.70	86	71	80	33	22
2012	138	95,2	44	98.8	370	95.6	41.9	90.1	29.8	86.9	Nc	Nc

		2009	2010	2011	2012
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	51212	52697	54412	56505
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0	0	0	
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an		Non disponible	-	-
Boues produites	TMS	9.4	27.4	10.5	
Boues incinérées	TMS	0	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0	0
Refus de dégrillage	T humide	2.7	3.8	4.27	5.5
Sables	T humide	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## 2.6.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

### ☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
- YAINVILLE	-Onduline - ZI	Enquête réseau , recherche eaux parasites
- YAINVILLE	-PR Ondulines	Remplacement de la pompe n°1 du posteOnduline
	Diverses rues	Curage réseau Eu rue paul janet 269m réseaux+121m brcht Curage réseau Eu rue paul janet 142m réseaux+36m brcht

### ☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
Traitement	Remplacement moteur et déclencheur thermique du surpresseur n°2 de la STEP
Traitement	Remplacement du clapet anti-retour du surpresseur n°1
Traitement	Expertise technique Agence de l'Eau (Mme Neveu)
Traitement	Réparation du groupe froid du préleveur amont
Traitement	Remplacement poires Niveau bas et haut STEP

## 3 – DELEGATION DE SERVICES PUBLICS



### 3.1 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GRAND COURONNE

#### 3.1.1. Système de collecte

Les eaux usées de 3 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Grand-Couronne.

Ces 3 communes sont membres de la CREA, il s'agit de : GRAND COURONNE, LA BOUILLE et MOULINEAUX.

#### 3.1.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Grand Couronne

<i>Linéaire du réseau</i>	86 km
dont réseau EU séparatif	42 km
dont réseau EU unitaire	16 km
dont réseau EP	28 km
<i>Patrimoine</i>	
Déversoirs d'orage	1
Postes de refoulement	22
dont 6 gérés en Régie	
Bassins de régulation des eaux pluviales	4
Nombre d'industriels identifiés relevant d'une autorisation de déversement	29

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'industriels autorisés sur EU	4	3	3	3
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	1	1	1
Nombre d'abonnements au service au service	4 698	4 858	4 790	4 818
Estimation du Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. fiche* D201.0)	11 075	11 217	11 212	11327

<sup>(1)</sup> L'estimation du Nombre d'habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l'année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d'assainissement le cas échéant.

#### 3.1.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Grand Couronne

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau	

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	35	70	70	70	
Taux de desserte	P201.1	99,1 %	99,1 %	99,1 %	99,0 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	0,92 (valeur globale DA)	0,42	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	35	80	80	80	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	2,24	2,24	5,2	22,6	Prise en compte de nouvelles données
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,14 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,13 Taux moyen calculé sur 3 ans	0,06 Taux moyen calculé sur 4 ans	0,10 Taux moyen calculé sur 5 ans	

### 3.1.2. Système de Traitement



#### 3.1.2.1 – Descriptif du système de traitement de Grand Couronne

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1995	20 000	Boues activées	Seine	25/04/94 et 30/03/01	Délégation service public à Véolia Eau

#### 3.1.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Grand Couronne

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	163 TMS	165 TMS	146 TMS	154,8 TMS
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
					l'eau
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Non statué par la Police de l'eau	En attente donnée Police de l'eau
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	100 %	100 %	96 %	100 %

### Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
<b>2009</b>	285	252	594	67,8	69,1	8,2
<b>2010</b>	382	265	671	81,5	82,1	8,1
<b>2011</b>	267	260	639	51,5	74,7	7,8
<b>2012</b>	294	262	658	66,2	67,4	7,8

### Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%										
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≥ 90	≤25	≥ 80	≤ 90	≥ 75	-	-	≤ 15	≥70	≤2	≥80
<b>2009</b>	5,5	98	5,7	98	30,6	95	2,2	97	9,7	86	1,9	77
<b>2010</b>	5,7	98	4,7	98,0	26,6	95	2,6	98	9,5	86	1,3	77
<b>2011</b>	4,6	98	3,7	99	20,2	97	0,2	99	8,8	88	1,2	83
<b>2012</b>	4,5	98,4	3,3	98,5	19,4	96,5	1,6	97,3	7,6	86,2	1,0	86,0

		2009	2010	2011	2012
<b>Volume annuel en entrée</b>	m <sup>3</sup> /an	724 669	708 130	682 653	724 846
<b>Volume annuel en sortie</b>	m <sup>3</sup> /an	733 070	715 824	683 104	772 023
<b>Volume annuel by-passé (rejet direct en Seine)</b>	m <sup>3</sup> /an	-	-	38 760 <sup>(1)</sup> (5,7 % du volume total reçu à la STEP)	13 298 <sup>(1)</sup> (1,83 % du volume total reçu à la STEP)
<b>Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)</b>	m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
<b>Boues produites</b>	TMS	163	165	146	154,8
<b>Boues incinérées</b>	TMS	163	165	146	154,8
<b>Cendres produites</b>	TMS	1 763 <sup>(2)</sup>	1 841 <sup>(2)</sup>	1 813 <sup>(2)</sup>	1 546,2 <sup>(2)</sup>
<b>Refus de dégrillage</b>	T	25	25	25	26,23
<b>Graisses</b>	T	-	-	-	66,72
<b>Sables</b>	T	202	186	199	209,70
<b>Matières de vidange</b>	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

<sup>(1)</sup> By-pass liés à des événements pluvieux exceptionnels

<sup>(2)</sup> Quantité totale produite sur Emeraude

### 3.1.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

#### ☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPÉRATION
GRAND COURONNE	Diverses rues	3 interventions sur tampons
GRAND COURONNE	Diverses rues	3 interventions / réparations sur branchements et réseaux
LA BOUILLE	Allée des Lauriers	Réparation de réseau 24ml
LA BOUILLE	Diverses rues	4 interventions / réparations sur branchements et réseaux
LA BOUILLE	Diverses rues	3 interventions sur tampons
MOULINEAUX	Diverses rues	3 interventions / réparations sur branchements et réseaux
MOULINEAUX	Diverses rues	2 interventions sur tampons

#### ☞ POSTES DE REFOULEMENT

COMMUNE	N° DU POSTE	OPÉRATION
GRAND COURONNE	PR Autoroute	Changement d'un pied
GRAND COURONNE	PR POIRIERS	Renouvellement de la pompe n°1 Renouvellement de l'armoire électrique
GRAND COURONNE	PR AUTONOME 1	Renouvellement de la pompe n°1
GRAND COURONNE	PR CENTRE DE LOISIRS	Renouvellement de la pompe n°2
LA BOUILLE	PR29	Remplacement de tampons

#### ☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
Traitement biologique	Changement des membranes des diffuseurs fines bulles
Déshydratation	Changement des roulements Vidange de la centrifugeuse
Pilotage	Changement Automate/superviseur/télégestion
Désodorisation	Remplacement moteur ventilateur N°2
PR	Remplacement pompe
Recirculation	Remplacement du variateur de fréquence de la pompe

## 3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GOUY

### 3.2.1. Système de collecte

Les eaux usées de 4 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration de GOUY. Ces 4 communes sont membres de la CREA, il s'agit de : GOUY, LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN, SAINT AUBIN CELLOVILLE et YMARE.

#### 3.2.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Gouy

<i>Linéaire du réseau</i>	41 km
dont réseau EU séparatif	35 km
dont réseau EU unitaire	0 km
dont réseau EP	6 km
<i>Patrimoine</i>	
Ouvrages de refoulement	13 Dont 8 postes de refoulement et 5 Aéroéjecteurs
Bassins de régulation des eaux pluviales	19
Nombre d'industriels identifiés relevant d'une autorisation de déversement	Aucun

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	0
Nombre d'abonnements au service	1 288	1 527	1380	1 576
Estimation du Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. fiche* D201.0)	4 129	4 193	4206	3714

<sup>1)</sup> L'estimation du Nombre d'habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l'année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d'assainissement le cas échéant. Les études de zonage des 4 communes sont planifiées dans un programme élaboré sur les 5 ans à venir.

#### 3.2.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Gouy

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Est)	

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>†</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	0,26 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	1,27	En 2012, Calcul de l'indicateur pour le système de Gout uniquement (2 réclamations)
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Est)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau de Boos)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,04 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,05 Taux moyen calculé sur 3 ans	0,08 Taux moyen calculé sur 4 ans	0,06 Taux moyen calculé sur 5 ans	

### 3.2.2. Système de traitement



#### 3.2.2.1 – Descriptif du système de traitement de Gouy

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
2001	5 000	Boues activées	Seine	11/12/00	Délégation service public à Véolia Eau

### 3.2.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Gouy

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	53,8 TMS	32,5 TMS	39,9 TMS	74,05 TMS	En 2012, Vidange total du silo à boues
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	100 %	100 %	100 %	100 %	

#### Moyenne en entrée de STEP

	MES Mg/l	DBO5 Mg/l	DCO Mg/l	NTK Mg/l	NGL Mg/l	PT Mg/l
2009	332	307	799	102,6	103	10,6
2010	450	407	966	128	128	15,3
2011	449	394	962	146	147	16
2012	525	416	996	46,9	47,1	5,3

#### Moyenne en sortie de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%										
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≥ 90	≤ 25	≥ 80	≤ 90	≥ 75	≤ 10	-	≤ 20	≥ 70	-	-
2009	7,5	97,3	4,2	98,5	45,2	94,1	4,7	95,8	7,6	93,3	7,1	30,4
2010	7,6	97,2	6,8	98,1	43,3	94,8	4,0	96,6	4,3	96,3	4,4	69,8
2011	5,8	98,6	4,9	98,7	29,6	96,8	7,1	94,6	8,5	93,7	8,0	50,4
2012	4,3	98,9	4,7	98,8	27,8	97,1	5,8	95,9	8,2	94,2	6,8	57,1

		2009	2010	2011	2012
Volume annuel en entrée	m <sup>3</sup> /an	115 819	115 358	115 861	122 194
Volume annuel en sortie	m <sup>3</sup> /an	111 983	119 635	119 949	113 512
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
Boues produites	TMS	53,3	32,5	39,9	74,05*
Boues incinérées	TMS	0	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0	0
Refus de dégrillage	T	18,7	3,8	1,0	1,3
Sables	T	Non disponible	Non disponible	Non disponible	-
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	-

\*En 2012, Vidange total du silo à boues

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

### 3.2.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

#### ☞ RESEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
GOUY	Sente aux Dames	Réhabilitation d'un collecteur EP
GOUY	Rue d'Ymare	Réparation sur réseau EP
LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN	Rue du Docteur Gallouen	1 intervention sur tampons

#### ☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
Bassin tampon	Renouvellement de la pompe 1 de relevage du bassin tampon
Silo à boue	Renouvellement de l'agitateur du silo à boue Couverture du silo à boue
Autosurveillance	Renouvellement des débitmètres électromagnétiques
Prétraitement	Renouvellement du motoréducteur dégrilleur en entrée de station

## 3.3 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MONTMAIN

### 3.3.1. Système de collecte

Les eaux usées de 4 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration de MONTMAIN :

- 1 commune est membre de la CREA, MONTMAIN
- 4 communes sont extérieures à la CREA :

Bois d'Ennebourg  
Bois l'Evêque

Fresne le Plan  
Mesnil Raoul

#### 3.3.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Montmain

<i>Linéaire du réseau</i>	19 km
dont réseau EU séparatif	13 km
dont réseau EU unitaire	0 km
dont réseau EP	6 km
<i>Patrimoine</i>	
Ouvrages de refoulement	1 Poste de refoulement +3 aérojecteurs
Bassins de régulation des eaux pluviales	3
Nombre d'industriels identifiés relevant d'une autorisation de déversement	Aucun

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	0
Nombre d'abonnements au service	468	505	483	506
Estimation du Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. fiche* D201.0)	1 359	1 354	1382	1343

<sup>(1)</sup> L'estimation du Nombre d'habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l'année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d'assainissement le cas échéant.

#### 3.3.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Montmain

Objet	Réf. fiche +	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Est)	
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	100 %	

+ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	0,26 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	1,98	En 2012, Calcul de l'indicateur pour le système de Montmain uniquement (1 réclamation)
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Est)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1.2 (valeur commune Plateau Est)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,0	0,0	0,08	0,13 Taux moyen calculé sur 5 ans	

### 3.3.2. Système de traitement



#### 3.3.2.1 – Descriptif du système de traitement de Montmain

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
2003	5 000	Boues activées	Seine	07/11/03	Délégation service public à Véolia Eau

### 3.3.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Montmain

Objet	Réf. fiche <sup>†</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	47,9 TMS	30,4 TMS	62,6 TMS	37,04 TMS
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	*Non Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	100 %	100 %	92 %	100 %

\*En 2011 :Non-conformité sur le paramètre Phosphore

#### Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
<b>2009</b>	387	313	829	110,2	110,7	11,7
<b>2010</b>	396	303	766	102	102	12,0
<b>2011</b>	717	376	1 013	116	117	13
<b>2012</b>	415	370	926	40,9	41	6,8

#### Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%										
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≥ 95	≤ 25	≥ 94	≤ 90	≥ 88	≤ 5	≥ 95	≤ 10	-	≤ 1	≥ 96
<b>2009</b>	5	98,4	3,1	99	33,8	95,8	2,1	98,3	3,4	98,3	0,9	92,8
<b>2010</b>	5,3	98,6	5,0	98,3	30,2	96	2,5	97,4	3,3	96,7	0,3	97,6
<b>2011</b>	3,0	99,5	3,5	98,1	19,1	98,3	3,6	97,0	5,1	95,6	1,4	89,4
<b>2012</b>	4,2	99	3,9	99,0	21,6	97,7	1,5	98,7	2,2	98,1	0,8	96,0

		2009	2010	2011	2012
<b>Volume annuel en entrée</b>	m <sup>3</sup> /an	111 644	130 950	119 757	140 206
<b>Volume annuel en sortie</b>	m <sup>3</sup> /an	117 253	130 425	117 199	137 869
<b>Boues produites</b>	TMS	55	30,4	62,6	37,04
<b>Boues incinérées</b>	TMS	Non disponible	0	0	0
<b>Cendres produites</b>	TMS	Non disponible	0	0	0
<b>Refus de dégrillage</b>	T	1,92	1,2	Non disponible	1,8
<b>Graisses</b>	T	-	-	-	15,6
<b>Sables</b>	T	5,27	4,4	Non disponible	6,1
<b>Matières de vidange</b>	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

<sup>†</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

### 3.3.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

#### ☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
MONTMAIN	Rue du Calvaire	Renouvellement de réseau EU 48ml

#### ☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
-	Travaux de sécurisation de la station : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste eaux traitées ;</li> <li>- Ruissellement sur voirie ;</li> <li>- Stagnation eaux en fond de parcelle.</li> </ul>
-	Mise en place d'une 3 <sup>ème</sup> pompe dans le poste de sortie afin d'éviter les débordements par temps de pluie
Agitateur	Renouvellement de l'agitateur zone de contact
Déshydratation boues	Renouvellement de la pompe de reprise des boues en sortie de la table d'égouttage Renouvellement moteur électrique du Polyblend (préparation polymères) Renouvellement du débitmètre de l'extraction des boues
Pompe	Postes toutes eaux- Renouvellement de la pompe 1
Silo à boue	Couverture du silo à boue

## 3.4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE BOOS

### 3.4.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de Boos, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Boos.

#### 3.4.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Boos

<i>Linéaire du réseau</i>	37 km
dont réseau EU séparatif	24 km
dont réseau EU unitaire	0 km
dont réseau EP	13 km
<i>Patrimoine</i>	
Postes de refoulement	8
Bassins de régulation des eaux pluviales	5
Nombre d'industriels identifiés relevant d'une autorisation de déversement	Aucun

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	0
Nombre d'abonnements au service	1 194	1 288	1 263	1 283
Estimation du Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. fiche* D201.0)	3 102	3 137	3 174	3 193

<sup>(1)</sup> L'estimation du Nombre d'habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l'année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d'assainissement le cas échéant.

#### 3.4.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Boos

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Est)	
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	0.26 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	2,34	En 2012, Calcul de l'indicateur pour le système de Boos uniquement (3 réclamations)

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Est)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Est)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,00 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,00 Taux moyen calculé sur 3 ans	0,00 Taux moyen calculé sur 4 ans	0,01 Taux moyen calculé sur 5 ans	

### 3.4.2 Système de traitement



#### 3.4.2.1 – Descriptif du système de traitement de Boos

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1996	3 500	Boues activées	Fossé infiltration	14/06/06	Délégation service public à Véolia Eau

#### 3.4.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Boos

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	31,1 TMS	21,7 TMS	54,1 TMS	48,24 TMS
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	*Non Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	100 %	97 %	75 %	100 %

\*En 2011 : Non-conformité en NTK et NGL

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

## Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2009	227	276	664	98,2	99	10,4
2010	436	408	977	124,5	125	13,0
2011	432	397	985	118	119	14
2012	302	312	745	47,8	48,1	4

## Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%										
Autorisation Préfectorale	≤ 30	–	≤ 25	–	≤ 90	–	≤ 10	–	≤ 20	–	–	–
2009	9,2	95,7	4	98,7	49,6	93,5	9,6	92	10,2	91,5	6,3	52,1
2010	12,1	96,3	8,3	97,7	52,9	93,6	5,0	95,5	13,2	88,9	4,0	67,4
2011	9,1	98,0	7,0	98,4	40,4	96,3	22,0	78,7	22,7	78,4	5,3	65,8
2012	5,3	97,6	5,1	98,1	32,6	95,4	3,3	94	3,6	97,3	1,7	59,2

		2009	2010	2011	2012
Volume annuel en entrée	m <sup>3</sup> /an	92 000	102 789	116 048	121 876
Volume annuel en sortie	m <sup>3</sup> /an	107 666	110 848	77 500	124 034
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
Boues produites	TMS	32,3	21,7	54,1	48,24
Boues incinérées	TMS	0	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0	0
Refus de dégrillage	T	19	12	13,4	13,5
Sables	T	3,35	1,2	Non disponible	8,6
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

### 3.4.3. Bilan des travaux d'investissement ou de renouvellement réalisés

#### ☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
BOOS	Route de Paris	Renouvellement Réseau EP 15ml

#### ☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
-	Renouvellement chauffage
Clarificateur	Renouvellement motoréducteur du pont racleur
Portail	Renouvellement du portail d'entrée de la lagune de finition de la station
Silo à boue	Vidange et nettoyage avant mise en place couverture souple Couverture du silo à boue
Traitement biologique	Renouvellement de l'intégralité des diffuseurs tubulaires (136) de l'aération biologique

## 3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

### 3.5.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de LA NEUVILLE CHANT D'OISEL, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de LA NEUVILLE CHANT D'OISEL.

#### 3.5.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de La Neuville Chant d'Oisel

<i>Linéaire du réseau</i>	22 km
dont réseau EU séparatif	18 km
dont réseau EU unitaire	0 km
dont réseau EP	4 km
<i>Patrimoine</i>	
Postes de refoulement	3 + 6 Dip
Bassins de régulation des eaux pluviales	6
Nombre d'industriels identifiés relevant d'une autorisation de déversement	Aucun

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	0
Nombre d'abonnements au service	699	800	736	796
Estimation du Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. fiche* D201.0)	1 895	1 957	1 983	1969

<sup>(1)</sup> L'estimation du Nombre d'habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l'année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d'assainissement le cas échéant.

#### 3.5.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de La Neuville Chant d'Oisel

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Est)
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	0,26 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	1,26	En 2012, Calcul de l'indicateur pour le système de la Neuville uniquement (1 réclamation)
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Est)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Est)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,05 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,04 Taux moyen calculé sur 3 ans	0,01 Taux moyen calculé sur 4 ans	0,01 Taux moyen calculé sur 5 ans	

### 3.5.2. Système de Traitement



#### 3.5.2.1 – Descriptif du système de traitement de La Neuville Chant d'Oisel

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1996	2 500	Boues activées	Infiltration	25/10/01	Délégation service public à Véolia Eau

#### 3.5.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de la Neuville Chant d'Oisel

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	23,1 TMS	28,7 TMS	42 TMS	37,84 TMS
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
					l'eau
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	100 %	94 %	83%	100 %

### Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
<b>2009</b>	273	262	637	109,8	110,3	12,6
<b>2010</b>	352	338	858	99,2	99,6	10,3
<b>2011</b>	532	435	1 076	114	114	14
<b>2012</b>	383	377	934	41,5	41,7	4,5

### Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%										
Autorisation Préfectorale	≤ 30	–	≤ 25	–	≤ 90	–	≤ 10	–	≤ 20	–	–	–
<b>2009</b>	8,6	96,1	3,9	98,5	41,4	93,4	4,1	96,4	5,4	95,3	6,9	45,8
<b>2010</b>	15,4	94,1	7,9	97,4	45,8	94,0	3,8	96,2	4,8	95,1	6,0	39,1
<b>2011</b>	9,0	98,0	5,6	98,6	30,8	96,9	2,6	97,4	3,7	96,4	6,9	53,8
<b>2012</b>	7,1	98,2	6,0	98,4	33,3	96,4	1,5	96,3	2,3	97,9	2,0	56,1

		2009	2010	2011	2012
<b>Volume annuel en entrée</b>	m <sup>3</sup> /an	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Volume annuel en sortie</b>	m <sup>3</sup> /an	Non disponible	71 966	73 298	78 618
<b>Boues produites</b>	TMS	43,6	28,7	42	37,84
<b>Boues incinérées</b>	TMS	0	0	0	0
<b>Cendres produites</b>	TMS	0	0	0	0
<b>Refus de dégrillage</b>	T	6,7	5,7	Non disponible	5,3
<b>Sables</b>	T	Non disponible	Non disponible	Non disponible	-
<b>Matières de vidange</b>	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

### 3.5.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

#### ☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	Rue de l'Île	1 intervention / réparation sur tampons
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	Rue des Andelys	Renouvellement Réseau EP 6ml
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	Rue de Saint Autin	1 intervention / réparation sur réseau EP
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	Rue des Andelys	Reprofilage d'un fossé

#### ☞ DIP (stations de pompage<sup>(\*)</sup>)

COMMUNE	N° du poste	OPERATION
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	DIP Mesnil-Roux	Renouvellement du moteur de la pompe 1
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	DIP Coteane	Renouvellement du bloc moteur des pompes 1 et 2
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	DIP Frocmoine	Réparation du moteur du DIP pompe 1
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	DIP Saint Autin	Renouvellement du moteur 1

(\*) Système permettant la relève des effluents gravitaires directement depuis l'arrivée sans passer par une fosse de collecte.

#### ☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
Prétraitement	Renouvellement de la vis de compactage des déchets Réparation du motoréducteur
-	Renouvellement chauffage
Silo à boue	Couverture du silo à boue



## 3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE QUEVREVILLE LA POTERIE

### 3.6.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de QUEVREVILLE LA POTERIE, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de QUEVREVILLE LA POTERIE.

#### 3.6.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Quévreville la Poterie

<i>Linéaire du réseau</i>	11 km
dont réseau EU séparatif	8 km
dont réseau EU unitaire	0 km
dont réseau EP	3 km
<i>Patrimoine</i>	
Postes de refoulement	4
Bassins de régulation des eaux pluviales	2
Nombre d'industriels identifiés relevant d'une autorisation de déversement	Pas de donnée

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'industriels autorisés sur EU	2	2	2	2
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	0
Nombre d'abonnements au service	359	373	364	375
Estimation du Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées <sup>(1)</sup> (Réf. fiche* D201.0)	947	944	937	934

<sup>(1)</sup> L'estimation du Nombre d'habitants desservis est calculée à partir de la population totale légale INSEE de l'année N-2 (en vigueur au 01/01/N+1) et des données issues des études de zonage d'assainissement le cas échéant. L'étude de zonage de la commune est planifiée dans un programme élaboré sur les 5 ans à venir.

#### 3.6.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Quévreville la Poterie

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Est)	
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	0.26 (valeur commune)	0 (valeur commune)	0 (valeur commune)	2,67	En 2012, Calcul de l'indicateur pour le système

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaire
		Plateau Boos)	Plateau Boos)	Plateau Boos)		Quevreville uniquement (1 réclamation)
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Est)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Est)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,03 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,02 Taux moyen calculé sur 3 ans	0,02 Taux moyen calculé sur 4 ans	0,03 Taux moyen calculé sur 5 ans	

### 3.6.2. Système de Traitement



#### 3.6.2.1 – Descriptif du système de traitement de Quévreville la Poterie

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1993	1 200	Boues activées	Infiltration	Déclaration du 16/11/82	Délégation service public à Véolia Eau

#### 3.6.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Quévreville la Poterie

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	9,4 TMS	7,4 TMS	9,7 TMS	6,48 TMS
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Taux de boues évacuées	P206.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

### Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2009	510	504	1 169	115	114,3	15,4
2010	391	368	855,5	124,3	124,2	14,8
2011	304	401	889	120	120	17
2012	957	774	1 872	113,9	114,3	6,2

### Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%										
Autorisation Préfectorale	–	–	≤ 30	–	≤ 90	–	≤ 40	–	–	–	–	–
2009	5	99	3,3	99,3	47,3	96	4,6	96	5,7	95	4,9	68,1
2010	10,8	97,3	6,7	98,2	40,3	95,3	7,4	94,0	8,0	93,6	2,8	80,9
2011	16,0	94,2	8,8	97,9	52,3	94,3	22,9	81,7	33,5	73,8	8,3	52,0
2012	4	99,6	5,2	99,3	31,6	98,3	5,1	95,5	6,3	93,8	2,3	83,1

		2009	2010	2011	2012
Volume annuel en entrée	m <sup>3</sup> /an	Sans objet	Sans objet	Sans objet	28 182
Volume annuel en sortie	m <sup>3</sup> /an	Non disponible	Non disponible	28 014	28 182
Boues produites	TMS	9,4	7,4	9,7	6,48
Boues incinérées	TMS	0	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0	0
Refus de dégrillage	T	3,6	Non disponible	Non disponible	1,3
Graisses	T	5,86	Non disponible	Non disponible	3,9
Sables	T	2,77	Non disponible	Non disponible	2,1
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet



### 3.6.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

Pas de travaux de renouvellement réalisés sur le système de Quévreville la Poterie en 2012.

## 3-7 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – PPTY – LE TRAIT

### 3.7.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de Le Trait, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Le Trait.

#### 3.7.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Le Trait

<i>Linéaire du réseau</i>					57 km
dont réseau EU séparatif					38 km
dont réseau EU unitaire					0 km
dont réseau EP					19km
<i>Patrimoine</i>					
Postes de refoulement					8
Bassin de régulation des eaux pluviales					0
Déversoir d'orage					1
Nombre d'industriels identifiés					1
		<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Nombre d'industriels autorisés sur EU		1	1	1	1
Nombre d'industriels autorisés sur EP		0	0	0	0
Nombre d'abonnements		2392	2414	2436	2378
Nombre d'habitants desservis		5500	5500	5500	5500
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)		5473	5464	5470	5476
Estimation de la population desservie		5445	5428	5420	5383

#### 3.7.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Le Trait

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Conformité de la collecte des effluents	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	70	70	70	70
Taux de desserte	P201.1	99.50	99.30	99.50	99.56
Taux de débordement	P251.1	0	0	0,00	0

\*Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche <sup>†</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Taux de réclamations	P258.1		1,38/1000 (valeur globale DA)	1.3/1000	2.9/1000
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	P202.2		50	50	50
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2		7.89	5.12	9.90
Taux d'impayés N-1	P256.2			1,53	NC

### 3.7.2. Système de traitement



#### 3.7.2.1 – Descriptif du système de traitement de Le Trait

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
2001	10800	Boues activées	La seine	21/08/99	Délégation service public à Eau de Normandie

### 3.7.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Le Trait

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	109.7 TMS	129 TMS	107.6 TMS	90.22 TMS	
Conformité des équipements d'épuration	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100%	
Conformité STEP/acte individuel	P254.3	100 %	100 %	100 %	Sans objet	

#### Moyennes en entrée de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%										
Autorisation Préfectorale	≤ 30	-	≤30	-	≤ 90	-	≤ 40	-	-	-	-	-
<b>2008</b>	397		452		1089		112		112		12.4	
<b>2009</b>	468		445		1148		115		115		13.5	
<b>2010</b>	651		522		1240		113		114		13.4	
<b>2011</b>	667		429		1143		117		118		13.1	
<b>2012</b>	446		405		1054		97.5		98.1		11.8	

#### Moyennes en sortie de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	-	≤ 25	-	≤ 90	-	≤ 10	-	≤ 20	-	-	-
<b>2008</b>	7	98	3	99	45	96	4	95	5,1	96	9,4	48
<b>2009</b>	3.45	99	3	99	37.40	97	5	96	6.27	95	5.08	62
<b>2010</b>	13	99	3	99	53	97	5.1	96	6.5	95	8.11	62
<b>2011</b>	2	99	3	99	24	96,50	1,8	96	3,1	95	3,25	55
<b>2012</b>	4.33	99	3.16	99	35	97	5.09	95	6.23	93	4.89	55

		2009	2010	2011	2012
<b>Volume traité</b>	m <sup>3</sup> /an	232017	239981	236291	252742
<b>Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)</b>	m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
<b>Volume assaini (distribué)</b>	m <sup>3</sup> /an	<b>201066</b>	<b>215588</b>	<b>201308</b>	<b>Attente EDN</b>
<b>Boues produites</b>	TMS	129 TMS	107.6 TMS	95 TMS	90.91
<b>Boues incinérées</b>	TMS	0	0	0	0
<b>Cendres produites</b>	TMS	0	0	0	0
<b>Refus de dégrillage</b>	T humide	6	6	6	6
<b>Sables</b>	T humide	17.7	16.9	19,3	28.6
<b>Matières de vidange</b>	T	49.32	27	nc	

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

### 3.7.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

Le délégataire provisionne de l'argent chaque année pour le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement du service. Cette somme est définie en début de contrat.

Le montant global de la provision est de 26 000 € HT (valeur 01/12/2004).

Les interventions réalisées en 2012 sont les suivants :

#### a) Entretien des équipements

- Maintenance des tours de désodorisation.
- Remplacement des bavettes du pont clarificateur.
- Réparation des supports de sonde oxygène.
- Remise en service pompe de lavage N°1 désodorisation.
- Panne à répétition désodorisation.
- Réparation des supports sonde Redox.
- Fixation de la platine du débitmètre urbain.
- Prélèvement RSDE.
- Contrôle électrique STEP et PR.
- Vérification des extincteurs.
- Contrôle du disconnecteur.
- Contrôle de levage en charge.
- Contrôle de conformité machine du dégrilleur.
- Contrôle de la ventilation.
- Mesures d'atmosphère sur opération d'évacuation des graisses.
- Réparation de la butée du moteur du tamis

#### b) Postes de relèvements

- Entretien hebdomadaire et annuel des 8 postes de relèvement.
- Remplacement du flotteur boîte sous-vide N°13.
- Remplacement du système d'éclairage du poste Denis Papin.
- Remplacement de la poire de niveau moyen du poste des Flaquières.
- Remplacement d'une poire du poste Maisons Blanches.
- Réparation de la thermo sonde de la pompe N°2 du B ac.
- Remplacement du clapet de la pompe N°1 du poste Maison Blanche.
- 

#### c) entretien du réseau

- 2 campagnes de dératisation.
- Curage 4 535 ml.
- Passage caméra : 286 ml.
- Mise à niveau du tampon rue Branly.
- 

#### d) Travaux de renouvellement

- Remplacement du variateur des pompes de recirculation.
- Pose du dégrilleur vertical.
- Révision des 1 200 h de la centrifugeuse.
- Renouvellement de la pompe recirculation tour n°1 désodorisation.
- Pose d'un débitmètre sur conduite d'extraction.
- Mise en place du nouveau surpresseur N°1.
- Remplacement du démarreur du surpresseur N°1.
- Changement de l'enveloppe de l'armoire électrique du poste des Flaquières.

- Remplacement du variateur des pompes de recirculation des boues
- Remplacement du cône réducteur amont du débitmètre électromagnétique "entrée de station"
- Remplacement du débitmètre électromagnétique "entrée de station"
- Remplacement des supports des débitmètres ultrasonique "sortie de station" et "by-pass"
- Remplacement de la pompe 1 du poste de relèvement du Bac
- Remplacement des valves de Boites sous vides 6 et 11

### **3-8 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – POLE DE PROXIMITE DE DUCLAIR**

Confère extraits des rapports délégataires 2012 annexés (Annexe 5).

## 4 - TRAVAUX



### 4.1 BILAN DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2012

#### 4.1.1. Direction de l'Assainissement

Parmi l'ensemble des chantiers réalisés en 2012, on notera :

- A Franqueville-Saint-Pierre et Mesnil-Esnard, l'implantation sous la route de Paris de près de 1,1 km de réseau unitaire et la réhabilitation de 368 ml de réseau d'eaux usées,
- A Saint-Martin du Vivier, la construction d'un ouvrage de régulation de 13 500 m<sup>3</sup> sous forme de barrage,



- Dans le cœur de Rouen, le remplacement de 160ml de réseau d'eaux usées dans la rue de la Champmeslé,
- A Sotteville les Rouen, le renforcement par béton projeté d'un ovoïde pluvial rue d'Eauplet et rue Arago sur 212 ml.



#### *Données générales*

25 opérations de travaux ont été réalisées en 2012 :

## OUVRAGES DE REGULATION

1 opération a concerné l'implantation d'1 ouvrage de régulation des eaux pluviales :  
1 bassin d'une capacité de stockage de 13 500 m<sup>3</sup>

## EXTENSIONS DE RESEAUX

	TOTAL : 15 774 ml
-Eaux pluviales (EP)	2 450 ml
-Eaux usées (EU)	12 084 ml
-Eaux unitaires (UN)	1 240 ml

### Montant total du programme prévisionnel de travaux :

**11 692 000 € H.T.** répartis comme suit :

- **7 395 000 € H.T. pour le service Travaux Neufs Réseaux – Bassins**
  - 3 130 000 € H.T. de travaux d'extension de réseaux
  - 1 325 000 € H.T. d'ouvrages de régulation (dont 50 000 € H.T. dédiés au projet GRAND QUEVILLY Roosevelt (hors délibération Travaux))
  - 1 740 000 €HT de renouvellements de réseaux
  - 1 200 000 €HT d'opérations de TMI
- **4 297 000 € H.T. sont dédiés à des travaux sur les stations d'épuration, des travaux de renouvellement sur le réseau et des travaux sur les cours d'eau non domaniaux, non gérés par le service travaux neufs.**

Le programme annuel de travaux a été adopté par le Conseil Communautaire le 04 février 2013.

### BILAN DES NOUVEAUX OUVRAGES :

✓ **Canalisations :**

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION	Type réseau / linéaire total
FONTAINE SOUS PREAUX	La Garenne	Canalisation pluviale reprenant le débit de fuite des ouvrages de régulation du Bois Breton	EP : 656 ml
SAINT MARTIN DU VIVIER	Rue Mesnil Grémichon	Extension du réseau pluvial	EP:269 ml
MAROMME	Rue du Val aux Dames	Extension du réseau d'eaux usées	EU : 587 ml

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION	Type réseau / linéaire total
DARNETAL	Sente de la ravine et de l'Avalasse	Extension du réseau pluvial, reprenant les ouvrages de régulation amont	o EP : 930 ml EU : 180 ml
DEVILLE LES ROUEN	Rue du Grand Aulnay	Renforcement de la capacité d'absorption	EP : 17 ml
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	Barreau Malot	Aménagement d'un ouvrage de régulation existant (canalisation débit de fuite)	EP : 111 ml
HAUTOT SUR SEINE ET VAL DE LA HAYE	CD51	Création d'un réseau d'eaux usées (liée à la suppression de la STEP d'HAUTOT)	EU 4 251 ml
HAUTOT SUR SEINE	Rue du Buisson	Extension pluviale	EP : 66 ml
GRAND-COURONNE	Rues Clémenceau, Granet, Lamartine	Extension du réseau pluvial	EP : 381 ml
GRAND-COURONNE	Rue des Champs	Redimensionnement et extension du réseau unitaire	UN : 142 ml
SAHURS	Le Puits Fouquet (TF)	Extension du réseau d'eaux usées	- EU : 1 752 ml EP : 20 ml
SAHURS	Le Puits Fouquet (TC)	Extension du réseau d'eaux usées	EU : 1 509 ml
YMARE	Centre Bourg	Suppression des aérojecteurs entraînant la pose de canalisations	EU : 2347 ml
YMARE	Rue de la Mare au Bouet	Extension du réseau d'eaux usées	EU : 1098 ml
QUEVREVILLE LA POTERIE	Rue de Fresnay	Extension du réseau d'eaux usées	EU : 360 ml

 **Ouvrages de régulation, bassins :**

COMMUNE	ADRESSE	Type de réseau en amont	Type de réseau en aval	Type d'ouvrage	Volume
SAINT MARTIN DU VIVIER	Cote Saint Martin	Talweg naturel, passage à gué béton	Talweg naturel	Barrage	13 500 m <sup>3</sup>

 **Poste de refoulement :**

COMMUNE	ADRESSE	Ouvrage
HAUTOT SUR SEINE	CD51 – Entrée Hautot sur Seine	29.5 m <sup>3</sup> /h
VAL DE LA HAYE	Limite communale avec Hautot-sur-Seine	29.5 m <sup>3</sup> /h
VAL DE LA HAYE	Colonne Napoléon	28.6 m <sup>3</sup> /h
VAL DE LA HAYE	Entrée val de la Haye	29 m <sup>3</sup> /h
SAHURS	Chemin de la Valette	Débit d'arrivée : 0,5 m <sup>3</sup> /h

SAHURS	Chaussée Varrouille	Débit d'arrivée : 1 m <sup>3</sup> /h
SAHURS	Rue du Puits Fouquet	Débit d'arrivée : 1,2 m <sup>3</sup> /h
SAHURS	Résidence du Clos Fleuri	Débit d'arrivée : 2,7 m <sup>3</sup> /h
YMARE	Grande Rue : « Eperon »	Débit arrivée : 6,3 m <sup>3</sup> /h
YMARE	Grande Rue « Château »	12,4 m <sup>3</sup> /h
YMARE	RD N°13 « Thalès »	13,5 m <sup>3</sup> /h
YMARE	Rue de la Mare au Bouet	6,96 m <sup>3</sup> /h
QUEVREVILLE LA POTERIE	Rue de Fresnay	Débit d'arrivée : 2,7 m <sup>3</sup> /h

#### BILAN DES RESEAUX UN, EU ET EP RENOUVELES OU REMPLACES :

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION	Type réseau / linéaire total
MESNIL-ESNARD FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	Route de Paris	Renforcement et réhabilitation du réseau	s.o.
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Rue du Val l'Abbé	Réhabilitation du réseau par chemisage et remplacement	95 ml
CANTELEU	Impasse du Clos aux Moines	Réhabilitation du réseau d'eaux usées par remplacement	252 ml
ROUEN	Rue de la Champmeslé	Réhabilitation du réseau d'eaux usées (par remplacement)	160 ml
SOTTEVILLE LES ROUEN	Rues d'Eauplet et Arago	Réhabilitation d'un ovoïde pluvial en béton projeté	s.o.
DARNETAL	Rue Pierre Lefebvre	Réhabilitation du réseau pluvial	132 ml

#### 4.1.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf

COMMUNE	ADRESSE	TRAVAUX	MONTANT
CAUDEBEC-LES-ELBEUF	Rue de Strasbourg	Extension 800 ml de réseau diamètre 200	300 000.00 € HT

### 4.1.3. Pôle de Proximité de Duclair

◆ Extension du réseau d'assainissement des eaux usées

COMMUNE	ADRESSE	TRAVAUX	MONTANT
BARDOUVILLE	Rue des Ecoles et chemin de la Ligne des Hêtres	Extension 680 ml de réseau diamètre 200 Création d'un poste de refoulement Création de 25 branchements	290 000.00 € HT

◆ Travaux sur ouvrages de traitement

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
ANNEVILLE AMBOURVILLE	Création d'un silo à boue de 500m3 avec table d'égouttage Création d'un local technique et d'égouttage des boues - Amélioration de la filière eau (mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération, création d'un silo à graisse de 6m3...) <i>Mise en service des équipements en octobre 2012, période d'observation en cours.</i>	585 000.00 € HT

### 4.1.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Commune de le Trait : renforcement de réseau rue de la Plage : (135 000 € HT)



## **4.2 PREVISION DE TRAVAUX 2013**

### **4.2.1. Direction de l'Assainissement**

Pour l'année 2013, le programme de travaux adopté par le conseil Communautaire du 04 février 2013 :

## PROGRAMME D'ETUDES ET DE TRAVAUX 2013

## POLE DE ROUEN

## I - EXTENSION, REHABILITATION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX EAUX USEES, PLUVIALES OU UNITAIRES

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
I-I	Amfreville La Mivoie Bonsecours	RD 6015 Rue François Mitterrand	renforcement du réseau	700 000,00
I-II	Bois-Guillaume Bihorel	Rue de Lille et Rue de la Haie	redimensionnement du réseau unitaire	110 000,00
I-III	Déville Les Rouen	Rue Duflo	réhabilitation du réseau EP	200 000,00
I-IV	Déville Les Rouen Maromme	Amont du PR 11	redimensionnement du réseau unitaire	740 000,00
I-V	Maromme	Rue des Martyrs	réhabilitation du réseau EU	340 000,00
I-VI	Oissel	Avenue du Général de Gaulle	extension du réseau EP	200 000,00
I-VII	Rouen	Rue des Petites eaux du Robec	réhabilitation du réseau EU	200 000,00
I-VIII	Rouen	Route du Havre	réhabilitation du réseau EU	400 000,00
I-IX	Saint Léger du Bourg Denis Saint Aubin Epinay	Route de Lyons	redimensionnement du réseau EU	400 000,00
I-X	Saint Etienne du Rouvray	Rue du Bic Aubert et rue du Coquelicot	réhabilitation du réseau EU	600 000,00
I-XI	Saint Etienne du Rouvray	Rue du Vexin et de la Touraine	renforcement du réseau EP	380 000,00
I-XII	Saint Martin du Vivier	Mont Perreux	extension du réseau	600 000,00
I-XIII			travaux de réparation des réseaux rive Nord de la Seine	2 650 000,00
I-IX			travaux de construction des branchements des réseaux Rive Nord de la Seine	600 000,00
I-XV			travaux de chaudronnerie, réhabilitation des PR et des bassins	27 000,00
I-XVI			travaux de maçonnerie, réhabilitation des PR et des bassins	140 000,00
I-XVII			entretien et curage des rivières et des bassins de rétention d'eaux pluviales	240 000,00
I-XVIII			contrôle des branchements raccordés aux réseaux d'assainissement d'eaux pluviales	30 000,00
I-XIX			fourniture, pose et travaux de réparation de clôtures	100 000,00

8 657 000,00 €

## II - REALISATION DES OUVRAGES DE REGULATION DES EAUX PLUVIALES OU UNITAIRE - BASSINS

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
II-I	Grand-Quevilly	Boulevard Brossolette	réalisation d'un stockage - maillage de collecteur avec aménagement d'un poste de crue	100 000,00
II-II	Montmain Saint Aubin Epinay	La Mare Pierreuse	ouvrage rural en déblai/remblai	175 000,00
II-III	Rouen	Boulevard de Verdun	bassin urbain à ciel ouvert	1 000 000,00

1 275 000,00 €

### III - STEP DE QUEVREVILLE LA POTERIE

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
III-I			couverture d'un silo à boues	30 000,00
				30 000,00

### IV - STEP DE LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
IV-I			couverture d'un silo à boues	30 000,00
				30 000,00 €

### V - PRESTATIONS DIVERSES

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
V-I			fourniture, maintenance, location des pompes de refoulement at agitateur	320 000,00
V-II			vérification réglementaire périodique des installations et équipement du Pôle de l'Eau et de l'Assainissement. Vérification des bennes à ordures ménagères du Pôle Politique Environnementale et Maîtrise des Déchets	45 000,00
V-III			mission de coordination SPS	65 000,00
V-IV			gestion des demandes de renseignement auprès des exploitants d'ouvrage par la voie d'une applmication informatique de type internet	20 000,00
				450 000,00 €

### VI - ETUDES

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
VI-I			étude diagnostic pour réhabilitation des réseaux	50 000,00
VI-II			recherche de cavités souterraines	80 000,00
VI-III			Schéma Directeur Assainissement et pluvial	100 000,00
VI-IV			etude de bassins versants	100 000,00
				330 000,00 €

## 4.2.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf

COMMUNE	LIEU	TRAVAUX	MONTANT
Tourville la Rivière	Rue Eugénie Cotton	Collecteur EU diamètre 400 sur 1 400 ml	1 300 000.00 € HT
Sotteville sous le val	Secteur des Bocquets	235 ml de tuyau PVC diamètre 200	125 000.00 € HT
Freneuse	Rue de la Côte aux Blancs	Extension de 900ml de réseau diamètre 200	345 000.00 € HT

### 4.2.3. Pôle de Proximité de Duclair

COMMUNE	LIEU	TRAVAUX	MONTANT
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR	Le Hamel	Collecteur EU diamètre 200 sur	400 000.00 € HT
DUCLAIR	Rue Pavée – place du Général de Gaulle	Mise en séparatif du réseau unitaire et suppression d'un rejet direct en Seine Création de 430ml de réseau EU en Ø200 et 90ml de réseau EP en Ø500	230 000.00 € HT
SAINT PAËR	RD 86	Raccordement des effluents de Saint Paër sur la STEP de Villers Ecalles et suppression de la STEP 1 500ml de réseau d'assainissement en Ø200	500 000.00 € HT

### 4.2.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Pour l'année 2013, le programme de travaux projeté :

#### Commune de Le Trait

- Renforcement du réseau EU rue du Mascaret
- Extension de réseau rue Parmentier
- Mise en conformité de réseau

#### Commune de Yainville

- Mise en place de la télésurveillance des postes de refoulement et STEP
- Etude diagnostique des réseaux et devenir de la STEP
- Mise en place d'un comptage des boues liquides

## 5 - INDICATEURS FINANCIERS

Référence des délibérations fixant les tarifs 2012 de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés de la CREA:

DATE DE LA DELIBERATION	N°	OBJET
Conseil du 12/12/2011	C 110614	Eau et Assainissement tarifs 2012 : - Redevance d'assainissement collectif - Redevance d'investissement - Participation pour raccordement à l'assainissement - Redevance d'assainissement non collectif
Conseil du 25/06/2012	C 1202332	Institution de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) "domestiques" et "assimilés domestiques"
Conseil du 12/12/2011	C 110611	STEP Emeraude et de Saint aubin Les Elbeuf - Tarifs applicables au 1er janvier 2012 : - Apports de boues pâteuses ou liquides - Apports de matières de vidange - Apports de sables de curage - Analyses - Vente de sables roulés issus de l'UTS
Conseil du 12/12/2011	C 110610	Assainissement - Bordereau de prix d'intervention 2012
Conseil du 13/12/2001	4	Autorisation de rejets d'effluents non domestiques - Pénalités.

### Présentation d'une facture d'assainissement (Indicateur [D204.0]) :

Cf. note liminaire.

### MONTANT DES RECETTES EN € HT :

	Réalisé 2012
Redevance assainissement (y compris industriels)	23 065 509.91
Participation raccordement à l'égout	2 106 009.30
Contribution pluviale	3 818 009.48
Prime pour épuration et AQUEX	3 943 877,25
Autres recettes	7 626 247,37
	<b>44 509 653.31</b>

### DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (INDICATEUR [P256.2])

	2009	2010	2011	2012
durée d'extinction de la dette en Année	1,87	2,32	2,51	1.80

### TAUX D'IMPAYES N-1 (INDICATEUR [P257.0])

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

	2009	2010	2011	2012
Taux d'impayés en %	3,29	2,95	3.16	1.69

### MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE :

La CREA a signé une convention avec le Département de la Seine Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2012 s'élèvent à 40 000 euros. Ce Fonds est directement géré par le Département.

### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

#### Montant financiers :

	2012
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	10 920 719,43 €
Montant des subventions	1 624 814 97 €

### MONTANT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012
En cours de la dette au 31 décembre	19 470 532.75
Montant remboursé durant l'exercice	5 282 330.56
❖ dont en capital	4 647 512.54
❖ dont en intérêts	634 818.02

### AMORTISSEMENTS

La collectivité a réalisé des amortissements dont le montant s'élève à :

	2009	2010	2011	2012
Amortissements	7 291 183 €.	8 815 067 €.	9 189 137€	9 641 756.66€

## **CHAPITRE 2**

### **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

# 1 – ORGANISATION DU SPANC



## 1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI A L'ECHELLE DE LA CREA

Le service est géré au niveau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) :  
Nom de l'EPCI : Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (la CREA)

## 1.2 STRUCTURES ET ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 1.2.1. Direction de l'assainissement

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les missions de ce service sont réparties ainsi entre l'exploitation et les travaux neufs :

**LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS EXISTANTS (DIRECTION ADJOINTE EXPLOITATION)**

**Ce service comprend 1 responsable et 1 agent chargés :**

✓ D'instruire des demandes de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs, de réaliser le contrôle des installations et de la facturation des redevances d'assainissement non collectif.

**LE SERVICE TRAVAUX NEUFS, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DIRECTION ADJOINTE TRAVAUX NEUFS)**

**Ce service comprend 1 responsable et 1 agent chargés de :**

✓ L'instruction, du suivi et du contrôle des demandes d'installations individuelles d'assainissement (installations neuves).

### 1.2.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif concerne les dix communes du Pôle de Proximité d'Elbeuf depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le service assainissement du Pôle de Proximité d'Elbeuf intègre ainsi un service composé d'un Directeur Adjoint et d'un chargé de projet qui procède à :

- ✓ L'instruction des demandes de création ou de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs,
- ✓ Le contrôle de bonne exécution des installations neuves,
- ✓ Le contrôle des installations existantes,
- ✓ La facturation des redevances d'assainissement non collectif.

### 1.2.3. Pôle de Proximité de Duclair

Le service assainissement non collectif est composé de la même équipe chargée des services de l'eau et de l'assainissement collectif, qui procède en régie ou dans le cadre du suivi de contrat d'affermage à :

- ✓ L'instruction des demandes de création ou de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs,
- ✓ Le contrôle de bonne exécution des installations neuves,
- ✓ Le contrôle des installations existantes,
- ✓ La facturation des redevances d'assainissement non collectif.

### 1.2.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif concerne les deux communes du Pôle de Proximité Le Trait Yainville depuis le 1er janvier 2010.

Le service assainissement non collectif est composé d'un chargé d'opération qui procède :

- ✓ L'instruction des demandes de création ou de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs,
- ✓ Le contrôle de bonne exécution des installations neuves,
- ✓ Le contrôle des installations existantes,
- ✓ La facturation des redevances d'assainissement non collectif.

## 1-3 MODE DE GESTION DU SERVICE

Il est géré directement par la collectivité ou dans le cadre de DSP.

Les contrats de délégation de service public en cours figurent dans le tableau ci-dessous :

Type	Structure	Périmètre	Date d'expiration	Exploitant
Affermage	PPTY	Le TRAIT	1/07/2017	LYONNAISE DES EAUX
Affermage	PPD	EX SIAEPA DE SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE	30/06/2019	VEOLIA

## 2 – SPANC EN REGIE

### 2.1 INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 2.1.1. Direction de l'Assainissement

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012
Estimation du nombre d'habitants desservis	D301.0	3 312	3 494	3 468	3 453
Indice de mise en œuvre de l'ANC sur un total de 140 points	D302.0	80	80	80	80
Taux de conformité	P301.3	7,9 %	11 %	11 %	12,5 %
Taux de conformité (uniquement risque sanitaire)		90 %	91 %	87 %	91 %

#### 2.1.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf

Objet	Réf. fiche <sup>+</sup>	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Commentaires
Estimation du nombre d'habitants desservis	D301	0	1356	1356	1356	
Indice de mise en œuvre de l'ANC	D302	0	80/140	110/140	110/140	Zonage assainissement, règlement ANC, Diagnostic fonctionnement, Vérification conception et exécution, traitement matières de vidanges
Taux de conformité	D301.3	-	-	39 %(*)	32 %	Début des contrôles en 2011.  Les installations conformes sont celles qui ne sont pas non conformes au sens réglementaire ou ne présentant pas de risque sanitaire et environnemental

(\*) Valeur modifiée car en 2011 avait été reporté par erreur le taux de non conformités.

<sup>+</sup> Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

### 2.1.3. Pôle de Proximité de Duclair

Lors de la création de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2010, environ 1900 installations d'assainissement non collectif ont été recensées suivant les informations transmises par les communes et anciens Syndicats.

A cette date, 1030 diagnostics ont été réalisés sur les communes de Jumièges, Le Mesnil sous Jumièges, Duclair, Hénouville et Saint Pierre de Varengueville par les SPANC de Jumièges et Montville.

Sur les communes de Quevillon et Saint Martin de Boscherville, les contrôles des installations sont intégrés à la délégation de service public d'assainissement et doivent être réalisés dans le cadre de ce contrat.

### 2.1.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Etant donné le faible nombre d'abonnés concernés par ce service (moins de 2%) des abonnés, cette mission a été intégrée dans le contrat DSP pour la commune de Le Trait et pour la commune de Yainville, le contrôle de bon fonctionnement a été réalisé en 2007 par la Lyonnaise des eaux pour les 25 foyers concernés.

## 2.2 INDICATEURS FINANCIERS

### TARIFICATION ET RECETTES

Les tarifications relatives à l'Assainissement Non Collectif ont été adoptées par délibération en date du 14 décembre 2011, comme suit :

	Redevance HT				
	2009	2010	2011	2012	
- contrôle des installations neuves	154,50 €	154,49 €	157,58 €	161,04 €	- au propriétaire - versement unique
- contrôle diagnostic	41,20 €	41,20 €	42,02 €	42,86 €	- au propriétaire - versement unique
	-	-	78,78 €	80,36 €	- à l'occupant - versement unique
- contrôle de bon fonctionnement	77,25 €	77,24 €	78,78 €	80,36 €	- à l'utilisateur - versement unique

### RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT PUBLIC NON COLLECTIF

	2012
- Montant des recettes	32 060,41 €

### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Sans objet

## **CHAPITRE 3**

### **DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE**

# 1 - PRESENTATION

La Politique Environnementale, à l'échelle de la CREA, pour l'activité « Assainissement des eaux » a été définie et signée le 14 décembre 2011. (Annexe 2)

## 1.1 DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

Les missions confiées à la Direction de l'Assainissement ont pour but la satisfaction des usagers et par delà la protection de l'environnement.

Logiquement, à la fin des années 90, une démarche de management environnemental a été initiée. Elle a abouti en 2000 à la certification ISO 14001 des activités de la Direction de l'Assainissement. D'une durée de trois ans, ce certificat a été reconduit à l'issue des audits de renouvellement réalisés en 2003, 2006 et 2009. En 2012, la Direction de l'Assainissement s'est vue renouveler sa certification ISO 14001 avec l'élargissement de son périmètre.

La Politique Environnementale ainsi que le Programme de Management Environnemental (PME) qui traduisent l'engagement d'amélioration de la qualité de l'environnement se trouvent en annexe.

Cette exigence de management environnemental a aussi été demandée aux délégataires. C'est ainsi que Veolia Eau est certifiée ISO 14001 depuis 2000 pour l'exploitation de la station d'épuration Émeraude ainsi que du système d'assainissement de Grand Couronne. Une démarche simplifiée de type ISO 14001 est en place sur les communes du Plateau Est.

En complément, Véolia Eau est certifiée ISO 9001 version 2000.



## 1.2 POLE DE PROXIMITE D'ELBEUF

### POLITIQUE QUALITE ENVIRONNEMENT ET CHARTES D'ENGAGEMENT

Toutes les activités du service assainissement du Pôle de Proximité d'Elbeuf sont certifiées ISO 14001 depuis décembre 2004.

La politique d'amélioration est déclinée en Chartes d'engagement au niveau des Services concernés. Les objectifs définis par ces engagements sont diffusés au sein des services et engagent leurs responsabilités.

La réalisation de l'ensemble de ces objectifs implique une gestion rigoureuse du système documentaire mis en place et une amélioration continue des dispositifs de production, de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

La CREA - PPE s'engage à consacrer les moyens financiers, techniques et humains dans le respect des règles de la comptabilité publique de manière à améliorer continuellement les performances des SM et à en assurer la pérennité.

# GLOSSAIRE

**AAD** = Arrêté d'Autorisation de Déversement.

**ANC** = Assainissement Non Collectif.

**DA** = Direction de l'Assainissement de la CREA.

**DBO<sub>5</sub>** = Demande Biologique en Oxygène après 5 jours ⇨ c'est la mesure de la quantité d'oxygène qu'il faut aux bactéries pour éliminer la pollution organique biodégradable.

**DCO** = Demande Chimique en Oxygène ⇨ quantité d'oxygène consommée par les matières présentes dans l'eau. Cette mesure est une estimation des matières oxydables dans l'eau.

**DSP** = Délégation de Service Public

**EH** = équivalent-habitant (unité de mesure).

**EP** = Eaux Pluviales.

**EPCI** = Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

**EU** = Eaux Usées.

**EUND** = Eaux Usées Non Domestiques.

**LA CREA** = Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

**MES** = Matières En Suspension (Quantité de matières organiques et minérales en suspension).

**NGL** = Azote global ⇨ nitrates + nitrites + azote Kjeldhal.

**NTK** = Azote Kjeldhal ⇨ Somme de l'azote organique et ammoniacal appelé aussi NR (azote réduit).

**PT** = Phosphore Total ⇨ Représentation des différentes formes de phosphore contenues dans l'eau.

**PPD** = Pôle de Proximité de Duclair

**PPE** = Pôle de Proximité d'Elbeuf

**PPTY** = Pôle de Proximité du Trait-Yainville

**PS** = Prestation de Service

**SAGE** = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**STEP** = Station d'épuration.

**TMI** = Travaux de Moyenne Importance

**TMS** = Tonne de Matière Sèche.

### **Indicateurs de performance (selon Décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Système de collecte :**

**D201.0** (Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif) = définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité d'une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée

**P258.1** (Taux de réclamations) = Cet indicateur reprend les réclamations écrites (=toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue) de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service.

Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés/1 000.

**P201.1** (Taux de desserte) = définition du taux de desserte : Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

**P251.1** (Taux de débordement) = définition du taux : rapport du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non, du service suite au débordement d'eaux usées au millier d'habitants desservis (tout débordement hormis ceux dont la responsabilité pleine et entière d'un tiers est établie, c'est-à-dire si contentieux en cours on comptabilise)

Définition débordement (circulaire 28/04/08) : l'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obturation partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

**P253.2** (Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte eaux usées) = définition taux moyen de renouvellement : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte eaux usées (unitaire et séparatif) hors branchements renouvelés sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

**P256.2** (Durée d'extinction de la dette) = calcul durée extinction de la dette : Durée théorique pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

**P202.2** (Indice de connaissance et gestion de patrimoniale des réseaux) = définition calcul de l'indice : Valeur comprise entre 0 et 100 (de 0 à 60 = connaissance du réseau et de 70 à 100 = gestion du réseau).

**P252.2** (Nombre de points noirs /100km de réseau) = définition du taux : Le nombre de points noirs (=tout point structurellement sensible du réseau eaux usées nécessitant au moins 2 interventions/an (préventive ou curative), quelque soit sa nature (contre-pente, racine, déversement anormal en temps sec, odeur, mauvais écoulement, ...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte, pour 100km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements.

**P203.3** (Conformité de la collecte des effluents) = Conformité si respect des prescriptions en application des articles R-2224-6 à R2224-17 du CGCT.

**P255.3** (Indice de connaissance des rejets au milieu naturel) = calcul indice : Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées. Les éléments indiqués aux points B et C ne sont pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80.

Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

#### **Indicateurs de performance (selon Décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Système de traitement :**

**P204.3** (Conformité des équipements d'épuration) = Conformité si respect des prescriptions en application des articles R-2224-6 à R2224-17 du CGCT.

**P205.3** (Conformité des performances des ouvrages d'épuration) = Conformité si respect des prescriptions en application des articles R-2224-6 à R2224-17 du CGCT.

**D203.0** (Quantité de boues issues de la STEP) = Boues évacuées selon une filière conforme en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traités par les files eau ou boue ne sont pas pris en compte.

**P206.3** (Taux de boues évacuées) = définition du taux : Pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traités par les files eau ou boue ne sont pas pris en compte.

**P254.3** (Conformité STEP/acte individuel) = définition performance STEP : Nombre de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans.

**Indicateurs de performance (selon Décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Assainissement non Collectif :**

**P301.3** (taux de conformité) = calcul du taux : Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation ou mises en conformité et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

**D302.0** (Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif) = calcul de l'indice : La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au niveau B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés en A n'atteint pas 100.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : BILAN DES INDICATEURS PAR CONTRAT DE DELEGATION

Réf fiche	Titre de l'indicateur	Direction de l'Assainissement	contrat Grand Couronne (Hors la Bouille et Moulineaux)	contrat SRAP de Boos
<b>Assainissement Collectif</b>				
<u>1 - Caractérisation technique</u>				
<a href="#">D201.0</a>	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	387 233	11 327	11 218
<a href="#">D202.0</a>	Nombre d'AAD au réseau EU	53	3	2
<a href="#">D203.0</a>	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	7 525	155	204
	Nombre d'abonnements	134 578	4 818	4 536
<u>2 - Indicateurs de performance</u>				
<a href="#">P201.1</a>	Taux de desserte des réseaux	99,9%	99,0%	100%
<a href="#">P202.2</a>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 100)	80,2	80 <sup>(1)</sup>	65
<a href="#">P203.3</a>	Conformité de la collecte	En attente décision de la Police de l'eau		
<a href="#">P204.3</a>	Conformité des équipements des STEP	En attente décision de la Police de l'eau		
<a href="#">P205.3</a>	Conformité des performances des STEP	En attente décision de la Police de l'eau		
<a href="#">P206.3</a>	Taux de boues issues des STEP	100%	100%	100%
<a href="#">P251.1</a>	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0,003	0	0
<a href="#">P252.2</a>	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	39,7	2,24	1,2
<a href="#">P253.2</a>	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,13	Sans objet	Sans objet
<a href="#">P254.3</a>	Conformité performance des STEP / acte individuel	99,3%	100%	100%
<a href="#">P255.3</a>	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	109,6	70	30
<a href="#">P257.1</a>	Taux d'impayés N-1		pas de donnée	Sans objet
<a href="#">P258.1</a>	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	1,1	0,40	1,80
<u>4 - Actions de solidarité et de coopération internationale</u>				
<a href="#">P207.0</a>	Montant des abandons de créance ou versement fond de solidarité, nb de demandes reçues (en euro)	40 000	0	0

<sup>(1)</sup> Valeur pour le système d'assainissement Grand Couronne

**SYNTHESE DES RESULTATS DES STATIONS D'EPURATION**

	Émeraude	Grand Quevilly	Grand Couronne	Sahurs	Saint Pierre de Manneville	Boos	Gouy	Montmain	La Neuville Chant d'Oisel	Quévreville la Poterie	Saint-Aubin-les Elbeuf
Date de mise en service	01/01/97	01/01/96	01/01/96	01/03/97	31/12/95	01/01/02	01/01/02	31/12/04	31/12/97	31/12/92	01/07/01
Capacité en EH	550 000	58 000	20 000	1 200	800	3 500	5 000	4 500	2 500	1 200	110 000
<b>Résultats 2012</b>											
DCO	≤ 90 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 90 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 90 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 125 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 90 mg/l ou ≥ 88 %	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l ou ≥ 88 %
Moyenne mg/l en sortie STEP	24,2	28,9	19,4	191	56	32,6	27,8	926	33,3	31,6	37,82
Moyenne % sortie de STEP	95%	96%	97%	80%	93%	95%	97%	98%	96%	97%	93%
Moyenne mg/l en entrée STEP	484	702	658	889	774	745	996	22	934	1 872	694
DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l ou ≥ 80 %	≤ 30 mg/l ou ≥ 80 %	≤ 25 mg/l ou ≥ 80 %	≤ 25 mg/l ou ≥ 70 %	≤ 30 mg/l	≤ 25 mg/l	≤ 25 mg/l ou ≥ 80 %	≤ 25 mg/l ou ≥ 94 %	≤ 25 mg/l	≤ 30 mg/l	≤ 25 mg/l ou ≥ 93 %
Moyenne mg/l en sortie STEP	4,5	4,7	3,3	39	3	5,1	4,7	370	6	5,2	3,18
Moyenne % sortie de STEP	98%	98%	99%	91%	99%	98%	99%	99%	98%	99%	98%
Moyenne mg/l en entrée STEP	195	308	262	422	260	312	416	3,9	377	774	253
MES	≤ 30 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 25 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 30 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 30 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 30 mg/l ou ≥ 95 %	≤ 30 mg/l	-	≤ 30 mg/l ou ≥ 94 %
Moyenne mg/l en sortie STEP	9,2	5,3	4,5	88	16	5,3	4,3	415	7,1	4	4,27
Moyenne % sortie de STEP	96%	98%	99%	80%	96%	98%	99%	99%	98%	99%	98%
Moyenne mg/l en entrée STEP	251	237	294	422	428	302	525	4,2	383	957	326
NTK	-	-	-	≤ 15 mg/l ou ≥ 80 %	-	≤ 10 mg/l	≤ 10 mg/l	≤ 5 mg/l ou ≥ 95 %	≤ 10 mg/l	≤ 40 mg/l	≤ 10 mg/l ou ≥ 85 %
Moyenne mg/l en sortie STEP	2,4	3,9	1,6	31,1	15,1	3,3	2,1	40,9	1,5	5,1	3,07
Moyenne % sortie de STEP	95%	95%	97%	75%	83%	94%	95%	99%	96%	95%	9600%
Moyenne mg/l en entrée STEP	47	81	66,2	116,5	90,4	47,8	46,9	0,5	41,5	113,9	80,31
NGL	≤ 10 mg/l ou ≥ 70 %	≤ 15 mg/l ou ≥ 70 %	≤ 15 mg/l ou ≥ 70 %	≤ 20 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 20 mg/l	≤ 20 mg/l	≤ 20 mg/l ou ≥ 70 %	≤ 10 mg/l	≤ 20 mg/l	-	≤ 10 mg/l ou ≥ 70 %
Moyenne mg/l en sortie STEP	9,4	5,8	7,8	36	15,4	3,6	2,9	41	2,3	2,9	4,34
Moyenne % sortie de STEP	80%	93%	88%	71%	83%	97%	97%	99%	98%	97%	94%
Moyenne mg/l en entrée STEP	48	81,6	67,4	117	90,7	48,1	47,1	0,8	41,7	114,3	80,85
PT	< 1 mg/l ou > 80 %	< 2 mg/l ou > 80 %	< 2 mg/l ou > 80 %	-	-	-	-	< 1 mg/l ou > 96 %	-	-	< 1 mg/l ou > 80 %
Moyenne mg/l en sortie STEP	0,6	1,1	1	7	2,4	1,7	2,4	6,8	2	1	0,39
Moyenne % sortie de STEP	89%	87%	86%	45%	75%	59%	51%	97%	56%	83%	95%
Moyenne mg/l en entrée STEP	5,9	8,4	7,8	12	9,6	4	5	0,3	4,5	6,2	8,43
<b>Point de rejet</b>											
Milieu	Seine	Seine	Seine	Seine	Seine	infiltration	Seine	Aubette	infiltration	infiltration	Seine
<b>Conformité</b>											
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) (décret n°2007-675 )	99%	100%	100%	Sans objet	Sans objet	100,0%	100%	100%	100,0%	Sans objet	Conforme
Conformité des équipements d'épuration (P204.3) (décret n°2007-675 )	En attente Police de l'eau	En attente Police de l'eau	En attente Police de l'eau	Sans objet	Sans objet	En attente Police de l'eau	Sans objet	Conforme			
(Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) (décret n°2007-675 )	En attente Police de l'eau	En attente Police de l'eau	En attente Police de l'eau	Sans objet	Sans objet	En attente Police de l'eau	Sans objet	Conforme			

# ANNEXE 2 : POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET PROGRAMMES DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

LA CREA



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

### ASSAINISSEMENT DES EAUX

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION ROUEN-ELBEUF-AUSTREBERTHE



14 Décembre 2011

La CREA s'est engagée dans un projet en faveur du développement durable, dont un des enjeux est de prendre en compte la préservation de l'environnement dans l'ensemble de ses politiques, afin de devenir **la première éco-communauté de France**.

La traduction de cet enjeu s'appuie sur des démarches environnementales volontaristes, consolidées par la certification ISO 14001 de sa régie assainissement, en vue d'apporter à ses habitants un service public efficace et de grande qualité.

Dans l'objectif de répondre à ces ambitions, la CREA s'engage à :

- se conformer aux exigences réglementaires,
- réduire et maîtriser au maximum ses impacts sur l'environnement,
- répondre aux exigences fixées dans ses programmes d'amélioration,
- mettre en place des indicateurs pertinents pour suivre les performances des services et des installations,
- sensibiliser l'ensemble des agents ainsi que tous les acteurs du cycle de l'eau (Usagers, sous-traitants, ...), dans une optique de réduction des risques environnementaux et humains.

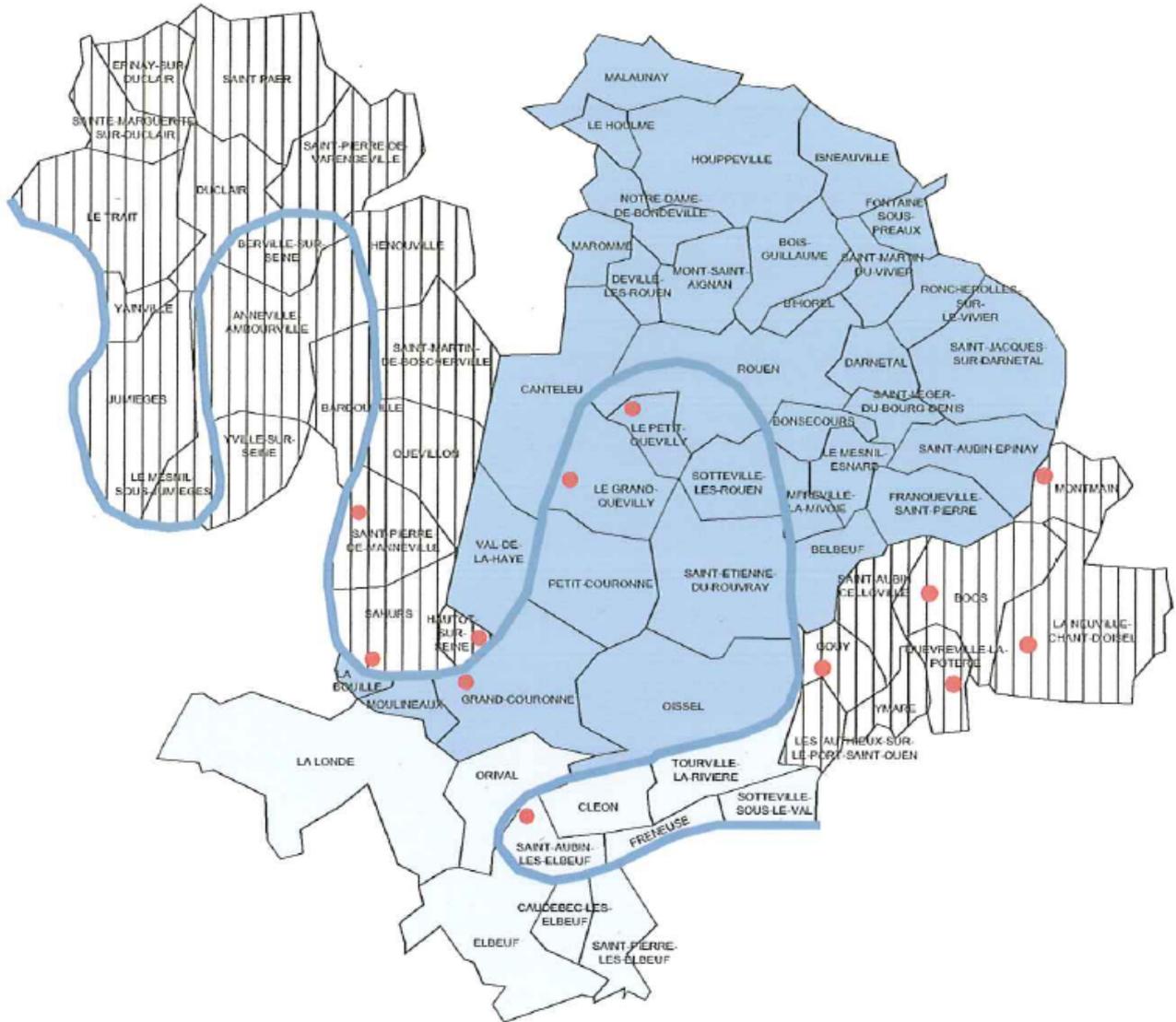
A travers cette politique, la CREA s'engage à se donner les moyens financiers, techniques et humains, de manière à améliorer les performances de ses Systèmes de Management Environnemental et en assurer leur pérennité.

Pour le Président, par délégation,  
Le Vice-Président chargé de l'Assainissement

Pierre LEAUTEY

# Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA)

-----  
**Pôle de l'Eau et de l'Assainissement - Direction de l'Assainissement**  
**Périmètre de certification ISO 14001**  
**(Bureau VERITAS Certification)**



- LA CREA - Pôle de l'Eau et de l'Assainissement - Direction de l'Assainissement - Communes du périmètre de certification ISO 14001 (Bureau VERITAS Certification)
- LA CREA - Pôle de proximité d'Elbeuf - Assainissement - Communes du périmètre de certification ISO 14001
- Communes hors périmètre de certification ISO 14001
- Station d'épuration



DOMAINE	OBJECTIF	N° IMPACT	Note	ACTION	RESPONSABLE	DOCUMENT ASSOCIÉ	INDICATEUR	BUDGET PREVISIONNEL en €	CIBLES					
									2012	2013	2014			
EAU	3- Lutter contre les effets des rejets non conformes d'eaux usées non domestiques dans les réseaux (pollution, dégradation des ouvrages, ...)	1-35, 1-37, 1-38 et 3-2 [10b, 11a, 11b et 48]	48 / 72 / 48 / 48	Autoriser les établissements rejetant des ELUND	OPe		Nb dossiers autorisés	2 300€ / dossier	10 dossiers à autoriser (Syst. EME) 3 dossiers à autoriser (Syst. CIRQ)	10 dossiers à autoriser (Syst. EME) 3 dossiers à autoriser (Syst. CIRQ)	10 dossiers à autoriser (Syst. EME) 3 dossiers à autoriser (Syst. CIRQ)			
				Objectifs AQUIES : Autoriser les établissements rejetant des ELUND	OPe Système Emeurande	Tableau de suivi des industriels	Nb autorisations signées/Nb total autorisations à délivrer	-	>10 % (14 autorisations à signer / 141)	>10 % (14 autorisations à signer / 141)	>10 % (14 autorisations à signer / 141)			
				Réaliser des contrôles inopiné sur les rejets	OPe		16 (12 sur EME et 4 sur CIRQ) / contrôle	890€ / contrôle	Nb de contrôles réalisés	-	16 (12 sur EME et 4 sur CIRQ)	17	18	
				Poursuivre les actions auprès des industriels pour améliorer le % de rejets conformes suite aux contrôles inopinés	OPe		-	-	% de rejets conformes	-	70%	72%	75%	
				Objectifs AQUIES : Contrôler les réseaux : réaliser des ITV aux points stratégiques du réseau (renforcement des PP, ...)	PP Système Emeurande		48 / 72 / 48 / 48		Tableau de suivi des ITV	Linéaire des conduites ITV / Linéaire total > 5%	-	> 5 % (86 km à contrôler / 1 713 km de réseau)	> 5 % (86 km à contrôler / 1 713 km de réseau)	> 5 % (86 km à contrôler / 1 713 km de réseau)
				Objectifs AQUIES : Contrôler visuellement les réseaux	PP Système Grand Quevilly					Linéaire des conduites visitables / Linéaire total > 30 %	-	> 5 % (10 km à contrôler / 141 km de réseau)	> 5 % (10 km à contrôler / 141 km de réseau)	> 5 % (10 km à contrôler / 141 km de réseau)
				Rehabiliter ou renouveler les ouvrages en mauvais état	Directeur Adjoint Travaux Neufs				Programme de travaux	Linéaire réseaux réhabilités ou renouvelés / Linéaire total réseaux (Km)	-	> 30 % (43 km à contrôler / 141 km de réseau)	> 30 % (43 km à contrôler / 141 km de réseau)	> 30 % (43 km à contrôler / 141 km de réseau)
				Réaliser les contrôles des branchements existants	PP					Nb de communes à contrôler / Nb total de communes à contrôler	200€ / contrôle	> 30 % (514 km à contrôler / 1 713 km de réseau)	> 30 % (514 km à contrôler / 1 713 km de réseau)	> 30 % (514 km à contrôler / 1 713 km de réseau)
				Optimiser l'organisation des contrôles de branchements existants (planification, gestion des non-conformités, ...)	PP					Définir un programme pluriannuel de contrôles par commune (type de ctrl, ...)	-	> 30 % (43 km à contrôler / 141 km de réseau)	> 30 % (43 km à contrôler / 141 km de réseau)	> 30 % (43 km à contrôler / 141 km de réseau)

DOMAINE	OBJECTIF	N° IMPACT	Note	ACTION	RESPONSABLE	DOCUMENT ASSOCIE	INDICATEUR	BUDGET PREVISIONNEL en €	CIBLES		
									2012	2013	2014
EAU	2- Limiter la pollution due aux mauvais branchements (pollution rivières, nappes, bassins)	1-1 et 1-2 [6a et 7a]	48	Envoi des courriers de demande de mise en conformité des branchements existants.  Objet/LAQUOIX : Réaliser des contrôles des branchements existants  Objet/LAQUOIX : Mettre en conformité les branchements	PP Existant système Emeraude PP Existant système Grand Quevilly PP PP Système Emeraude PP Système Grand Quevilly	Tableau de suivi des contrôles	Nbre de courriers de mise en conformité à envoyer sur l'année N/Nbre non-conformités détectées sur l'année N  Nbre de branchements anciens séparés à contrôler/Nbre total de branchements anciens séparés  Nbre de branchements mis en conformité/nb total de branchements détectés non-conformes et restant à traiter	45€/courrier  200€/contrôle  -	100%	100%	100%
									> 5 % (1 600 ctrl à réaliser / 320 000)	> 5 % (1 600 ctrl à réaliser / 320 000)	> 5 % (1 600 ctrl à réaliser / 320 000)
									> 5 % (40 ctrl à réaliser / 800)	> 5 % (40 ctrl à réaliser / 800)	> 5 % (40 ctrl à réaliser / 800)
									> 10 %	> 10 %	> 10 %
									> 10 %	> 10 %	> 10 %
									85%	85%	85%
									100%	100%	100%
									100%	100%	100%
									46/88	-	-
									1/Poursuivre le recensement des postes sensibles non télégrés ou liés à des dysfonctionnements récurrents 2/ télégrés à PR	-	-
3- Limiter la pollution des rivières ou de la Seine lors des dysfonctionnements des postes de refoulement	2-17 [1]	72	Faciliter la transmission des alarmes vers le Toplogi ; Remplacer tous les télétransmetteurs par du nouveau matériel (SOFRELL)  Faciliter le fonctionnement des PR  Optimiser la précision des données relatives aux vitesses dérivées par les trop-pleins des PR télésurveillés ; Etablir un compteur virtuel au niveau des sondes ultrasons en doc bon avec le compteur virtuel des régulateurs.  Optimiser le fonctionnement du PR 12 (Rouie de Bapeaume à Rouen)	CDM	Tableau de suivi des anomalies	Nbre de dysfonctionnements / poste / an  Nombre de postes à équiper en compteur virtuel (sonde ultrason)	-	-	46/88	-	-
									1/Poursuivre le recensement des postes sensibles non télégrés ou liés à des dysfonctionnements récurrents 2/ télégrés à PR	-	-
								200€/contrôle	85%	85%	85%
			60	Envoi des courriers de demande de mise en conformité des branchements neufs  Suivre la mise en conformité des branchements neufs	Vjo  Vjo		Nbre de contrôles réalisés/Nbre de branchements neufs réalisés année N-1 en %  Nbre de courriers de mise en conformité envoyés sur l'année N/Nbre de non-conformités détectées sur l'année N	49 €/courrier	100%	100%	100%
				Faciliter la transmission des alarmes vers le Toplogi ; Remplacer tous les télétransmetteurs par du nouveau matériel (SOFRELL)  Faciliter le fonctionnement des PR  Optimiser la précision des données relatives aux vitesses dérivées par les trop-pleins des PR télésurveillés ; Etablir un compteur virtuel au niveau des sondes ultrasons en doc bon avec le compteur virtuel des régulateurs.  Optimiser le fonctionnement du PR 12 (Rouie de Bapeaume à Rouen)	Vjo		Nbre de contrôles réalisés suite à NC/Nbre de branchements NC  Nombre de PR dont le télétransmetteur est à remplacer / Nbre total de PR télégrés	-	100%	100%	100%
				Faciliter la transmission des alarmes vers le Toplogi ; Remplacer tous les télétransmetteurs par du nouveau matériel (SOFRELL)  Faciliter le fonctionnement des PR  Optimiser la précision des données relatives aux vitesses dérivées par les trop-pleins des PR télésurveillés ; Etablir un compteur virtuel au niveau des sondes ultrasons en doc bon avec le compteur virtuel des régulateurs.  Optimiser le fonctionnement du PR 12 (Rouie de Bapeaume à Rouen)	CDM	Tableau de suivi des anomalies	Nbre de dysfonctionnements / poste / an  Nombre de postes à équiper en compteur virtuel (sonde ultrason)	-	Télégrés à PR	20	-
				Faciliter la transmission des alarmes vers le Toplogi ; Remplacer tous les télétransmetteurs par du nouveau matériel (SOFRELL)  Faciliter le fonctionnement des PR  Optimiser la précision des données relatives aux vitesses dérivées par les trop-pleins des PR télésurveillés ; Etablir un compteur virtuel au niveau des sondes ultrasons en doc bon avec le compteur virtuel des régulateurs.  Optimiser le fonctionnement du PR 12 (Rouie de Bapeaume à Rouen)	CDM	Tableau de suivi des anomalies	Nbre de dysfonctionnements / poste / an  Nombre de postes à équiper en compteur virtuel (sonde ultrason)	-	Télégrés à PR	20	-
				Faciliter la transmission des alarmes vers le Toplogi ; Remplacer tous les télétransmetteurs par du nouveau matériel (SOFRELL)  Faciliter le fonctionnement des PR  Optimiser la précision des données relatives aux vitesses dérivées par les trop-pleins des PR télésurveillés ; Etablir un compteur virtuel au niveau des sondes ultrasons en doc bon avec le compteur virtuel des régulateurs.  Optimiser le fonctionnement du PR 12 (Rouie de Bapeaume à Rouen)	CDM	Tableau de suivi des anomalies	Nbre de dysfonctionnements / poste / an  Nombre de postes à équiper en compteur virtuel (sonde ultrason)	-	Télégrés à PR	20	-

DOMAINE	OBJECTIF	N° IMPACT	Note	ACTION	RESPONSABLE	DOCUMENT ASSOCIÉ	INDICATEUR	BUDGET PREVISIONNEL en €	CIBLES		
									2012	2013	2014
EAU	4- Limiter la pollution des rivières ou de la Seine lors de l'entretien des chambres à sable	1-02 [5]	48	Réaliser des by-pass ou des aménagements au niveau des ouvrages concernés	PP	-	Action à réaliser	-	A définir en Revue de Direction	-	A définir en Revue de Direction
	5- Limiter la pollution des captages d'eau potable	PAP 06/02	-	Identifier les rejets potentiels d'EU, les exutoires pluviaux, les puis au niveau des périmètres de protection rapprochés ou éloignés des captages d'eau potable. Etudier la faisabilité de la sécurisation des périmètres de protection identifiés Sécuriser les périmètres de protection identifiés	PP	Carte périmètre de captage	Action à réaliser	-	Poursuivre les investigations au 1 <sup>er</sup> trimestre 2012	-	-
SOL	6- Limiter la pollution des sols par l'utilisation de désherbants chimiques	2-28	48	Optimiser la méthodologie de désherbage	CDM	-	Action à réaliser	-	Réflexion	A définir en Revue de Direction	A définir en Revue de Direction
	7- Limiter les inondations des domaines public et privé	1-29 [1]	45	Analyser l'impact des remontées des eaux de la Seine en période de crue	CDM	-	Action à réaliser	-	Recensement de tous les PR dont les trop-pleins sont sous influence de la Seine	A définir en Revue de Direction	A définir en Revue de Direction
VOISINAGE		4-16 [7] et [6]	60	Mise en sécurité des ouvrages de servise		-	Action à réaliser	-	Diagnostic	Définition d'un programme de travaux	Réalisation de travaux
				Instrumentation de l'ensemble des DO > 120 kg de DBO <sub>5</sub> (> 120 - Estimation / sens de hauteur ; > 600 : Mesure / sens de hauteur + vitesse) (d'après classement SCE de 2008)	CDM	Liste des DO classés SCE 2008	Nbre de DO instrumentés / Nbre total des DO à instrumenter	2 800 € / sondes de hauteur + ultrasonneur (120 < PR < 600)	39/39 (18 à instrumenter)	-	-
EXIGENCES LÉGALES ET AUTRES EXIGENCES	8- Mise en conformité réglementaire			Rédaction et validation du manuel d'auto-surveillance du système de collecte de Grand Quevilly (Arrêté du 22/06/07)	PLA	Version 1 du Manuel	Cloture au niveau du tableau de veille réglementaire	1 700 €	A finaliser	-	-
				Réalisation de mesures de débit en continu au niveau des trop-pleins des PR > 600 kg de DBO <sub>5</sub> (Arrêté du 22/06/07, Art. 18)	CDM	-	Action à réaliser	-	Mise en place de la vérification annuelle des sondes ultrason (TP des postes)	-	-
EXIGENCES LÉGALES ET AUTRES EXIGENCES				Réalisation des ouvrages d'assainissement collectif et non collectif (Code général des collectivités territoriales 12224-1)	LA	Tableau de suivi des ouvrages	Nbre de ouvrages réalisés / Nbre total de ouvrages à réaliser	5 500€ / ouvrage	14/45 (7 ouvrages en 2012)	21/45 (7 ouvrages en 2013)	26/45 (7 ouvrages en 2014)
				Mise en place des exigences réglementaires concernant la sécurité et la sûreté des ouvrages hydrauliques autorisés ou délinéés (Code de l'environnement (Décret N°2007-1735 du 11 décembre 2007) R214-119 à R214-121 + Arrêté du 29 février 2008)	VJO / OLe / II	Dossiers sur les ouvrages hydrauliques	Action à réaliser	-	- Régularisation des dossiers Loi sur l'Eau - Elaboration des dossiers d'exploitation des ouvrages et des procédures d'exploitation	-	-
OBJECTIFS PARTICULIERS	9- Entretien des réseaux			Objectifs Objectifs : Réalisation de captage préventif	PP Système-Emergence PP Système Grand Quevilly	Bilan des ouvrages	Linéaires conduits creux / Linéaires total conduits > 10 %		> 10 % (172 km à contrôler / 3 723 km de réseau)	> 10 % (172 km à contrôler / 3 723 km de réseau)	> 10 % (172 km à contrôler / 3 723 km de réseau)
									> 10 % (14 km à contrôler / 141 km de réseau)	> 10 % (14 km à contrôler / 141 km de réseau)	> 10 % (14 km à contrôler / 141 km de réseau)

[XX] : Aucune numérotation

## ANNEXE 3 : RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES : LES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION ET DE DELEGATION

### Système de Boos

LIBELLE	2011	2012	Ecart
<b>PRODUITS</b>	475 205	562 577	18,39 %
Exploitation du service	443 384	564 604	
Collectivités et autres organismes publics		-36 244	
Travaux attribués à titre exclusif	31 821	34 217	
<b>CHARGES</b>	529 746	643 034	21,39 %
Personnel	143 385	235 051	
Energie électrique	99 247	88 731	
Produits de traitement	11 386	7 149	
Analyses	4 129	3 806	
Sous-traitance, matières et fournitures	147 602	157 987	
Impôts locaux et taxes	9 642	7 199	
Autres dépenses d'exploitation			
<i>Telecommunication, poste et telegestion</i>	7 211	13 070	
<i>Engins et vehicules</i>	17 821	31 999	
<i>Informatique</i>	6 321	15 971	
<i>Assurances</i>	80	4 051	
<i>Locaux</i>	9 147	10 935	
<i>Autres</i>	4 323	7 151	
Contribution des services centraux et recherche	12 384	35 336	
Collectivités et autres organismes publics		-36 244	
Charges relatives aux renouvellements	51 915	55 982	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>			
Charges relatives aux investissements	4 737	4 808	
<i>Programme contractuel ( Investissements )</i>			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	54		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	362	52	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	-54 541	-80 457	-47,52 %
<b>RESULTAT</b>	-54 541	-80 457	-47,52 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: W1221

<b>LIBELLE</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Ecart</b>
Recettes liées à la facturation du service	389 080	547 013	40,59 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	831 984	547 013	
dont variation de la part estimée sur consommations	-442 904		
Traitements de volumes extérieurs	51 444	15 564	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	51 444	15 564	
dont variation de la part estimée sur consommations			
Subvention d'exploitation des stations de dépollution	2 860	2 027	-29,14 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	2 860	2 027	
dont variation de la part estimée sur consommations			
<b>Exploitation du service</b>	<b>443 384</b>	<b>564 604</b>	<b>27,34 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante		-36 244	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)		-36 244	
dont variation de la part estimée sur consommations			
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>		<b>-36 244</b>	<b>NS</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>31 821</b>	<b>34 217</b>	<b>7,53 %</b>

## Système de Grand Couronne

LIBELLE	2011	2012	Ecart
<b>PRODUITS</b>	<b>573 682</b>	<b>956 834</b>	<b>NS</b>
Exploitation du service	563 531	935 251	
Collectivités et autres organismes publics	-7	27	
Travaux attribués à titre exclusif	7 028	18 155	
Produits accessoires	3 130	3 401	
<b>CHARGES</b>	<b>779 523</b>	<b>861 839</b>	<b>10,56 %</b>
Personnel	261 882	268 978	
Energie électrique	47 389	52 143	
Produits de traitement	19 742	15 716	
Analyses	1 823	2 144	
Sous-traitance, matières et fournitures	201 636	229 226	
Impôts locaux et taxes	18 345	28 548	
Autres dépenses d'exploitation			
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	10 929	15 692
	<i>Engins et véhicules</i>	34 972	28 019
	<i>Informatique</i>	5 180	28 730
	<i>Assurances</i>	188	8 135
	<i>Locaux</i>	15 586	13 880
	<i>Autres</i>	20 908	16 692
Contribution des services centraux et recherche	8 271	61 507	
Collectivités et autres organismes publics	-7	27	
Charges relatives aux renouvellements	<i>Pour garantie de continuité du service</i>	51 434	
Charges relatives aux investissements	<i>Programme contractuel (Investissements)</i>	79 582	80 813
Charges relatives aux investissements du domaine privé			78
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	1 663	11 511	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-205 841</b>	<b>94 995</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)		31 662	
<b>RESULTAT</b>	<b>-205 841</b>	<b>63 333</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: F1171

LIBELLE	2011	2012	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	458 891	441 154	-3,87 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	993 503	441 154	
dont variation de la part estimée sur consommations	-534 612		
Autres recettes liées à l'exploitation du service	95 920	99 851	4,10 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	95 920	99 851	
dont variation de la part estimée sur consommations			
Subvention d'exploitation des stations de dépollution	8 720	394 246	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	8 720	394 246	
dont variation de la part estimée sur consommations			
<b>Exploitation du service</b>	<b>563 531</b>	<b>935 251</b>	<b>NS</b>
Redevance Modernisation réseau	-7	27	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	-7	27	
dont variation de la part estimée sur consommations			
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>-7</b>	<b>27</b>	<b>NS</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>7 028</b>	<b>18 155</b>	<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>3 130</b>	<b>3 401</b>	<b>8,67 %</b>

### 1-2. Volet Financier

#### LE TRAIT ASST

Compte annuel de résultat de l'exploitation - 2012			
(en application du décret 2005-235 du 14 mars 2005)			
en Euros	2011	2012	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>430 644</b>	<b>438 127</b>	<b>1,7%</b>
Exploitation du service	231 310	241 781	
Collectivités et autres organismes publics	196 686	193 052	
Travaux attribués à titre exclusif	1 224	2 174	
Produits accessoires	1 424	1 120	
<b>CHARGES</b>	<b>497 443</b>	<b>508 129</b>	<b>2,1%</b>
Personnel	131 355	125 567	
Energie électrique	33 637	35 610	
Achats de prestations assainissement	9 400	14 279	
Produits de traitement	13 191	9 572	
Analyses	0	0	
Sous-traitance, matières et fournitures	37 294	49 529	
Impôts locaux et taxes	6 122	9 168	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	21 776	23 435	
• télécommunication, postes et télégestion	4 671	4 614	
• engins et véhicules	5 863	5 441	
• informatique	3 046	4 477	
• assurance	1 507	1 032	
• locaux	2 066	3 249	
Frais de contrôle	0	0	
Risques et redondances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	6 260	7 942	
Collectivités et autres organismes publics	196 686	193 052	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	32 774	33 792	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	5 652	4 120	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	3 309	1 864	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-66 800</b>	<b>-70 002</b>	<b>-4,8%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-66 800</b>	<b>-70 002</b>	<b>-4,8%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

#### LE TRAIT ASST

Compte annuel de résultat de l'exploitation - 2012			
(en application du décret 2005-235 du 14 mars 2005)			
en Euros	2011	2012	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>430 644</b>	<b>438 127</b>	<b>1,7%</b>
Exploitation du service	231 310	241 781	4,5%
• Partie proportionnelle	222 990	239 762	
• Traitement des volumes extérieurs en assainissement	8 320	2 019	
Collectivités et autres organismes publics	196 686	193 052	-1,8%
• Part Collectivité	141 838	140 409	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	54 848	52 643	
Travaux attribués à titre exclusif	1 224	2 174	77,6%
• Branchements	1 101	1 950	
• Autres travaux	123	224	
Produits accessoires	1 424	1 120	-21,3%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	606	540	
• Autres produits accessoires	918	579	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

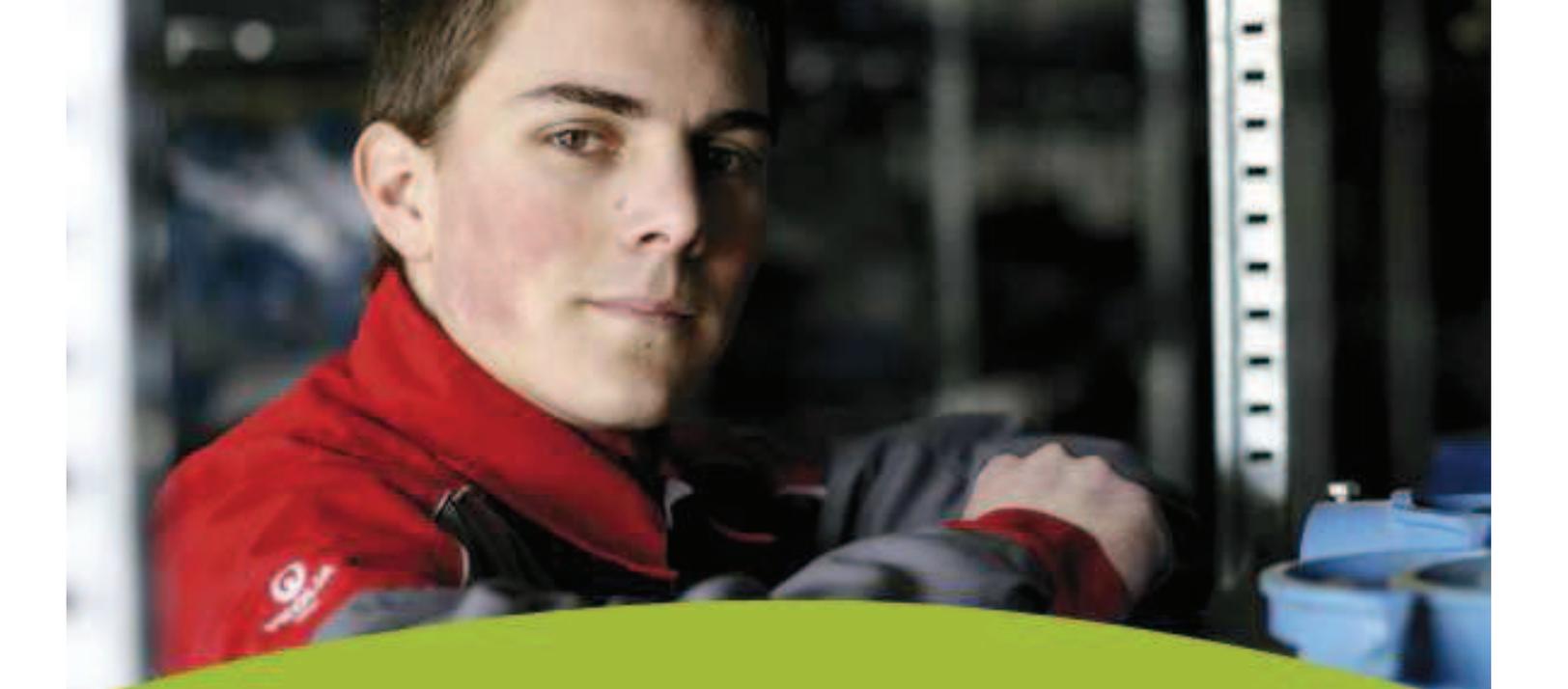
## **ANNEXE 4 : REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le règlement d'assainissement collectif, adopté par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe du 25 juin 2012, est disponible sur le site internet de la CREA ([http://www.la-crea.fr/\\_fichiers/la-crea.fr/publications/Reglements/regl-ass-couleur-2013.pdf](http://www.la-crea.fr/_fichiers/la-crea.fr/publications/Reglements/regl-ass-couleur-2013.pdf)) ou sur simple demande.

## **ANNEXE 5 : REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le règlement d'assainissement non collectif, adopté par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe du 20 décembre 2010, est disponible sur le site internet de la CREA ([http://www.la-crea.fr/internetf/publications/Reglements/regl\\_anc2010.pdf](http://www.la-crea.fr/internetf/publications/Reglements/regl_anc2010.pdf)) ou sur simple demande.

## **ANNEXE 6 : EXTRAITS DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES – POLE DE PROXIMITE DE DUCLAIR**



2012

# RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Ville de Duclair

*« Une année de performance et de gestion durable  
de votre service public de l'assainissement »*

Conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005



 **VEOLIA**  
EAU

## 1.2. Chiffres clés et faits marquants

### CHIFFRES CLES

3 054 habitants desservis<sup>1</sup>,

1 477 clients raccordés,

2 usines de dépollution d'une capacité totale de 200 équivalents habitants,

6 postes de relèvement,

23 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales, hors branchements.

### FAITS MARQUANTS

#### *Service*

##### → CONFORMITE REGLEMENTAIRE

La conformité réglementaire est synthétisée dans le tableau suivant :

Station de :	Capacité en eqh	Conformité administrative	Conformité des résultats d'auto-surveillance	Conformité équipement d'auto-surveillance
DUCLAIR	4 000	Conforme	Conforme	Conforme

En 2012 un audit technique a été réalisée sur la STEP de Duclair par l'AESN.

##### → CONTINUE DE SERVICE

La SADE Exploitations de normandie s'assure du fonctionnement en continu de vos installations d'assainissement.

**Le curage de réseau** a été réalisé sur 875 mètres en préventif et sur 100 mètres en curatif.

##### → DECLARATION ET SURVEILLANCE DES POINTS DE REJETS AU MILIEU NATUREL

L'article R214-1 du code de l'environnement a établi une liste d'installations, ouvrages ou travaux qui nécessitent avant toute réalisation une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

- Nomenclature "loi sur l'eau" art R214-1 du code de l'environnement

Selon les domaines, un certain nombre de critères déterminent si l'opération ou l'ouvrage est soumis à déclaration, à autorisation ou s'il peut se faire ou exister sous le régime de la liberté.

Dans ce dernier cas, aucune formalité n'est nécessaire, mais certaines règles de précaution peuvent être conseillées par le Service chargé de la Police de l'Eau.

<sup>1</sup> Nombre d'habitants desservis total communiqué par la Collectivité, ou à défaut estimation avec base de calcul conforme au décret n° 2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009 (cf. définition dans le glossaire du présent document)

Les ouvrages concernés sont :

**- STATIONS D'EPURATION**

Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :

Déclaration	Autorisation	Prescriptions générales applicables
Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5	Supérieure à 600 kg de DBO5	Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées

**- DEVERSOIRS D'ORAGE**

Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier :

Déclaration	Autorisation	Prescriptions générales applicables
Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5	Supérieure à 600 kg de DBO5	Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées

Les postes de relèvements avec trop plein entrent dans cette dernière catégorie.

De l'application de l'arrêté du 22 juin 2007, il découle que les ouvrages de collecte et les déversoirs d'orage situés sur le réseau doivent faire l'objet de la surveillance prévue aux articles 8 et 18. La précision des données demandées varie en fonction de la taille des déversoirs.

L'objectif poursuivi est d'obtenir une meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux. Notamment, la connaissance des rejets des déversoirs est déterminante pour améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux, par temps sec comme par temps de pluie, et ainsi trouver les meilleures solutions pour limiter des rejets d'eaux usées non traitées qui ont un impact important sur le milieu récepteur.

La mesure des débits transités dans le réseau permet de surveiller les points critiques de celui-ci, ou il y a un risque appréciable d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Elle permet l'évaluation de l'efficacité de la collecte dans les différents secteurs du réseau, en vue de prévoir des ouvrages de stockage éventuels eu égard aux débits de transit à respecter aux droits des différents déversoirs.

Les articles 8, 18 et 19 de l'arrêté du 22 juin 2007 fixent les prescriptions relatives à l'appareillage pour la surveillance et à la surveillance des réseaux de collecte et des déversoirs d'orage.

Les domaines d'application respectifs de ces trois articles appellent les précisions suivantes :

- l'article 8 est relatif à la surveillance des ouvrages de collecte.

- l'article 18 est relatif aux déversoirs d'orage ; il ne vise pas les déversoirs situés en tête de station qui relèvent de l'article 19 et de l'article 8 (au-dessus de 600 kg/j de DBO5).

- l'article 19, est relatif a la surveillance du fonctionnement de la station d'épuration qui doit s'entendre comme s'appliquant au **déversoir situé en tête de station**, ce dernier faisant partie intégrante du dispositif de traitement.

Les collectivités qui n'ont encore rien entrepris dans ce domaine **doivent engager sans délai les études nécessaires et la réalisation d'équipements en moyens de mesure des principaux déversoirs d'orage et des emplacements caractéristiques pertinents des réseaux.**

Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche si votre patrimoine le nécessite.

Le patrimoine de CREA – Ville de Duclair se décompose de la manière suivante :

#### **Postes de relèvement**

6 postes de relèvement sont installés sur le réseau d'assainissement du **système d'assainissement de CREA – Ville de Duclair** et gérés par Veolia Eau.

#### **Déversoirs d'orage**

6 déversoirs d'orage existent sur le réseau d'assainissement du **système d'assainissement de CREA – Ville de Duclair** et gérés par Veolia Eau.

En application de l'article 18 de l'arrêté du 22 juin 2007, les déversoirs d'orage par lesquels peut transiter une pollution supérieure à 120 kg de DBO<sub>5</sub> par jour et inférieure à 600 kg de DBO<sub>5</sub> par jour doivent être équipés de façon à estimer les débits rejetés et les périodes de déversement.

Ceux par lesquels plus de 600 kg de DBO<sub>5</sub> par jour peuvent transiter doivent être équipés de façon à mesurer en continu le débit et d'estimer la charge polluante déversée par temps de pluie.

## **Valorisation**

Notre engagement au service de l'environnement – **réduire notre impact polluant** et en même temps limiter la consommation de ressources naturelles par le recyclage des déchets et l'utilisation de l'eau traitée pour le nettoyage de la grille d'égouttage (économie d'eau potable) – passe par le tri, l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier...,) et de bureau (papier, piles, cartouches d'encre, ...).

Nous participons à **la valorisation agricole**. Le bilan écologique des épandages agricoles présente l'avantage :

- de réduire les transports - sources de pollution de l'air et de consommation d'énergie fossile,
- d'assurer un recyclage complet des boues, sans produire de sous produits ou de résidus ; et sans consommer de ressource naturelle non renouvelable,
- de venir en substitution des engrais minéraux habituellement utilisés

## Responsabilité

### →L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS

L'accueil clientèle reste une priorité pour Veolia. Deux axes sont développés pour être à l'écoute du client, une plateforme basée à Rouen pour recevoir et traiter les appels (demande d'abonnement, de résiliation, d'information ou en cas d'urgence) et des points d'accueil client comme au bureau de Buchy où plusieurs conseillers clientèle accueillent les clients en proximité avec bureaux permettant la confidentialité en cas de nécessité.

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental. Aucun dossier n'a été réalisé en 2012, en revanche 71 échéanciers ont été accordés afin de donner un délai de paiement aux personnes le demandant.

### →LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'ensemble des données d'autosurveillance est envoyé régulièrement au format SANDRE à la Police de l'eau et à l'Agence de l'Eau. Des audits d'expertise techniques sont en cours à l'initiative de l'Agence de l'Eau pour valider le processus d'autosurveillance.

### →LA SENSIBILISATION

La protection de l'environnement exige l'implication des citoyens – consommateurs.

VEOLIA EAU soutient des actions pédagogiques pour favoriser l'éco – citoyenneté, en particulier :

- actions de sensibilisation des enfants ;
- campagnes en faveur d'un usage raisonné de l'eau et des bons gestes pour l'environnement.

### →L'EMPLOI, LA FORMATION

Nous agissons pour l'emploi par le recours à la sous-traitance locale et le recrutement, dans le cadre de l'opération « Veolia Compétences », de jeunes en apprentissage qui sont ensuite intégrés à nos équipes locales.

### →LA SECURITE

La prévention des risques professionnels de Véolia s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui permet de :

- favoriser le dialogue autour de la sécurité avec l'ensemble des collaborateurs et de l'encadrement au travers de causerie sécurité ;
- déployer les procédures à tous les échelons de l'Entreprise ;
- associer nos entreprises sous-traitantes, nos fournisseurs et nos clients à cet effort indispensable.

## 2.2. Le patrimoine du service

### L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'assainissement confié à VEOLIA Eau est composé :

- ◆ des réseaux de collecte
- ◆ des ouvrages de transfert
- ◆ des postes de relèvement
- ◆ des branchements
- ◆ des usines de traitement

→ *Les installations et ouvrages de collecte*

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
DUCLAIR	240	4 000	600	Bien de retour
DUCLAIR BORD DE SEINE STEP	12	200	30	Bien de retour
<b>Capacité totale :</b>	<b>252</b>	<b>4 200</b>	<b>630</b>	

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Qualification
DUCLAIR Allée des genets / Claquemeure	Relèvement	Bien de retour
DUCLAIR Le Parc	Relèvement	Bien de retour
DUCLAIR Cote des Moulins N°121	Relèvement	Bien de retour
DUCLAIR Stade	Relèvement	Bien de retour
DUCLAIR Marais / Gendarmerie	Relèvement	Bien de retour
DUCLAIR Ronnenberg / Natero	Relèvement	Bien de retour
DUCLAIR 640, Cote des moulins	Relèvement	Bien de retour

→ *Les équipements du réseau*

Equipements de réseau		Qualification
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	343	Bien de retour
Nombre de déversoirs d'orage	6	Bien de retour

→ *Les réseaux de collecte*

Canalisations		Qualification
Canalisations gravitaires (ml)	21 679	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	5 743	Bien de retour
dont unitaires	12 336	Bien de retour
dont pluviales (séparatif)	3 600	Bien de retour
Canalisations de refoulement (ml)	1 123	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	1 123	Bien de retour

→ **Les branchements en domaine public**

<b>Branchements</b>		<b>Qualification</b>
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	1 352	Bien de retour
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs	0	Bien de retour

**LA GESTION PATRIMONIALE**

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments..., constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - VEOLIA Eau met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine afin de garantir le maintien en bon état des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

Grâce à des outils de connaissance du patrimoine et à son système d'information géographique, VEOLIA Eau met à jour l'intégralité des données patrimoniales du service. L'analyse de ces données permet à VEOLIA Eau d'apporter à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

Grâce à ses outils d'analyse historique des données patrimoniales, VEOLIA Eau est à même de procéder au bon moment aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités en matière de travaux d'investissement et de renouvellement.

→ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées**

Pour l'année 2012, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées est de **30<sup>1</sup>** :

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30	30	30

→ **Taux moyen de renouvellement des réseaux**

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en ajoutant aux valeurs de la 2<sup>ème</sup> ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

<b>Canalisations</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	19 202	19 202	19 202	19 202	19 202
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0

Commentaire : Le renouvellement des canalisations (en de ça de 6m) n'est pas à la charge du délégataire

<sup>1</sup> Le mode de calcul de cet indicateur est décrit dans le glossaire, en annexe du présent rapport.

→ *La situation des biens*

## OUVRAGE : Step DUCLAIR

### CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Arrêté préfectoral : 15/04/1991
- Récépissé d'épandage : 20/10/2003
- MES : 20 mg/l DCO : 50 mg/l DBO5 : 15 mg/l NGL : 10 mg/L NTK : 5 mg/l P : 1 mg/l
- Capacité : 3600 EH – 216 kg DBO5/j - débit nominal 600 m3/j
- Charge hydraulique : 4000 EH
- Date : 1991
- Exutoire : AUSTREBERTHE
- Charge actuelle : 3788 EH (1403 abonnés (1479 total abonné Duclair – source 2012))
- Charge hydraulique actuelle : Temps Sec 400 m3/j, Temps pluie ~700 m3/j
- Bassin d'orage : Oui, Volume : 300M3
- Filière eau : Boues activée
- Filière Boues : Table d'égouttage (siccité sortie 4%, 40g/l)
- 2 Silo à boues couverts = 2x 450 m3
- Communes collectées : Duclair

P.R.	Refolement	Pompes	Commentaires
PR_CHEMIN_DES_MARAIS_DUCLAIR		2	Télégestion
PR_CLAQUEMEURE_DUCLAIR		2	
PR_COTEMOULINS121_DUCLAIR		1	
PR_COTEMOULINS640_DUCLAIR		1	
PR_GENDARMERIE_DUCLAIR		2	
PR_LE_PARC_DUCLAIR		2	
PR_NATERO_DUCLAIR		3	Télégestion
PR_STADE_DUCLAIR		1	

### INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

Bassin d'aération : agitation inexistante, la mise en place d'un agitateur permettrait l'homogénéisation de la liqueur mixte d'où un meilleur traitement (oxygénation plus efficace).

Nous préconisons également la mise en place d'une sonde Redox et d'une sonde d'Oxygène afin d'améliorer et de sécuriser l'oxygénation de la biologie.

Bassin tampon : aucun trop plein, risque de débordement de l'ouvrage par temps de pluie.

Prétraitement : dégrilleur obsolète, nous préconisons sont remplacement avec un entrefer de 6 mm.

PR Le Parc : poste de relèvement en mauvais état, refolement souple encore présent. Il est urgent d'envisager sa rénovation avec la réalisation d'un poste neuf, refolement rigide, chambre à vanne séparée du poste de relèvement.

Risque important pour l'exploitant.

Sécurité : mise en place de barre anti-chutes sur l'intégralité des postes de relèvements.

PR Natero : équipement du trop-plein au niveau de ce poste suivant prescription de l'arrêté du 22/06/2007 (supérieur à 120 KG de DBO) – poste de tête de la station de Duclair.

## TRAVAUX REALISES

2005 : étude diagnostique du système d'assainissement de Duclair.

2009/2010 Augmentation des capacités de stockage des boues par la collectivité par construction d'un silo à boues supplémentaires

01/05/2010 : nouveau poste de relèvement sur réseau : PR Chemin du Marais  
Télégestion : OUI

01/09/2011 : Modification de l'automatisme et de la commande des trois pompes du poste PR Natero. Mise en place d'un automate ZELIO, permettant de gérer les trois pompes de manière identique (alternance des trois pompes). Baisse du débit instantané entrant sur la station afin d'optimiser le prétraitement et éviter une sur-sollicitation du bassin tampon.

- 1 pompe par temps sec : Q= 50 m3/h en entrée de station
- 2 pompes par temps de pluie : Q= 85 M3/h en entrée de station
- Si bassin tampon Niveau très haut, passage sur une seule pompe pour éviter le débordement de celui-ci (aucune surverse du BT à la station – débordement dans l'enceinte de l'usine).

## OUVRAGE : Step DUCLAIR Bord de Seine

### CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité :	200 EH
Date	?
Exutoire :	Seine
Charge actuelle :	76 branchements soient 205 EH
Bassin d'orage :	Non
Filière eau :	« Boues activées »
Filière Boues :	Silo concentrateur ~5 m3
Communes collectées :	

### INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

Station **obsolète**, aucun traitement possible. Envisager la réhabilitation de la station actuelle ou supprimer celle-ci avec envoi des effluents vers la station de Duclair.

## OUVRAGE : Réseau

Equipement de détection de surverse de chaque déversoir d'orage à réaliser.

Siphon + DO 1 RUE CAILLOUEL		DO 2 RUE FLAUBERT	
DO 3 RUE DE L'EGLISE / rue Président SARRAULT		DO 4 RUE DE L'EGLISE / Rue Georges Clemenceau	
DO 5 RUE VERDUN		DO 6 RUE PRESIDENT COTY	

Suite au diagnostic assainissement (Actea) :

### Canalisations :

20 anomalies nécessitent un chemisage partiel (en raison de fissures) :

- un tronçon de 10 mètres linéaires, rue de Verdun (emboîtements avec dégradation de surface),
- un tronçon de 36 mètres linéaires, rue Jules Ferry (fissures),
- environ 136 mètres linéaires, rue du 8 mai 1945 (fissures multiples et emboîtements fortement désalignés),
- un tronçon de 28 mètres linéaires, rue du Paradis (fissures multiples et emboîtements fortement désalignés).

### Déversoirs d'orage

Certain déversoirs d'orages ne permettent pas de contenir une pluie d'un mois (Cf Rapport de phase 3 p 32 à 34)

- DO1 Rue Caillouel (+ Syphon en aval) : Rehausse du seuil de 5 cm,
- DO2 Rue Flaubert : Rehausse du seuil de 10 cm,
- DO3 Rue du Président Sarrault : Rehausse du seuil de 20 cm,
- DO4 Rue de l'Eglise : Abaissement de 21 cm (l'objectif est alors de ne pas conserver une pluie supérieure au mois) ces travaux peuvent probablement être évité le D.O situé en aval (DO3) étant à rehausser,
- DO5 Rue de Verdun : Rehausse du seuil de 14 cm.

## L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE

La sécheresse des données reflète mal la réalité du quotidien de l'exploitation, ensemble d'actions complexes et coordonnées pour garantir le fonctionnement 24h/24h du service et apporter aux clients une qualité de service irréprochable.

VEOLIA Eau met en œuvre à ce titre deux types d'interventions :

- ◆ des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ◆ des interventions non programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale de ses équipes et qui, avec l'aide de procédures d'intervention parfaitement décrites et expérimentées, permettent en particulier que les interruptions du service restent l'exception.

La réalisation de ces interventions peut conduire à faire appel à des moyens mutualisés et aux équipes régionales et nationales d'experts.

VEOLIA Eau déploie de nouveaux outils informatiques de maintenance des installations (GAMA) et de gestion des interventions (PICRU) qui viennent en appui des équipes locales pour optimiser les programmes d'intervention.

### → *Installations*

Les opérations d'exploitation courantes réalisées sont les suivantes :

-Station d'épuration :

- relevé des compteurs,
- Nettoyage général,
- Tests terrain NO3- et NH4
- Dégrillage des refus,
- Vérification du bon écoulement des effluents,
- Suivi des programmes d'autosurveillance.
- Accompagnement des représentants du SATESE
- Suivi des intervenants réalisant différents travaux,

-Poste de relèvement :

Contrôle et nettoyage des postes de relèvement, petites réparations (contact, télérupteur, régulateur de niveau)

Commune	Ouvrage	Détail ouvrage	Détail intervention
Duclair	PR	CAPOT + BAC	Proposition de mise en place de BAC dans le cadre d'un renouvellement de capots: PR NATERO
Duclair	PR	CAPOT + BAC	Proposition de mise en place de BAC dans le cadre d'un renouvellement de capots: PR LE PARC
Duclair	STEP	Télégestion	Rapatriement des données analogique (débit entrée sortie) sur le SOFREL afin d'éditer les bilans LERN

### → Réseaux et branchements

Curage, débouchage et entretien du réseau

Repérage des canalisations (DICT, PC, CU, relevé pour nouveaux branchements)

Scellement de tampons

Commune	Intervention	Ouvrage	Rue	Commentaire
duclair	fuite	branchement	rue victor hugo	n° 260,BRT 27 sous trottoir
duclair	réfection	tampon	rue des monts	ch des monts,rue de la ferme,réparé les scellem
duclair	divers	Canalisation	rue pavé	repossé 6 ml de pvc 110,+reprise puvial

Les interventions de curage préventif, d'inspection télévisée, de contrôle des branchements et désobstruction de réseaux et de branchements figurent dans la partie « La performance et l'efficacité opérationnelle » du présent chapitre.

### LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR VEOLIA EAU

Le renouvellement des installations techniques du service est un aspect important de l'exploitation d'un service d'eau ou d'assainissement : il conditionne l'avenir de court et long termes du service et, sur un cycle de vie complet des installations, pèse de l'ordre de 1/5ème dans ses coûts. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

L'expertise développée par VEOLIA Eau permet soit d'apporter les conseils à la Collectivité utiles à l'établissement de ses priorités patrimoniales, soit d'optimiser le renouvellement dont nous avons la charge dans une perspective de gestion durable du service.

VEOLIA Eau dispose de plateformes de tests et de programmes de R&D ayant vocation à sélectionner les équipements les plus adaptés à chaque opération et offrant le meilleur rapport qualité/fiabilité/coût/durée de vie.

Fort de son expérience de gestion de 200.000 km de réseaux d'eau potable et 70.000 km en assainissement en France, Veolia Eau a développé des outils avancés de gestion du patrimoine :

- ◆ Sur les réseaux d'eau potable, des outils d'estimation du risque de défaillance de chaque canalisation (MOSARE) et de programmation des chantiers, mais également d'optimisation à plus long terme des actions de renouvellement et d'entretien permettant de compenser la perte de performance du réseau due à son vieillissement (VISION).
- ◆ Sur les réseaux d'assainissement, la performance « technique » d'une canalisation peut être évaluée à partir de l'analyse de nombreuses informations, et notamment du résultat de son inspection (en particulier l'inspection télévisée – ITV). L'outil OctaVE consolide les données patrimoniales et d'exploitation et évalue les risques liés aux défauts de performance des réseaux d'assainissement pour programmer les investigations et les travaux de renouvellement.

Les outils de modélisation sont en outre utilisés pour dimensionner très précisément les installations lors de leur remplacement.

### → Installations et ouvrages de collecte

Commune	Ouvrage	Détail ouvrage	Détail intervention
Duclair	STEP	Pompage	STEP Bord de Seine - Renouvellement de la pompe N°1 et renouvellement de la colonne souple du poste.
Duclair	STEP	Silo à Boue	Renouvellement de l'agitateur du silo N°1
Duclair	STEP	Poste toutes eaux	Renouvellement de la pompe du poste toutes eaux.
Duclair	PR	Pompage	PR Claquemeure - Renouvellement de la pompe N°1

→ Réseaux et branchements

Sans Objet

**LES TRAVAUX NEUFS REALISES**

→ Installations et ouvrages de collecte

Sans Objet

→ Réseaux et branchements

Canalisations	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8	0,0%
Canalisations gravitaires (ml)	21 679	21 679	21 679	21 679	21 679	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	5 743	5 743	5 743	5 743	5 743	0,0%
<i>dont unitaires</i>	12 336	12 336	12 336	12 336	12 336	0,0%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	0,0%
Canalisations de refoulement (ml)	1 123	1 123	1 123	1 123	1 123	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	1 123	1 123	1 123	1 123	1 123	0,0%
Branchements	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	1 336	1 342	1 345	1 350	1 352	0,1%
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs				0	0	0%
Ouvrages annexes	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	343	343	343	343	343	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage	6	6	6	6	6	0,0%

## 2.3. La performance et l'efficacité opérationnelle

VEOLIA Eau remplit chaque jour ses missions afin de délivrer un service public performant et responsable. Grâce à son savoir-faire, l'inventivité et l'engagement quotidien de ses équipes VEOLIA Eau fait progresser le niveau de performance des services dont elle assure la gestion.

### LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2002, VEOLIA Eau publie chaque année dans ses rapports annuels les indicateurs de performance institués par la FP2E et étendus depuis 2008 à tous les services publics d'eau en France dans le cadre de la réglementation sur l'eau (décret du 2 mai 2007).

INDICATEURS REGLEMENTAIRES (ARRETE DU 2 MAI 2007 – ANNEXE II)			
	L'ACTIVITE CLIENTELE	PRODUCTEUR	VALEUR
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	3 054
[D202.0]	Nombre d'autorisations spécifiques de déversement	Collectivité (2)	
	QUALITE DE SERVICE A L'USAGER	PRODUCTEUR	VALEUR
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000 habitants
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,00 u/1000 abonné
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	1,65 %
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	
	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	PRODUCTEUR	VALEUR
[D204.0]	Prix TTC par m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (assainissement seul)	Déléataire	1,53 €uro/m <sup>3</sup>
	GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE	VALEUR	VALEUR
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Déléataire	30
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	Collectivité (2)	
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents	Police de l'eau (3)	
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau (3)	
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire (3)	100,0 %
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (3)	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %

[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Délégataire (3)	
[P203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	38,9 t MS
INDICATEURS COMPLEMENTAIRES VEOLIA			
SATISFACTION DES USAGERS ET ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui
CERTIFICATION		PRODUCTEUR	VALEUR
	Obtention de la certification ISO 9001	Délégataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Délégataire	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délégataire	Oui
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(3) définition en attente de texte réglementaire

## LA CERTIFICATION DU SERVICE

**L'intégralité des périmètres opérationnels de VEOLIA Eau est certifiée ISO 9001.**

**Les activités de VEOLIA Eau Nord-Ouest sont certifiées ISO 14001**

**VEOLIA Eau a été la première entreprise de l'eau à être certifiée pour la maîtrise des risques sanitaires (ISO 22000) et à obtenir la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement pour un périmètre d'exploitation.**



## L'EFFICACITE DE LA COLLECTE ET DE LA DEPOLLUTION DES EAUX USEES

Le niveau d'efficacité des services d'assainissement résulte de l'alliance de l'expertise des Hommes, du savoir-faire de VEOLIA Eau et de l'existence d'une véritable démarche de management de la performance.

En matière de formation, Veolia est la seule entreprise de services en France à disposer de Campus dédiés à ses métiers. Chaque année, les Campus Veolia dispensent plus de 210 000 heures de formation aux salariés de l'entreprise.

### L'efficacité de la collecte

#### → La maîtrise des entrants

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte, et leur surveillance étroite, sont indispensables à la bonne gestion de toute la filière en amont du système de traitement. En effet, elle est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution, par temps sec comme en épisode pluvieux, et d'identifier les rejets accidentels.

#### → L'avancement des politiques d'assainissement collectif est mesuré par le taux de desserte.

Le taux de desserte est le nombre d'abonnés (clients) desservis – au sens où le réseau existe devant l'immeuble - rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (art. R 2224-6 du CGCT). Le nombre d'abonnés (clients) desservis ou abonnés sur le périmètre du service figure au tableau suivant, permettant à la collectivité de calculer ce taux.

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis sur le périmètre du service	1 419	1 442	1 457	1 459	1 479	1,4%

→ *Le contrôle des établissements non domestiques*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système de collecte et de traitement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Le renforcement de la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ◆ améliorer le fonctionnement du système de collecte,
- ◆ renforcer la fiabilité des ouvrages et préserver le patrimoine de la Collectivité,
- ◆ garantir les performances du système de traitement,
- ◆ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ◆ respecter la réglementation.

→ *L'identification des rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Chaque année, VEOLIA Eau établit un plan d'action de manière à cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ◆ A la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes : les services de l'Etat (DREAL, ARS...) sont souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ◆ Après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues : VEOLIA Eau réalise une identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution grâce à son outil Actipol,
- ◆ Après constats d'anomalies sur le réseau de collecte : plaintes d'usagers, opérations d'autocontrôle du réseau, contrôles de conformité des branchements,
- ◆ Sur la base des éléments de l'Agence de l'Eau tels que le type d'activité ou la consommation d'eau.

Le recueil des données tenant compte de :

- ◆ La localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ◆ L'évaluation des principaux apports - synthèse des données existantes (Etudes, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, ...),
- ◆ La définition des capacités et charges du système d'assainissement (Etudes dimensionnement, constatations d'exploitation, bilans de fonctionnement, ...),
- ◆ La caractérisation de la qualité des boues en métaux lourds, HAP et PCBs,
- ◆ L'établissement de la liste des établissements à risques.

Les principaux axes de recherche concernent les graisses et les hydrocarbures.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

→ *Le bilan 2012 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)*

Il n'y a pas eu d'Arrêtés d'Autorisation de Déversement et de Conventions Spéciales de Déversement en 2012.

→ **La surveillance du réseau de collecte**

**Les inspections télévisées des canalisations**

Il n'y a pas eu d'inspections télévisées des canalisations en 2012, ni de tests à la fumée.

→ **La maîtrise des transferts et des déversements vers le milieu naturel**

**La surveillance des déversements, identification des points de rejets**

Nombre de points de rejet	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'usines de dépollution	2	2	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage	6	6	6	6	6

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement permettent de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

→ **Le curage des réseaux et des ouvrages**

**Le plan de curage préventif et son suivi**

Interventions de curage préventif	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	79	17	263	3	9	200,0%
sur branchements	0	0	0	0	0	0%
sur canalisations	8	17	2	0	7	100%
sur accessoires	71	0	261	3	2	-33,3%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	4	0	259	0	0	0%
sur dessableurs	67	0	2	3	2	-33,3%
Longueur de canalisation curée (ml)	1 533	2 106	45	0	875	100%

**Les désobstructions**

Interventions curatives	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	27	14	21	7	14	100,0%
sur branchements	7	5	9	5	2	-60,0%
sur canalisations	11	6	12	2	12	500,0%
sur accessoires	9	3	0	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0	0	0%
sur dessableurs	9	3	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	376	245	502	50	100	100,0%

En 2012 le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **9,48 / 1000 abonnés**.

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les défauts structurels et les améliorations prioritaires à apporter.

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	10,42	10,42	10,42	10,42	0,00	-100,0%
Nombre de points concernés sur le réseau	2	2	2	2	0	-100,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	19 202	19 202	19 202	19 202	19 202	0,0%

### L'Assainissement non collectif

Sans Objet

### L'efficacité du traitement

La performance d'un système d'assainissement se mesure par sa contribution à la préservation de l'environnement. Un système efficace permet de préserver la qualité de l'eau des rivières et des ressources en eau et de produire des boues valorisables.

En 2011, VEOLIA Eau a réalisé une première mondiale industrielle en produisant des bioplastiques à partir de boues d'épuration : une nouvelle forme de valorisation innovante et créatrice de valeur pour les industriels.

#### → La conformité réglementaire du système d'assainissement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux-mêmes que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 :

#### La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

Ce taux correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures (pour les usines d'épuration de plus de 2.000 EH).

Cet indicateur [P 254.3] est calculé, à partir de l'exercice 2009, sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (DTG) selon les dispositions du décret.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

#### La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 :

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

#### La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 :

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel, VEOLIA Eau présente l'indicateur approché – relatif à la conformité réglementaire des rejets - issu de ses registres d'autosurveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructeur. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes au domaine de traitement garanti (DTG).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation.

→ **Conformité réglementaire des rejets en 2012**

**Conformité des performances des équipements d'épuration**

Cet indicateur, est calculé, à partir de l'exercice 2009, sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (DTG) selon les dispositions du décret, est défini dans le tableau suivant :

<b>Conformité des performances des équipements d'épuration</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Performance globale du service (%)</b>	/	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>88,0</b>	<b>100,0</b>
DUCLAIR	/	100,0	100,0	88,0	100,0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Le taux de conformité des rejets d'épuration, produit les années précédentes, est présenté dans le tableau suivant pour permettre d'apprécier l'évolution de la conformité des bilans. Ce taux fait appel à l'ensemble des bilans qu'ils soient en domaine de traitement garanti (DTG) ou non.

<b>Conformité des rejets d'épuration</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Performance globale du service (%)</b>	<b>100,0</b>	<b>92,7</b>	<b>100,0</b>	<b>92,5</b>	<b>100,0</b>
DUCLAIR	100,0	100,0	100,0	91,7	100,0
DUCLAIR BORD DE SEINE STEP	/	0,0	/	100,0	/

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

**Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007**

Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

**Conformité de la performance des ouvrages d'épuration**

<b>Conformité réglementaire des rejets</b>	<b>à la directive Européenne</b>	<b>à l'arrêté préfectoral (s'il existe)</b>
<b>Performance globale du service (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
DUCLAIR	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

→ **La performance des usines de traitement du service**

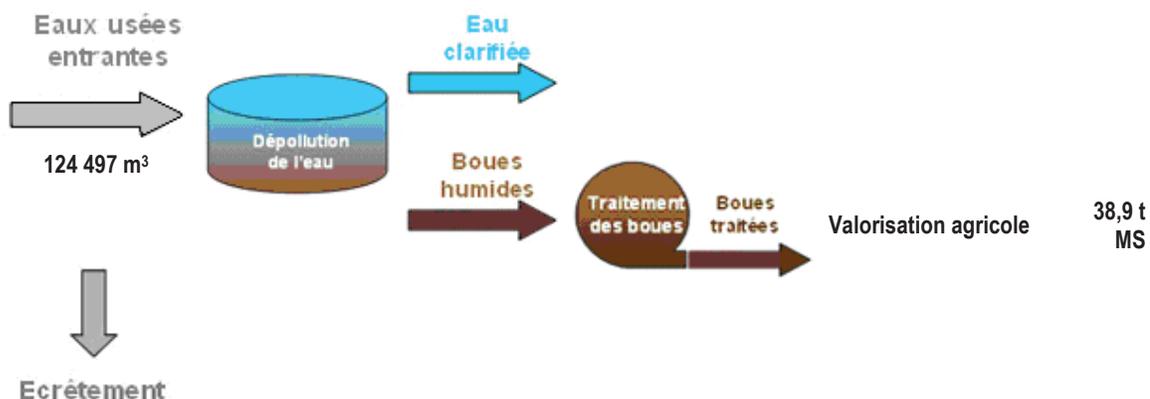
**Pour garantir un haut niveau de rendement épuratoire de ses usines VEOLIA Eau met en place une démarche de maintenance préventive assistée par ordinateur permettant de planifier de manière optimisée les tâches d'exploitation courante et les opérations d'entretien. Les files de traitement des eaux usées sont ainsi placées sous étroite surveillance.**

Les données de conformité, et notamment les bilans mensuels, sont détaillés en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 22 juin 2007.

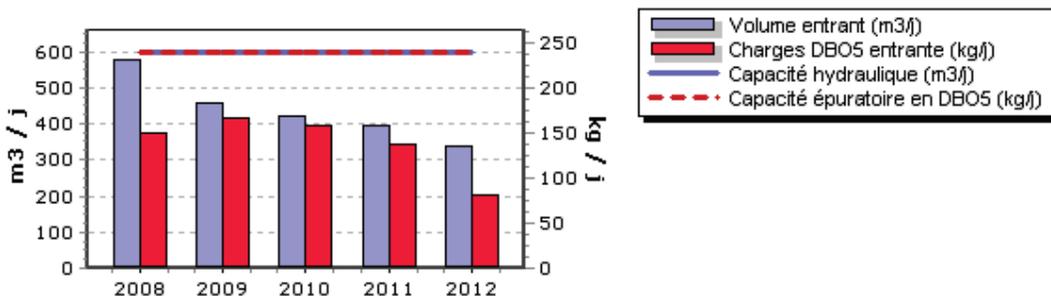
## DUCLAIR

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 124 497 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 340 m<sup>3</sup>/j. Le maximum atteint est de 846 m<sup>3</sup>/j. Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 240 kg de DBO5 par jour.



### Evolution de la charge entrante

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Volume entrant (m<sup>3</sup>/j)</b>	575	456	420	397	340
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	600	600	600	600	600
<b>Charge DBO5 entrante (kg/j)</b>	149	166	159	138	82
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	240	240	240	240	240



### Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>Charge moyenne annuelle entrante</b>	340	203	82	93	28,0	28,1	2,8
<b>Capacité épuratoire</b>	600	600	240	360	60	60	/
Occurrence de dépassement de capacité (*)	8%	0%	0%	0%	0%	0%	/

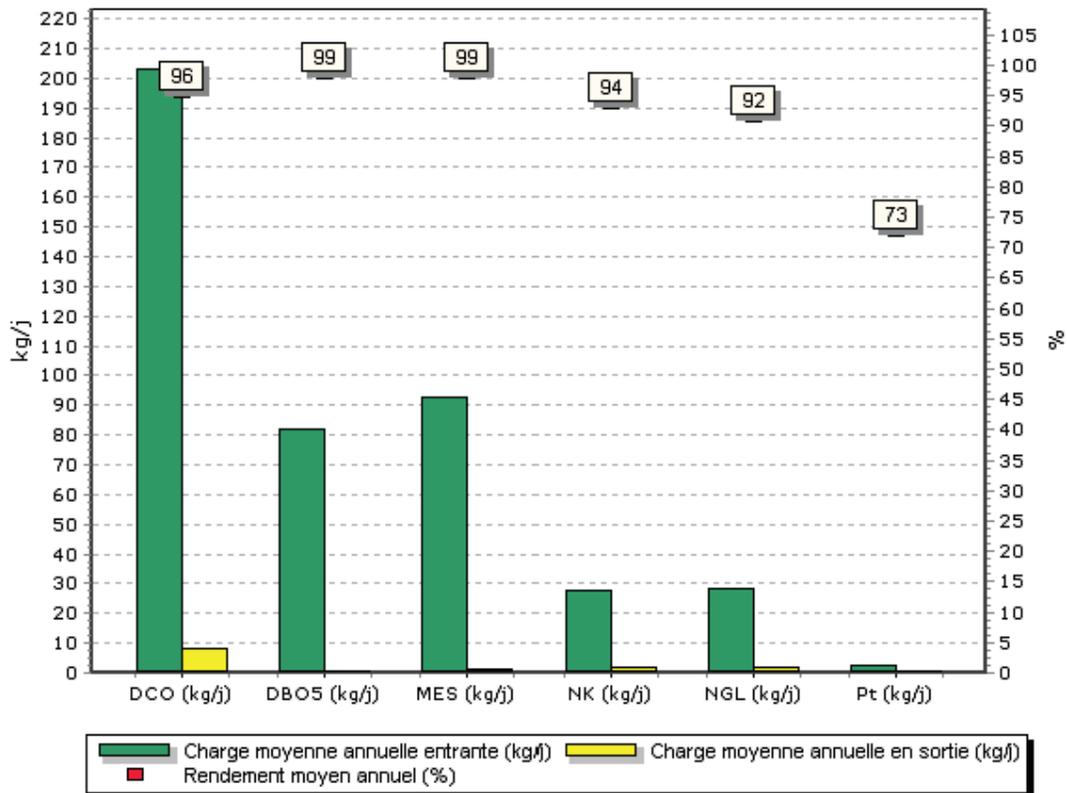
(\*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

## Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	203	82	93	28,0	28,1	2,8
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	8,4	0,6	1,1	1,7	2,2	0,8
Rendement moyen annuel (%)	95,85	99,30	98,85	94,01	92,13	73,19
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	24,2	1,7	3,1	4,8	6,3	2,2
Prescription de rejet – Concentration max. bilan (mg/l)	90,00	30,00	30,00	40,00	/	/

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

### Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



## Conformité des performances des équipements d'épuration

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bilans en CNF conformes / nombre de bilans en CNF disponibles (%)		100,0	100,0	88,0	100,0
Pour information, nombre de bilans en CNF (*)		10	8	8	11
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	149	166	159	138	82

(\*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Pour information, le tableau suivant présente le taux de bilans conformes sur l'assiette de l'ensemble des bilans qu'ils soient en CNF ou hors CNF (méthode utilisée dans les rapports annuels précédents).

## Conformité des rejets d'épuration

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100,0	100,0	100,0	91,7	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	12	13	12	12	12
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	149	166	159	138	82

(\*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

## Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Evaluations réalisées sur la base des bilans en CNF. Comme précisé dans le guide de définition de la DERU, pour la conformité à la Directive Européenne des usines de moins de 2000 EH notre calcul est réalisé par rapport aux normes fixées dans l'arrêté du 22/06/07.

	2008	2009	2010	2011	2012
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	100	100	100

## Boues évacuées

DUCLAIR	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	1 052	38,9	4 %	100 %
<b>Total</b>	<b>1 052</b>	<b>38,9</b>	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

## Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	/	100	100	100	100

## Sous Produits évacués par destination et par an

	2008	2009	2010	2011	2012
Refus de dégrillage évacués (t)	/	/	0,5	0,5	0,5
Sables évacués (t)	/	27,9	23,1	20,0	15,1
Graisses évacuées (m3)	/	47,5	50,0	44,0	44,0

## DUCLAIR BORD DE SEINE STEP

Il n'y a pas eu d'analyses en 2012 (STEP inférieure à 500EqH), la prochaine analyse sera réalisée en 2013.

## 2.4. Les services aux clients

VEOLIA Eau propose une relation multiple aux clients du service de l'eau : des outils multicanaux sont mis en place, permettant d'offrir plus de conseils, plus d'informations et aussi plus de réactivité dans le cas de situations exceptionnelles. Tout incident sur le service d'assainissement est pris en compte rapidement de manière à perturber le moins possible les usagers du service. Les clients sont informés au préalable, dans le cas d'opération programmée et dans les deux heures, lorsqu'il s'agit d'intervention accidentelle.

Ces actions complètent les services déjà proposés aux clients : l'accueil de proximité, le Centre Service Clients, le choix des différents modes de paiement, les propositions de rendez-vous dans une plage horaire définie et limitée à 2 heures...

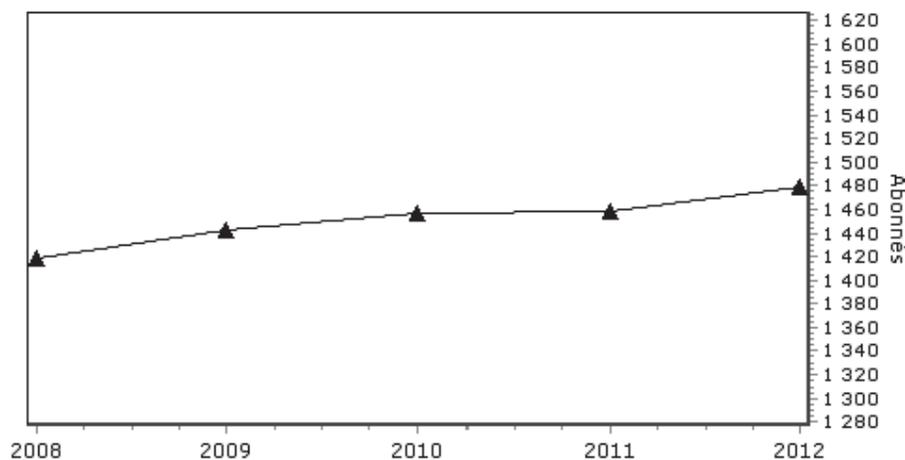
### LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

#### → Les abonnés du service et l'assiette de la redevance

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent au tableau suivant :

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
<b>Nombre d'abonnés (clients) desservis</b>	<b>1 419</b>	<b>1 442</b>	<b>1 457</b>	<b>1 459</b>	<b>1 479</b>	<b>1,4%</b>
Abonnés sur le périmètre du service	1 419	1 442	1 457	1 459	1 479	1,4%
<b>Assiette de la redevance (m3)</b>	<b>138 565</b>	<b>124 592</b>	<b>146 667</b>	<b>136 056</b>	<b>124 497</b>	<b>-8,5%</b>
Effluent collecté sur le périmètre du service	138 565	124 592	146 667	136 056	124 497	-8,5%
<b>Nombre d'habitants desservis total (estimation)</b>	<b>3 067</b>	<b>3 043</b>	<b>3 040</b>	<b>3 044</b>	<b>3 054</b>	<b>0,3%</b>

Evolution du nombre d'abonnés



Détail par commune:

<b>DUCLAIR</b>	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 067	3 043	3 040	3 044	3 054	0,3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 419	1 442	1 457	1 459	1 479	1,4%
Assiette de la redevance (m3)	138 565	124 592	146 667	136 056	124 497	-8,5%

### → Les principaux indicateurs de la gestion clientèle

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	279	343	292	360	61	-83,1%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	174	172	169	156	157	0,6%
Taux de mutation	12,5 %	12,1 %	11,8 %	10,9 %	10,8 %	-0,9%

### LA SATISFACTION DES CLIENTS

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, VEOLIA Eau réalise un baromètre semestriel de satisfaction.

Il porte à la fois sur :

- ◆ la qualité de la relation avec l'abonné : accueil par les conseillers du Centre Service Clients, par ceux de l'accueil de proximité,...
- ◆ la disponibilité et la ponctualité des équipes d'intervention clients : respect des plages de rendez-vous,
- ◆ la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- ◆ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0,00 u/1000 abonnés
- ◆ Taux de réclamations écrites : 0,00/1000 abonnés

Les résultats pour notre Région en décembre 2012 sont :

	2012
Satisfaction globale	84,57
La continuité de service	90,75
Le niveau de prix facturé	45,25
La qualité du service client offert aux abonnés	84,74
Le traitement des nouveaux abonnements	88,46
L'information délivrée aux abonnés	76,18

### LA CHARTE « EAU + »

VEOLIA Eau formalise ses engagements de service auprès des abonnés du service public dans une Charte. Elle regroupe les 8 engagements pris par VEOLIA Eau pour apporter chaque jour aux habitants un service public de qualité.

En cas de non respect de la Charte, VEOLIA Eau offre à l'abonné l'équivalent de 10m3 d'eau.

Nombre d'indemnisations charte accordées en 2012 : 0

## 3.2. L'énergie

VEOLIA Eau met en œuvre un véritable management de la performance énergétique des installations. Chaque fois que cela est possible, Veolia favorise les énergies renouvelables. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. VEOLIA Eau contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

### → Bilan énergétique du patrimoine

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
<b>Energie relevée consommée (kWh)</b>	<b>105 813</b>	<b>127 612</b>	<b>130 056</b>	<b>169 737</b>	<b>145 957</b>	<b>-14,0%</b>
Usine de dépollution	102 979	112 790	116 446	157 045	133 886	-14,7%
Poste de relèvement	2 834	14 822	13 610	12 692	12 071	-4,9%

### → Bilan énergétique détaillé du patrimoine

Le tableau détaillé se trouve en Annexe.

### → La consommation de réactifs

La consommation de réactifs pour la STEP de Duclair est la suivante :

- Polymères : 400L

### 3.3. La valorisation des boues et des sous-produits

Depuis longtemps VEOLIA Eau a privilégié la valorisation des boues d'épuration en engrais agricole. Cette solution présentant parfois des limites en termes d'acceptabilité et d'équilibre économique, VEOLIA Eau a choisi de rester sur la voie de la valorisation en utilisant les boues, non plus seulement comme un engrais direct, mais aussi comme biomasse. VEOLIA Eau sait valoriser cette biomasse sous forme d'énergie dans la production de biogaz ou sous forme de bio-polymères ou de bio-plastiques.

#### LES BOUES DU TRAITEMENT

→ *L'identification et la conformité des filières d'évacuation des boues*

Volumes par destination :

#### Boues évacuées

DUCLAIR	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	1 052	38,9	4 %	100 %
<b>Total</b>	<b>1 052</b>	<b>38,9</b>	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

#### Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Boues évacuées (Tonnes de MS)</b>	/	<b>32,8</b>	<b>13,2</b>	<b>43,9</b>	<b>38,9</b>
DUCLAIR	/	32,8	13,2	43,9	38,9

#### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Cet indicateur constitue le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
DUCLAIR		100	100	100	100

## LES SOUS-PRODUITS DU TRAITEMENT

→ *L'identification et la conformité des filières d'évacuation des sous-produits*

### **DUCLAIR**

<b>SOUS PRODUITS EVACUES</b>	<b>Refus de dégrillage (t)</b>	<b>Sables (t)</b>	<b>Graisses (m3)</b>
	0,5	15,1	44

## 5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

### → Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

LIBELLE	2011	2012	Ecart
<b>PRODUITS</b>	<b>223 308</b>	<b>181 456</b>	<b>-18,74 %</b>
Exploitation du service	160 884	138 255	
Collectivités et autres organismes publics	54 547	39 125	
Travaux attribués à titre exclusif	7 337	3 642	
Produits accessoires	540	434	
<b>CHARGES</b>	<b>303 408</b>	<b>220 699</b>	<b>-27,26 %</b>
Personnel	123 865	77 412	
Energie électrique	16 980	13 314	
Produits de traitement	1 888		
Analyses	1 536	1 685	
Sous-traitance, matières et fournitures	34 717	23 191	
Impôts locaux et taxes	1 586	655	
Autres dépenses d'exploitation			
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	4 989	3 538
	<i>Engins et véhicules</i>	11 870	10 268
	<i>Informatique</i>	4 988	4 352
	<i>Assurances</i>	-1 094	1 131
	<i>Locaux</i>	7 122	2 580
	<i>Autres</i>	58	880
Contribution des services centraux et recherche	10 156	9 729	
Collectivités et autres organismes publics	54 547	39 125	
Charges relatives aux renouvellements			
	<i>Pour garantie de continuité du service</i>	15 613	17 199
Charges relatives aux investissements			
	<i>Programme contractuel ( Investissements )</i>	12 460	12 647
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	2 127	2 993	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-80 100</b>	<b>-39 243</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-80 100</b>	<b>-39 243</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: W1751

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Référence: W1751

<b>LIBELLE</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Ecart</b>
Recettes liées à la facturation du service	160 884	138 255	-14,07 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	145 252	143 356	
dont variation de la part estimée sur consommations	15 632	-5 101	
<b>Exploitation du service</b>	<b>160 884</b>	<b>138 255</b>	<b>-14,07 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	9 378	1 756	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	9 543	3 328	
dont variation de la part estimée sur consommations	-165	-1 572	
Redevance Modernisation réseau	45 169	37 369	-17,27 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	40 799	39 034	
dont variation de la part estimée sur consommations	4 370	-1 665	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>54 547</b>	<b>39 125</b>	<b>-28,27 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>7 337</b>	<b>3 642</b>	<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>540</b>	<b>434</b>	<b>-19,74 %</b>

## 5.3. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### → Programme contractuel d'investissement

Aucun programme contractuel d'investissements de premier établissement n'a été défini au contrat.

### → Programme contractuel de renouvellement

Aucun programme contractuel de renouvellement n'a été défini au contrat.

### → Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

#### Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2012
Equipements (€)	9 470,16

#### Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Aucun fonds de renouvellement n'a été défini au contrat.

## 6.1. Bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

### Usine de dépollution

<b>DUCLAIR</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	102 979	106 710	109 958	147 583	124 760	-15,5%
Energie facturée consommée (kWh)	102 979	106 710	124 352	135 383	124 760	-7,8%
<b>DUCLAIR BORD DE SEINE STEP</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	/	6 080	6 488	9 462	9 126	-3,6%
Energie facturée consommée (kWh)	/	6 080	6 488	9 221	9 126	-1,0%

### Poste de relèvement

<b>DUCLAIR Allée des genets</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	214	583	149	122	171	40,2%
Energie facturée consommée (kWh)	214	583	149	122	171	40,2%
<b>DUCLAIR Av Coty la Pointe Parc</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	1 052	1 110	1 114	1 068	1 422	33,1%
Energie facturée consommée (kWh)	1 052	1 110	1 136	1 068	1 422	33,1%
<b>DUCLAIR Cote des Moulins N°121</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	289	230	226	220	268	21,8%
Energie facturée consommée (kWh)	289	230	229	185	268	44,9%
<b>DUCLAIR Cote des Moulins Stade</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	285	383	472	1 196	878	-26,6%
Energie facturée consommée (kWh)	285	383	462	318	878	176,1%
<b>DUCLAIR Impasse des Marais</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	/	/	26	152	276	81,6%
Energie facturée consommée (kWh)	/	/	26	146	276	89,0%
<b>DUCLAIR NATERO PR</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	801	12 317	11 430	9 731	8 799	-9,6%
Energie facturée consommée (kWh)	801	12 317	11 430	8 539	8 799	3,0%
<b>DUCLAIR 640, Cote des moulins</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	193	199	193	203	257	26,6%
Energie facturée consommée (kWh)	193	199	195	203	257	26,6%

## 6.3. Le bilan de conformité détaillé par usine

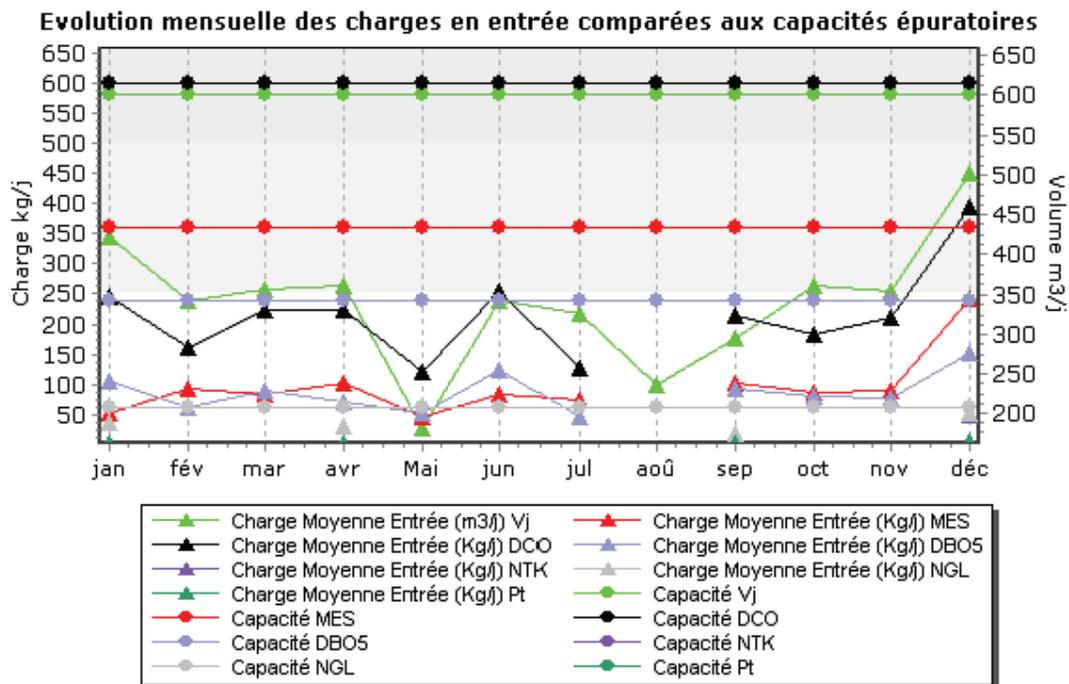
### DUCLAIR

#### Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Charge (m3/j)	HCN F/ bilans	Charge (kg/j)	HCN F/ bilans										
janvier	422	0 / 1	51	0 / 1	245	0 / 1	106	0 / 1	35,9	0 / 1	36,0	0 / 1	3,3	- / 1
février	343	1 / 1	93	0 / 1	162	0 / 1	62	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
mars	356	0 / 1	82	0 / 1	223	0 / 1	89	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
avril	360	0 / 1	101	0 / 1	224	0 / 1	72	0 / 1	31,3	0 / 1	31,4	0 / 1	3,0	- / 1
mai	181	0 / 1	47	0 / 1	120	0 / 1	53	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
juin	343	0 / 1	82	0 / 1	256	0 / 1	123	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
juillet	325	0 / 1	75	0 / 1	128	0 / 1	45	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
août	236	- / -	-	- / -	-	- / -	-	- / -	-	- / -	-	- / -	-	- / -
septembre	296	0 / 2	103	0 / 2	214	0 / 2	93	0 / 2	19,0	0 / 1	19,0	0 / 1	2,3	- / 1
octobre	361	0 / 1	87	0 / 1	182	0 / 1	79	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
novembre	354	0 / 1	89	0 / 1	212	0 / 1	78	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
décembre	503	0 / 1	242	0 / 1	396	0 / 1	151	0 / 1	50,3	0 / 1	50,5	0 / 1	4,9	- / 1

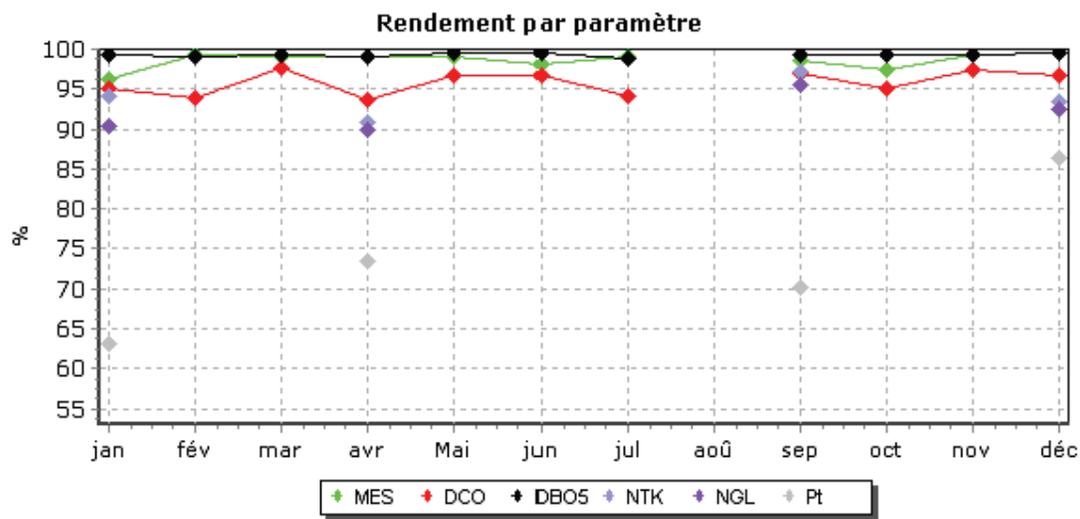
('HCNF / Bilans' représente le nombre d'analyses réalisées par paramètre dans des bilans Hors Conditions Normales de Fonctionnement / Nombre d'analyses réalisées par paramètre dans tous les bilans sur période)



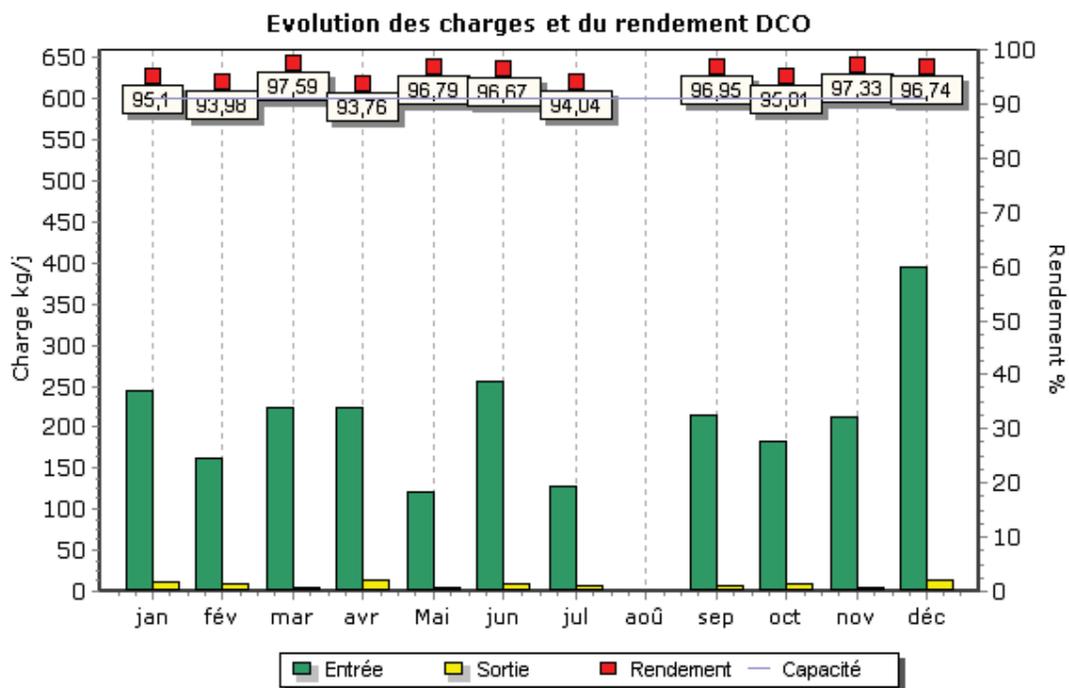
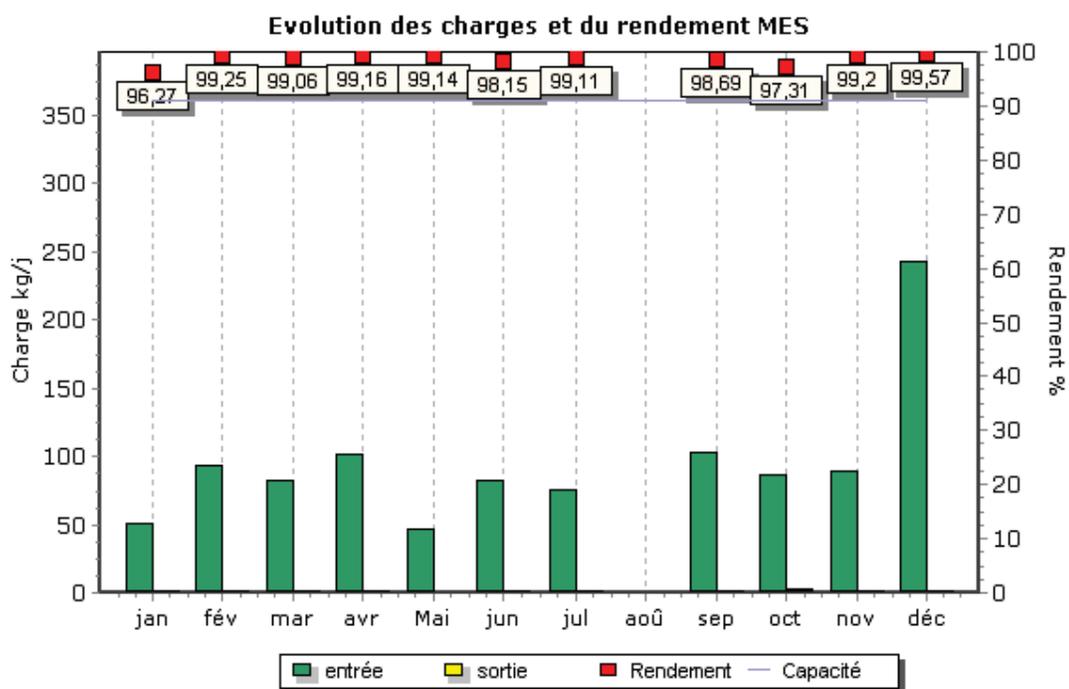
## Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

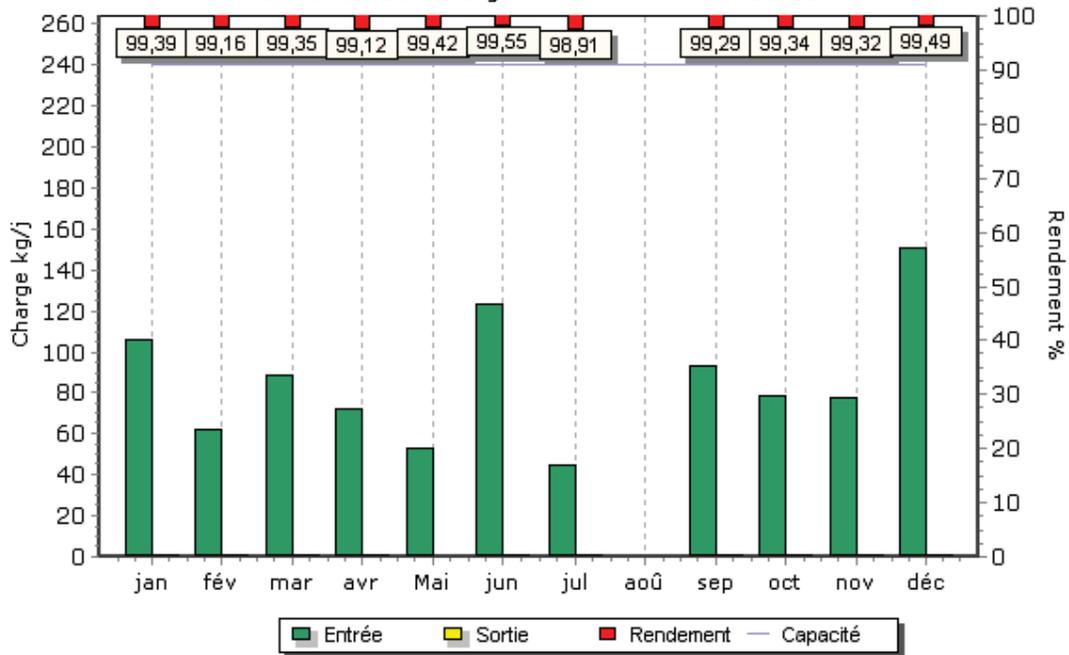
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
janvier	2	96,27	12	95,10	1	99,39	2	94,14	4	90,27	1	63,02
février	1	99,25	10	93,98	1	99,16						
mars	1	99,06	5	97,59	1	99,35						
avril	1	99,16	14	93,76	1	99,12	3	90,80	3	89,79	1	73,39
mai	0	99,14	4	96,79	0	99,42						
juin	2	98,15	9	96,67	1	99,55						
juillet	1	99,11	8	94,04	1	98,91						
août												
septembre	1	98,69	7	96,95	1	99,29	1	97,18	1	95,54	1	70,27
octobre	2	97,31	9	95,01	1	99,34						
novembre	1	99,20	6	97,33	1	99,32						
décembre	1	99,57	13	96,74	1	99,49	3	93,44	4	92,40	1	86,27



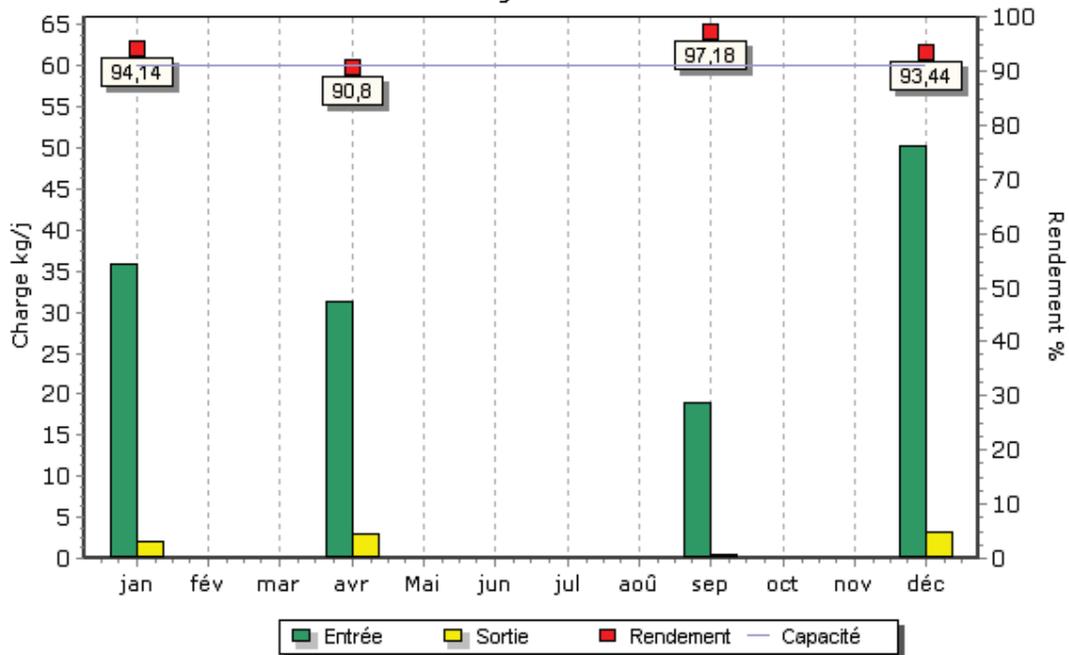
## Evolution des charges et du rendement par paramètre



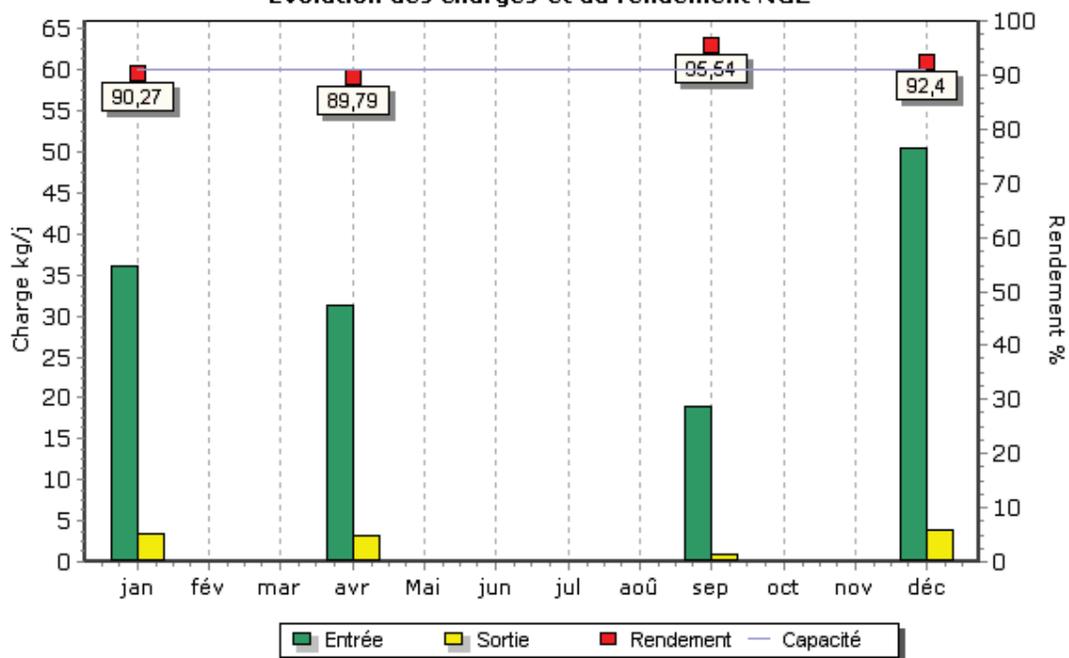
### Evolution des charges et du rendement DBO5



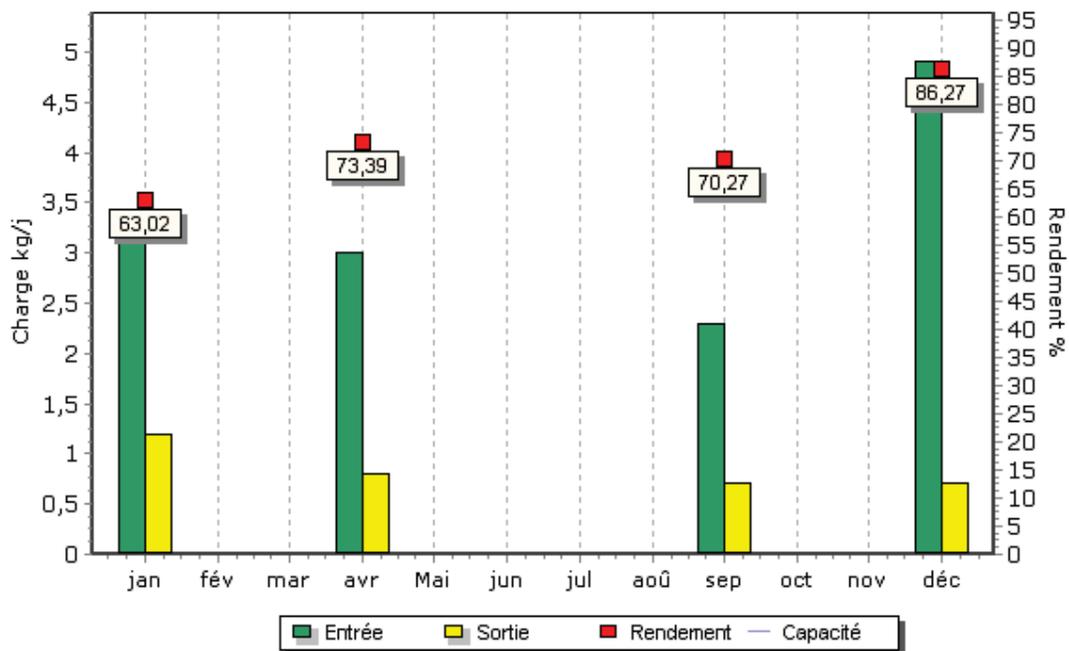
### Evolution des charges et du rendement NTK



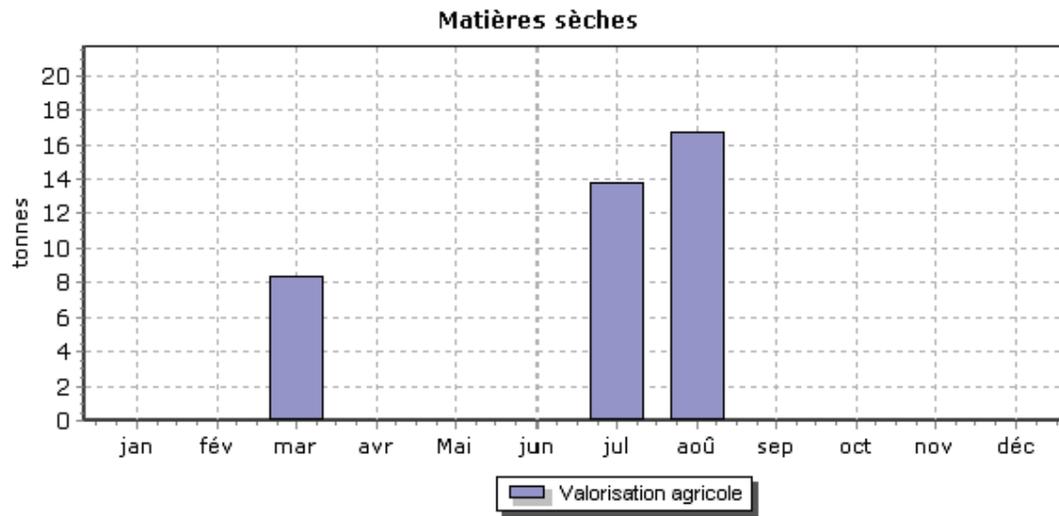
Evolution des charges et du rendement NGL



Evolution des charges et du rendement PT



## Boues évacuées par mois



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

SIAEPA DE JUMIEGES-MESNIL SOUS JUMIEGES

RAPPORT ANNUEL  
DU DÉLÉGATAIRE

Service public  
de l'assainissement

2012



STGS est certifiée Qualité Sécurité Environnement





## A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE

### 1) SYNTHÈSE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS

#### 1.1) Synthèse annuelle

DONNÉES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution N/N-1
<b>GESTION CLIENT</b>								
Nombre d'abonnés au 31/12	508	520	520	518	517	530	526	-0,75%
Nombre de branchements neufs	8	4	5	1	3	6	1	-83,33%
Volumes facturés (en m <sup>3</sup> )	50 355	49 186	50 479	48 271	51 578	53 717	42 711	-20,49%
<b>GESTION TECHNIQUE</b>								
Volumes traités en m <sup>3</sup>	51 444	56 733	55 938	57 741	64 249	63 363	70 796	11,73%
Pourcentage arrivées d'eau claire	2,12%	13,30%	9,76%	16,40%	19,72%	15,22%	39,67%	160,59%
Linéaire de réseau (ml)	14 349	13 942	14 004	14 004	14 172	14 178	14 178	0,00%
Linéaire de réseau curé (ml)	550	385	701	605	525	703	1288	83,21%



## 1.2) Chiffres-clé du service

Les données clientèle	2011	2012
Nombre de communes	2	2
Nombre d'habitants desservis	2322	2322
Nombre total d'abonnés	530	526
dont abonnés domestiques	530	526
dont abonnés non domestiques	0	0
Volumes vendus (A)	53717	42711
dont volumes abonnés domestiques	53717	42711
dont volumes abonnés non domestiques	0	0

Qualité du service aux usagers		
Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	83,33%	100,00%
Taux de réclamations	0,00%	0,00%
Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours (calendaires)	100,00%	100,00%
Proportion de lettres d'attente	0,00%	0,00%
Nombre d'échéanciers accordés	0	0

Bilans sur la préservation de l'environnement		
Nombre d'abonnés raccordés sur la station	530	526
Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	530	526
Volume annuel reçu (m3)	63478	70796
Soit un volume moyen (m3/j)	174	194
nombre de bilans autosurveillance réalisés	4	4
Production de boues en tMS/an	26,4	22,8
Production de boues en volumes (m3/an)	587,5	571
Production de boues admise par une filière conforme en tMS/an	26,4	22,8
Taux de rejet sans traitement	0,00%	0,00%
Nombre de déversement dans le milieu récepteur par an	0	0
Nombre de point de déversements où les volumes sont suivis (mesure de débit)	0	0
Nombre de jour où un dysfonctionnement majeur de la station a eu lieu (j)	0	0
Taux d'eau parasite (B-A)/B	15,38%	39,67%
Conformité des équipements aux prescriptions nationales	100%	100%
Conformité de la performance des ouvrages aux prescriptions nationales	100%	100%
Charge annuelle en DBO5 (kg/j)	76,00	59,00



Gestion du patrimoine	2011	2012
Nombre de stations de dépollution	2	2
Capacité de dépollution en équivalent-habitant	2250	2250
nombre de postes de relèvement sur le réseau	7	7
linéaire de réseau gravitaire à surface libre (eaux usées) (km)	11,770	11,770
dont linéaire de réseau séparatif (eaux usées) (km)	11,770	11,770
dont linéaire de réseau unitaire (km)	0,000	0,000
linéaire de réseau de refoulement (km)	2,408	2,408
linéaire de réseau eaux pluviales séparatif (km)	NC	NC
Nombre de réparation de conduites principales pour fuite ou rupture	0	0
Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	0	0
Linéaire d'hydrocurage préventif (km)	0,703	1,288
longueur de réseau renouvelé (km)	0,000	0,000
Nombre d'obstructions du réseau	0	0



## 1.3) Suggestions d'améliorations

### STATION D'EPURATION DE JUMIEGES

- Pour un enregistrement des volumes de **boues extraites**, mise en place d'un **débitmètre électromagnétique**. Le coût de ces travaux est estimé à 4000 € HT.
- Pour une meilleure gestion des cycles et des durées de temps d'**aération**, mise en place d'**horloges numériques**. Le coût de ces travaux est estimé à 1000 € HT

### STATION D'EPURATION DE MESNIL SOUS JUMIEGES

- Pour un suivi et un enregistrement des volumes d'eaux traitées, mise en place d'une **télégestion** reliée à notre réseau du **débitmètre de sortie** (canal venturi). Le coût de ces travaux est estimé à 800 € HT.
- Pour un enregistrement des volumes de **boues extraites**, mise en place Installation d'un **débitmètre électromagnétique**. Le coût de ces travaux est estimé à 4000 € HT.

### POSTE DE RELEVEMENT « LES AMERICAINS » - MESNIL SOUS JUMIEGES ET POSTE DE RELEVEMENT « LE BOURG » - MESNIL SOUS JUMIEGES

- Afin d'améliorer le suivi du fonctionnement de ces ouvrages (débit et temps de fonctionnement des pompes, niveaux dans la bêche, alarmes, analyse des arrivées d'eaux parasites), mise en place d'un système de **télégestion** relié à notre réseau. Le coût estimatif est de 3800 € HT par poste.
- Pour la sécurité du personnel d'intervention, installation d'un système de **barres antichute**. Le coût estimatif de ces travaux est de 3500 € HT pour le poste des Américains et de 2000 € pour le poste du Bourg.
- Pour la protection des accès, mise en œuvre d'une **clôture** de hauteur réglementaire sur le poste du Bourg. Le coût estimatif de ces travaux est de 4000 € HT.



## 3) LA GESTION CLIENT

### 3.1) REPARTITION DES BRANCHEMENTS

#### 3.1.1) Le nombre de branchements au 31/12/2012

Répartition par commune

Nombre de branchements

COMMUNES	2011	2012	EVOLUTION
JUMIEGES	427	427	0,00%
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	107	108	0,93%
<b>TOTAL</b>	<b>534</b>	<b>535</b>	<b>0,19%</b>

### 3.2) INFORMATION SUR LES ABONNES

#### 3.2.1) Répartition par commune

COMMUNES	ABONNES 2011	ABONNES 2012	EVOLUTION
JUMIEGES	423	421	-0,47%
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	107	105	-1,87%
<b>TOTAL</b>	<b>530</b>	<b>526</b>	<b>-0,75%</b>

#### 3.2.2) Les volumes comptabilisés

Les répartitions des volumes consommés par commune :

COMMUNES	2011	2012	EVOLUTION
JUMIEGES	46 751	36 280	-22,40%
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	6 966	6 431	-7,68%
<b>TOTAL</b>	<b>53 717</b>	<b>42 711</b>	<b>-20,49%</b>



## 3.2.3) Indicateurs de réclamations et de prestations aux clients

Les indicateurs sont présentés ci-dessous conformément au décret du 2 mai 2007 relatif à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et sont issus de notre dispositif de mémorisation des réclamations écrites.

Prestations aux clients	2012
Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours (calendaires)	100,00%
Proportions de lettres d'attente parmi ces réponses dans les délais	0,00%
Taux de respect du délai de remise en eau des branchements existants	100,00%
Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	100,00%
Réclamations récurrentes	2012
B1.1 Nombre de réclamations pour une obstruction sur réseau	-
B1.2 Nombre de réclamations pour une obstruction sur branchement	-
B2.1 Nombre de réclamations pour débordement inondation sur un poste de relèvement	-
B2.2 Nombre de réclamations pour débordement inondation chez l'abonné	-
B3 Nombre de réclamations pour une casse	-
B4 Nombre de réclamations pour des odeurs	-
C1. Nombre de réclamations sur des travaux de réparation sur le réseau	-
C2. Nombre de réclamations sur des travaux réalisés sur un branchement ( dont rendez-vous manqués)	-
D1 Nombre de réclamations sur le niveau de prix	-
D2 Nombre de réclamations pour erreur de relève ou de facturation	-
D3 Nombre de réclamations sur la qualité des contacts et de l'accueil	-
D4 Nombre de demandes d'échéanciers	-



## 4) LA GESTION TECHNIQUE

### 4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

#### 4.1.1) Les installations de traitement

##### Station de JUMIEGES

- Date de mise en service : février 2001
- Capacité nominale : 1050 EH
- Type de filière : Boues activées à aération prolongée
- Zone collectée : Commune de Jumièges (partiel)
- Equipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Non
- Déclaration : Oui (23 mai 2000)
- Débit nominal : 180 m<sup>3</sup>/j
- Norme de rejet :

Normes	Concentration (mg/l)
MES	30
DBO5	35
DCO	90
NTK	15
NGL	25
Phosphore total	



Description		
<b>Poste de tête</b>	3 pompes de relèvement	
<b>Prélèvement entrée</b>	Préleveur automatique réfrigéré	
<b>Dégrillage</b>	Tamiseur rotatif, compactage et ensilage	
<b>Bassin d'aération</b>	Bassin avec aération fines bulles	
<b>Clarificateur</b>	Bassin avec pont-racler	
<b>Dégazeur</b>	Dégazeur non raclé	
<b>Stockage des boues</b>	Silo à boues couvert 237 m3 avec agitateur, désodorisé	
<b>Equipement de mesure de débit</b>	1 débitmètre en entrée, 1 canal venturi muni d'une sonde ultrason en sortie, 1 débitmètre en sortie	
<b>Poste de sortie</b>	2 pompes de relèvement	
<b>Rejet</b>	Dans la Seine	



## Station du MESNIL SOUS JUMIEGES

- Date de mise en service : août 2001
- Capacité nominale : 1200 EH
- Type de filière : Boues activées à aération prolongée
- Zone collectée : Commune du Mesnil sous Jumièges (partiel)
- Equipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Non
- Déclaration : Oui (23 mai 2000)
- Débit nominal : 180 m<sup>3</sup>/j
- Norme de rejet :

Normes	Concentration (mg/l)
MES	30
DBO5	35
DCO	90
NTK	15
NGL	25
Phosphore total	



Description	
<b>Dégrillage</b>	Tamiseur fixe en canal - vis sans fin, compactage et ensachage
<b>Poste de tête</b>	3 pompes de relèvement
<b>Prélèvement entrée</b>	Préleveur automatique réfrigéré
<b>Bassin d'aération</b>	Bassin avec aération fines bulles
<b>Dégazeur</b>	Dégazeur non raclé
<b>Clarificateur</b>	Bassin avec pont-racler
<b>Stockage des boues</b>	Silo à boues couvert 180 m3 avec agitateur, désodorisé
<b>Equipement de mesure de débit</b>	1 débitmètre en entrée, 1 canal venturi muni d'une sonde ultrason en sortie, 1 débitmètre en sortie
<b>Rejet</b>	Dans une lagune de finition, bypassée vers un fossé car dégrade le rendement



## 4.1.2) Les installations sur le réseau

Type d'ouvrages	Lieu	Nombre de pompes	Débit (m3/h)	Télesurveillance
Poste de relèvement	Les américains	2	15	non
Poste de relèvement	Le Bourg	2	15	non
Poste de relèvement	Rue du Perrey	2	9,3	oui
Poste de relèvement	Rue Mainberthe	2	8,8	oui
Poste de relèvement	Rue de la Forêt	2	12,6	oui
Poste de relèvement	Hameau du Clos	2	13	non
Poste de relèvement	Les Côtes	2	12	non

## 4.1.3) Le réseau

### Les canalisations

RESEAU SEPARATIF		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Amiante-Ciment	150	397
Amiante-Ciment	200	6 351
TOTAL Amiante-Ciment		6 749
FONTE	200	2 317
TOTAL FONTE		2 317
GRES	200	1 365
TOTAL FONTE		1 365
PVC	160	226
PVC	200	1 098
TOTAL PVC		1 324
Inconnu	0	15
TOTAL Inconnu		15
TOTAL RESEAU SEPARATIF		11 770
RESEAU REFOULEMENT		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
PEHD noir	63	401
PVC	63	1 079
PVC	110	927
TOTAL REFOULEMENT		2 408
TOTAL RESEAU		14 178

### Les ouvrages sur le réseau

Type d'ouvrage	Quantité
Regards de visite	228



## 4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION

### 4.2.1) Bilan sur les volumes

Les postes de relèvement :

#### Poste Rue de la Forêt

	2012
Temps de fonctionnement (h)	343
Volumes (m <sup>3</sup> )	6 900

#### Poste Rue Mainberthe

	2012
Temps de fonctionnement (h)	270
Volumes (m <sup>3</sup> )	2 486

#### Poste Rue du Perrey

	2012
Temps de fonctionnement (h)	283
Volumes (m <sup>3</sup> )	2 628

#### Poste Rue des Américains

	2012
Temps de fonctionnement (h)	99
Volumes (m <sup>3</sup> )	1 482

#### Poste du Bourg

	2012
Temps de fonctionnement (h)	558
Volumes (m <sup>3</sup> )	8 373

#### Poste Rue des Cotes

	2012
Temps de fonctionnement (h)	27
Volumes (m <sup>3</sup> )	325

#### Poste Rue des Clos

	2012
Temps de fonctionnement (h)	384
Volumes (m <sup>3</sup> )	4 989

#### STEP Jumièges

	2012
Volumes (m <sup>3</sup> )	44 139

#### STEP Ménil sous Jumièges

	2012
Volumes (m <sup>3</sup> )	26 657



## 4.2.2) Consommation d'énergie

	2012
Site	Conso kwh
Station d'épuration Rue du Bosc - Mesnil sous Jumièges	30 765
Station d'épuration Rue Guillaume Quesne - Jumièges	10
Route de La Forêt station de relèvement - Jumièges	740
Rue du Perrey station de relèvement - Jumièges	507
Rue Mainberthe station de relèvement - Jumièges	498
Rue des Clos station de relèvement - Jumièges	703
Rue des Américains station de relèvement - Mesnil sous Jumièges	301
Le Bourg - Hameau du Bosc station de relèvement - Mesnil sous Jumièges	1 297
Rue des Côtes station de relèvement - Mesnil sous Jumièges	274
<b>Total</b>	<b>35095</b>



## 4.3) SUIVI DE LA QUALITE DE TRAITEMENT

Le service chimie-process-assainissement et les chefs de station sont en charge des programmes d'autocontrôle. Ils réalisent le suivi de fonctionnement des process, les analyses de terrain et la gestion des boues.

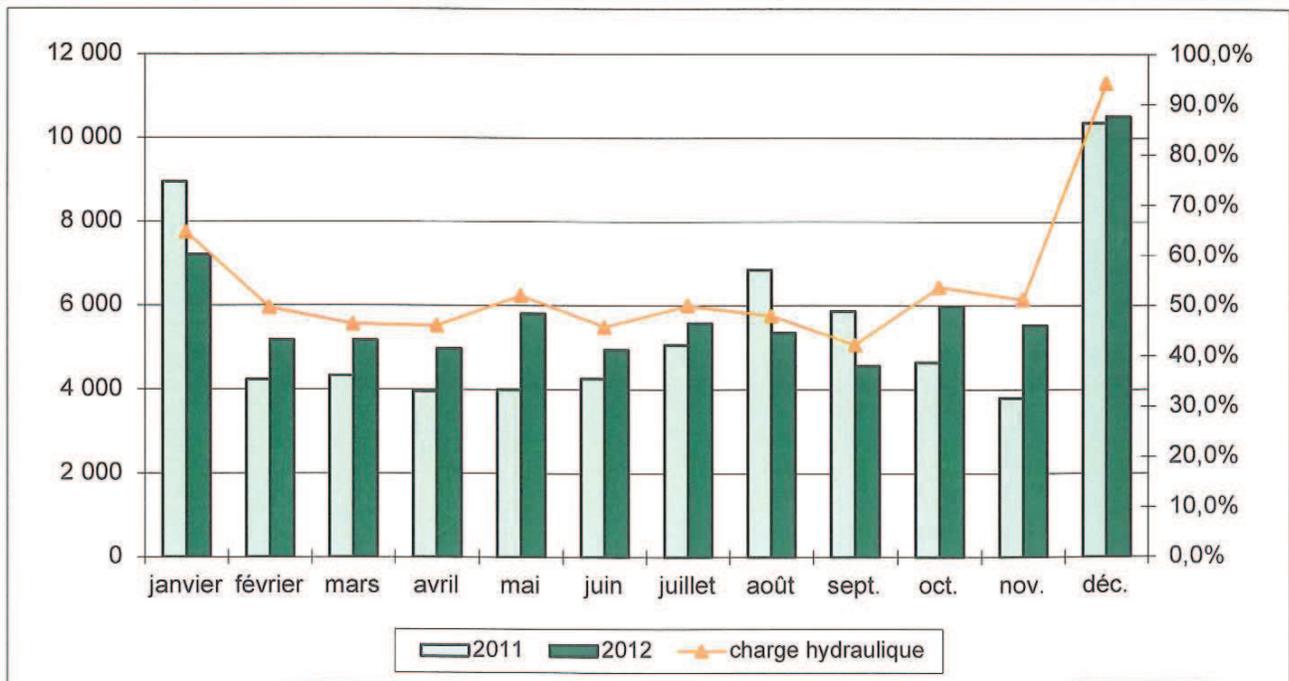
Les bilans d'auto surveillance sont programmés conformément à la réglementation du 22 juin 2007. Les analyses d'eaux brutes et d'eaux traitées sont réalisées par des laboratoires agréés.



## 4.3.1) Bilan hydraulique

### 4.3.1.1) Entrée station

Volumes traités (en m <sup>3</sup> )														
Site		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total traité
Jumièges	2011	4 266	3 143	3 186	2 858	2 799	3 014	3 551	3 961	3 039	2 640	2 328	5 796	40 581
	2012	4 624	3 404	3 448	3 045	3 723	2 972	3 252	3 230	2 876	3 486	3 319	6 760	44 139
% charge hydraulique		82,9%	65,2%	61,8%	56,4%	66,7%	55,0%	58,3%	57,9%	53,3%	62,5%	61,5%	121,1%	66,9%
Mesnil sous Jumièges	2011	1 749	1 085	1 147	1 099	1 189	1 237	1 516	2 891	2 830	2 002	1 467	4 571	22 782
	2012	2 583	1 777	1 725	1 927	2 079	1 969	2 326	2 122	1 682	2 499	2 212	3 756	26 657
% charge hydraulique		46,3%	34,0%	30,9%	35,7%	37,3%	36,5%	41,7%	38,0%	31,1%	44,8%	41,0%	67,3%	40,4%
TOTAL	2011	8 956	4 228	4 333	3 957	3 988	4 251	5 067	6 852	5 869	4 642	3 795	10 367	66 305
	2012	7 207	5 181	5 173	4 972	5 802	4 941	5 578	5 352	4 558	5 985	5 531	10 516	70 796
moyenne % charge hydraulique		64,6%	49,6%	46,4%	46,0%	52,0%	45,8%	50,0%	48,0%	42,2%	53,6%	51,2%	94,2%	53,6%

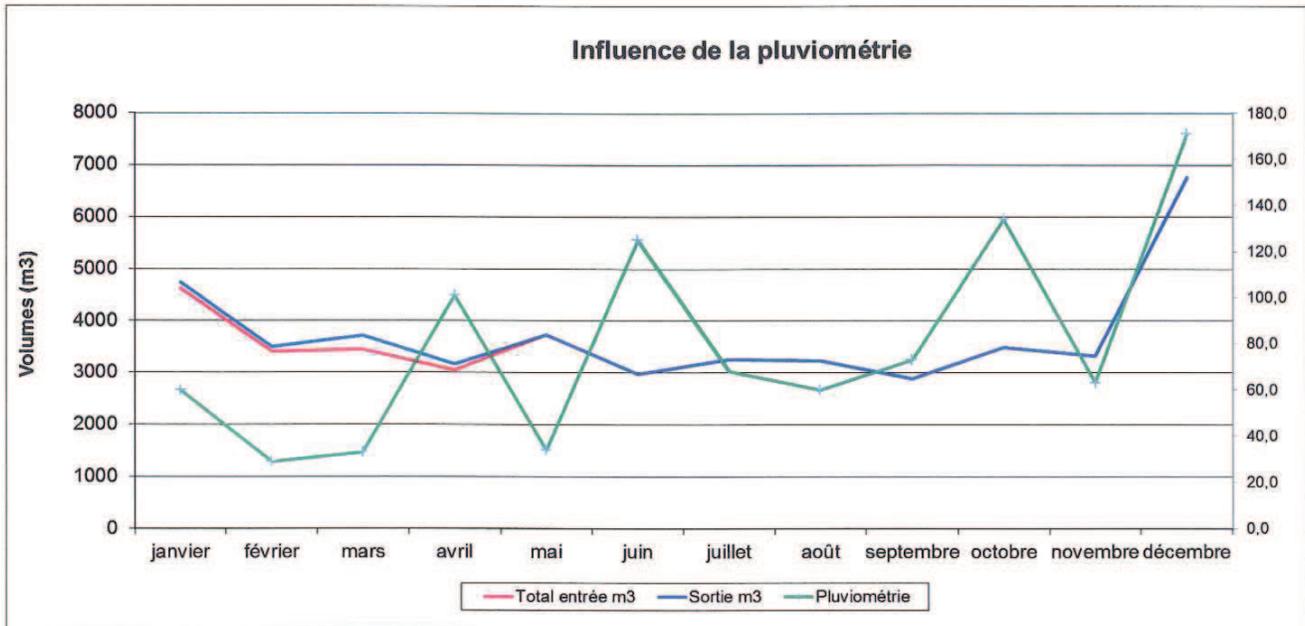


La charge hydraulique est faible sur Mesnil sous Jumièges (40%) et moyenne sur Jumièges (67%). L'augmentation des charges hydrauliques est liée aux fortes pluviométries de l'année 2012.



## 4.3.1.2) Sortie station

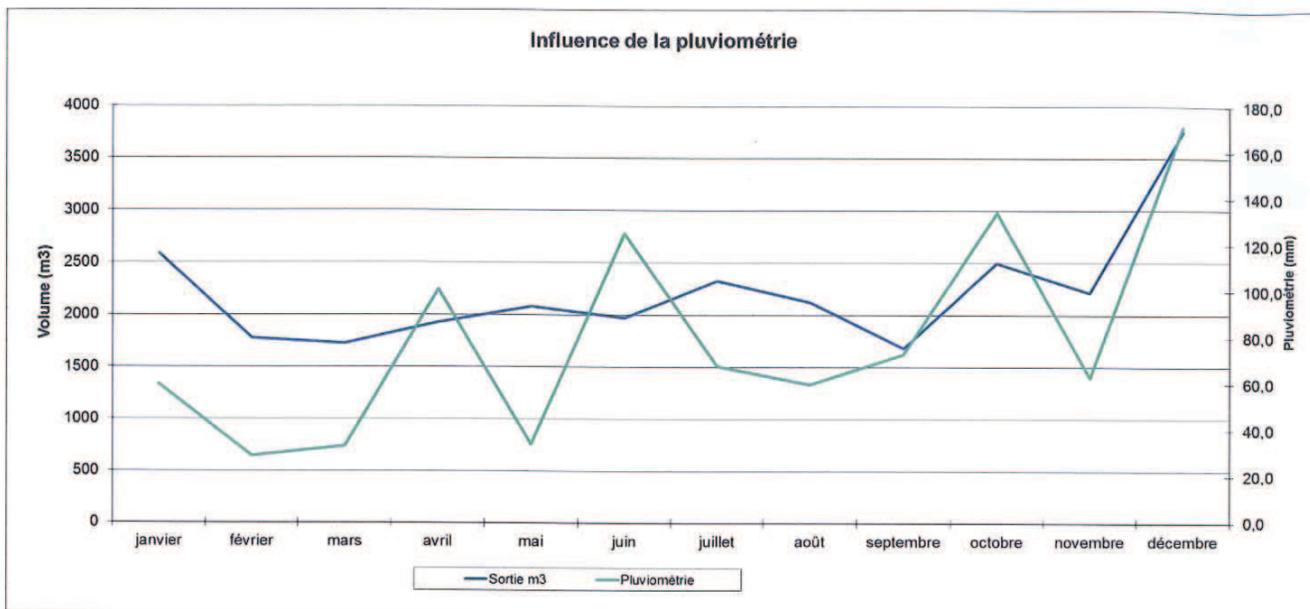
### Jumièges :



Le réseau reste sensible aux eaux parasites pluviales comme le montre le pic de décembre 2012.



## Mesnil sous Jumièges :



Le réseau reste sensible aux eaux parasites pluviales comme le montre le pic de décembre 2012.

# COMPTE RENDU ANNUEL 2012



## 4.3.2) Bilan organique : STEP Jumieges

### 4.3.2.1) Autosurveillance entrée

Conformément à la réglementation, deux bilans 24h d'autosurveillance ont été réalisés en 2012 en entrée et en sortie de la station d'épuration.

Les résultats des bilans 24h en entrée de station sont présentés, ci-dessous, en concentration et en flux :

Dates	Débit bilan 24h m <sup>3</sup> / j	pH		MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		Pt		Charge organique reçue en DBO5	
		Valeur	UpH	Conc. mg/l	Charge kg/j	EH	%										
09/05/2012	129	8,45	332	43	305	39	813	105	130	16,77	130,25	16,80	12,60	1,63	656	62,5	
16/11/2012	96	6,60	5510	529	1790	172	5730	550	219	21,02	219,14	21,04	87,50	8,40	2864	272,8	
Moyenne	113	7,53	2921	286	1048	106	3272	327	174,50	18,90	174,70	18,92	50,05	5,01	1760	167,6	

Le deuxième bilan n'est pas représentatif de la charge réelle de la step du fait du mauvais positionnement de la canne de prélèvement.

La charge moyenne retenue est de 656 EH, soit 62 % de la capacité de la station.

## COMPTE RENDU ANNUEL 2012



### 4.3.2.2) Autosurveillance sortie

Les résultats des deux bilans 24h d'autosurveillance réalisés en sortie de station en 2012 sont présentés, ci-dessous, en concentration et en flux :

Dates	Débit bilan 24h m <sup>3</sup> / j	pH Valeur UpH	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		Pt	
			Conc. mg/l	Charge kg/j										
09/05/2012	129		15,00	1,94	4,60	0,59	52,00	6,71	3,62	0,47	3,92	0,51	3,35	0,43
16/11/2012	96	7,45	4,00	0,38	2,10	0,20	23,00	2,21	3,83	0,37	12,57	1,21	6,44	0,62
Moyenne	113	7,45	9,50	1,16	3,35	0,40	37,50	4,46	3,73	0,42	8,25	0,86	4,90	0,53
Norme étage	180		30		30		90		15		25			
Norme hors étage	180		30		30		90		15		25			

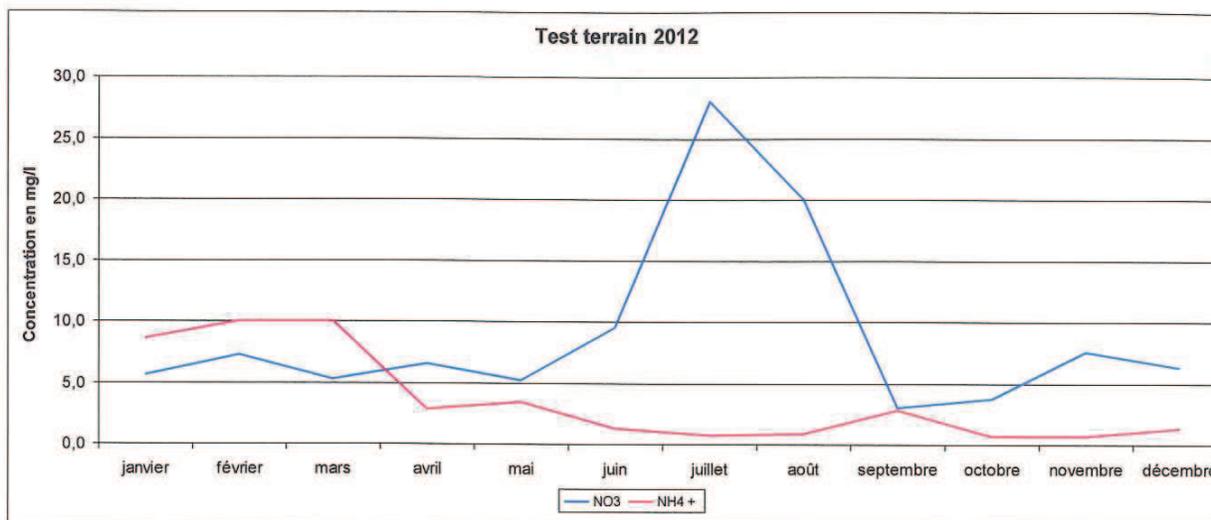
Les analyses sur l'effluent en sortie de la station d'épuration montrent que le rejet respecte les normes prescrites. L'effluent rejeté au milieu naturel est de bonne qualité.



## Tests terrain :

Des tests terrain sont effectués régulièrement sur le rejet.

Les résultats de ces tests sont présentés sous forme de graphique ci-dessous :



Les tests terrain démontrent le bon suivi du fonctionnement de la station.

### 4.3.2.3) Suivi du milieu récepteur

Pas de suivi du milieu demandé

### 4.3.2.4) Rendements épuratoires

Les résultats des bilans 24h d'autosurveillance de la station sont présentés, ci-dessous, en rendements épuratoires (exprimés en pourcentage) :

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	Pt
	Rend.	Rend.	Rend.	Rend.	Rend.	Rend.
Dates	%	%	%	%	%	%
09/05/2012	95,5	98,5	93,6	97,2	97,0	73,4
16/11/2012	99,9	99,9	99,6	98,3	94,3	92,6
<b>Moyenne</b>	<b>97,7</b>	<b>99,2</b>	<b>96,6</b>	<b>97,7</b>	<b>95,6</b>	<b>83,0</b>
<b>Norme étiage</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			
<b>Norme hors étiage</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			

Les rendements épuratoires de la station d'épuration sont bons.

# COMPTE RENDU ANNUEL 2012



## 4.3.3) Bilan organique : STEP Mesnil sous Jumieges

### 4.3.3.1) Autosurveillance entrée

Conformément à la réglementation, deux bilans 24h d'autosurveillance ont été réalisés en 2012 en entrée et en sortie de la station d'épuration.

Les résultats des bilans 24h en entrée de station sont présentés, ci-dessous, en concentration et en flux :

Dates	Débit bilan 24h m <sup>3</sup> / j	pH Valeur	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		Pt		Charge organique reçue en DBO5 EH	%
			Conc. mg/l	Charge kg/j												
09/05/2012	53	8,30	352	19	244	13	588	31	123	6,52	123,02	6,52	10,60	0,56	216	18,0
16/11/2012	58	8,35	272	16	479	28	1270	74	97	5,63	97,14	5,63	13,10	0,76	463	38,6
Moyenne	56	8,33	312	17	362	20	929	52	110,00	6,07	110,08	6,08	11,85	0,66	339	28,3

La charge moyenne retenue sur l'ensemble des bilans est de 339 EH, soit 28 % de la capacité de la station.

# COMPTE RENDU ANNUEL 2012



## 4.3.3.2) Autosurveillance sortie

Les résultats des deux bilans 24h d'autosurveillance réalisés en sortie de station en 2012 sont présentés, ci-dessous, en concentration et en flux :

Dates	Débit bilan 24h m <sup>3</sup> / j	pH		MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		Pt	
		Valeur	Conc.	Charge											
09/05/2012	53	8,50	8,50	0,45	9,90	0,52	30,00	1,59	6,01	0,32	6,39	0,34	5,88	0,31	
16/11/2012	58	7,40	0,80	0,05	1,60	0,09	19,00	1,10	4,57	0,27	5,43	0,31	5,09	0,30	
Moyenne	56	7,95	4,65	0,25	5,75	0,31	24,50	1,35	5,29	0,29	5,91	0,33	5,49	0,30	
Norme étirage	180		30		35		90		15		25				
Norme hors étirage	180		30		35		90		15		25				

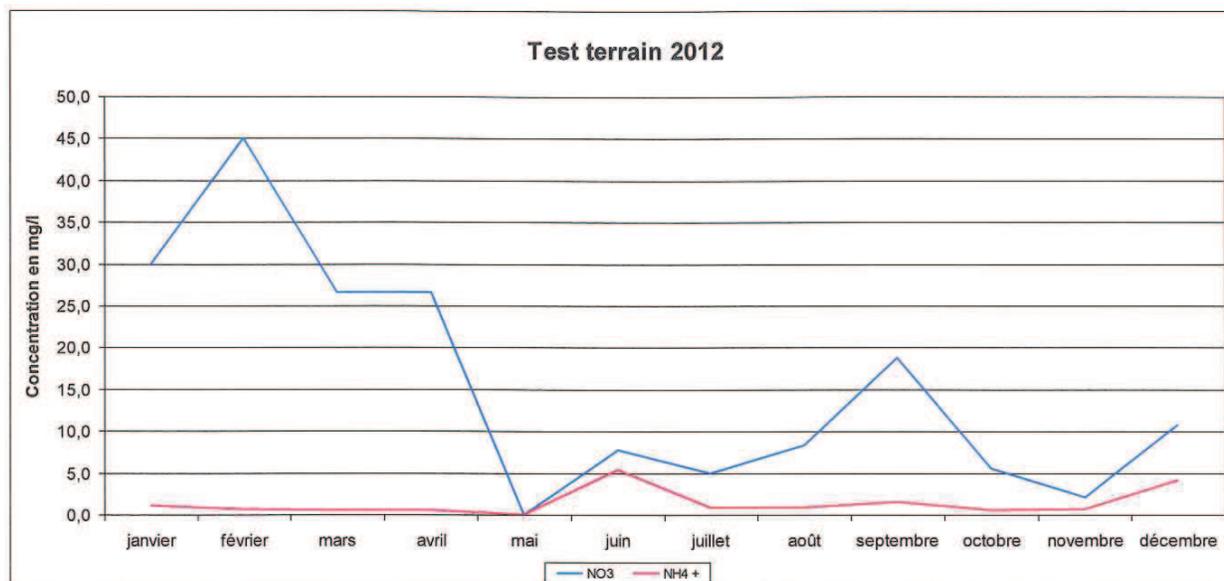
Sur l'année 2012, les résultats respectent les normes de rejet de la station.



## Tests terrain :

Des tests terrain sont effectués régulièrement sur le rejet.

Les résultats de ces tests sont présentés sous forme de graphique ci-dessous :



En début d'année, on constate la présence de NO<sub>3</sub> suite à une sur-oxygénation de l'effluent.

### 4.3.3.3) Suivi du milieu récepteur

Pas de suivi milieu demandé

### 4.3.3.4) Rendements épuratoires

Les résultats des bilans 24h d'autosurveillance de la station sont présentés, ci-dessous, en rendements épuratoires (exprimés en pourcentage) :

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	Pt
	Rend.	Rend.	Rend.	Rend.	Rend.	Rend.
Dates	%	%	%	%	%	%
09/05/2012	97,6	95,9	94,9	95,1	94,8	44,5
16/11/2012	99,7	99,7	98,5	95,3	94,4	61,1
<b>Moyenne</b>	<b>98,6</b>	<b>97,8</b>	<b>96,7</b>	<b>95,2</b>	<b>94,6</b>	<b>52,8</b>
<b>Norme étiage</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			
<b>Norme hors étiage</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			

Les rendements épuratoires de la station d'épuration sont bons.



## 4.3.4) Pilotage des stations

### 4.3.4.1) Réactifs

#### Jumièges :

	Quantités	Type
Polymère (kg)	175	Adifloc CE 446

#### Mesnil sous Jumièges :

	Quantités	Type
Polymère (kg)	175	Adifloc CE 446

### 4.3.4.2) Sous-produits

#### Jumièges :

	Quantités	Lieu de destination
Refus de tamisage (kg)	780	Collecte municipale des OM

#### Mesnil sous Jumièges :

	Quantités	Lieu de destination
Refus de tamisage (kg)	350	Collecte municipale des OM



## 4.3.4.3) Gestion des boues

### Jumièges :

	Quantités	Lieu de destination
Volume (m <sup>3</sup> )	410	100% épandage agricole
Tonnes de Matières sèches	16,4	
Siccité (%)	4,4	

### Mesnil sous Jumièges :

	Quantités	Lieu de destination
Volume (m <sup>3</sup> )	161	100 % Epandage agricole
Tonnes de Matières sèches	6,44	
Siccité (%)	4	

*Les synthèses annuelles des registres, en annexe 1, détaillent les épandages réalisés.*



## 4.3.5) Contrôle métrologique

Les débitmètres à ultrasons font l'objet d'une vérification visuelle à chaque passage et d'une vérification complète tous les semestres, et sont réglés si besoin. Les débitmètres électromagnétiques font l'objet d'une vérification interne annuelle.

Les préleveurs automatiques sont vérifiés après chaque bilan (respect du nombre d'échantillons) et font l'objet d'une vérification 4 fois par an.

## 4.3.6) SATESE

*Les rapports de visites SATESE sont joints en annexe 2.*



## 4.4) LES TRAVAUX

### 4.4.1) Les interventions d'entretien et de réparations

Les travaux d'entretien concernant les installations ont portés sur les opérations suivantes :

- **Entretien électromécanique :**
  - Test télésurveillance
  - Graissage et vidange
  - Resserrage contacts armoire électrique
  - Entretien courant des pompes et compresseur
  
- **Entretien courant génie civil :**
  - Nettoyage des locaux d'exploitation
  - Dératisation
  - Nettoyage des cuves (haute pression sur silos et cuves des postes de relèvement)
  - Espaces verts

### Sur les stations et ouvrages

Les interventions ponctuelles ont été les suivantes :

Poste	Commune	Date	Intervention
ST rue du Bosc	Le Mesnil sous Jumièges	07/09/2012	Contrôle conformité électrique
RL rue des Américains	Jumièges	07/09/2012	Contrôle conformité électrique
RL rue Mainberthe	Jumièges	07/09/2012	Contrôle conformité électrique
RL rue des Côtes	Le Mesnil sous Jumièges	07/09/2012	Contrôle conformité électrique



## Sur les postes de refoulement

Communes	Poste	Date d'intervention	Intervention
JUMIEGES	RL route de la Forêt	08/03/2012	Curage poste
JUMIEGES	RL rue mainberthe	08/03/2012	Curage poste
JUMIEGES	RL rue du Perrey	08/03/2012	Curage poste
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	RL hameau du Bosc	09/03/2012	Curage poste
JUMIEGES	RL rue des Clos	09/03/2012	Curage poste
JUMIEGES	RL rue des Américains	09/03/2012	Curage poste
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	RL rue des Côtes	09/03/2012	Curage poste

## Sur les stations

Communes	Poste	Date d'intervention	Intervention
JUMIEGES	STEP Jumièges	28/06/2012	Pompage des mousses

## Sur le réseau

### Curage préventif

Date	Localisation	Communes	Linéaire (en m)
08/03/2012	Rue de la Chapelle	JUMIEGES	169 m
08/03/2012	Rue des Bénédictins	JUMIEGES	318 m
08/03/2012	Rue des Vergers	JUMIEGES	131 m
08/03/2012	Rue du Chateau d Eau	JUMIEGES	161 m
09/03/2012	Route du Manoir	LE MESNIL SOUS JUMIEGES	509 m
<b>TOTAL</b>			<b>1288 m</b>

Un plan de curage est joint en annexe 4.



## Débouchage

Commune	Localisation	Date
Pas de débouchage en 2012		



## 4.4.2) Les travaux neufs

### Sur les stations et postes de refoulement

Sans objet

### Sur le réseau

✓ *Extension*

Commune	Localisation	Date de réalisation	Matériau	Diamètre	Linéaire (en m)
Pas d'extension en 2012					

## 4.4.3) Les travaux de renouvellement

### Sur les stations et postes de relèvement

Site	Equipement	Description	Coût
STEP de Mesnil sous Jumièges	Bassin d'aération	renouvellement de l'agitateur	3 473,00 €
STEP de Jumièges	Aération	changement des paliers et verins à gaz compresseur	1 514,00 €
STEP de Jumièges	Préleveur	changement moteur	817,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 804,00 €</b>

### Sur le réseau

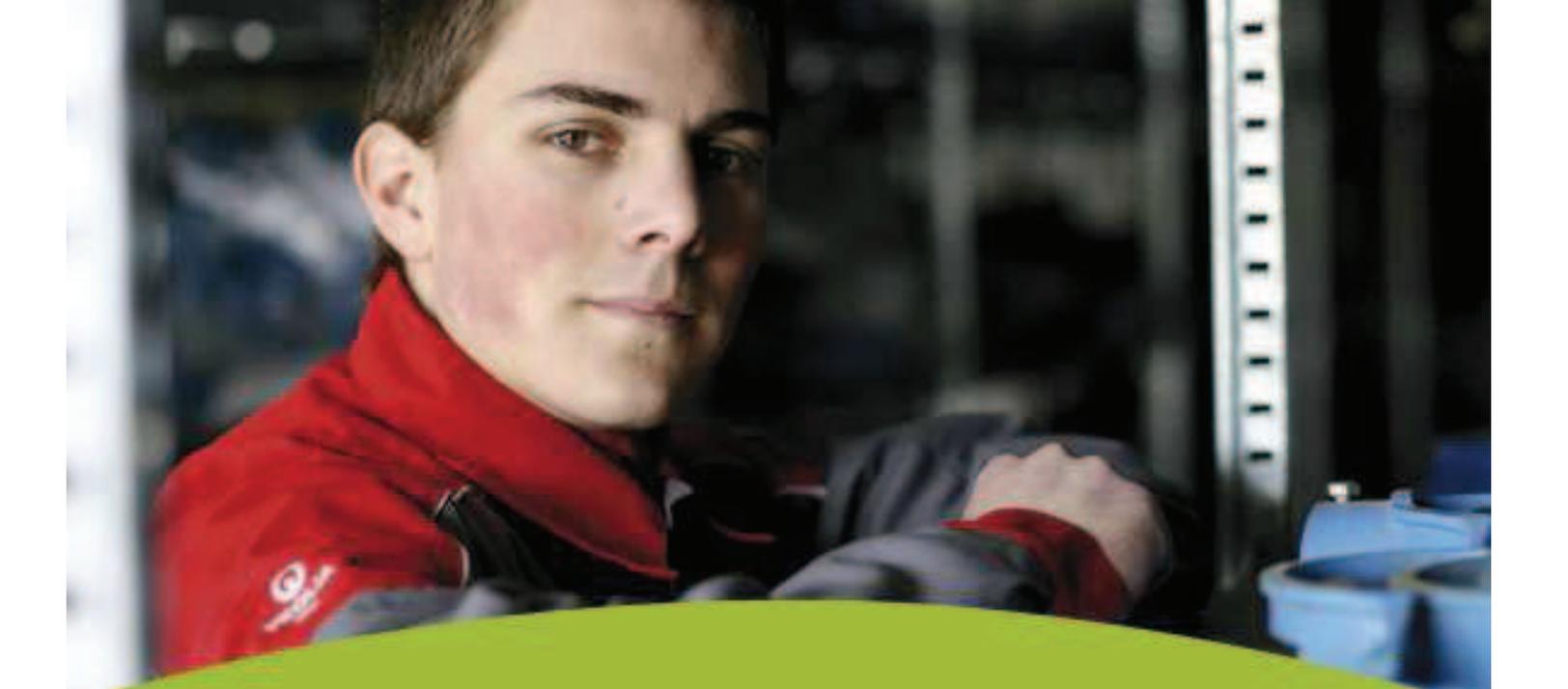
Communes	Poste	Date d'intervention	Intervention
Pas de travaux de renouvellement sur le réseau en 2012			



## B) COMPTE RENDU FINANCIER

### 1) COMPTE RENDU ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

	2011	2012	Variation
<b>PRODUITS (hors TVA)</b>	<b>144 684,06 €</b>	<b>98 175,52 €</b>	<b>-32,14%</b>
Produits d'exploitation	90 830,88 €	73 425,77 €	-19,16%
Produits travaux attribués à titre exclusif	9 409,44 €	1 774,84 €	-81,14%
Surtaxe collectivité	44 443,74 €	22 974,91 €	-48,31%
Produits accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>CHARGES</b>	<b>137 130,93 €</b>	<b>106 793,50 €</b>	<b>-22,12%</b>
Personnel	27 582,55 €	22 551,84 €	-18,24%
Énergie électrique	8 962,89 €	8 954,99 €	-0,09%
Produits de traitement	1 077,00 €	1 525,75 €	41,67%
Analyses et auto-contrôles	9 217,12 €	7 931,12 €	-13,95%
Sous traitance, matériaux, matériels et divers	23 282,51 €	21 524,66 €	-7,55%
Impôts locaux, taxes et redevance	1 105,55 €	855,91 €	-22,58%
Autres dépenses :	6 887,62 €	6 494,60 €	-5,71%
<i>Transports et déplacement</i>	1 030,63 €	877,54 €	-14,85%
<i>Informatique-DAO</i>	1 010,48 €	814,82 €	-19,36%
<i>Frais de poste, télécommunication</i>	1 945,09 €	2 028,30 €	4,28%
<i>Locaux et Assurances</i>	2 143,93 €	2 186,97 €	2,01%
<i>Autres</i>	757,49 €	586,97 €	-22,51%
Non-valeurs	0,00 €	0,00 €	0,00%
Frais généraux	7 105,96 €	6 398,00 €	-9,96%
<i>Frais de siège</i>	4 420,36 €	3 710,00 €	
<i>Frais liés au service</i>	2 685,60 €	2 688,00 €	
Surtaxe collectivité	44 443,74 €	22 974,91 €	-48,31%
Charges relatives aux investissements	0,00 €	0,00 €	0,00%
Garantie de renouvellement	7 465,98 €	7 581,71 €	1,55%
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>7 553,13 €</b>	<b>-8 617,98 €</b>	<b>-214,10%</b>
<b>IMPÔT SOCIÉTÉ</b>	<b>2 517,71 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-100,00%</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>5 035,42 €</b>	<b>-8 617,98 €</b>	<b>-271,15%</b>



2012

# RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et  
d'Assainissement de la Région de Bardouville

*« Une année de performance et de gestion durable  
de votre service public de l'assainissement »*

Conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005



 **VEOLIA**  
EAU

## 1.1. Le contrat

- **Délégataire :** SADE - Exploitations de Normandie
- **Périmètre du service :** BARDOUVILLE, ANNEVILLE AMBOURVILLE, BERVILLE SUR SEINE
- **Nature du contrat :** Gérance
- **Prestations du contrat :** Dépollution, Gestion clientèle, Collecte des eaux usées

### → **Durée du contrat**

Date de début : 01/01/2003

Date de fin : 31/12/2014

### → **Avenants de l'exercice 2012**

Sans Objet

### → **Les engagements vis-à-vis des tiers**

Sans Objet

## 1.2. Chiffres clés et faits marquants

### CHIFFRES CLES

326 habitants desservis<sup>1</sup>,

546 clients raccordés,

2 usines de dépollution d'une capacité totale de 2 000 équivalents habitants,

4 postes de relèvement,

13 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales, hors branchements.

### FAITS MARQUANTS

#### *Service*

#### → CONTINUITÉ DE SERVICE

La SADE exploitations de Normandie s'assure du fonctionnement en continu de vos installations d'assainissement.

Le curage de réseau a été réalisé sur 1500 mètres en préventif, et sur 40 mètres en curatif.

#### → DECLARATION ET SURVEILLANCE DES POINTS DE REJETS AU MILIEU NATUREL

L'article R214-1 du code de l'environnement a établi une liste d'installations, ouvrages ou travaux qui nécessitent avant toute réalisation une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

- Nomenclature "loi sur l'eau" art R214-1 du code de l'environnement

Selon les domaines, un certain nombre de critères déterminent si l'opération ou l'ouvrage est soumis à déclaration, à autorisation ou s'il peut se faire ou exister sous le régime de la liberté.

Dans ce dernier cas, aucune formalité n'est nécessaire, mais certaines règles de précaution peuvent être conseillées par le Service chargé de la Police de l'Eau.

---

<sup>1</sup> Nombre d'habitants desservis total communiqué par la Collectivité, ou à défaut estimation avec base de calcul conforme au décret n° 2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009 (cf. définition dans le glossaire du présent document)

Les ouvrages concernés sont :

**- STATIONS D'EPURATION**

Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :

Déclaration	Autorisation	Prescriptions générales applicables
Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5	Supérieure à 600 kg de DBO5	Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées

**- DEVERSOIRS D'ORAGE**

Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier :

Déclaration	Autorisation	Prescriptions générales applicables
Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5	Supérieure à 600 kg de DBO5	Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées

Les postes de relèvements avec trop plein entrent dans cette dernière catégorie.

De l'application de l'arrêté du 22 juin 2007, il découle que les ouvrages de collecte et les déversoirs d'orage situés sur le réseau doivent faire l'objet de la surveillance prévue aux articles 8 et 18. La précision des données demandées varie en fonction de la taille des déversoirs.

L'objectif poursuivi est d'obtenir une meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux. Notamment, la connaissance des rejets des déversoirs est déterminante pour améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux, par temps sec comme par temps de pluie, et ainsi trouver les meilleures solutions pour limiter des rejets d'eaux usées non traitées qui ont un impact important sur le milieu récepteur.

La mesure des débits transités dans le réseau permet de surveiller les points critiques de celui-ci, ou il y a un risque appréciable d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Elle permet l'évaluation de l'efficacité de la collecte dans les différents secteurs du réseau, en vue de prévoir des ouvrages de stockage éventuels eu égard aux débits de transit à respecter aux droits des différents déversoirs.

Les articles 8, 18 et 19 de l'arrêté du 22 juin 2007 fixent les prescriptions relatives à l'appareillage pour la surveillance et à la surveillance des réseaux de collecte et des déversoirs d'orage.

Les domaines d'application respectifs de ces trois articles appellent les précisions suivantes :

- l'article 8 est relatif à la surveillance des ouvrages de collecte.

- l'article 18 est relatif aux déversoirs d'orage ; il ne vise pas les déversoirs situés en tête de station qui relèvent de l'article 19 et de l'article 8 (au-dessus de 600 kg/j de DBO5).

- l'article 19, est relatif a la surveillance du fonctionnement de la station d'épuration qui doit s'entendre comme s'appliquant au **déversoir situé en tête de station**, ce dernier faisant partie intégrante du dispositif de traitement.

Les collectivités qui n'ont encore rien entrepris dans ce domaine **doivent engager sans délai les études nécessaires et la réalisation d'équipements en moyens de mesure des principaux déversoirs d'orage et des emplacements caractéristiques pertinents des réseaux.**

Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche si votre patrimoine le nécessite.

Le patrimoine de la CREA – Ex Région de Bardouville se décompose de la manière suivante :

#### **Postes de relèvement**

4 postes de relèvement sont installés sur le réseau d'assainissement du **système d'assainissement de la CREA – Ex Région de Bardouville** et gérés par Veolia Eau.

#### **Déversoirs d'orage**

Il n'y a pas de déversoirs d'orage existents sur le réseau d'assainissement du **système d'assainissement de la CREA – Ex Région de Bardouville**

En application de l'article 18 de l'arrêté du 22 juin 2007, les déversoirs d'orage par lesquels peut transiter une pollution supérieure à 120 kg de  $DBO_5$  par jour et inférieure à 600 kg de  $DBO_5$  par jour doivent être équipés de façon à estimer les débits rejetés et les périodes de déversement.

Ceux par lesquels plus de 600 kg de  $DBO_5$  par jour peuvent transiter doivent être équipés de façon à mesurer en continu le débit et d'estimer la charge polluante déversée par temps de pluie.

## **Valorisation**

Notre engagement au service de l'environnement – **réduire notre impact polluant** et en même temps limiter la consommation de ressources naturelles par le recyclage des déchets et l'utilisation de l'eau traitée pour le nettoyage de la grille d'égouttage (économie d'eau potable) – passe par le tri, l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier...,) et de bureau (papier, piles, cartouches d'encre, ...).

Nous participons à la **valorisation agricole**. Le bilan écologique des épandages agricoles présente l'avantage :

- de réduire les transports - sources de pollution de l'air et de consommation d'énergie fossile,
- d'assurer un recyclage complet des boues, sans produire de sous produits ou de résidus ; et sans consommer de ressource naturelle non renouvelable,
- de venir en substitution des engrais minéraux habituellement utilisés

## Responsabilité

### →L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS

L'accueil clientèle reste une priorité pour Veolia. Deux axes sont développés pour être à l'écoute du client, une plateforme basée à Rouen pour recevoir et traiter les appels (demande d'abonnement, de résiliation, d'information ou en cas d'urgence) et des points d'accueil client comme au bureau de Buchy où plusieurs conseillers clientèle accueillent les clients en proximité avec bureaux permettant la confidentialité en cas de nécessité.

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental. Aucun dossier n'a été réalisé en 2012.

### →LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'ensemble des données d'autosurveillance est envoyé régulièrement au format SANDRE à la Police de l'eau et à l'Agence de l'Eau. Des audits d'expertise techniques sont en cours à l'initiative de l'Agence de l'Eau pour valider le processus d'autosurveillance.

### →LA SENSIBILISATION

La protection de l'environnement exige l'implication des citoyens – consommateurs.

VEOLIA EAU soutient des actions pédagogiques pour favoriser l'éco – citoyeneté, en particulier :

- actions de sensibilisation des enfants ;
- campagnes en faveur d'un usage raisonné de l'eau et des bons gestes pour l'environnement.

### →L'EMPLOI, LA FORMATION

Nous agissons pour l'emploi par le recours à la sous-traitance locale et le recrutement, dans le cadre de l'opération « Veolia Compétences », de jeunes en apprentissage qui sont ensuite intégrés à nos équipes locales.

### →LA SECURITE

La prévention des risques professionnels de Véolia s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui permet de :

- favoriser le dialogue autour de la sécurité avec l'ensemble des collaborateurs et de l'encadrement au travers de causerie sécurité ;
- déployer les procédures à tous les échelons de l'Entreprise ;
- associer nos entreprises sous-traitantes, nos fournisseurs et nos clients à cet effort indispensable.

## 2.2. Le patrimoine du service

### L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'assainissement confié à VEOLIA Eau est composé :

- ◆ des réseaux de collecte
- ◆ des ouvrages de transfert
- ◆ des postes de relèvement
- ◆ des branchements
- ◆ des usines de traitement

→ *Les installations et ouvrages de collecte*

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
ANNEVILLE AMBOURVILLE	90	1 500	225	Bien de retour
Lagune de BARDOUVILLE	30	500	75	Bien de retour
<b>Capacité totale :</b>	<b>120</b>	<b>2 000</b>	<b>300</b>	

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Qualification
BARDOUVILLE Le calvaire	Relèvement	Bien de retour
BERVILLE La Gravelle	Relèvement	Bien de retour
BERVILLE Le Haridon	Relèvement	Bien de retour
BARDOUVILLE Impasse Cachins	Relèvement	Bien de retour

Commentaire : Mise en service du PR Bardouville Impasse Cachin en septembre 2012.

→ *Les équipements du réseau*

Equipements de réseau		Qualification
Nombre de regards	194	Bien de retour
Nombre de déversoirs d'orage	0	Bien de retour

→ *Les réseaux de collecte*

Canalisations		Qualification
Canalisations gravitaires (ml)	10 867	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	10 867	Bien de retour
Canalisations de refoulement (ml)	1 802	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	1 802	Bien de retour

### → Les branchements en domaine public

Branchements		Qualification
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	491	Bien de retour
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs	3	Bien de retour

### LA GESTION PATRIMONIALE

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments..., constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - VEOLIA Eau met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine afin de garantir le maintien en bon état des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

Grâce à des outils de connaissance du patrimoine et à son système d'information géographique, VEOLIA Eau met à jour l'intégralité des données patrimoniales du service. L'analyse de ces données permet à VEOLIA Eau d'apporter à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

Grâce à ses outils d'analyse historique des données patrimoniales, VEOLIA Eau est à même de procéder au bon moment aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités en matière de travaux d'investissement et de renouvellement.

### → *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées*

Pour l'année 2012, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées est de **40<sup>1</sup>** :

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	40	40	40	40	40

### → *Taux moyen de renouvellement des réseaux*

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en ajoutant aux valeurs de la 2<sup>ème</sup> ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Canalisations	2008	2009	2010	2011	2012
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	12 669	12 669	12 669	12 669	12 669
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0

Commentaire : Le renouvellement des canalisations (en de ça de 6m) n'est pas à la charge du délégataire

### → *La situation des biens*

<sup>1</sup> Le mode de calcul de cet indicateur est décrit dans le glossaire, en annexe du présent rapport.

OUVRAGE : Step Anneville Ambourville

### CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité : 1500 EH théoriquement  
Date : 1992  
Constructeur : Degrémont  
Exutoire : Seine  
Charge actuelle :  
Communes collectées : Anneville Ambourville : 254 brchts (2009) soit 686 EH  
Berville sur Seine : 130 brchts (2008) soit 351 EH  
**TOTAL 1037 EH soit 80 %**  
Bassin d'orage : Non  
Filière Boues : Silo concentrateur 70 m3  
Prod Boue : - 2008 = 877.5 M3 15.44 t de MS (1.76%)  
- 2009 = 819 M3 15.4 t de MS (1.88%)  
Poste entrée station : Q=26.3 m3/h par pompe (marcge alternée)  
2011 : Moyenne de pompage par jour (4.4hrs)

### INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- L'absence de prétraitement efficace (dégraisseur avec racleuse automatique) limite le rendement de la filière.
- L'absence d'équipements fixes et d'autosurveillance (débitmètre / préleveurs) en entrée et sortie ne permet pas de répondre aux obligations réglementaires.
- Capacité de stockage des boues insuffisante. Un projet de réhabilitation est lancé par la collectivité – Projet de réalisation en cours.

### TRAVAUX REALISES

PROJETS du syndicat - MO Safege 2009/2010 – Début travaux 2012.

- Création d'une table d'égouttage avec local technique Silo (500 m3) avec dimensionnement 12 mois de stockage,
- Création d'un poste toutes eaux,
- Bassin d'aération : mise en place d'un agitateur (meilleure homogénéisation) pour améliorer le traitement de l'azote et répondre aux nouvelles exigences de la police de l'eau (Passage du traitement du NTK au NGL),
- Mise en place d'un équipement de raclage des graisses + silo,
- Création voirie d'accès.
- Perspectives à l'étude : A long terme création d'un site de traitement sur Berville sur Seine (~350 EH) avec extension vers la commune d'Ambourville et séparation du système d'Anneville Ambourville. Ceci permettrait de retrouver du potentiel sur Anneville en termes de développement et solution mieux financée qu'une simple réhabilitation/extension a terme de la Step d'Anneville.

## OUVRAGE : Lagune de Bardouville

### CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité :	500EH selon critères actuels (Satese) ~ 360 EH	
Bassin n° 1	66m x 34m ~	2300 m2 soit ~ 290 EH (8m2/EH)
Bassin n° 2	60m x 25m ~	1500 m2
Bassin n° 3	42m x 46m x 50m ~	1000 m2
<b>TOTAL</b>		<b>4800 m2 soit ~340 EH (14m2/EH)</b>

Date 1987

Exutoire : Seine

Charge actuelle :

Bardouville 160 branchements (CRA 2012), soit 432EH, soit 86.4% de sa charge théorique et 117% suite à redimensionnement.

Décanteur de tête Oui (2007)

### INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Ce site est à atteint sa capacité de traitement, ceci explique en partie les non-conformités régulièrement rencontrées (sur le paramètre DCO principalement) et mesurées à chaque auto-surveillance.
- **Présence d'Eaux Claires Parasites Météoriques.** Le Poste de Refoulement Calvaire fonctionne en moyenne 30h/mois et peut en période pluvieuse atteindre 80 m3/mois en moyenne mensuelle.

### TRAVAUX REALISES

- Curage lagune – Premier bassin en 2006 – 1260 M3 de boues évacuées

Par la collectivité

2007 : mise en place d'un ouvrage de décantation.

2012 : Nouveau poste de relèvement : PR IMPASSE CACHINS commune de Bardouville. (30 branchements).

## L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE

La sécheresse des données reflète mal la réalité du quotidien de l'exploitation, ensemble d'actions complexes et coordonnées pour garantir le fonctionnement 24h/24h du service et apporter aux clients une qualité de service irréprochable.

VEOLIA Eau met en œuvre à ce titre deux types d'interventions :

- ◆ des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ◆ des interventions non programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale de ses équipes et qui, avec l'aide de procédures d'intervention parfaitement décrites et expérimentées, permettent en particulier que les interruptions du service restent l'exception.

La réalisation de ces interventions peut conduire à faire appel à des moyens mutualisés et aux équipes régionales et nationales d'experts.

VEOLIA Eau déploie de nouveaux outils informatiques de maintenance des installations (GAMA) et de gestion des interventions (PICRU) qui viennent en appui des équipes locales pour optimiser les programmes d'intervention.

### → *Installations*

Les opérations d'exploitation courantes réalisées sont les suivantes :

-Station d'épuration :

- relevé des compteurs,
- Nettoyage général,
- Tests terrain NO<sub>3</sub>- et NH<sub>4</sub>
- Dégrillage des refus,
- Vérification du bon écoulement des effluents,
- Suivi des programmes d'autosurveillance.
- Accompagnement des représentants du SATESE
- Suivi des intervenants réalisant différents travaux,

-Lagunes :

- Contrôle de la tenue des berges
- Appréciation de visu des dysfonctionnements et des dérives couleur des bassins, présence de lentilles d'eau, étanchéité des bassins.

-Poste de relèvement :

- Contrôle et nettoyage des postes de relèvement, petites réparations (contact, télérupteur, régulateur de niveau)
- Exploitation des aéro-éjecteurs – renouvellement des pièces d'usures

### → Réseaux et branchements

Les opérations d'exploitation courantes réalisées sont les suivantes :

Curage, débouchage et entretien du réseau

Repérage des canalisations (DICT, PC, CU, relevé pour nouveaux branchements)

Scellement de tampons

Commune	Intervention	Ouvrage	Rue	Commentaire
anneville ambourville	réfection	Canalisation	station d'épuration	remblais + évacuation suite à une casse
Bardouville	renouvellement	tampon	RD 64	tampon de 1000 sous voirie (feu rouge)

Les interventions de curage préventif, d'inspection télévisée, de contrôle des branchements et désobstruction de réseaux et de branchements figurent dans la partie « La performance et l'efficacité opérationnelle » du présent chapitre.

### LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR VEOLIA EAU

Le renouvellement des installations techniques du service est un aspect important de l'exploitation d'un service d'eau ou d'assainissement : il conditionne l'avenir de court et long termes du service et, sur un cycle de vie complet des installations, pèse de l'ordre de 1/5ème dans ses coûts. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

L'expertise développée par VEOLIA Eau permet soit d'apporter les conseils à la Collectivité utiles à l'établissement de ses priorités patrimoniales, soit d'optimiser le renouvellement dont nous avons la charge dans une perspective de gestion durable du service.

VEOLIA Eau dispose de plateformes de tests et de programmes de R&D ayant vocation à sélectionner les équipements les plus adaptés à chaque opération et offrant le meilleur rapport qualité/fiabilité/coût/durée de vie.

Fort de son expérience de gestion de 200.000 km de réseaux d'eau potable et 70.000 km en assainissement en France, Veolia Eau a développé des outils avancés de gestion du patrimoine :

- ◆ Sur les réseaux d'eau potable, des outils d'estimation du risque de défaillance de chaque canalisation (MOSARE) et de programmation des chantiers, mais également d'optimisation à plus long terme des actions de renouvellement et d'entretien permettant de compenser la perte de performance du réseau due à son vieillissement (VISION).
- ◆ Sur les réseaux d'assainissement, la performance « technique » d'une canalisation peut être évaluée à partir de l'analyse de nombreuses informations, et notamment du résultat de son inspection (en particulier l'inspection télévisée – ITV). L'outil OctaVE consolide les données patrimoniales et d'exploitation et évalue les risques liés aux défauts de performance des réseaux d'assainissement pour programmer les investigations et les travaux de renouvellement.

Les outils de modélisation sont en outre utilisés pour dimensionner très précisément les installations lors de leur remplacement.

→ *Installations et ouvrages de collecte*

Commune	Ouvrage	Détail ouvrage	Détail intervention
Anneville Ambourville	STEP	Metallerie	Renouvellement des panneaux couvercle station suite vandalisme

→ *Réseaux et branchements*

Sans Objet

**LES TRAVAUX NEUFS REALISES**

→ *Installations et ouvrages de collecte*

Travaux réalisés par la Collectivité :

2012 : début des travaux de réhabilitation de la filière boue sur la station d'Anneville Ambourville

→ *Réseaux et branchements*

<b>Canalisations</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Longueur totale du réseau (km)	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7	0,0%
Canalisations gravitaires (ml)	10 867	10 867	10 867	10 867	10 867	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	10 867	10 867	10 867	10 867	10 867	0,0%
Canalisations de refoulement (ml)	1 802	1 802	1 802	1 802	1 802	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	1 802	1 802	1 802	1 802	1 802	0,0%
<b>Branchements</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	485	487	488	491	491	0,0%
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs				3	3	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de regards	194	194	194	194	194	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0	0	0	0%

## 2.3. La performance et l'efficacité opérationnelle

VEOLIA Eau remplit chaque jour ses missions afin de délivrer un service public performant et responsable. Grâce à son savoir-faire, l'inventivité et l'engagement quotidien de ses équipes VEOLIA Eau fait progresser le niveau de performance des services dont elle assure la gestion.

### LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2002, VEOLIA Eau publie chaque année dans ses rapports annuels les indicateurs de performance institués par la FP2E et étendus depuis 2008 à tous les services publics d'eau en France dans le cadre de la réglementation sur l'eau (décret du 2 mai 2007).

INDICATEURS REGLEMENTAIRES (ARRETE DU 2 MAI 2007 – ANNEXE II)			
L'ACTIVITE CLIENTELE		PRODUCTEUR	VALEUR
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	326
[D202.0]	Nombre d'autorisations spécifiques de déversement	Collectivité (2)	
QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		PRODUCTEUR	VALEUR
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	u/1000 abonné
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	
PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT		PRODUCTEUR	VALEUR
[D204.0]	Prix TTC par m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (assainissement seul)	Délégataire	3,08 Euro/m <sup>3</sup>
GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE		VALEUR	VALEUR
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Délégataire	40
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		PRODUCTEUR	VALEUR
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	Collectivité (2)	
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents	Police de l'eau (3)	
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau (3)	
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire (3)	%
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (3)	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %

[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Déléataire (3)	
[P203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	8,1 t MS
INDICATEURS COMPLEMENTAIRES VEOLIA			
SATISFACTION DES USAGERS ET ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Non
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Déléataire	Oui
CERTIFICATION		PRODUCTEUR	VALEUR
	Obtention de la certification ISO 9001	Déléataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Déléataire	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Déléataire	Oui
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(3) définition en attente de texte réglementaire

## **LA CERTIFICATION DU SERVICE**

**L'intégralité des périmètres opérationnels de VEOLIA Eau est certifiée ISO 9001.**

**Les activités de VEOLIA Eau Nord-Ouest sont certifiées ISO 14001**

**VEOLIA Eau a été la première entreprise de l'eau à être certifiée pour la maîtrise des risques sanitaires (ISO 22000) et à obtenir la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement pour un périmètre d'exploitation.**



## L'EFFICACITE DE LA COLLECTE ET DE LA DEPOLLUTION DES EAUX USEES

Le niveau d'efficacité des services d'assainissement résulte de l'alliance de l'expertise des Hommes, du savoir-faire de VEOLIA Eau et de l'existence d'une véritable démarche de management de la performance.

En matière de formation, Veolia est la seule entreprise de services en France à disposer de Campus dédiés à ses métiers. Chaque année, les Campus Veolia dispensent plus de 210 000 heures de formation aux salariés de l'entreprise.

### L'efficacité de la collecte

#### → La maîtrise des entrants

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte, et leur surveillance étroite, sont indispensables à la bonne gestion de toute la filière en amont du système de traitement. En effet, elle est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution, par temps sec comme en épisode pluvieux, et d'identifier les rejets accidentels.

#### → L'avancement des politiques d'assainissement collectif est mesuré par le taux de desserte.

Le taux de desserte est le nombre d'abonnés (clients) desservis – au sens où le réseau existe devant l'immeuble - rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (art. R 2224-6 du CGCT). Le nombre d'abonnés (clients) desservis ou abonnés sur le périmètre du service figure au tableau suivant, permettant à la collectivité de calculer ce taux.

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis sur le périmètre du service	539	545	545	546	546	0,0%

→ *Le contrôle des établissements non domestiques*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système de collecte et de traitement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Le renforcement de la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ◆ améliorer le fonctionnement du système de collecte,
- ◆ renforcer la fiabilité des ouvrages et préserver le patrimoine de la Collectivité,
- ◆ garantir les performances du système de traitement,
- ◆ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ◆ respecter la réglementation.

→ *L'identification des rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Chaque année, VEOLIA Eau établit un plan d'action de manière à cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ◆ A la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes : les services de l'Etat (DREAL, ARS...) sont souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ◆ Après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues : VEOLIA Eau réalise une identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution grâce à son outil Actipol,
- ◆ Après constats d'anomalies sur le réseau de collecte : plaintes d'usagers, opérations d'autocontrôle du réseau, contrôles de conformité des branchements,
- ◆ Sur la base des éléments de l'Agence de l'Eau tels que le type d'activité ou la consommation d'eau.

Le recueil des données tenant compte de :

- ◆ La localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ◆ L'évaluation des principaux apports - synthèse des données existantes (Etudes, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, ...),
- ◆ La définition des capacités et charges du système d'assainissement (Etudes dimensionnement, constatations d'exploitation, bilans de fonctionnement, ...),
- ◆ La caractérisation de la qualité des boues en métaux lourds, HAP et PCBs,
- ◆ L'établissement de la liste des établissements à risques.

Les principaux axes de recherche concernent les graisses et les hydrocarbures.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

→ *Le bilan 2012 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)*

Il n'y a pas eu d'Arrêtés d'Autorisation de Déversement et de Conventions Spéciales de Déversement en 2012.

## → La surveillance du réseau de collecte

### Les inspections télévisées des canalisations

Il n'y a pas eu d'inspections télévisées des canalisations en 2012, ni de tests à la fumée.

## → La maîtrise des transferts et des déversements vers le milieu naturel

### La surveillance des déversements, identification des points de rejets

Nombre de points de rejet	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'usines de dépollution	2	2	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0	0	0

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement permettent de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

## → Le curage des réseaux et des ouvrages

### Le plan de curage préventif et son suivi

Interventions de curage préventif	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	26	9	1	14	8	-42,9%
sur branchements	0	0	0	0	0	0%
sur canalisations	6	9	1	14	8	-42,9%
sur accessoires	20	0	0	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0	0	0%
sur dessableurs	20	0	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée (ml)	1 263	1 211	330	2 484	1 500	-39,6%

### Les désobstructions

Interventions curatives	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	19	8	9	12	4	-66,7%
sur branchements	8	6	6	11	3	-72,7%
sur canalisations	3	2	3	1	1	0,0%
sur accessoires	8	0	0	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0	0	0%
sur dessableurs	8	0	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	85	50	35	40	40	0,0%

En 2012 le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **7,33 / 1000 abonnés**.

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les défauts structurels et les améliorations prioritaires à apporter.

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Nombre de points concernés sur le réseau	0	0	0	0	0	0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	12 669	12 669	12 669	12 669	12 669	0,0%

### L'Assainissement non collectif

Sans Objet

### L'efficacité du traitement

La performance d'un système d'assainissement se mesure par sa contribution à la préservation de l'environnement. Un système efficace permet de préserver la qualité de l'eau des rivières et des ressources en eau et de produire des boues valorisables.

En 2011, VEOLIA Eau a réalisé une première mondiale industrielle en produisant des bioplastiques à partir de boues d'épuration : une nouvelle forme de valorisation innovante et créatrice de valeur pour les industriels.

#### → La conformité réglementaire du système d'assainissement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux-mêmes que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 :

#### La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

Cet taux correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures (pour les usines d'épuration de plus de 2.000 EH).

Cet indicateur [P 254.3] est calculé, à partir de l'exercice 2009, sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (DTG) selon les dispositions du décret.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

#### La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 :

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

#### La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 :

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel, VEOLIA Eau présente l'indicateur approché – relatif à la conformité réglementaire des rejets - issu de ses registres d'autosurveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructeur. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes au domaine de traitement garanti (DTG).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation.

### → Conformité réglementaire des rejets en 2012

#### Conformité des performances des équipements d'épuration

Le taux de conformité des rejets d'épuration, produit les années précédentes, est présenté dans le tableau suivant pour permettre d'apprécier l'évolution de la conformité des bilans. Ce taux fait appel à l'ensemble des bilans qu'ils soient en domaine de traitement garanti (DTG) ou non.

Conformité des rejets d'épuration	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Performance globale du service (%)</b>	<b>84,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>73,9</b>	<b>100,0</b>
ANNEVILLE AMBOURVILLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Lagune de BARDOUVILLE	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

#### Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007

Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

#### Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral (s'il existe)
<b>Performance globale du service (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
ANNEVILLE AMBOURVILLE	100	100
Lagune de BARDOUVILLE	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

### → La performance des usines de traitement du service

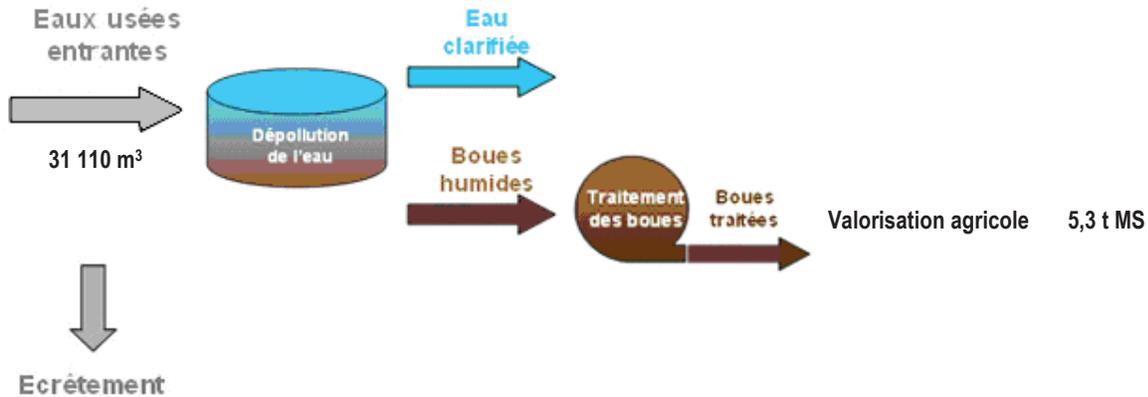
Pour garantir un haut niveau de rendement épuratoire de ses usines VEOLIA Eau met en place une démarche de maintenance préventive assistée par ordinateur permettant de planifier de manière optimisée les tâches d'exploitation courante et les opérations d'entretien. Les files de traitement des eaux usées sont ainsi placées sous étroite surveillance.

Les données de conformité, et notamment les bilans mensuels, sont détaillés en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 22 juin 2007.

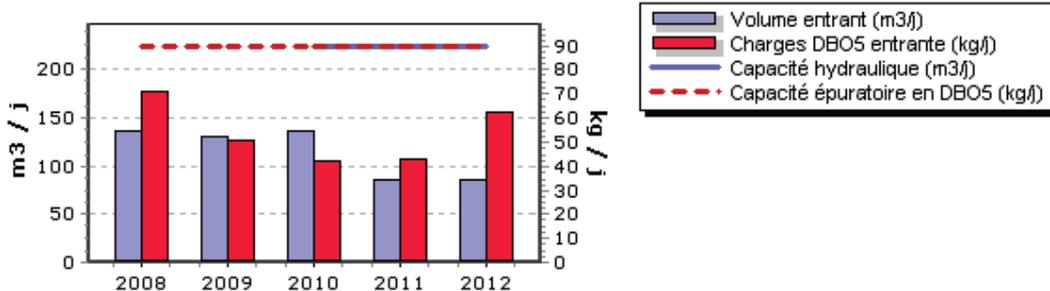
## ANNEVILLE AMBOURVILLE

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 31 110 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 85 m<sup>3</sup>/j. Les valeurs sont établies sur la base de 2 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 90kg de DBO5 par jour.



### Evolution de la charge entrante

	2008	2009	2010	2011	2012
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	137	131	137	85	85
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	/	/	225	225	225
Charge DBO5 entrante (kg/j)	71	51	42	43	62
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	90	90	90	90	90



### Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	85	149	62	59	14,4	14,4	1,6
Capacité épuratoire	225	/	90	/	/	/	/
Occurrence de dépassement de capacité (*)	0%	/	0%	/	/	/	/

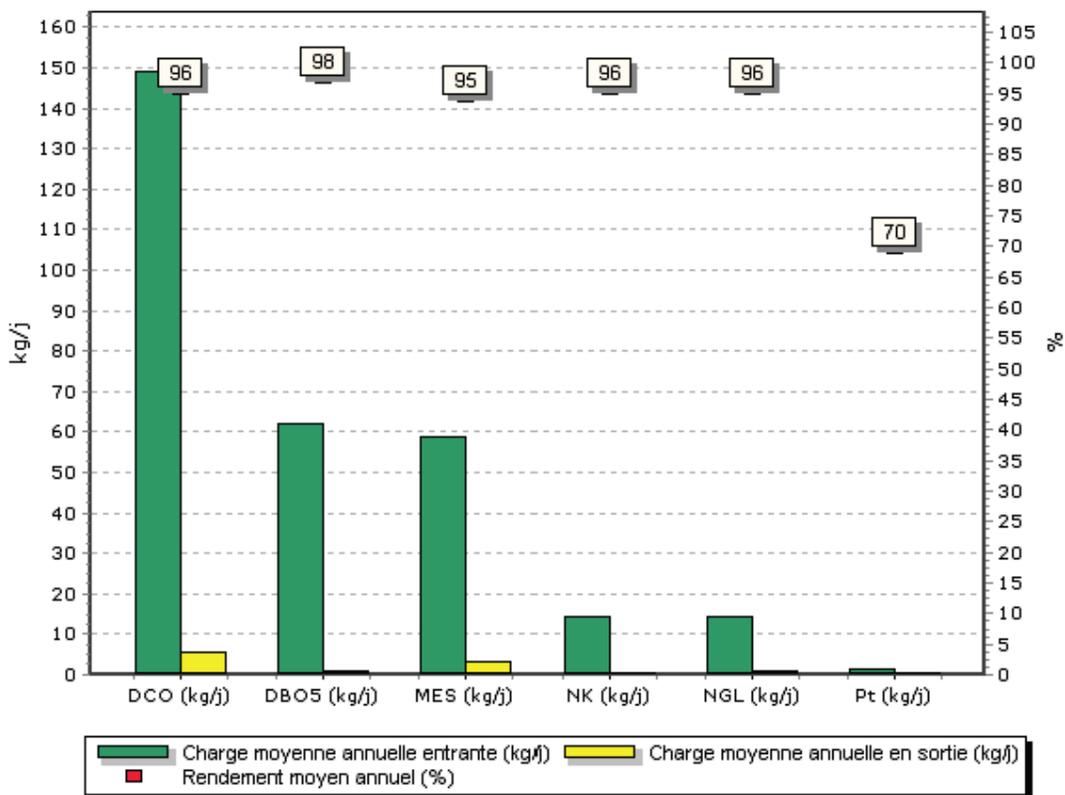
(\*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

## Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	2	2	2	2	2	2
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	149	62	59	14,4	14,4	1,6
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	5,5	0,9	3,1	0,6	0,7	0,5
Rendement moyen annuel (%)	96,30	98,47	94,71	95,64	95,50	70,30
Prescription de rejet – Rendement min. bilan (%)	60,00	60,00	50,00	/	/	/
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	64,7	11,1	36,4	7,4	7,6	5,7
Prescription de rejet – Concentration max. bilan (mg/l)	/	35,00	/	/	/	/

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

### Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



## Conformité des rejets d'épuration

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	2	2	2	2	2
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	71	51	42	43	62

(\*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

## Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Evaluations réalisées sur la base des bilans en CNF. Comme précisé dans le guide de définition de la DERU, pour la conformité à la Directive Européenne des usines de moins de 2000 EH notre calcul est réalisé par rapport aux normes fixées dans l'arrêté du 22/06/07.

	2008	2009	2010	2011	2012
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	100	100	100

### Boues évacuées

ANNEVILLE AMBOURVILLE	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	314	5,3	1,7 %	100 %
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>5,3</b>	<b>1,7 %</b>	<b>100 %</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

### Taux de boues évacuées selon des filières conformes

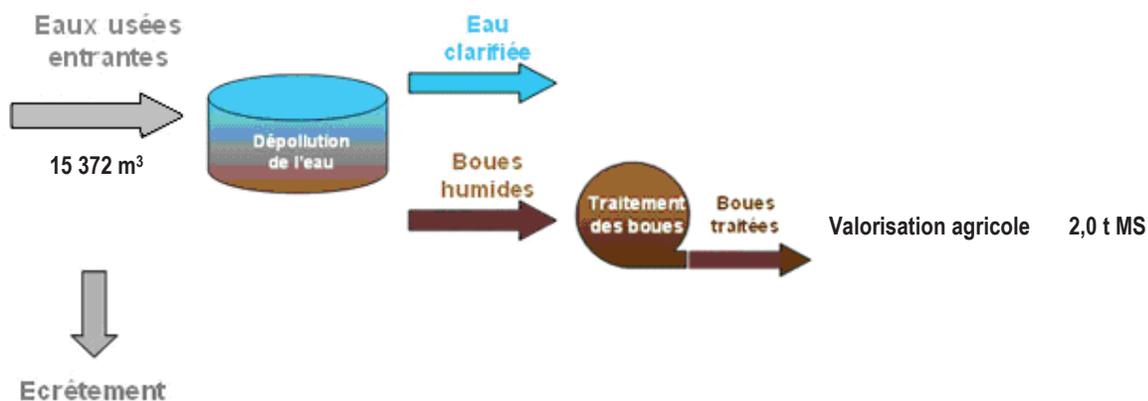
	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	/	100	100	100	100

### Sous Produits évacués par destination et par an

	2008	2009	2010	2011	2012
Refus de dégrillage évacués en Incinération (t)	/	/	0,1	0,1	0,1
Sables évacués vers une autre STEP (t)	/	15,6	3,2	5,4	3,9
Graisses évacuées vers une autre STEP (m3)	/	17,5	21,0	6,0	23,0

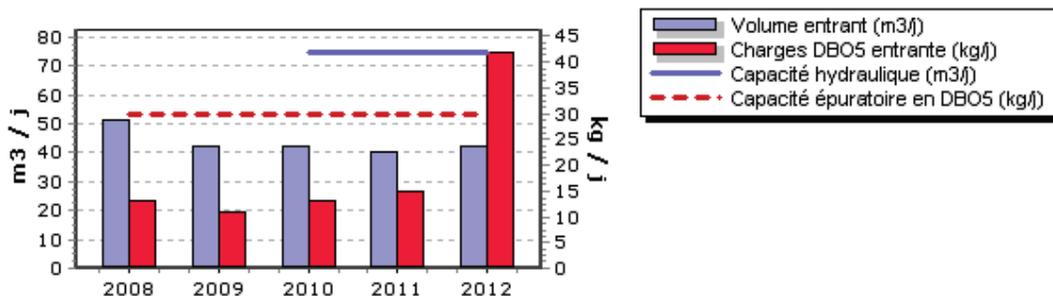
## Lagune de BARDOUVILLE

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 15 372 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 42 m<sup>3</sup>/j. Les valeurs sont établies sur la base d'un bilan d'autosurveillance journalier disponible. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 30kg de DBO5 par jour.



## Evolution de la charge entrante

	2008	2009	2010	2011	2012
Volume entrant (m3/j)	51	42	42	40	42
Capacité hydraulique (m3/j)	/	/	75	75	75
Charge DBO5 entrante (kg/j)	13	11	13	15	42
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	30	30	30	30	30



## Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	42	113	42	64	7,5	7,5	0,9
Capacité épuratoire	75	/	30	/	/	/	/
Occurrence de dépassement de capacité (*)	0%	/	/	/	/	/	/

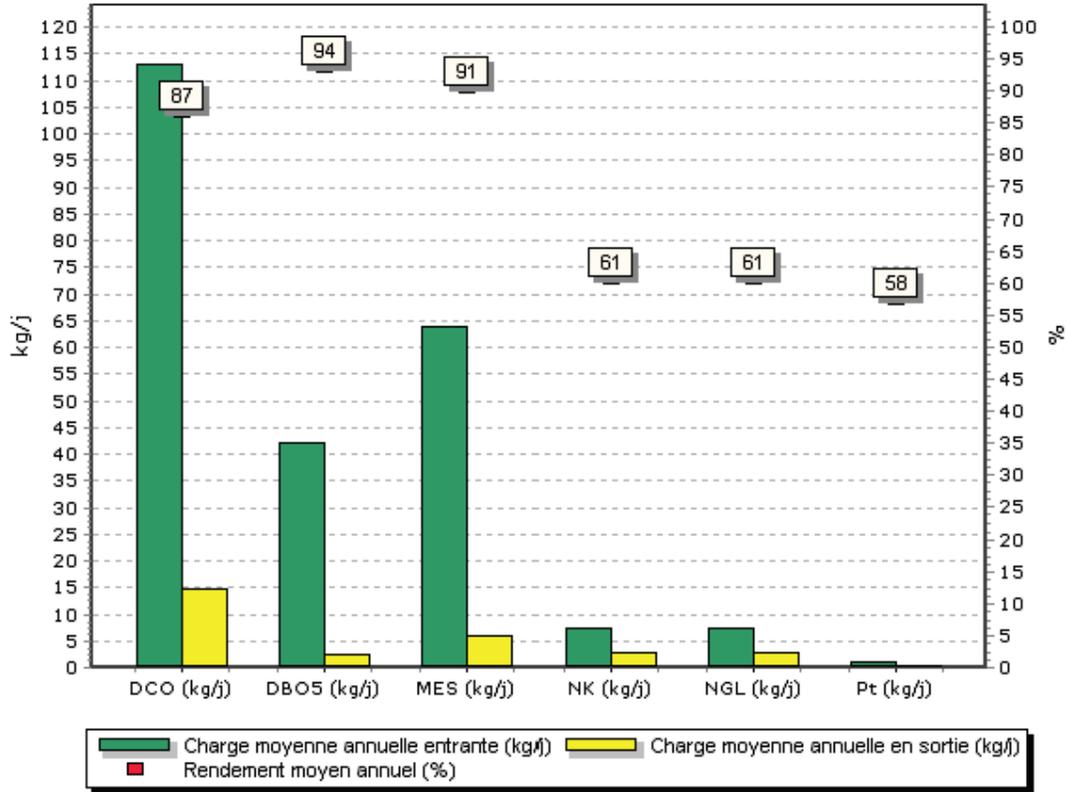
(\*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

## Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	1	1	1	1	1	1
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	113	42	64	7,5	7,5	0,9
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	14,9	2,5	5,9	2,9	2,9	0,4
Rendement moyen annuel (%)	86,87	94,09	90,77	61,45	61,34	58,18
Prescription de rejet – Rendement min. bilan (%)	60,00	/	/	/	/	/
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	354,0	59,0	140,0	69,0	69,4	9,2

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

### Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



### Conformité des rejets d'épuration

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	1	1	1	1	1
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	13	11	13	15	42

(\*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

### Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Evaluations réalisées sur la base des bilans en CNF. Comme précisé dans le guide de définition de la DERU, pour la conformité à la Directive Européenne des usines de moins de 2000 EH notre calcul est réalisé par rapport aux normes fixées dans l'arrêté du 22/06/07.

	2008	2009	2010	2011	2012
Conformité à la Directive Européenne	0	100	0	0	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	0	100	100	0	100

### Boues évacuées

Lagune de BARDOUVILLE	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	65	2,0	3 %	100 %
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>2,0</b>	<b>3 %</b>	<b>100 %</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

### Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	/	/	100	/	100

## 2.4. Les services aux clients

VEOLIA Eau propose une relation multiple aux clients du service de l'eau : des outils multicanaux sont mis en place, permettant d'offrir plus de conseils, plus d'informations et aussi plus de réactivité dans le cas de situations exceptionnelles. Tout incident sur le service d'assainissement est pris en compte rapidement de manière à perturber le moins possible les usagers du service. Les clients sont informés au préalable, dans le cas d'opération programmée et dans les deux heures, lorsqu'il s'agit d'intervention accidentelle.

Ces actions complètent les services déjà proposés aux clients : l'accueil de proximité, le Centre Service Clients, le choix des différents modes de paiement, les propositions de rendez-vous dans une plage horaire définie et limitée à 2 heures...

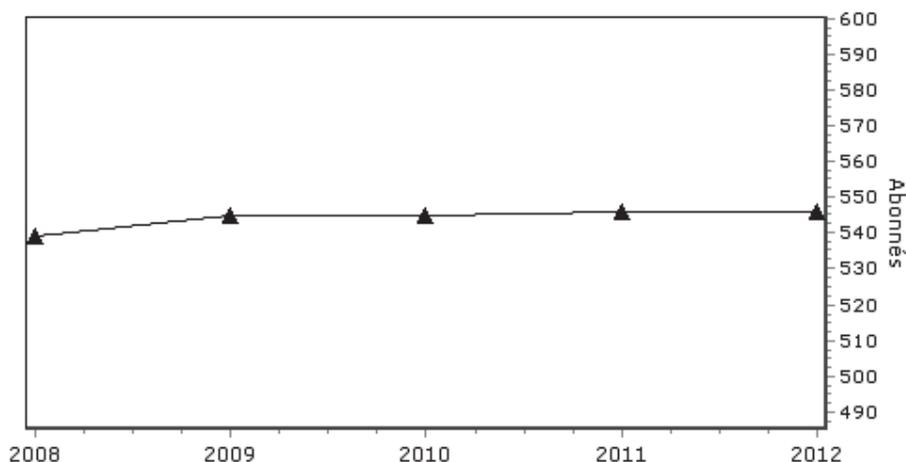
### LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

→ *Les abonnés du service et l'assiette de la redevance*

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent au tableau suivant :

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
<b>Nombre d'abonnés (clients) desservis</b>	539	545	545	546	546	0,0%
Abonnés sur le périmètre du service	539	545	545	546	546	0,0%
<b>Assiette de la redevance (m3)</b>	41 813	44 934	44 461	42 479	42 793	0,7%
Effluent collecté sur le périmètre du service	41 813	44 934	44 461	42 479	42 793	0,7%
<b>Nombre d'habitants desservis total (estimation)</b>	1 699	1 836	1 836	318	326	2,5%

Evolution du nombre d'abonnés



Détail par commune:

<b>BARDOUVILLE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	583	630	630	318	326	2,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	164	159	160	160	160	0,0%
Assiette de la redevance (m3)	11 950	13 494	13 482	14 435	13 673	-5,3%

<b>BERVILLE SUR SEINE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'abonnés (clients) desservis				132	132	0,0%
Assiette de la redevance (m3)				10 135	9 503	-6,2%

<b>ANNEVILLE AMBOURVILLE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'abonnés (clients) desservis				254	254	0,0%
Assiette de la redevance (m3)				17 909	19 617	9,5%

### LA SATISFACTION DES CLIENTS

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, VEOLIA Eau réalise un baromètre semestriel de satisfaction.

Il porte à la fois sur :

- ◆ la qualité de la relation avec l'abonné : accueil par les conseillers du Centre Service Clients, par ceux de l'accueil de proximité,...
- ◆ la disponibilité et la ponctualité des équipes d'intervention clients : respect des plages de rendez-vous,
- ◆ la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- ◆ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0,00 u/1000 abonnés
- ◆ Taux de réclamations écrites : /1000 abonnés

Les résultats pour notre Région en décembre 2012 sont :

	<b>2012</b>
Satisfaction globale	84,57
La continuité de service	90,75
Le niveau de prix facturé	45,25
La qualité du service client offert aux abonnés	84,74
Le traitement des nouveaux abonnements	88,46
L'information délivrée aux abonnés	76,18

## 3.2. L'énergie

VEOLIA Eau met en œuvre un véritable management de la performance énergétique des installations. Chaque fois que cela est possible, Veolia favorise les énergies renouvelables. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. VEOLIA Eau contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

### → Bilan énergétique du patrimoine

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
<b>Energie relevée consommée (kWh)</b>	<b>67 795</b>	<b>64 360</b>	<b>75 358</b>	<b>77 260</b>	<b>77 971</b>	<b>0,9%</b>
Usine de dépollution	62 396	59 493	69 677	70 005	68 945	-1,5%
Poste de relèvement	5 399	4 867	5 681	7 255	9 026	24,4%

### → Bilan énergétique détaillé du patrimoine

Le tableau détaillé se trouve en Annexe.

### 3.3. La valorisation des boues et des sous-produits

Depuis longtemps VEOLIA Eau a privilégié la valorisation des boues d'épuration en engrais agricole. Cette solution présentant parfois des limites en termes d'acceptabilité et d'équilibre économique, VEOLIA Eau a choisi de rester sur la voie de la valorisation en utilisant les boues, non plus seulement comme un engrais direct, mais aussi comme biomasse. VEOLIA Eau sait valoriser cette biomasse sous forme d'énergie dans la production de biogaz ou sous forme de bio-polymères ou de bio-plastiques.

#### LES BOUES DU TRAITEMENT

→ L'identification et la conformité des filières d'évacuation des boues

Volumes par destination :

##### Boues évacuées

ANNEVILLE AMBOURVILLE	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	314	5,3	1,7 %	100 %
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>5,3</b>	<b>1,7 %</b>	<b>100 %</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

Lagune de BARDOUVILLE	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	65	2,0	3 %	100 %
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>2,0</b>	<b>3 %</b>	<b>100 %</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

##### Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Boues évacuées (Tonnes de MS)</b>	/	15,4	15,1	5,4	7,3
ANNEVILLE AMBOURVILLE	/	8,6	12,7	5,4	5,3
Lagune de BARDOUVILLE	/	/	2,4	/	2,0

##### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Cet indicateur constitue le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)</b>	/	100	100	100	100
ANNEVILLE AMBOURVILLE	/	100	100	100	100
Lagune de BARDOUVILLE	/	/	100	/	100

## LES SOUS-PRODUITS DU TRAITEMENT

→ *L'identification et la conformité des filières d'évacuation des sous-produits*

### **ANNEVILLE AMBOURVILLE**

<b>SOUS PRODUITS EVACUES</b>	<b>Refus de dégrillage (t)</b>	<b>Sables (t)</b>	<b>Graisses (m3)</b>
	0,1	3,9	23

## 5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

### → Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

LIBELLE	2011	2012	Ecart
<b>PRODUITS</b>	<b>55 481</b>	<b>53 041</b>	<b>-4,40 %</b>
Exploitation du service	55 481	53 041	
<b>CHARGES</b>	<b>71 713</b>	<b>63 385</b>	<b>-11,61 %</b>
Personnel	33 200	26 816	
Energie électrique	8 524	8 553	
Produits de traitement		167	
Analyses		15	
Sous-traitance, matières et fournitures	10 968	9 076	
Impôts locaux et taxes	1 474	798	
Autres dépenses d'exploitation			
		<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	
		<i>Engins et véhicules</i>	
		<i>Informatique</i>	
		<i>Assurances</i>	
		<i>Locaux</i>	
		<i>Autres</i>	
Contribution des services centraux et recherche	2 881	4 031	
Charges relatives aux renouvellements		<i>Pour garantie de continuité du service</i>	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	13		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	37	6	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-16 232</b>	<b>-10 344</b>	<b>36,27 %</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-16 232</b>	<b>-10 344</b>	<b>36,27 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: W1811

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Référence: W1811

<b>LIBELLE</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Ecart</b>
Recettes liées à la facturation du service dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations	55 481 55 481	53 041 53 041	-4,40 %
<b>Exploitation du service</b>	<b>55 481</b>	<b>53 041</b>	<b>-4,40 %</b>

## 5.3. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### → Programme contractuel d'investissement

Aucun programme contractuel d'investissements de premier établissement n'a été défini au contrat.

### → Programme contractuel de renouvellement

Aucun programme contractuel de renouvellement n'a été défini au contrat.

### → Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

#### Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2012
Equipements (€)	1 796,55

#### Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Aucun fonds de renouvellement n'a été défini au contrat.

## 6.1. Bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

### Usine de dépollution

<b>ANNEVILLE AMBOURVILLE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	62 396	59 493	69 677	70 005	68 945	-1,5%
Energie facturée consommée (kWh)	67 396	49 175	67 240	70 005	68 945	-1,5%

### Poste de relèvement

<b>BARDOUVILLE Le calvaire</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	1 911	1 548	1 998	2 828	3 610	27,7%
Energie facturée consommée (kWh)	1 915	949	2 022	2 914	3 610	23,9%
<b>BERVILLE La Gravelle</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	659	681	856	884	799	-9,6%
Energie facturée consommée (kWh)	571	366	817	875	799	-8,7%
<b>BERVILLE Le Haridon</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	2 829	2 638	2 827	3 543	4 347	22,7%
Energie facturée consommée (kWh)	2 888	1 945	2 803	3 516	4 347	23,6%

<b>BARDOUVILLE Impasse Cachins</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	/	/	/	/	270	/
Energie facturée consommée (kWh)	/	/	/	/	270	/

Commentaire : Mise en service du PR Bardouville Impasse Cachin en septembre 2012.

## 6.3. Le bilan de conformité détaillé par usine

### ANNEVILLE AMBOURVILLE

#### Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCdF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
14/03/2012	Non	90	69,48	180,63	74,25	17,82	17,85	1,9
19/09/2012	Non	80	47,52	116,48	48,88	10,98	11,02	1,32

\* Hors condition de fonctionnement

#### Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
14/03/2012	0,43	99,37	3,5	98,06	0,42	99,42	0,53	97	0,55	96,89	0,44	76,88
19/09/2012	5,76	87,87	7,5	93,55	1,45	97,01	0,72	93,42	0,74	93,25	0,52	60,84

### Lagune de BARDOUVILLE

#### Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

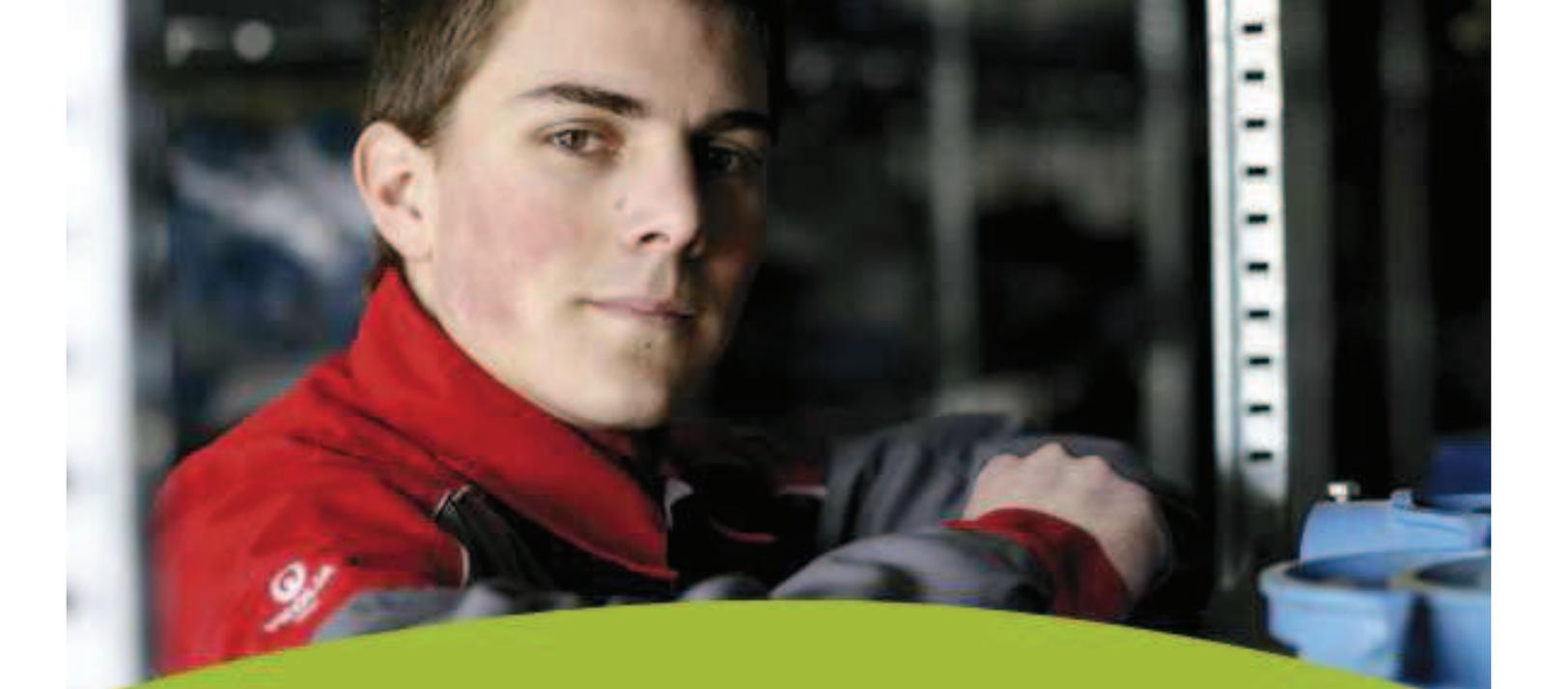
Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCdF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
21/03/2012	Non	42	63,67	113,23	41,91	7,51	7,54	0,92

\* Hors condition de fonctionnement

#### Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
21/03/2012	5,88	90,76	14,86	86,86	2,47	94,08	2,89	61,45	2,91	61,34	0,38	58,18



2012

# RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

CREA Hénouville-St Pierre de Varengeville-SIAEPA(A)

*« Une année de performance et de gestion durable  
de votre service public de l'assainissement »*

Conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005



 **VEOLIA**  
EAU

## 1.1. Le contrat

- **Délégataire :** SADE - Exploitations de Normandie
- **Périmètre du service :** HENOUVILLE, SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE
- **Nature du contrat :** Affermage
- **Prestations du contrat :** Dépollution, Gestion clientèle, Refoulement, relèvement, Collecte des eaux usées

### → **Durée du contrat**

Date de début : 01/01/2000

Date de fin : 31/12/2012

### → **Avenants de l'exercice 2012**

Avenant		Date d'effet	Commentaire
08	Prolongation du contrat d'un an	09/03/2012	Prolongation du contrat d'un an (nouvelle échéance : 31/12/12)

### → **Les engagements vis-à-vis des tiers**

Sans Objet

## 1.2. Chiffres clés et faits marquants

### CHIFFRES CLES

3 558 habitants desservis<sup>1</sup>,

1 199 clients raccordés,

1 usine de dépollution d'une capacité totale de 1 200 équivalents habitants,

9 postes de relèvement,

26 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales, hors branchements.

### FAITS MARQUANTS

#### *Service*

##### → CONTINUITÉ DE SERVICE

La SADE Exploitations de Normandie s'assure du fonctionnement en continu de vos installations d'assainissement.

Le curage de réseau a été réalisé sur 3934 mètres en préventif et sur 30 mètres en curatif.

##### → DÉCLARATION ET SURVEILLANCE DES POINTS DE REJETS AU MILIEU NATUREL

L'article R214-1 du code de l'environnement a établi une liste d'installations, ouvrages ou travaux qui nécessitent avant toute réalisation une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

- Nomenclature "loi sur l'eau" art R214-1 du code de l'environnement

Selon les domaines, un certain nombre de critères déterminent si l'opération ou l'ouvrage est soumis à déclaration, à autorisation ou s'il peut se faire ou exister sous le régime de la liberté.

Dans ce dernier cas, aucune formalité n'est nécessaire, mais certaines règles de précaution peuvent être conseillées par le Service chargé de la Police de l'Eau.

---

<sup>1</sup> Nombre d'habitants desservis total communiqué par la Collectivité, ou à défaut estimation avec base de calcul conforme au décret n° 2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009 (cf. définition dans le glossaire du présent document)

Les ouvrages concernés sont :

**- STATIONS D'EPURATION**

Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :

Déclaration	Autorisation	Prescriptions générales applicables
Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5	Supérieure à 600 kg de DBO5	Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées

**- DEVERSOIRS D'ORAGE**

Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier :

Déclaration	Autorisation	Prescriptions générales applicables
Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5	Supérieure à 600 kg de DBO5	Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées

Les postes de relèvements avec trop plein entrent dans cette dernière catégorie.

De l'application de l'arrêté du 22 juin 2007, il découle que les ouvrages de collecte et les déversoirs d'orage situés sur le réseau doivent faire l'objet de la surveillance prévue aux articles 8 et 18. La précision des données demandées varie en fonction de la taille des déversoirs.

L'objectif poursuivi est d'obtenir une meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux. Notamment, la connaissance des rejets des déversoirs est déterminante pour améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux, par temps sec comme par temps de pluie, et ainsi trouver les meilleures solutions pour limiter des rejets d'eaux usées non traitées qui ont un impact important sur le milieu récepteur.

La mesure des débits transités dans le réseau permet de surveiller les points critiques de celui-ci, ou il y a un risque appréciable d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Elle permet l'évaluation de l'efficacité de la collecte dans les différents secteurs du réseau, en vue de prévoir des ouvrages de stockage éventuels eu égard aux débits de transit à respecter aux droits des différents déversoirs.

Les articles 8, 18 et 19 de l'arrêté du 22 juin 2007 fixent les prescriptions relatives à l'appareillage pour la surveillance et à la surveillance des réseaux de collecte et des déversoirs d'orage.

Les domaines d'application respectifs de ces trois articles appellent les précisions suivantes :

- l'article 8 est relatif à la surveillance des ouvrages de collecte.

- l'article 18 est relatif aux déversoirs d'orage ; il ne vise pas les déversoirs situés en tête de station qui relèvent de l'article 19 et de l'article 8 (au-dessus de 600 kg/j de DBO5).

- l'article 19, est relatif a la surveillance du fonctionnement de la station d'épuration qui doit s'entendre comme s'appliquant au **déversoir situé en tête de station**, ce dernier faisant partie intégrante du dispositif de traitement.

Les collectivités qui n'ont encore rien entrepris dans ce domaine **doivent engager sans délai les études nécessaires et la réalisation d'équipements en moyens de mesure des principaux déversoirs d'orage et des emplacements caractéristiques pertinents des réseaux.**

Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche si votre patrimoine le nécessite.

Le patrimoine de la CREA Hénouville – St Pierre de Varengeville se décompose de la manière suivante :

#### **Postes de relèvement**

9 postes de relèvement sont installés sur le réseau d'assainissement du **système de la CREA Hénouville – St Pierre de Varengeville** et gérés par Veolia Eau.

#### **Déversoirs d'orage**

Il y a 1 déversoir d'orage sur le réseau d'assainissement du **système d'assainissement de la CREA Hénouville – St Pierre de Varengeville.**

- **PR MATMUT : TROP PLEIN RESEAU**

En application de l'article 18 de l'arrêté du 22 juin 2007, les déversoirs d'orage par lesquels peut transiter une pollution supérieure à 120 kg de  $DBO_5$  par jour et inférieure à 600 kg de  $DBO_5$  par jour doivent être équipés de façon à estimer les débits rejetés et les périodes de déversement.

Ceux par lesquels plus de 600 kg de  $DBO_5$  par jour peuvent transiter doivent être équipés de façon à mesurer en continu le débit et d'estimer la charge polluante déversée par temps de pluie.

## **Valorisation**

Notre engagement au service de l'environnement – **réduire notre impact polluant** et en même temps limiter la consommation de ressources naturelles par le recyclage des déchets et l'utilisation de l'eau traitée pour le nettoyage de la grille d'égouttage (économie d'eau potable) – passe par le tri, l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier...,) et de bureau (papier, piles, cartouches d'encre, ...).

Nous participons à la **valorisation agricole**. Le bilan écologique des épandages agricoles présente l'avantage :

- de réduire les transports - sources de pollution de l'air et de consommation d'énergie fossile,
- d'assurer un recyclage complet des boues, sans produire de sous produits ou de résidus ; et sans consommer de ressource naturelle non renouvelable,
- de venir en substitution des engrais minéraux habituellement utilisés

## Responsabilité

### →L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS

L'accueil clientèle reste une priorité pour Veolia. Deux axes sont développés pour être à l'écoute du client, une plateforme basée à Rouen pour recevoir et traiter les appels (demande d'abonnement, de résiliation, d'information ou en cas d'urgence) et des points d'accueil client comme au bureau de Buchy où plusieurs conseillers clientèle accueillent les clients en proximité avec bureaux permettant la confidentialité en cas de nécessité.

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental. Aucun dossier n'a été réalisé en 2012, en revanche 42 échéanciers ont été accordés afin de donner un délai de paiement aux personnes le demandant.

### →LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'ensemble des données d'autosurveillance est envoyé régulièrement au format SANDRE à la Police de l'eau et à l'Agence de l'Eau. Des audits d'expertise techniques sont en cours à l'initiative de l'Agence de l'Eau pour valider le processus d'autosurveillance.

### →LA SENSIBILISATION

La protection de l'environnement exige l'implication des citoyens – consommateurs.

VEOLIA EAU soutient des actions pédagogiques pour favoriser l'éco – citoyenneté, en particulier :

- actions de sensibilisation des enfants ;
- campagnes en faveur d'un usage raisonné de l'eau et des bons gestes pour l'environnement.

### →L'EMPLOI, LA FORMATION

Nous agissons pour l'emploi par le recours à la sous-traitance locale et le recrutement, dans le cadre de l'opération « Veolia Compétences », de jeunes en apprentissage qui sont ensuite intégrés à nos équipes locales.

### →LA SECURITE

La prévention des risques professionnels de Véolia s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui permet de :

- favoriser le dialogue autour de la sécurité avec l'ensemble des collaborateurs et de l'encadrement au travers de causerie sécurité ;
- déployer les procédures à tous les échelons de l'Entreprise ;
- associer nos entreprises sous-traitantes, nos fournisseurs et nos clients à cet effort indispensable.

## 2.2. Le patrimoine du service

### L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'assainissement confié à VEOLIA Eau est composé :

- ◆ des réseaux de collecte
- ◆ des ouvrages de transfert
- ◆ des postes de relèvement
- ◆ des branchements
- ◆ des usines de traitement

→ *Les installations et ouvrages de collecte*

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
UDEP HENOUILLE	72	1 200	160	Bien de retour
<b>Capacité totale :</b>	<b>72</b>	<b>1 200</b>	<b>160</b>	

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Qualification
PR HENOUV - ALLEE DES ACCACIAS	Relèvement	Bien de retour
PR HENOUV - OREE DE LA FORET	Relèvement	Bien de retour
PR ST PIERRE VARENG - BOURG JOL	Relèvement	Bien de retour
PR ST PIERRE VARENG - BRIQUETTE	Relèvement	Bien de retour
PR ST PIERRE VARENG - BROCHES	Relèvement	Bien de retour
PR ST PIERRE VARENG - CH VILLER	Relèvement	Bien de retour
PR ST PIERRE VARENG - HAM CANDO	Relèvement	Bien de retour
PR ST PIERRE VARENG - MATMUT	Relèvement	Bien de retour
PR ST PIERRE VARENG - RTE CANDO	Relèvement	Bien de retour

→ *Les équipements du réseau*

Equipements de réseau		Qualification
Nombre de déversoirs d'orage	1	Bien de retour

→ *Les réseaux de collecte*

Canalisations		Qualification
Canalisations gravitaires (ml)	22 863	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	22 863	Bien de retour
Canalisations de refoulement (ml)	2 717	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	2 717	Bien de retour

## LA GESTION PATRIMONIALE

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments..., constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - VEOLIA Eau met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine afin de garantir le maintien en bon état des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

Grâce à des outils de connaissance du patrimoine et à son système d'information géographique, VEOLIA Eau met à jour l'intégralité des données patrimoniales du service. L'analyse de ces données permet à VEOLIA Eau d'apporter à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

Grâce à ses outils d'analyse historique des données patrimoniales, VEOLIA Eau est à même de procéder au bon moment aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités en matière de travaux d'investissement et de renouvellement.

### → *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées*

Pour l'année 2012, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées est de **50**<sup>1</sup> :

	2010	2011	2012
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	50	50	50

### → *Taux moyen de renouvellement des réseaux*

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en ajoutant aux valeurs de la 2<sup>ème</sup> ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Canalisations	2010	2011	2012
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	25 580	25 580	25 580
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0

Commentaire : Le renouvellement des canalisations (en de ça de 6m) n'est pas à la charge du délégataire

<sup>1</sup> Le mode de calcul de cet indicateur est décrit dans le glossaire, en annexe du présent rapport.

## L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE

La sécheresse des données reflète mal la réalité du quotidien de l'exploitation, ensemble d'actions complexes et coordonnées pour garantir le fonctionnement 24h/24h du service et apporter aux clients une qualité de service irréprochable.

VEOLIA Eau met en œuvre à ce titre deux types d'interventions :

- ◆ des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ◆ des interventions non programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale de ses équipes et qui, avec l'aide de procédures d'intervention parfaitement décrites et expérimentées, permettent en particulier que les interruptions du service restent l'exception.

La réalisation de ces interventions peut conduire à faire appel à des moyens mutualisés et aux équipes régionales et nationales d'experts.

VEOLIA Eau déploie de nouveaux outils informatiques de maintenance des installations (GAMA) et de gestion des interventions (PICRU) qui viennent en appui des équipes locales pour optimiser les programmes d'intervention.

### → *Installations*

Les opérations d'exploitation courantes réalisées sont les suivantes :

-Station d'épuration :

- relevé des compteurs,
- Nettoyage général,
- Tests terrain NO<sub>3</sub>- et NH<sub>4</sub>
- Dégriillage des refus,
- Vérification du bon écoulement des effluents,
- Suivi des programmes d'autosurveillance.
- Accompagnement des représentants du SATESE
- Suivi des intervenants réalisant différents travaux,

-Poste de relèvement :

- Contrôle et nettoyage des postes de relèvement, petites réparations (contact, télérupteur, régulateur de niveau)
- Exploitation des aéro-éjecteurs – renouvellement des pièces d'usures

### → *Réseaux et branchements*

Les opérations d'exploitation courantes réalisées sont les suivantes :

- Curage, débouchage et entretien du réseau
- Repérage des canalisations (DICT, PC, CU, relevé pour nouveaux branchements)
- Scellement de tampons

Les interventions de curage préventif, d'inspection télévisée, de contrôle des branchements et désobstruction de réseaux et de branchements figurent dans la partie « La performance et l'efficacité opérationnelle » du présent chapitre.

### LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR VEOLIA EAU

Le renouvellement des installations techniques du service est un aspect important de l'exploitation d'un service d'eau ou d'assainissement : il conditionne l'avenir de court et long termes du service et, sur un cycle de vie complet des installations, pèse de l'ordre de 1/5ème dans ses coûts. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

L'expertise développée par VEOLIA Eau permet soit d'apporter les conseils à la Collectivité utiles à l'établissement de ses priorités patrimoniales, soit d'optimiser le renouvellement dont nous avons la charge dans une perspective de gestion durable du service.

VEOLIA Eau dispose de plateformes de tests et de programmes de R&D ayant vocation à sélectionner les équipements les plus adaptés à chaque opération et offrant le meilleur rapport qualité/fiabilité/coût/durée de vie.

Forte de son expérience de gestion de 200.000 km de réseaux d'eau potable et 70.000 km en assainissement en France, Veolia Eau a développé des outils avancés de gestion du patrimoine :

- ◆ Sur les réseaux d'eau potable, des outils d'estimation du risque de défaillance de chaque canalisation (MOSARE) et de programmation des chantiers, mais également d'optimisation à plus long terme des actions de renouvellement et d'entretien permettant de compenser la perte de performance du réseau due à son vieillissement (VISION).
- ◆ Sur les réseaux d'assainissement, la performance « technique » d'une canalisation peut être évaluée à partir de l'analyse de nombreuses informations, et notamment du résultat de son inspection (en particulier l'inspection télévisée – ITV). L'outil OctaVE consolide les données patrimoniales et d'exploitation et évalue les risques liés aux défauts de performance des réseaux d'assainissement pour programmer les investigations et les travaux de renouvellement.

Les outils de modélisation sont en outre utilisés pour dimensionner très précisément les installations lors de leur remplacement.

#### → *Installations et ouvrages de collecte*

Sans Objet

#### → *Réseaux et branchements*

Sans Objet

### LES TRAVAUX NEUFS REALISES

#### → *Installations et ouvrages de collecte*

Sans Objet

→ Réseaux et branchements

<b>Canalisations</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Longueur totale du réseau (km)	25,6	25,6	25,6	0,0%
Canalisations gravitaires (ml)	22 863	22 863	22 863	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	22 863	22 863	22 863	0,0%
Canalisations de refoulement (ml)	2 717	2 717	2 717	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	2 717	2 717	2 717	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de déversoirs d'orage	1	1	1	0%

## 2.3. La performance et l'efficacité opérationnelle

VEOLIA Eau remplit chaque jour ses missions afin de délivrer un service public performant et responsable. Grâce à son savoir-faire, l'inventivité et l'engagement quotidien de ses équipes VEOLIA Eau fait progresser le niveau de performance des services dont elle assure la gestion.

### LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2002, VEOLIA Eau publie chaque année dans ses rapports annuels les indicateurs de performance institués par la FP2E et étendus depuis 2008 à tous les services publics d'eau en France dans le cadre de la réglementation sur l'eau (décret du 2 mai 2007).

INDICATEURS REGLEMENTAIRES (ARRETE DU 2 MAI 2007 – ANNEXE II)			
L'ACTIVITE CLIENTELE		PRODUCTEUR	VALEUR
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	3 558
[D202.0]	Nombre d'autorisations spécifiques de déversement	Collectivité (2)	
QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		PRODUCTEUR	VALEUR
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégitaire	0,00 u/1000 habitants
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégitaire	0,00 u/1000 abonné
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégitaire	0,75 %
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	
PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT		PRODUCTEUR	VALEUR
[D204.0]	Prix TTC par m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (assainissement seul)	Délégitaire	/
GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE		VALEUR	VALEUR
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Délégitaire	50
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégitaire	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		PRODUCTEUR	VALEUR
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	Collectivité (2)	
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents	Police de l'eau (3)	
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau (3)	
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégitaire (3)	100 %
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (3)	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégitaire	100 %

[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Délégataire (3)	
[P203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	12,8t MS
INDICATEURS COMPLEMENTAIRES VEOLIA			
SATISFACTION DES USAGERS ET ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Délégataire	
CERTIFICATION		PRODUCTEUR	VALEUR
	Obtention de la certification ISO 9001	Délégataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Délégataire	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délégataire	Oui
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(3) définition en attente de texte réglementaire

## LA CERTIFICATION DU SERVICE

**L'intégralité des périmètres opérationnels de VEOLIA Eau est certifiée ISO 9001.**

**Les activités de VEOLIA Eau Nord-Ouest sont certifiées ISO 14001**

**VEOLIA Eau a été la première entreprise de l'eau à être certifiée pour la maîtrise des risques sanitaires (ISO 22000) et à obtenir la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement pour un périmètre d'exploitation.**



## L'EFFICACITE DE LA COLLECTE ET DE LA DEPOLLUTION DES EAUX USEES

Le niveau d'efficacité des services d'assainissement résulte de l'alliance de l'expertise des Hommes, du savoir-faire de VEOLIA Eau et de l'existence d'une véritable démarche de management de la performance.

En matière de formation, Veolia est la seule entreprise de services en France à disposer de Campus dédiés à ses métiers. Chaque année, les Campus Veolia dispensent plus de 210 000 heures de formation aux salariés de l'entreprise.

### L'efficacité de la collecte

#### → La maîtrise des entrants

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte, et leur surveillance étroite, sont indispensables à la bonne gestion de toute la filière en amont du système de traitement. En effet, elle est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution, par temps sec comme en épisode pluvieux, et d'identifier les rejets accidentels.

#### → L'avancement des politiques d'assainissement collectif est mesuré par le taux de desserte.

Le taux de desserte est le nombre d'abonnés (clients) desservis – au sens où le réseau existe devant l'immeuble - rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (art. R 2224-6 du CGCT). Le nombre d'abonnés (clients) desservis ou abonnés sur le périmètre du service figure au tableau suivant, permettant à la collectivité de calculer ce taux.

	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis sur le périmètre du service	1 103	1 171	1 204	2,8%

→ *La conformité des branchements*

COMMUNE	CONTRÔLE COLLECTIF					
	PROGRAMME CONTRAT	CONTRE VISITE PROG CONTRAT	BRANCHEMENT NEUF	EXTENSION RESEAU	VENTE	CONTRE VISITE VENTE
HENOUVILLE	0	0	0	0	0	0
SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE	0	0	0	0	1	0

→ *Le contrôle des établissements non domestiques*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système de collecte et de traitement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Le renforcement de la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ◆ améliorer le fonctionnement du système de collecte,
- ◆ renforcer la fiabilité des ouvrages et préserver le patrimoine de la Collectivité,
- ◆ garantir les performances du système de traitement,
- ◆ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ◆ respecter la réglementation.

→ *L'identification des rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Chaque année, VEOLIA Eau établit un plan d'action de manière à cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ◆ A la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes : les services de l'Etat (DREAL, ARS...) sont souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ◆ Après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues : VEOLIA Eau réalise une identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution grâce à son outil Actipol,
- ◆ Après constats d'anomalies sur le réseau de collecte : plaintes d'usagers, opérations d'autocontrôle du réseau, contrôles de conformité des branchements,
- ◆ Sur la base des éléments de l'Agence de l'Eau tels que le type d'activité ou la consommation d'eau.

Le recueil des données tenant compte de :

- ◆ La localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ◆ L'évaluation des principaux apports - synthèse des données existantes (Etudes, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, ...),
- ◆ La définition des capacités et charges du système d'assainissement (Etudes dimensionnement, constatations d'exploitation, bilans de fonctionnement, ...),
- ◆ La caractérisation de la qualité des boues en métaux lourds, HAP et PCBs,
- ◆ L'établissement de la liste des établissements à risques.

Les principaux axes de recherche concernent les graisses et les hydrocarbures.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

→ *Le bilan 2012 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)*

Il n'y a pas eu d'Arrêtés d'Autorisation de Déversement et de Conventions Spéciales de Déversement en 2012.

→ *La surveillance du réseau de collecte*

**Les inspections télévisées des canalisations**

COMMUNE	LINEAIRE TESTS FUMÉES 2012
HENOUVILLE	0
SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE	1,3 KM

→ *La maîtrise des transferts et des déversements vers le milieu naturel*

**La surveillance des déversements, identification des points de rejets**

Nombre de points de rejet	2010	2011	2012
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1
Nombre de déversoirs d'orage	1	1	1

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement permettent de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

→ *Le curage des réseaux et des ouvrages*

**Le plan de curage préventif et son suivi**

Interventions de curage préventif	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	27	24	21	-12,5%
sur branchements	0	0	0	0%
sur canalisations	27	24	21	-12,5%
sur accessoires	0	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0%
sur dessableurs	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée (ml)	4 933	4 379	3 934	-10,2%

**Les désobstructions**

Interventions curatives	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	16	1	1	0%
sur branchements	8	0	0	0%
sur canalisations	8	1	1	0%
sur accessoires	0	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0%
sur dessableurs	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	595	10	30	200%

En 2012 le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de / 1000 abonnés.

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les défauts structurels et les améliorations prioritaires à apporter.

	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	0,00	0,00	0,00	0%
Nombre de points concernés sur le réseau	0	0	0	0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	25 580	25 580	25 580	0,0%

### L'Assainissement non collectif

Sans Objet

### L'efficacité du traitement

La performance d'un système d'assainissement se mesure par sa contribution à la préservation de l'environnement. Un système efficace permet de préserver la qualité de l'eau des rivières et des ressources en eau et de produire des boues valorisables.

En 2011, VEOLIA Eau a réalisé une première mondiale industrielle en produisant des bioplastiques à partir de boues d'épuration : une nouvelle forme de valorisation innovante et créatrice de valeur pour les industriels.

#### → La conformité réglementaire du système d'assainissement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux-mêmes que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 :

#### La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

Cet taux correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures (pour les usines d'épuration de plus de 2.000 EH).

Cet indicateur [P 254.3] est calculé, à partir de l'exercice 2009, sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (DTG) selon les dispositions du décret.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

#### La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 :

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

### La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 :

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel, VEOLIA Eau présente l'indicateur approché – relatif à la conformité réglementaire des rejets - issu de ses registres d'autosurveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructeur. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes au domaine de traitement garanti (DTG).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation.

#### → Conformité réglementaire des rejets en 2012

##### Conformité des performances des équipements d'épuration

Le taux de conformité des rejets d'épuration, produit les années précédentes, est présenté dans le tableau suivant pour permettre d'apprécier l'évolution de la conformité des bilans. Ce taux fait appel à l'ensemble des bilans qu'ils soient en domaine de traitement garanti (DTG) ou non.

Conformité des rejets d'épuration	2010	2011	2012
Performance globale du service (%)	50,0	50,0	100,0
STEP_HENOUVILLE	50,0	50,0	100,0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

### Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007

Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

##### Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral (s'il existe)
Performance globale du service (%)	100	100
STEP_HENOUVILLE	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

#### → La performance des usines de traitement du service

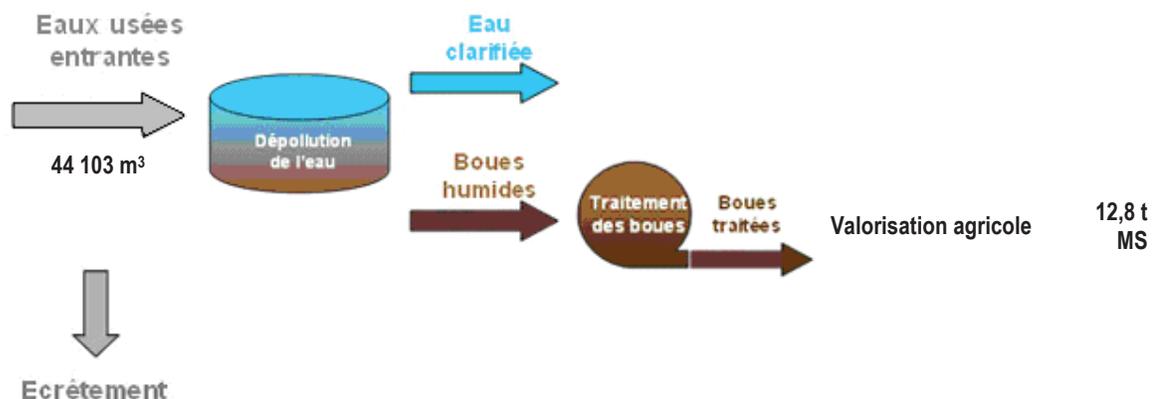
Pour garantir un haut niveau de rendement épuratoire de ses usines VEOLIA Eau met en place une démarche de maintenance préventive assistée par ordinateur permettant de planifier de manière optimisée les tâches d'exploitation courante et les opérations d'entretien. Les files de traitement des eaux usées sont ainsi placées sous étroite surveillance.

Les données de conformité, et notamment les bilans mensuels, sont détaillés en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 22 juin 2007.

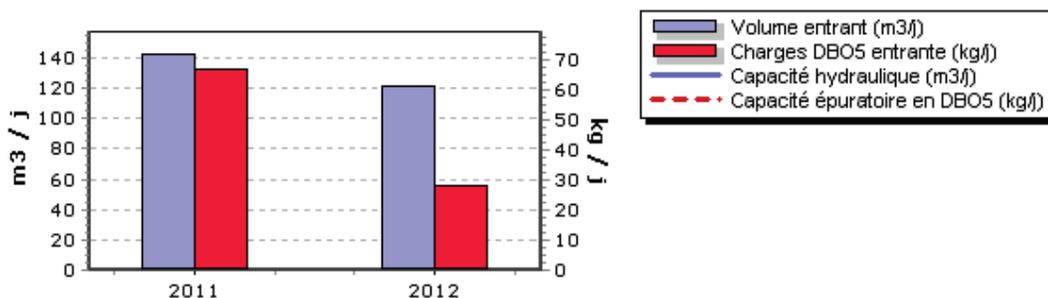
## STEP HENOUVILLE

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 44 103 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 121 m<sup>3</sup>/j. Le maximum atteint est de 121 m<sup>3</sup>/j. Les valeurs sont établies sur la base de 2 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 72 kg de DBO5 par jour.



### Evolution de la charge entrante

	2010	2011	2012
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	/	143	121
Charge DBO5 entrante (kg/j)	/	67	28
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	72	72	72



### Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	121	74	28	37	11,4	11,4	1,3
Capacité épuratoire	/	/	72	/	/	/	/
Occurrence de dépassement de capacité (*)	/	/	0%	/	/	/	/

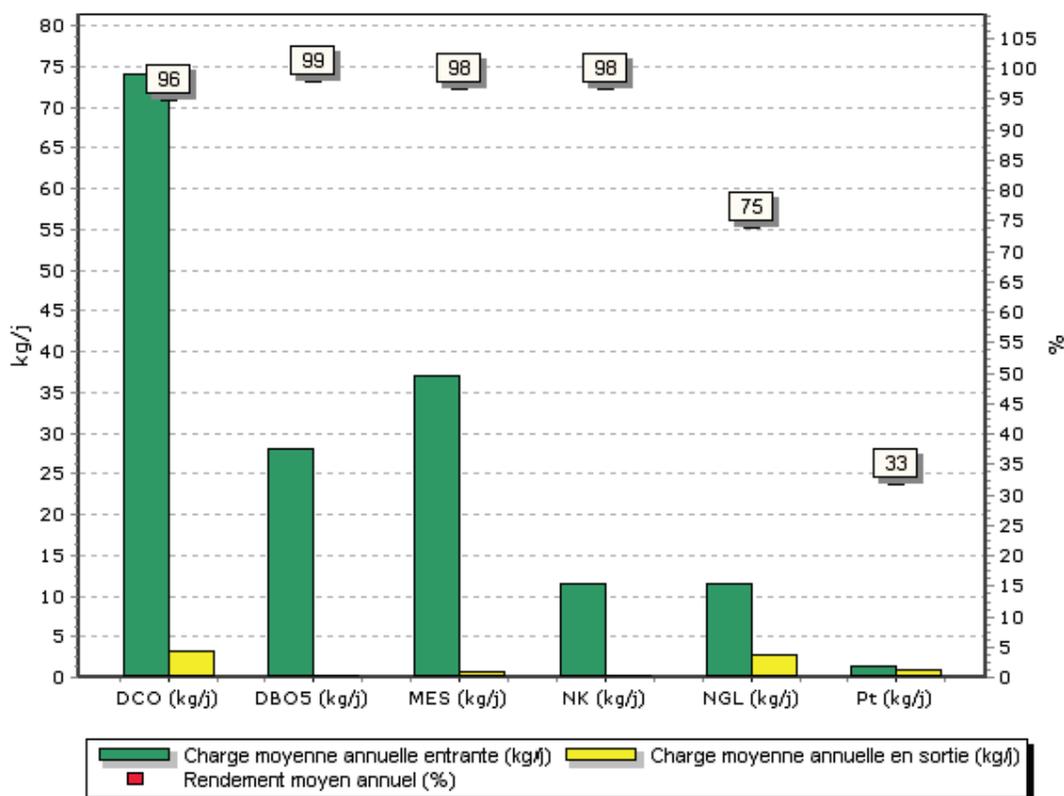
(\*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

## Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	2	2	2	2	2	2
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	74	28	37	11,4	11,4	1,3
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	3,2	0,3	0,8	0,3	2,8	0,9
Rendement moyen annuel (%)	96	99	98	98	75	33
Prescription de rejet – Rendement min. bilan (%)	/	/	/	/	70,00	/
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	26,5	2,3	6,5	2,3	23,4	7,1
Prescription de rejet – Concentration max. bilan (mg/l)	90,00	30,00	30,00	10,00		/
Prescription de rejet – Concentration max. moyenne annuelle (mg/l)	/	/	/	/	20,00	/

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

### Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



## Conformité des performances des équipements d'épuration

	2011	2012
Nombre de bilans en CNF conformes / nombre de bilans en CNF disponibles (%)	50,0	100,0
Pour information, nombre de bilans en CNF (*)	2	2
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	67	28

(\*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Pour information, le tableau suivant présente le taux de bilans conformes sur l'assiette de l'ensemble des bilans qu'ils soient en CNF ou hors CNF (méthode utilisée dans les rapports annuels précédents).

## Conformité des rejets d'épuration

	2011	2012
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	50,0	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	2	2
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	67	28

(\*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

## Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Evaluations réalisées sur la base des bilans en CNF. Comme précisé dans le guide de définition de la DERU, pour la conformité à la Directive Européenne des usines de moins de 2000 EH notre calcul est réalisé par rapport aux normes fixées dans l'arrêté du 22/06/07.

	2011	2012
Conformité à la Directive Européenne	0	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	0	100

## Boues évacuées

STEP_HENOUVILLE	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	642	12,8	2 %	100 %
<b>Total</b>	<b>642</b>	<b>12,8</b>	<b>2 %</b>	<b>100 %</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

## Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2011	2012
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100

## Sous Produits évacués par destination et par an

	2011	2012
Refus de dégrillage évacués en Incinération (t)	0,7	/

## 2.4. Les services aux clients

VEOLIA Eau propose une relation multiple aux clients du service de l'eau : des outils multicanaux sont mis en place, permettant d'offrir plus de conseils, plus d'informations et aussi plus de réactivité dans le cas de situations exceptionnelles. Tout incident sur le service d'assainissement est pris en compte rapidement de manière à perturber le moins possible les usagers du service. Les clients sont informés au préalable, dans le cas d'opération programmée et dans les deux heures, lorsqu'il s'agit d'intervention accidentelle.

Ces actions complètent les services déjà proposés aux clients : l'accueil de proximité, le Centre Service Clients, le choix des différents modes de paiement, les propositions de rendez-vous dans une plage horaire définie et limitée à 2 heures...

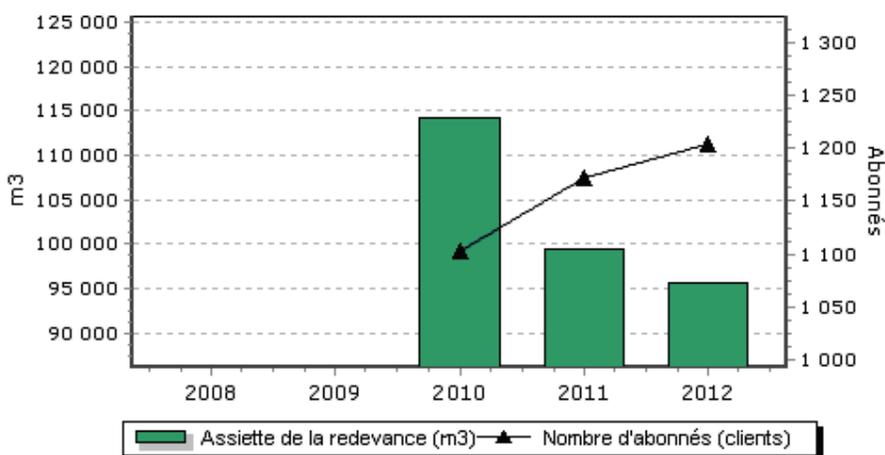
### LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

#### → Les abonnés du service et l'assiette de la redevance

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent au tableau suivant :

	2010	2011	2012	N/N-1
<b>Nombre d'abonnés (clients) desservis</b>	<b>1 103</b>	<b>1 171</b>	<b>1 204</b>	<b>2,8%</b>
Abonnés sur le périmètre du service	1 103	1 171	1 204	2,8%
<b>Assiette de la redevance (m3)</b>	<b>114 203</b>	<b>99 543</b>	<b>95 733</b>	<b>-3,8%</b>
Effluent collecté sur le périmètre du service	114 203	99 543	95 733	-3,8%
<b>Nombre d'habitants desservis total (estimation)</b>	<b>3 552</b>	<b>3 570</b>	<b>3 558</b>	<b>-0,3%</b>

#### Evolution comparative du nombre d'abonnés et de l'assiette de redevance



Détail par commune:

<b>HENOUVILLE</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 273	1 281	1 275	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	368	370	371	0,3%
Assiette de la redevance (m3)	38 895	33 673	26 552	-21,1%
<b>SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 279	2 289	2 283	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	735	801	833	4,0%
Assiette de la redevance (m3)	75 308	65 870	69 181	5,0%

→ *Les principaux indicateurs de la gestion clientèle*

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	201	473	45	-90,5%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	69	183	89	-51,4%
Taux de mutation	6,4 %	15,8 %	7,5 %	-52,5%

**LA SATISFACTION DES CLIENTS**

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, VEOLIA Eau réalise un baromètre semestriel de satisfaction.

Il porte à la fois sur :

- ◆ la qualité de la relation avec l'abonné : accueil par les conseillers du Centre Service Clients, par ceux de l'accueil de proximité,...
- ◆ la disponibilité et la ponctualité des équipes d'intervention clients : respect des plages de rendez-vous,
- ◆ la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- ◆ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0,00 u/1000 abonnés
- ◆ Taux de réclamations écrites : 0,00/1000 abonnés

Les résultats pour notre Région en décembre 2012 sont :

	<b>2012</b>
Satisfaction globale	84,57
La continuité de service	90,75
Le niveau de prix facturé	45,25
La qualité du service client offert aux abonnés	84,74
Le traitement des nouveaux abonnements	88,46
L'information délivrée aux abonnés	76,18

## 3.2. L'énergie

VEOLIA Eau met en œuvre un véritable management de la performance énergétique des installations. Chaque fois que cela est possible, Veolia favorise les énergies renouvelables. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. VEOLIA Eau contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

→ *Bilan énergétique du patrimoine*

	2010	2011	2012	N/N-1
<b>Energie relevée consommée (kWh)</b>	<b>81 605</b>	<b>84 479</b>	<b>93 938</b>	<b>11,2%</b>
Usine de dépollution	62 807	62 820	71 069	13,1%
Poste de relèvement	18 798	21 659	22 869	5,6%

→ *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

Le tableau détaillé se trouve en Annexe.

### 3.3. La valorisation des boues et des sous-produits

Depuis longtemps VEOLIA Eau a privilégié la valorisation des boues d'épuration en engrais agricole. Cette solution présentant parfois des limites en termes d'acceptabilité et d'équilibre économique, VEOLIA Eau a choisi de rester sur la voie de la valorisation en utilisant les boues, non plus seulement comme un engrais direct, mais aussi comme biomasse. VEOLIA Eau sait valoriser cette biomasse sous forme d'énergie dans la production de biogaz ou sous forme de bio-polymères ou de bio-plastiques.

#### LES BOUES DU TRAITEMENT

→ *L'identification et la conformité des filières d'évacuation des boues*

Volumes par destination :

#### **Boues évacuées**

UDEP_HENOUVILLE	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	642	12,8	2 %	100 %
<b>Total</b>	<b>642</b>	<b>12,8</b>	<b>2 %</b>	<b>100 %</b>

#### **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration**

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2010	2011	2012
<b>Boues évacuées (Tonnes de MS)</b>	<b>6,0</b>	<b>13,1</b>	<b>12,8</b>
UDEP HENOUVILLE	6,0	13,1	12,8

#### **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes**

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Cet indicateur constitue le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2010	2011	2012
<b>Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
UDEP HENOUVILLE	100	100	100

## 5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

### → Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

LIBELLE	2011	2012	Ecart
<b>PRODUITS</b>	<b>283 338</b>	<b>192 674</b>	<b>-32,00 %</b>
Exploitation du service	152 159	102 608	
Collectivités et autres organismes publics	130 800	89 715	
Produits accessoires	379	351	
<b>CHARGES</b>	<b>334 140</b>	<b>226 966</b>	<b>-32,07 %</b>
Personnel	112 808	77 692	
Energie électrique	9 963	9 172	
Sous-traitance, matières et fournitures	14 852	5 545	
Impôts locaux et taxes	2 366	913	
Autres dépenses d'exploitation			
<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	6 764	3 262	
<i>Engins et véhicules</i>	16 640	11 604	
<i>Informatique</i>	6 501	4 438	
<i>Assurances</i>	-8	1 219	
<i>Locaux</i>	10 370	3 373	
<i>Autres</i>	-2 623	932	
Contribution des services centraux et recherche	13 244	9 899	
Collectivités et autres organismes publics	130 800	89 715	
Charges relatives aux renouvellements	9 148	9 090	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>			
Charges relatives aux investissements	2 448		
<i>Programme contractuel ( Investissements )</i>			
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	867	112	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-50 802</b>	<b>-34 292</b>	<b>32,50 %</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-50 802</b>	<b>-34 292</b>	<b>32,50 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: W1588

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Référence: W1588

<b>LIBELLE</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Ecart</b>
Recettes liées à la facturation du service	152 159	102 608	-32,57 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	125 120	113 923	
dont variation de la part estimée sur consommations	27 039	-11 315	
<b>Exploitation du service</b>	<b>152 159</b>	<b>102 608</b>	<b>-32,57 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	95 365	61 128	-35,90 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	80 956	69 062	
dont variation de la part estimée sur consommations	14 410	-7 934	
Redevance Modernisation réseau	35 435	28 587	-19,33 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	29 540	29 832	
dont variation de la part estimée sur consommations	5 895	-1 245	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>130 800</b>	<b>89 715</b>	<b>-31,41 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>379</b>	<b>351</b>	<b>-7,40 %</b>

## 5.3. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### → Programme contractuel d'investissement

Aucun programme contractuel d'investissements de premier établissement n'a été défini au contrat.

### → Programme contractuel de renouvellement

Aucun programme contractuel de renouvellement n'a été défini au contrat.

### → Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

#### Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2012
Equipements (€)	6 202,69

#### Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Aucun fonds de renouvellement n'a été défini au contrat.

## 6.1. Bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

### Usine de dépollution

UDEP HENOUVILLE	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	62 807	62 820	71 069	13,1%
Energie facturée consommée (kWh)	62 807	62 820	71 069	13,1%

### Poste de relèvement

PR HENOUV - ALLEE DES ACCACIAS	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 320	3 223	2 325	-27,9%
Energie facturée consommée (kWh)	2 320	3 223	2 325	-27,9%
PR HENOUV - OREE DE LA FORET	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	156	150	158	5,3%
Energie facturée consommée (kWh)	156	150	158	5,3%
PR ST PIERRE VARENG - BOURG JOL	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 323	1 346	1 609	19,5%
Energie facturée consommée (kWh)	649	1 346	1 609	19,5%
PR ST PIERRE VARENG - BRIQUETTE	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	55	52	53	1,9%
Energie facturée consommée (kWh)	26	52	53	1,9%
PR ST PIERRE VARENG - BROCHES	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	89	79	216	173,4%
Energie facturée consommée (kWh)	30	79	216	173,4%
PR ST PIERRE VARENG - CH VILLER	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	5 211	6 493	5 799	-10,7%
Energie facturée consommée (kWh)	5 211	6 493	5 799	-10,7%
PR ST PIERRE VARENG - HAM CANDO	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	156	190	266	40,0%
Energie facturée consommée (kWh)	70	190	266	40,0%
PR ST PIERRE VARENG - MATMUT	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	9 015	9 617	11 956	24,3%
Energie facturée consommée (kWh)	9 015	9 617	11 956	24,3%
PR ST PIERRE VARENG - RTE CANDO	2010	2011	2012	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	473	509	487	-4,3%
Energie facturée consommée (kWh)	247	509	487	-4,3%

## 6.3. Le bilan de conformité détaillé par usine

### STEP HENOUVILLE

#### Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCdF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
08/02/2012	Non	120	46,8	95,76	33,6	14,4	14,43	1,56
26/09/2012	Non	121	26,62	52,39	22,99	8,34	8,37	0,99

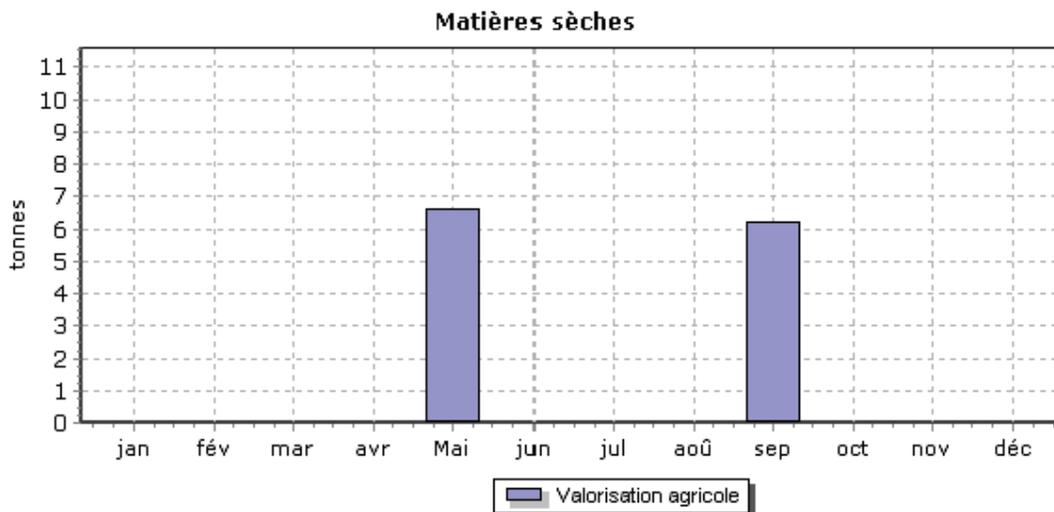
\* Hors condition de fonctionnement

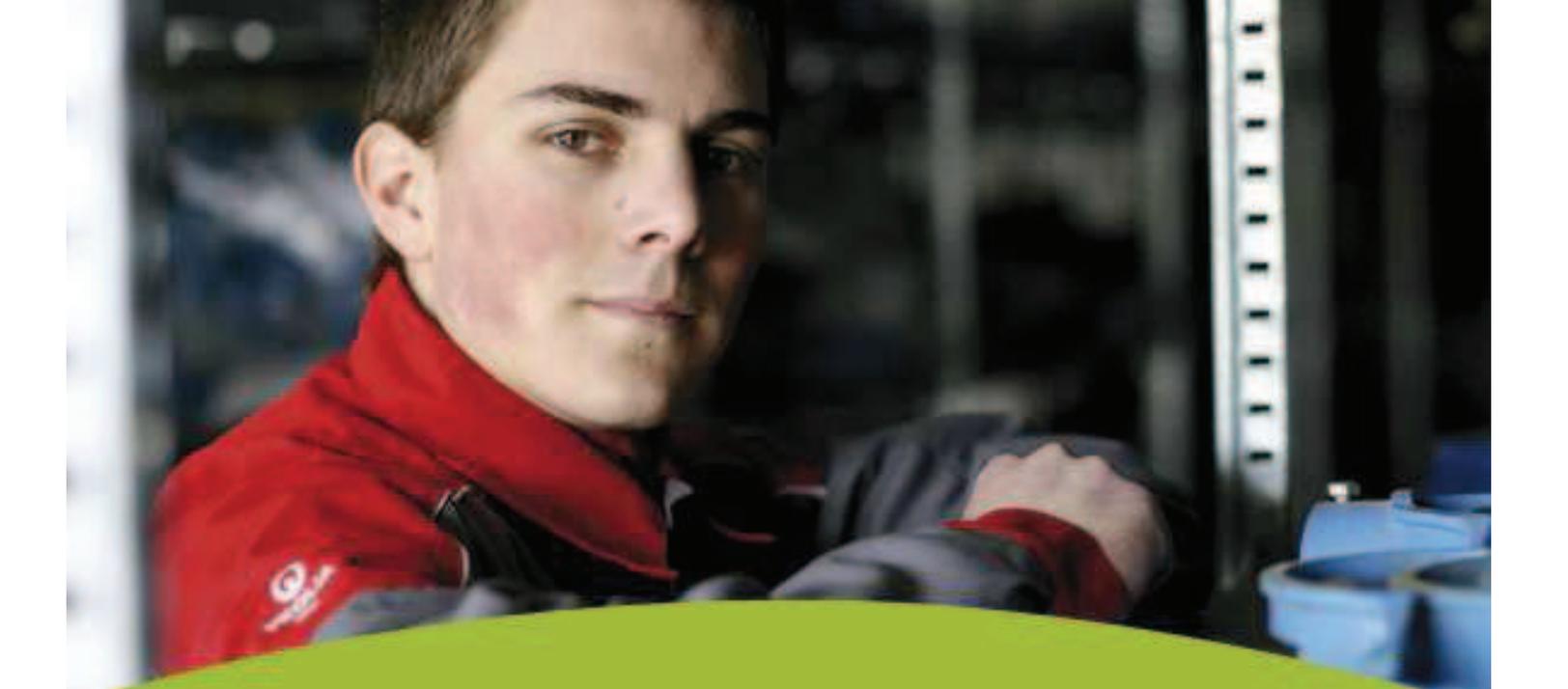
#### Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
08/02/2012	1,32	97,17	4,08	95,73	0,36	98,92	0,28	98	5,21	63,86	0,81	47,69
26/09/2012	0,24	99,09	2,29	95,61	0,18	99,21	0,25	96,95	0,42	94,9	0,88	10,97

#### Boues évacuées par mois





2012

# RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et  
d'Assainissement de la Région de Saint Martin de Boscheville

*« Une année de performance et de gestion durable  
de votre service public de l'assainissement »*

Conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005



 **VEOLIA**  
EAU

## 1.1. Le contrat

- **Déléataire :** SADE - Exploitations de Normandie
- **Périmètre du service :** QUEVILLON, SAHURS, SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE
- **Nature du contrat :** Affermage
- **Prestations du contrat :** Dépollution, Assainissement autonome, Gestion clientèle, Refoulement, relèvement, Collecte des eaux usées

### → **Durée du contrat**

Date de début : 01/07/2008

Date de fin : 30/06/2019

### → **Avenants de l'exercice 2012**

Sans Objet

### → **Les engagements vis-à-vis des tiers**

Sans Objet

## 1.2. Chiffres clés et faits marquants

### CHIFFRES CLES

2 107 habitants desservis<sup>1</sup>,

729 clients raccordés,

1 usine de dépollution d'une capacité totale de 2 000 équivalents habitants,

7 postes de relèvement,

19 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales, hors branchements.

### FAITS MARQUANTS

#### *Service*

##### → CONFORMITE REGLEMENTAIRE

La conformité réglementaire est synthétisée dans le tableau suivant :

Station de :	Capacité en eqh	Conformité administrative	Conformité des résultats d'auto-surveillance	Conformité équipement d'auto-surveillance
St Martin de Boscherville	2 000	Conforme	Conforme	Conforme

##### → CONTINUITE DE SERVICE

La SADE exploitations de Normandie s'assure du fonctionnement en continu de vos installations d'assainissement.

Le curage de réseau a été réalisé sur 814 mètres en préventif, et sur 60 mètres en curatif

##### → DECLARATION ET SURVEILLANCE DES POINTS DE REJETS AU MILIEU NATUREL

L'article R214-1 du code de l'environnement a établi une liste d'installations, ouvrages ou travaux qui nécessitent avant toute réalisation une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

- Nomenclature "loi sur l'eau" art R214-1 du code de l'environnement

Selon les domaines, un certain nombre de critères déterminent si l'opération ou l'ouvrage est soumis à déclaration, à autorisation ou s'il peut se faire ou exister sous le régime de la liberté.

Dans ce dernier cas, aucune formalité n'est nécessaire, mais certaines règles de précaution peuvent être conseillées par le Service chargé de la Police de l'Eau.

<sup>1</sup> Nombre d'habitants desservis total communiqué par la Collectivité, ou à défaut estimation avec base de calcul conforme au décret n° 2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009 (cf. définition dans le glossaire du présent document)

Les ouvrages concernés sont :

**- STATIONS D'EPURATION**

Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :

Déclaration	Autorisation	Prescriptions générales applicables
Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5	Supérieure à 600 kg de DBO5	Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées

**- DEVERSOIRS D'ORAGE**

Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier :

Déclaration	Autorisation	Prescriptions générales applicables
Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5	Supérieure à 600 kg de DBO5	Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées

Les postes de relèvements avec trop plein entrent dans cette dernière catégorie.

De l'application de l'arrêté du 22 juin 2007, il découle que les ouvrages de collecte et les déversoirs d'orage situés sur le réseau doivent faire l'objet de la surveillance prévue aux articles 8 et 18. La précision des données demandées varie en fonction de la taille des déversoirs.

L'objectif poursuivi est d'obtenir une meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux. Notamment, la connaissance des rejets des déversoirs est déterminante pour améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux, par temps sec comme par temps de pluie, et ainsi trouver les meilleures solutions pour limiter des rejets d'eaux usées non traitées qui ont un impact important sur le milieu récepteur.

La mesure des débits transités dans le réseau permet de surveiller les points critiques de celui-ci, ou il y a un risque appréciable d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Elle permet l'évaluation de l'efficacité de la collecte dans les différents secteurs du réseau, en vue de prévoir des ouvrages de stockage éventuels eu égard aux débits de transit à respecter aux droits des différents déversoirs.

Les articles 8, 18 et 19 de l'arrêté du 22 juin 2007 fixent les prescriptions relatives à l'appareillage pour la surveillance et à la surveillance des réseaux de collecte et des déversoirs d'orage.

Les domaines d'application respectifs de ces trois articles appellent les précisions suivantes :

- l'article 8 est relatif à la surveillance des ouvrages de collecte.

- l'article 18 est relatif aux déversoirs d'orage ; il ne vise pas les déversoirs situés en tête de station qui relèvent de l'article 19 et de l'article 8 (au-dessus de 600 kg/j de DBO5).

- l'article 19, est relatif a la surveillance du fonctionnement de la station d'épuration qui doit s'entendre comme s'appliquant au **déversoir situé en tête de station**, ce dernier faisant partie intégrante du dispositif de traitement.

Les collectivités qui n'ont encore rien entrepris dans ce domaine **doivent engager sans délai les études nécessaires et la réalisation d'équipements en moyens de mesure des principaux déversoirs d'orage et des emplacements caractéristiques pertinents des réseaux.**

Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche si votre patrimoine le nécessite.

Le patrimoine de la CREA Ex St Martin de Boscherville se décompose de la manière suivante :

#### **Postes de relèvement**

7 postes de relèvement sont installés sur le réseau d'assainissement du **système d'assainissement de la CREA Ex St Martin de Boscherville** et gérés par Veolia Eau.

#### **Déversoirs d'orage**

Il n'y a pas de déversoirs d'orage sur le réseau d'assainissement du **système d'assainissement de la CREA Ex St Martin de Boscherville.**

En application de l'article 18 de l'arrêté du 22 juin 2007, les déversoirs d'orage par lesquels peut transiter une pollution supérieure à 120 kg de  $DBO_5$  par jour et inférieure à 600 kg de  $DBO_5$  par jour doivent être équipés de façon à estimer les débits rejetés et les périodes de déversement.

Ceux par lesquels plus de 600 kg de  $DBO_5$  par jour peuvent transiter doivent être équipés de façon à mesurer en continu le débit et d'estimer la charge polluante déversée par temps de pluie.

## **Valorisation**

Notre engagement au service de l'environnement – **réduire notre impact polluant** et en même temps limiter la consommation de ressources naturelles par le recyclage des déchets et l'utilisation de l'eau traitée pour le nettoyage de la grille d'égouttage (économie d'eau potable) – passe par le tri, l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier...,) et de bureau (papier, piles, cartouches d'encre, ...).

Nous participons à la **valorisation agricole**. Le bilan écologique des épandages agricoles présente l'avantage :

- de réduire les transports - sources de pollution de l'air et de consommation d'énergie fossile,
- d'assurer un recyclage complet des boues, sans produire de sous produits ou de résidus ; et sans consommer de ressource naturelle non renouvelable,
- de venir en substitution des engrais minéraux habituellement utilisés

## Responsabilité

### →L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS

L'accueil clientèle reste une priorité pour Veolia. Deux axes sont développés pour être à l'écoute du client, une plateforme basée à Rouen pour recevoir et traiter les appels (demande d'abonnement, de résiliation, d'information ou en cas d'urgence) et des points d'accueil client comme au bureau de Buchy où plusieurs conseillers clientèle accueillent les clients en proximité avec bureaux permettant la confidentialité en cas de nécessité.

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental. Aucun dossier n'a été réalisé en 2012, en revanche 14 échéanciers ont été accordés afin de donner un délai de paiement aux personnes le demandant.

### →LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dossier SANDRE de la station a été envoyé à l'Agence de l'Eau pour validation. L'ensemble des données d'autosurveillance est envoyé régulièrement au format SANDRE à la Police de l'eau et à l'Agence de l'Eau. Des audits d'expertise techniques sont en cours à l'initiative de l'Agence de l'Eau pour valider le processus d'autosurveillance.

### →LA SENSIBILISATION

La protection de l'environnement exige l'implication des citoyens – consommateurs.

VEOLIA EAU soutient des actions pédagogiques pour favoriser l'éco – citoyeneté, en particulier :

- actions de sensibilisation des enfants ;
- campagnes en faveur d'un usage raisonné de l'eau et des bons gestes pour l'environnement.

### →L'EMPLOI, LA FORMATION

Nous agissons pour l'emploi par le recours à la sous-traitance locale et le recrutement, dans le cadre de l'opération « Veolia Compétences », de jeunes en apprentissage qui sont ensuite intégrés à nos équipes locales.

### →LA SECURITE

La prévention des risques professionnels de Véolia s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui permet de :

- favoriser le dialogue autour de la sécurité avec l'ensemble des collaborateurs et de l'encadrement au travers de causerie sécurité ;
- déployer les procédures à tous les échelons de l'Entreprise ;
- associer nos entreprises sous-traitantes, nos fournisseurs et nos clients à cet effort indispensable.

## 2.2. Le patrimoine du service

### L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'assainissement confié à VEOLIA Eau est composé :

- ◆ des réseaux de collecte
- ◆ des ouvrages de transfert
- ◆ des postes de relèvement
- ◆ des branchements
- ◆ des usines de traitement

→ *Les installations et ouvrages de collecte*

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	120	2 000	270	Bien de retour
<b>Capacité totale :</b>	<b>120</b>	<b>2 000</b>	<b>270</b>	

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Qualification
QUEVILLON Chaussée des Vieux	Relèvement	Bien de retour
QUEVILLON Route de Belaitre	Relèvement	Bien de retour
QUEVILLON Rue du 8 Mai	Relèvement	Bien de retour
ST MARTIN Chemin des 7 Echos	Relèvement	Bien de retour
ST MARTIN Le Brécy	Relèvement	Bien de retour
ST MARTIN Le Haut Cavée	Relèvement	Bien de retour
ST MARTIN Les Templiers	Relèvement	Bien de retour

→ *Les équipements du réseau*

Equipements de réseau		Qualification
Nombre de regards	597	Bien de retour
Nombre de déversoirs d'orage	0	Bien de retour

→ *Les réseaux de collecte*

Canalisations		Qualification
Canalisations gravitaires (ml)	15 576	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	15 576	Bien de retour
dont unitaires	0	Bien de retour
dont pluviales (séparatif)	0	Bien de retour
Canalisations de refoulement (ml)	3 650	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	3 650	Bien de retour
dont unitaires	0	Bien de retour
dont pluviales (séparatif)	0	Bien de retour

→ **Les branchements en domaine public**

<b>Branchements</b>		<b>Qualification</b>
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	811	Bien de retour
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs	0	Bien de retour

**LA GESTION PATRIMONIALE**

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments..., constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - VEOLIA Eau met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine afin de garantir le maintien en bon état des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

Grâce à des outils de connaissance du patrimoine et à son système d'information géographique, VEOLIA Eau met à jour l'intégralité des données patrimoniales du service. L'analyse de ces données permet à VEOLIA Eau d'apporter à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

Grâce à ses outils d'analyse historique des données patrimoniales, VEOLIA Eau est à même de procéder au bon moment aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités en matière de travaux d'investissement et de renouvellement.

→ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées**

Pour l'année 2012, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées est de **40**<sup>1</sup> :

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	40	40	40	40	40

→ **Taux moyen de renouvellement des réseaux**

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en ajoutant aux valeurs de la 2<sup>ème</sup> ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

<b>Canalisations</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	19 211	19 226	19 226	19 226	19 226
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0

Commentaire : Le renouvellement des canalisations (en de ça de 6m) n'est pas à la charge du délégataire

<sup>1</sup> Le mode de calcul de cet indicateur est décrit dans le glossaire, en annexe du présent rapport.

→ *La situation des biens*

- **OUVRAGE :** Step Saint Martin de Boscherville

**CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS**

- Capacité : 2000 EH, moyenne 200 m<sup>3</sup>/j, 120 kg/j DBO<sub>5</sub>
- Type : Boues Activées – faible Charge
- Charge actuelle : 1963 EH (données 2012 - 727 abonnés)
- Communes Raccordées Quevillon : 209 abonnés (source 2012)  
Saint Martin de Boscherville : 518 abonnés (source 2012)
- Exutoire : Rejet en Seine – Poste en sortie de station
- Dégrilleur : Oui automatique – Tambour rotatif
- Aération : Diffuseur fines bulles disques - Surpresseur HIBON
- Filières boues : Table d'égouttage – deux silos de 450M<sup>3</sup> chacun
- Création : 1980 – Réhabilitation filière 06/1993

**INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS**

- **Charge de la station :** la station de Saint Martin de Boscherville fonctionne à sa charge nominale. Celle-ci ne permet plus le raccordement d'éventuels futurs abonnés.
- **Aération de la biologie :** un seul surpresseur pour assurer l'apport d'oxygène nécessaire à la survie de la biologie épuratrice. Aucun moyen de secours en cas de panne, nous préconisons d'investir pour la mise en place d'un deuxième surpresseurs afin de sécuriser la filière.
- **Evacuation des surnageant :** cette station génère de la mousse de manière importante, en partie dû au fonctionnement à charge nominale. Nous préconisons l'installation d'une pompe automatisée permettant l'évacuation des surnageants vers les silos.
- **Sécurité :** nous préconisons la mise en place de barre anti-chutes sur la totalité des postes.
- **Eau parasite :** présence d'eau claire parasite par temps de pluie.
- **Débitmètre entrée :** pas de mesure de débit en entrée de station, nous préconisons la mise en place d'un débitmètre électromagnétique.
- **Débitmètre trop plein bassin tampon :** pas de débitmètre sur ce trop-plein, équipement d'autosurveillance exigé par l'arrêté du 22/06/2077.

**TRAVAUX REALISES**

2007 : filières boues : Réhabilitation de la filière – Travaux SOGEA.

2011 : mise en service du canal de comptage en sortie et du pluviomètre.

## L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE

La sécheresse des données reflète mal la réalité du quotidien de l'exploitation, ensemble d'actions complexes et coordonnées pour garantir le fonctionnement 24h/24h du service et apporter aux clients une qualité de service irréprochable.

VEOLIA Eau met en œuvre à ce titre deux types d'interventions :

- ◆ des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ◆ des interventions non programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale de ses équipes et qui, avec l'aide de procédures d'intervention parfaitement décrites et expérimentées, permettent en particulier que les interruptions du service restent l'exception.

La réalisation de ces interventions peut conduire à faire appel à des moyens mutualisés et aux équipes régionales et nationales d'experts.

VEOLIA Eau déploie de nouveaux outils informatiques de maintenance des installations (GAMA) et de gestion des interventions (PICRU) qui viennent en appui des équipes locales pour optimiser les programmes d'intervention.

### → *Installations*

Les opérations d'exploitation courantes réalisées sont les suivantes :

-Station d'épuration :

- relevé des compteurs,
- Nettoyage général,
- Tests terrain NO3- et NH4
- Dégrillage des refus,
- Vérification du bon écoulement des effluents,
- Suivi des programmes d'autosurveillance.
- Accompagnement des représentants du SATESE
- Suivi des intervenants réalisant différents travaux,

-Poste de relèvement :

Contrôle et nettoyage des postes de relèvement, petites réparations (contact, télérupteur, régulateur de niveau)

Commune	Ouvrage	Détail ouvrage	Détail intervention
Saint Martin de Boscherville	STEP	Télégestion	Rapatriement des données analogique (pluviométrie + débit de sortie) sur le SOFREL afin d'éditer les bilans LERN

## → Réseaux et branchements

Curage, débouchage et entretien du réseau  
Repérage des canalisations (DICT, PC, CU, relevé pour nouveaux branchements)  
Scellement de tampons

Commune	Domaine	Intervention	Ouvrage	Rue	Commentaire
st martin de boscherville	assainissement	divers	branchement	rue des cedres	n° 27, CHANGER REGARD 40X40

Les interventions de curage préventif, d'inspection télévisée, de contrôle des branchements et désobstruction de réseaux et de branchements figurent dans la partie « La performance et l'efficacité opérationnelle » du présent chapitre.

### LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR VEOLIA EAU

Le renouvellement des installations techniques du service est un aspect important de l'exploitation d'un service d'eau ou d'assainissement : il conditionne l'avenir de court et long termes du service et, sur un cycle de vie complet des installations, pèse de l'ordre de 1/5ème dans ses coûts. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

L'expertise développée par VEOLIA Eau permet soit d'apporter les conseils à la Collectivité utiles à l'établissement de ses priorités patrimoniales, soit d'optimiser le renouvellement dont nous avons la charge dans une perspective de gestion durable du service.

VEOLIA Eau dispose de plateformes de tests et de programmes de R&D ayant vocation à sélectionner les équipements les plus adaptés à chaque opération et offrant le meilleur rapport qualité/fiabilité/coût/durée de vie.

Fort de son expérience de gestion de 200.000 km de réseaux d'eau potable et 70.000 km en assainissement en France, Veolia Eau a développé des outils avancés de gestion du patrimoine :

- ◆ Sur les réseaux d'eau potable, des outils d'estimation du risque de défaillance de chaque canalisation (MOSARE) et de programmation des chantiers, mais également d'optimisation à plus long terme des actions de renouvellement et d'entretien permettant de compenser la perte de performance du réseau due à son vieillissement (VISION).
- ◆ Sur les réseaux d'assainissement, la performance « technique » d'une canalisation peut être évaluée à partir de l'analyse de nombreuses informations, et notamment du résultat de son inspection (en particulier l'inspection télévisée – ITV). L'outil OctaVE consolide les données patrimoniales et d'exploitation et évalue les risques liés aux défauts de performance des réseaux d'assainissement pour programmer les investigations et les travaux de renouvellement.

Les outils de modélisation sont en outre utilisés pour dimensionner très précisément les installations lors de leur remplacement.

## → Installations et ouvrages de collecte

Commune	Ouvrage	Détail ouvrage	Détail intervention
Saint Martin de Boscherville	STEP	Traitement des boues	Approvisionnement des deux pompes seepex pour stockage secours
Saint Martin de Boscherville	PR	Pompage	PR LE HAUT CAVEE - Renouvellement P2
Quevillon	PR	Pompage	PR 8 MAI 1945 - Renouvellement pompe N°1
Saint Martin de Boscherville	STEP	Autosurveillance	Réparation du préleveur en sortie de station: renouvellement de la carte d'alimentation.
Saint Martin de Boscherville	STEP	Pompage	Renouvellement des pompes du poste en entrée de station + renforcement: mise en place de pompe Roue N moins sensible au bouchage. Mise en place d'une Flash Valve.

→ Réseaux et branchements

Sans Objet

**LES TRAVAUX NEUFS REALISES**

→ Installations et ouvrages de collecte

Sans Objet

→ Réseaux et branchements

Canalisations	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	19,2	19,2	19,2	19,2	19,2	0,0%
Canalisations gravitaires (ml)	15 561	15 576	15 576	15 576	15 576	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	15 561	15 576	15 576	15 576	15 576	0,0%
<i>dont unitaires</i>	0	0	0	0	0	0%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	0	0	0	0	0	0%
Canalisations de refoulement (ml)	3 650	3 650	3 650	3 650	3 650	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	3 650	3 650	3 650	3 650	3 650	0,0%
<i>dont unitaires</i>	0	0	0	0	0	0%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	0	0	0	0	0	0%
Branchements	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	804	807	808	811	811	0,0%
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs	0	0	0	0	0	0%
Ouvrages annexes	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de regards	597	597	597	597	597	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0	0	0	0%

## 2.3. La performance et l'efficacité opérationnelle

VEOLIA Eau remplit chaque jour ses missions afin de délivrer un service public performant et responsable. Grâce à son savoir-faire, l'inventivité et l'engagement quotidien de ses équipes VEOLIA Eau fait progresser le niveau de performance des services dont elle assure la gestion.

### LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2002, VEOLIA Eau publie chaque année dans ses rapports annuels les indicateurs de performance institués par la FP2E et étendus depuis 2008 à tous les services publics d'eau en France dans le cadre de la réglementation sur l'eau (décret du 2 mai 2007).

INDICATEURS REGLEMENTAIRES (ARRETE DU 2 MAI 2007 – ANNEXE II)			
	L'ACTIVITE CLIENTELE	PRODUCTEUR	VALEUR
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	2 107
[D202.0]	Nombre d'autorisations spécifiques de déversement	Collectivité (2)	
	QUALITE DE SERVICE A L'USAGER	PRODUCTEUR	VALEUR
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000 habitants
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,00 u/1000 abonné
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	3,12 %
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	
	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	PRODUCTEUR	VALEUR
[D204.0]	Prix TTC par m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (assainissement seul)	Déléataire	1,90 €uro/m <sup>3</sup>
	GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE	VALEUR	VALEUR
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Déléataire	40
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	Collectivité (2)	
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents	Police de l'eau (3)	
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau (3)	
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire (3)	100,0 %
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (3)	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %

[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Délégataire (3)	
[P203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	40,8 t MS
INDICATEURS COMPLEMENTAIRES VEOLIA			
SATISFACTION DES USAGERS ET ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui
CERTIFICATION		PRODUCTEUR	VALEUR
	Obtention de la certification ISO 9001	Délégataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Délégataire	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délégataire	Oui
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(3) définition en attente de texte réglementaire

## LA CERTIFICATION DU SERVICE

**L'intégralité des périmètres opérationnels de VEOLIA Eau est certifiée ISO 9001.**

**Les activités de VEOLIA Eau Nord-Ouest sont certifiées ISO 14001**

**VEOLIA Eau a été la première entreprise de l'eau à être certifiée pour la maîtrise des risques sanitaires (ISO 22000) et à obtenir la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement pour un périmètre d'exploitation.**



## L'EFFICACITE DE LA COLLECTE ET DE LA DEPOLLUTION DES EAUX USEES

Le niveau d'efficacité des services d'assainissement résulte de l'alliance de l'expertise des Hommes, du savoir-faire de VEOLIA Eau et de l'existence d'une véritable démarche de management de la performance.

En matière de formation, Veolia est la seule entreprise de services en France à disposer de Campus dédiés à ses métiers. Chaque année, les Campus Veolia dispensent plus de 210 000 heures de formation aux salariés de l'entreprise.

### L'efficacité de la collecte

#### → La maîtrise des entrants

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte, et leur surveillance étroite, sont indispensables à la bonne gestion de toute la filière en amont du système de traitement. En effet, elle est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution, par temps sec comme en épisode pluvieux, et d'identifier les rejets accidentels.

#### → L'avancement des politiques d'assainissement collectif est mesuré par le taux de desserte.

Le taux de desserte est le nombre d'abonnés (clients) desservis – au sens où le réseau existe devant l'immeuble - rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (art. R 2224-6 du CGCT). Le nombre d'abonnés (clients) desservis ou abonnés sur le périmètre du service figure au tableau suivant, permettant à la collectivité de calculer ce taux.

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis sur le périmètre du service	672	715	719	724	729	0,7%

→ *Le contrôle des établissements non domestiques*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système de collecte et de traitement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Le renforcement de la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ◆ améliorer le fonctionnement du système de collecte,
- ◆ renforcer la fiabilité des ouvrages et préserver le patrimoine de la Collectivité,
- ◆ garantir les performances du système de traitement,
- ◆ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ◆ respecter la réglementation.

→ *L'identification des rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Chaque année, VEOLIA Eau établit un plan d'action de manière à cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ◆ A la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes : les services de l'Etat (DREAL, ARS...) sont souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ◆ Après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues : VEOLIA Eau réalise une identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution grâce à son outil Actipol,
- ◆ Après constats d'anomalies sur le réseau de collecte : plaintes d'usagers, opérations d'autocontrôle du réseau, contrôles de conformité des branchements,
- ◆ Sur la base des éléments de l'Agence de l'Eau tels que le type d'activité ou la consommation d'eau.

Le recueil des données tenant compte de :

- ◆ La localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ◆ L'évaluation des principaux apports - synthèse des données existantes (Etudes, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, ...),
- ◆ La définition des capacités et charges du système d'assainissement (Etudes dimensionnement, constatations d'exploitation, bilans de fonctionnement, ...),
- ◆ La caractérisation de la qualité des boues en métaux lourds, HAP et PCBs,
- ◆ L'établissement de la liste des établissements à risques.

Les principaux axes de recherche concernent les graisses et les hydrocarbures.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

→ *Le bilan 2012 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)*

Il n'y a pas eu d'Arrêtés d'Autorisation de Déversement et de Conventions Spéciales de Déversement en 2012.

→ **La surveillance du réseau de collecte**

**Les inspections télévisées des canalisations**

Il n'y a pas eu d'inspections télévisées des canalisations en 2012, ni de tests à la fumée.

→ **La maîtrise des transferts et des déversements vers le milieu naturel**

**La surveillance des déversements, identification des points de rejets**

Nombre de points de rejet	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	1	1
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0	0	0

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement permettent de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

→ **Le curage des réseaux et des ouvrages**

**Le plan de curage préventif et son suivi**

Interventions de curage préventif	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	76	6	3	6	4	-33,3%
sur branchements	0	0	0	0	0	0%
sur canalisations	12	6	3	6	4	-33,3%
sur accessoires	64	0	0	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0	0	0%
sur dessableurs	64	0	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée (ml)	2 830	1 238	637	660	814	23,3%

**Les désobstructions**

Interventions curatives	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	18	4	7	8	3	-62,5%
sur branchements	11	3	4	6	2	-66,7%
sur canalisations	1	1	3	2	1	-50,0%
sur accessoires	6	0	0	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0	0	0%
sur dessableurs	6	0	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	20	70	105	50	60	20,0%

En 2012 le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **4,13 / 1000 abonnés**.

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les défauts structurels et les améliorations prioritaires à apporter.

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Nombre de points concernés sur le réseau	0	0	0	0	0	0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	19 211	19 226	19 226	19 226	19 226	0,0%

### **L'Assainissement non collectif**

Sans Objet

### **L'efficacité du traitement**

**La performance d'un système d'assainissement se mesure par sa contribution à la préservation de l'environnement. Un système efficace permet de préserver la qualité de l'eau des rivières et des ressources en eau et de produire des boues valorisables.**

**En 2011, VEOLIA Eau a réalisé une première mondiale industrielle en produisant des bioplastiques à partir de boues d'épuration : une nouvelle forme de valorisation innovante et créatrice de valeur pour les industriels.**

#### **→ La conformité réglementaire du système d'assainissement**

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux-mêmes que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 :

#### **La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :**

Ce taux correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures (pour les usines d'épuration de plus de 2.000 EH).

Cet indicateur [P 254.3] est calculé, à partir de l'exercice 2009, sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (DTG) selon les dispositions du décret.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

#### **La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 :**

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

#### **La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 :**

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel, VEOLIA Eau présente l'indicateur approché – relatif à la conformité réglementaire des rejets - issu de ses registres d'autosurveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructeur. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes au domaine de traitement garanti (DTG).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation.

→ **Conformité réglementaire des rejets en 2012**

**Conformité des performances des équipements d'épuration**

Cet indicateur, est calculé, à partir de l'exercice 2009, sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (DTG) selon les dispositions du décret, est défini dans le tableau suivant :

<b>Conformité des performances des équipements d'épuration</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Performance globale du service (%)</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE		100,0	100,0	100,0	100,0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Le taux de conformité des rejets d'épuration, produit les années précédentes, est présenté dans le tableau suivant pour permettre d'apprécier l'évolution de la conformité des bilans. Ce taux fait appel à l'ensemble des bilans qu'ils soient en domaine de traitement garanti (DTG) ou non.

<b>Conformité des rejets d'épuration</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Performance globale du service (%)</b>	<b>75,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	75,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

**Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007**

Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

**Conformité de la performance des ouvrages d'épuration**

<b>Conformité réglementaire des rejets</b>	<b>à la directive Européenne</b>	<b>à l'arrêté préfectoral (s'il existe)</b>
<b>Performance globale du service (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

→ **La performance des usines de traitement du service**

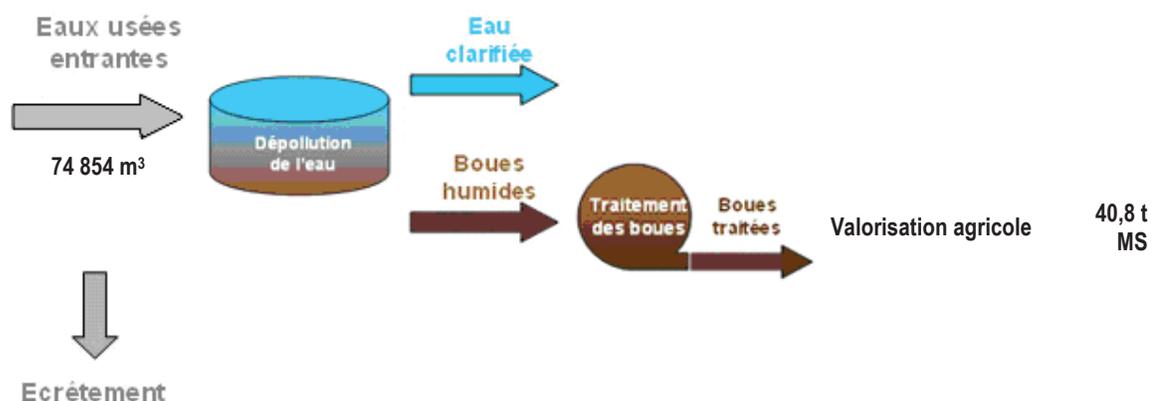
**Pour garantir un haut niveau de rendement épuratoire de ses usines VEOLIA Eau met en place une démarche de maintenance préventive assistée par ordinateur permettant de planifier de manière optimisée les tâches d'exploitation courante et les opérations d'entretien. Les files de traitement des eaux usées sont ainsi placées sous étroite surveillance.**

Les données de conformité, et notamment les bilans mensuels, sont détaillés en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 22 juin 2007.

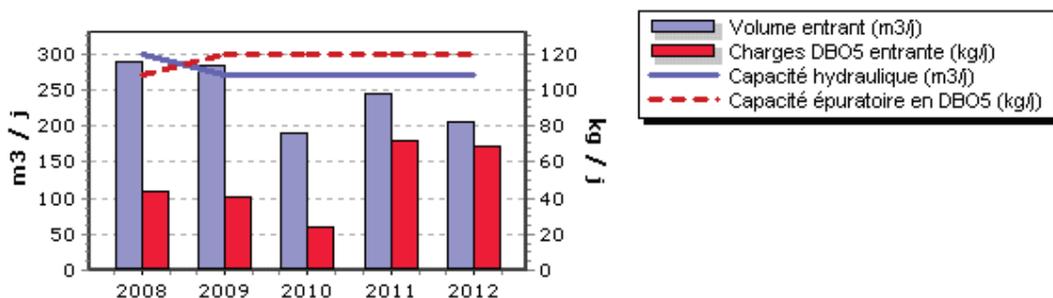
## ST MARTIN DE BOSCHERVILLE

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 74 854 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 205 m<sup>3</sup>/j. Le maximum atteint est de 553 m<sup>3</sup>/j. Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 120 kg de DBO5 par jour.



### Evolution de la charge entrante

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Volume entrant (m<sup>3</sup>/j)</b>	288	284	190	244	205
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	300	270	270	270	270
<b>Charge DBO5 entrante (kg/j)</b>	44	41	24	72	69
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	108	120	120	120	120



### Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>Charge moyenne annuelle entrante</b>	205	169	69	78	22,3	22,4	2,8
<b>Capacité épuratoire</b>	270	180	120	140	30	30	/
Occurrence de dépassement de capacité (*)	0%	25%	0%	8%	0%	0%	/

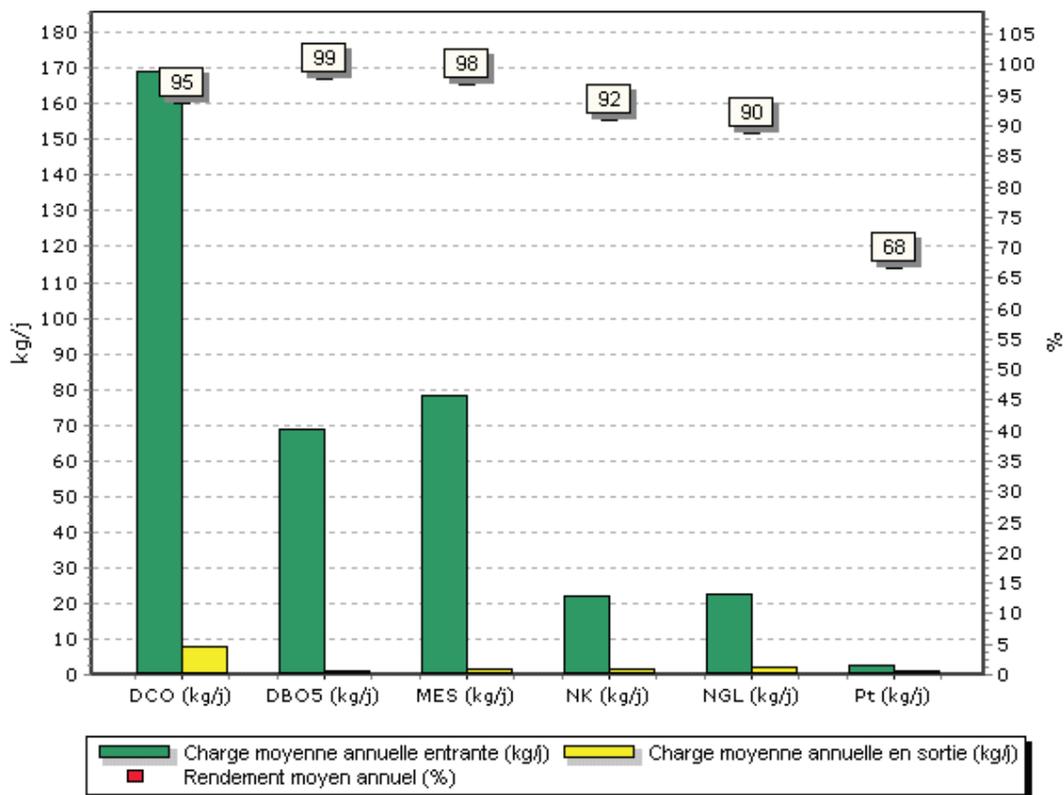
(\*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

## Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	169	69	78	22,3	22,4	2,8
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	8,1	0,8	1,6	1,8	2,3	0,9
Rendement moyen annuel (%)	95,22	98,85	97,98	91,91	89,62	67,97
Prescription de rejet – Rendement min. bilan (%)	60,00	60,00	50,00	/	/	/
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	39,6	3,9	7,7	8,8	11,4	4,4
Prescription de rejet – Concentration max. bilan (mg/l)	/	35,00	/	/	/	/

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

### Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



## Conformité des performances des équipements d'épuration

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bilans en CNF conformes / nombre de bilans en CNF disponibles (%)	/	100,0	100,0	100,0	100,0
Pour information, nombre de bilans en CNF (*)	/	10	12	12	12
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	44	41	24	72	69

(\*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Pour information, le tableau suivant présente le taux de bilans conformes sur l'assiette de l'ensemble des bilans qu'ils soient en CNF ou hors CNF (méthode utilisée dans les rapports annuels précédents).

## Conformité des rejets d'épuration

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	75,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	4	12	12	12	12
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	44	41	24	72	69

(\*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

## Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Evaluations réalisées sur la base des bilans en CNF. Comme précisé dans le guide de définition de la DERU, pour la conformité à la Directive Européenne des usines de moins de 2000 EH notre calcul est réalisé par rapport aux normes fixées dans l'arrêté du 22/06/07.

	2008	2009	2010	2011	2012
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	0	100	100	100	100

## Boues évacuées

<b>ST MARTIN DE BOSCHERVILLE</b>	Produit brut (m3)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	800	40,8	5,1 %	100 %
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>40,8</b>	<b>5,1 %</b>	<b>100 %</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

## Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100	100

## Sous Produits évacués par destination et par an

	2008	2009	2010	2011	2012
Refus de dégrillage évacués en Incinération (t)	/	/	1,5	1,5	1,5

## 2.4. Les services aux clients

VEOLIA Eau propose une relation multiple aux clients du service de l'eau : des outils multicanaux sont mis en place, permettant d'offrir plus de conseils, plus d'informations et aussi plus de réactivité dans le cas de situations exceptionnelles. Tout incident sur le service d'assainissement est pris en compte rapidement de manière à perturber le moins possible les usagers du service. Les clients sont informés au préalable, dans le cas d'opération programmée et dans les deux heures, lorsqu'il s'agit d'intervention accidentelle.

Ces actions complètent les services déjà proposés aux clients : l'accueil de proximité, le Centre Service Clients, le choix des différents modes de paiement, les propositions de rendez-vous dans une plage horaire définie et limitée à 2 heures...

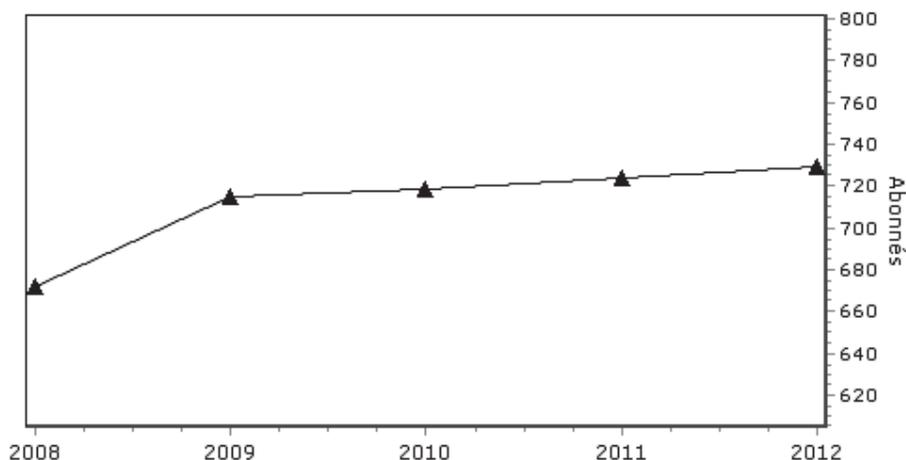
### LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

→ *Les abonnés du service et l'assiette de la redevance*

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent au tableau suivant :

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
<b>Nombre d'abonnés (clients) desservis</b>	<b>672</b>	<b>715</b>	<b>719</b>	<b>724</b>	<b>729</b>	<b>0,7%</b>
Abonnés sur le périmètre du service	672	715	719	724	729	0,7%
<b>Assiette de la redevance (m3)</b>	<b>56 291</b>	<b>71 083</b>	<b>71 032</b>	<b>69 669</b>	<b>72 668</b>	<b>4,3%</b>
Effluent collecté sur le périmètre du service	56 291	71 083	71 032	69 669	72 668	4,3%
<b>Nombre d'habitants desservis total (estimation)</b>	<b>2 159</b>	<b>2 138</b>	<b>2 128</b>	<b>2 115</b>	<b>2 107</b>	<b>-0,4%</b>

Evolution du nombre d'abonnés



Détail par commune:

<b>QUEVILLON</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	637	628	625	620	617	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	200	208	208	207	209	1,0%
Assiette de la redevance (m3)	15 396	17 282	18 224	18 814	19 420	3,2%
<b>SAHURS</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	/	13	13	13	13	0,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	/	2	2	2	2	0,0%
Assiette de la redevance (m3)	/	120	117	150	166	10,7%
<b>SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 522	1 497	1 490	1 482	1 477	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	472	505	509	515	518	0,6%
Assiette de la redevance (m3)	40 503	53 386	52 691	50 705	53 082	4,7%

→ **Les principaux indicateurs de la gestion clientèle**

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	107	114	125	160	15	-90,6%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	47	56	51	36	35	-2,8%
Taux de mutation	7,1 %	8,0 %	7,2 %	5,1 %	4,9 %	-3,9%

### **LA SATISFACTION DES CLIENTS**

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, VEOLIA Eau réalise un baromètre semestriel de satisfaction.

Il porte à la fois sur :

- ◆ la qualité de la relation avec l'abonné : accueil par les conseillers du Centre Service Clients, par ceux de l'accueil de proximité,...
- ◆ la disponibilité et la ponctualité des équipes d'intervention clients : respect des plages de rendez-vous,
- ◆ la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- ◆ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0,00 u/1000 abonnés
- ◆ Taux de réclamations écrites : 0,00/1000 abonnés

## 3.2. L'énergie

VEOLIA Eau met en œuvre un véritable management de la performance énergétique des installations. Chaque fois que cela est possible, Veolia favorise les énergies renouvelables. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. VEOLIA Eau contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

### → Bilan énergétique du patrimoine

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
<b>Energie relevée consommée (kWh)</b>	<b>168 671</b>	<b>117 178</b>	<b>143 095</b>	<b>129 062</b>	<b>133 081</b>	<b>3,1%</b>
Usine de dépollution	155 481	104 639	129 046	114 390	118 484	3,6%
Poste de relèvement	13 190	12 539	14 049	14 672	14 597	-0,5%

### → Bilan énergétique détaillé du patrimoine

Le tableau détaillé se trouve en Annexe.

### → La consommation de réactifs

Polymère : 700Kg

### 3.3. La valorisation des boues et des sous-produits

Depuis longtemps VEOLIA Eau a privilégié la valorisation des boues d'épuration en engrais agricole. Cette solution présentant parfois des limites en termes d'acceptabilité et d'équilibre économique, VEOLIA Eau a choisi de rester sur la voie de la valorisation en utilisant les boues, non plus seulement comme un engrais direct, mais aussi comme biomasse. VEOLIA Eau sait valoriser cette biomasse sous forme d'énergie dans la production de biogaz ou sous forme de bio-polymères ou de bio-plastiques.

#### LES BOUES DU TRAITEMENT

→ *L'identification et la conformité des filières d'évacuation des boues*

Volumes par destination :

#### **Boues évacuées**

<b>ST MARTIN DE BOSCHERVILLE</b>	<b>Produit brut (t)</b>	<b>Matières sèches (t)</b>	<b>Siccité (%)</b>	<b>Destination (%) *</b>
Valorisation agricole	800	40,8	5,1 %	100 %
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>40,8</b>	<b>5,1 %</b>	<b>100 %</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

#### **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration**

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Boues évacuées (Tonnes de MS)</b>	<b>20,0</b>	<b>20,4</b>	<b>16,3</b>	<b>47</b>	<b>34,4</b>
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	20,0	20,4	16,3	47	34,4

#### **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes**

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Cet indicateur constitue le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	100	100	100	100	100

## 5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

### → Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

LIBELLE	2011	2012	Ecart
<b>PRODUITS</b>	<b>158 641</b>	<b>69 304</b>	<b>NS</b>
Exploitation du service	90 118	43 047	
Collectivités et autres organismes publics	65 636	26 046	
Travaux attribués à titre exclusif	2 598		
Produits accessoires	289	211	
<b>CHARGES</b>	<b>197 516</b>	<b>76 561</b>	<b>NS</b>
Personnel	60 038	865	
Energie électrique	12 142	12 415	
Produits de traitement	988	3 852	
Analyses	1 294	1 684	
Sous-traitance, matières et fournitures	21 339	13 481	
Impôts locaux et taxes	767	4	
Autres dépenses d'exploitation			
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>		
	<i>Engins et véhicules</i>		
	<i>Informatique</i>		
	<i>Assurances</i>		
	<i>Locaux</i>		
	<i>Autres</i>		
Contribution des services centraux et recherche	4 928	433	
Collectivités et autres organismes publics	65 636	26 046	
Charges relatives aux renouvellements			
	<i>Pour garantie de continuité du service</i>		
	<i>Programme contractuel (Renouvellements)</i>		
	<i>Fonds contractuel (Renouvellements)</i>		
Charges relatives aux investissements			
	<i>Programme contractuel (Investissements)</i>		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	69	654	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-38 875</b>	<b>-7 257</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-38 875</b>	<b>-7 257</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: W1831

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Référence: W1831

<b>LIBELLE</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Ecart</b>
Recettes liées à la facturation du service dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations	90 118 76 781 13 338	43 047 65 812 -22 765	NS
<b>Exploitation du service</b>	<b>90 118</b>	<b>43 047</b>	<b>NS</b>
Produits : part de la collectivité contractante dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations	40 781 41 992 -1 212	14 962 28 517 -13 555	NS
Redevance Modernisation réseau dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations	24 855 21 030 3 826	11 083 17 504 -6 421	NS
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>65 636</b>	<b>26 046</b>	<b>NS</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>2 598</b>		<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>289</b>	<b>211</b>	<b>-27,06 %</b>

## 5.3. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### → Programme contractuel d'investissement

Aucun programme contractuel d'investissements de premier établissement n'a été défini au contrat.

### → Programme contractuel de renouvellement

Libellé des biens concernés	Fait	Année de réalisation
<b>USINE D'EPURATION</b>		
<b>RELEVEMENT EAU BRUTE</b>		
POMPE 1		
POMPE 2	Oui	2009
<b>TRAITEMENT BIOLOGIQUE BA</b>		
MOTOREDUCTEUR 1		
MOTOREDUCTEUR 2		
<b>RELEVEMENT EAU TRAITEE</b>		
POMPE 2 EAU TRAITEE		
<b>EXTRACTION RECIRCULATION</b>		
POMPE 2 RECIRCULATION		
<b>ELECTRICITE</b>		
ARMOIRE ELECTRIQUE COMMANDE		
AQUAVEIL		
<b>POSTES DE RELEVEMENT</b>		
<b>PR LE BELAITRE</b>		
GRUPE IMMERGE N°1		
GRUPE IMMERGE N°2		
TELESURVEILLANCE		
<b>PR 7 ECHOS</b>		
TELESURVEILLANCE		
<b>PR LES TEMPLIERS</b>		
ARMOIRE ELECTRIQUE		
TELESURVEILLANCE		
<b>PR LE BRECY</b>		
TELESURVEILLANCE		
<b>PR 8 MAI 1945</b>		
GRUPE IMMERGE N°1		
GRUPE IMMERGE N°2	Oui	2009
TELESURVEILLANCE	Oui	2011
<b>PR LES VIEUX</b>		

GROUPE IMMERGE N°1	Oui	2008
GROUPE IMMERGE N°2	Oui	2009
TELESURVEILLANCE		
<b>PR LE HAUT CAVEE</b>		
GROUPE IMMERGE N°1		
TELESURVEILLANCE		

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

**Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service :**

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2012
Equipements (€)	7 569,86

**Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :**

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatives à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Solde à fin de l'exercice (€)</b>				<b>-4 051,17</b>	<b>-5 453,03</b>
Dotation de l'exercice					523,52
Dépense de l'exercice					1 925,38

## 6.1. Bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

### Usine de dépollution

<b>ST MARTIN DE BOSCHERVILLE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	155 481	104 639	129 046	114 390	118 484	3,6%
Energie facturée consommée (kWh)	153 484	104 639	129 046	114 390	118 484	3,6%

### Poste de relèvement

<b>QUEVILLON Chaussée des Vieux</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	4 095	4 115	3 822	3 718	3 727	0,2%
Energie facturée consommée (kWh)	4 095	4 115	3 899	3 724	3 727	0,1%
<b>QUEVILLON Route de Belaitre</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	1 735	1 664	1 552	1 473	1 558	5,8%
Energie facturée consommée (kWh)	1 735	1 664	1 556	1 477	1 558	5,5%
<b>QUEVILLON Rue du 8 Mai</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	1 932	2 083	2 047	1 991	2 576	29,4%
Energie facturée consommée (kWh)	1 932	2 083	2 049	1 982	2 576	30,0%
<b>ST MARTIN Chemin des 7 Echos</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	728	591	731	553	605	9,4%
Energie facturée consommée (kWh)	728	591	731	553	605	9,4%
<b>ST MARTIN Le Brécý</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	2 837	2 673	3 464	3 442	4 111	19,4%
Energie facturée consommée (kWh)	2 837	2 673	3 464	3 442	4 111	19,4%
<b>ST MARTIN Le Haut Cavée</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	643	747	845	1 173	1 249	6,5%
Energie facturée consommée (kWh)	643	747	794	837	1 249	49,2%
<b>ST MARTIN Les Templiers</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	1 220	666	1 588	2 322	771	-66,8%
Energie facturée consommée (kWh)	1 220	666	917	3 269	771	-76,4%

## 6.3. Le bilan de conformité détaillé par usine

### ST MARTIN DE BOSCHERVILLE

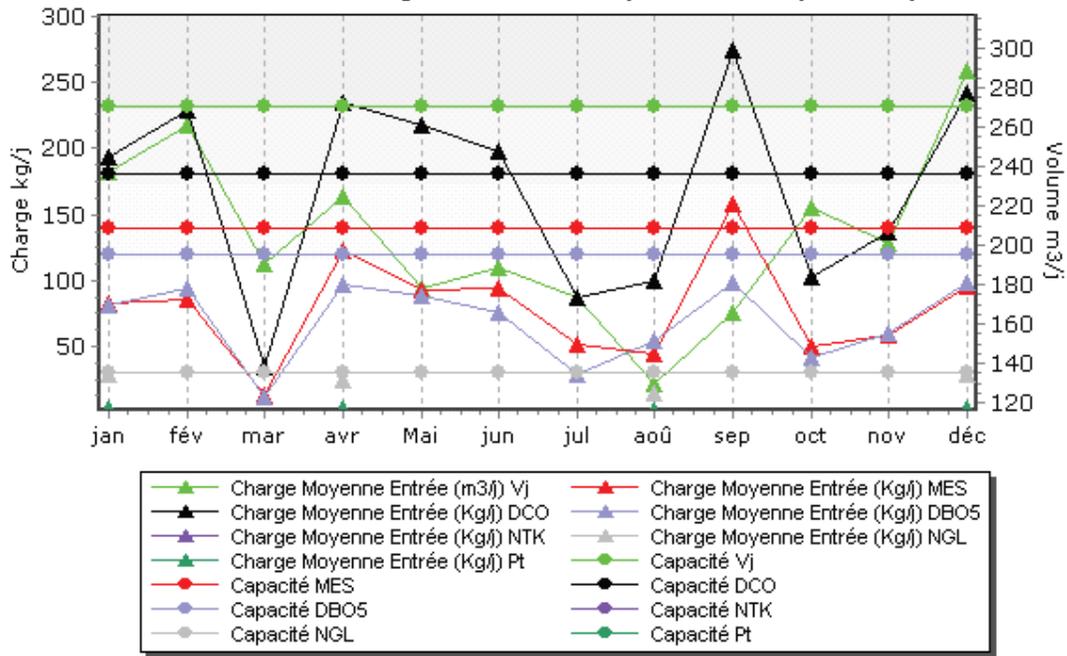
#### Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Charge (m3/j)	HCN F/ bilans	Charge (kg/j)	HCN F/ bilans										
janvier	237	0 / 1	83	0 / 1	193	0 / 1	81	0 / 1	28,5	0 / 1	28,5	0 / 1	3,1	- / 1
février	261	0 / 1	86	0 / 1	229	1 / 1	94	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
mars	190	0 / 1	13	0 / 1	35	0 / 1	12	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
avril	225	0 / 1	122	0 / 1	235	0 / 1	97	0 / 1	24,8	0 / 1	24,8	0 / 1	3,2	- / 1
mai	178	0 / 1	93	0 / 1	218	1 / 1	89	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
juin	188	0 / 1	94	0 / 1	198	0 / 1	75	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
juillet	173	0 / 1	52	0 / 1	87	0 / 1	29	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
août	129	0 / 1	45	0 / 1	100	0 / 1	54	0 / 1	14,2	0 / 1	14,2	0 / 1	1,9	- / 1
septembre	166	0 / 1	158	1 / 1	274	1 / 1	98	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
octobre	219	0 / 1	50	0 / 1	103	0 / 1	42	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
novembre	201	0 / 1	58	0 / 1	136	0 / 1	60	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
décembre	288	0 / 1	95	0 / 1	242	0 / 1	98	0 / 1	28,2	0 / 1	28,3	0 / 1	3,7	- / 1

('HCNF / Bilans' représente le nombre d'analyses réalisées par paramètre dans des bilans Hors Conditions Normales de Fonctionnement / Nombre d'analyses réalisées par paramètre dans tous les bilans sur période)

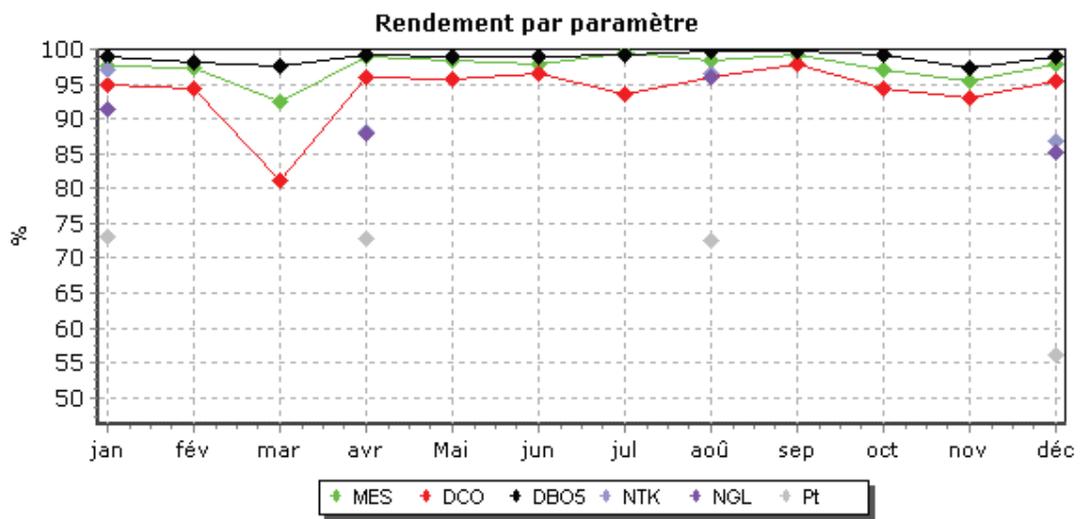
### Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires



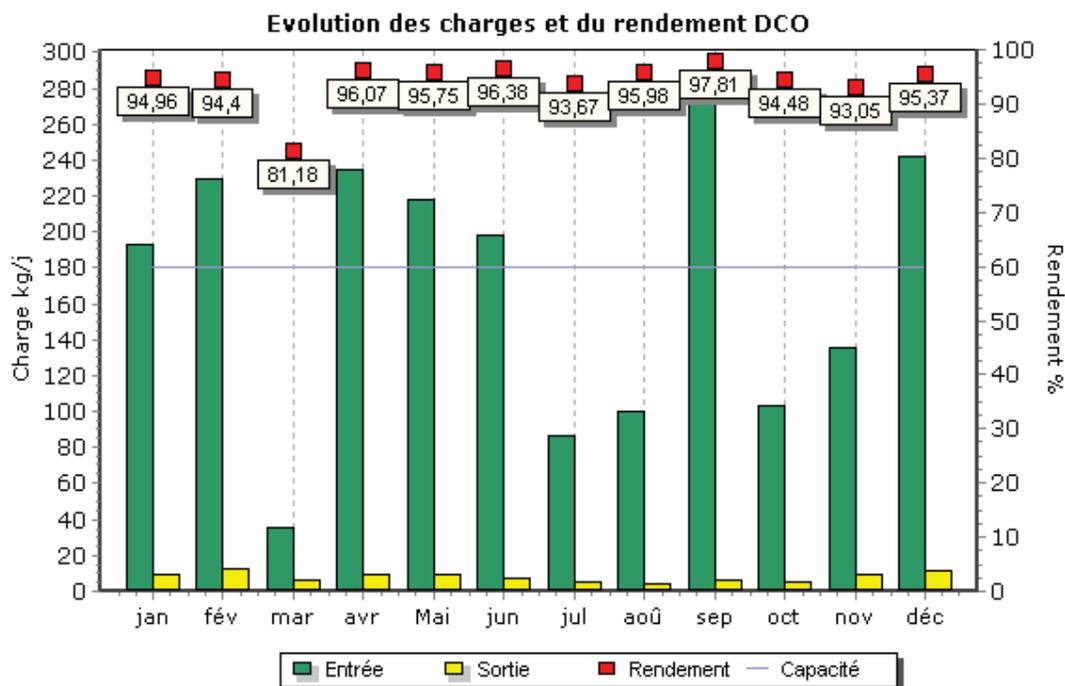
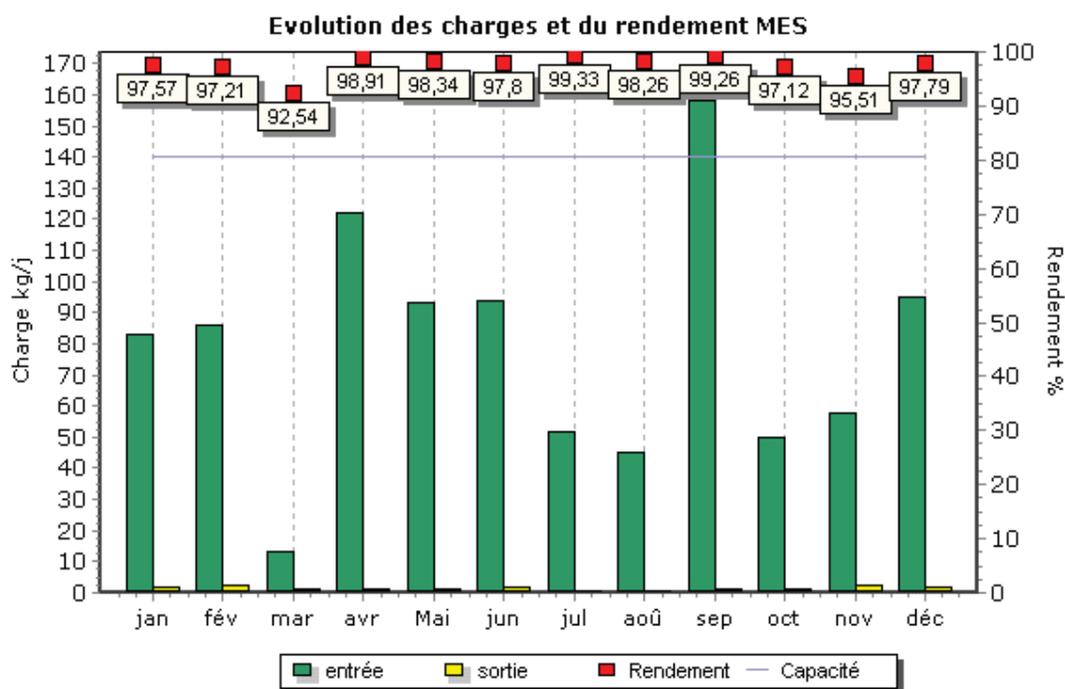
## Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

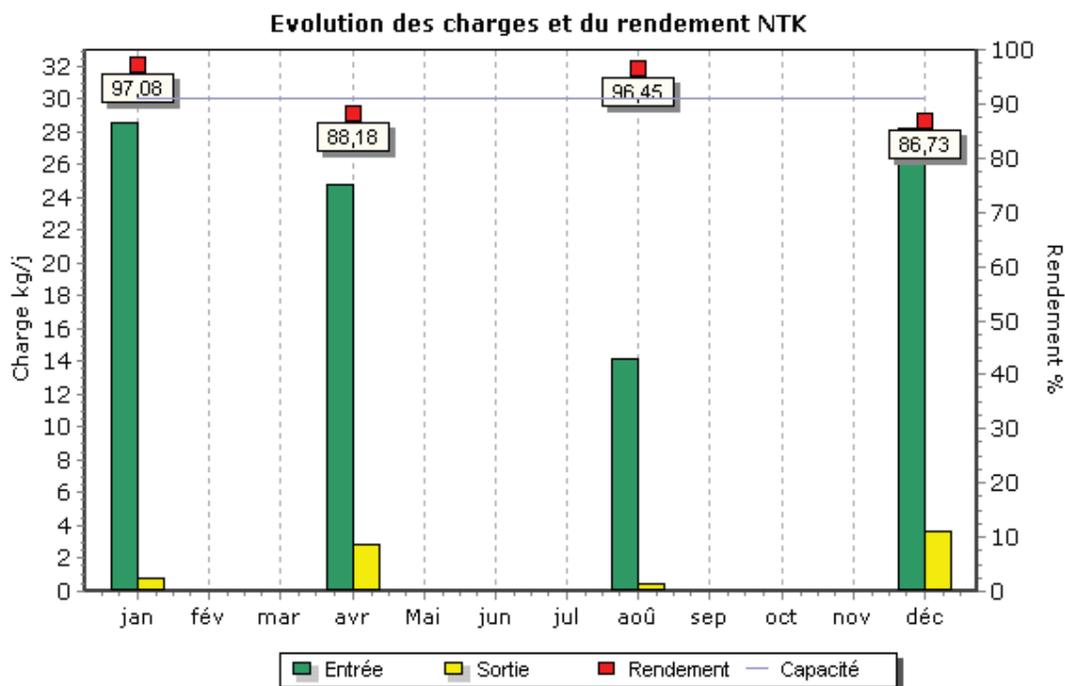
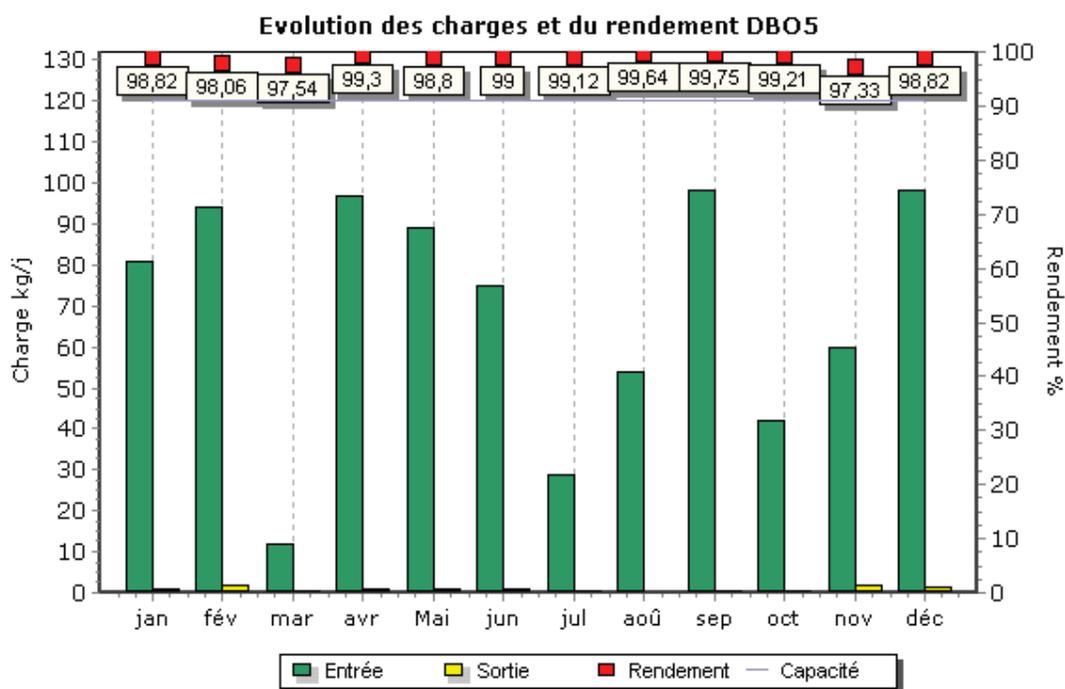
Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
janvier	2	97,57	10	94,96	1	98,82	1	97,08	3	91,37	1	73,08
février	2	97,21	13	94,40	2	98,06						
mars	1	92,54	7	81,18	0	97,54						
avril	1	98,91	9	96,07	1	99,30	3	88,18	3	87,85	1	72,86
mai	2	98,34	9	95,75	1	98,80						
juin	2	97,80	7	96,38	1	99,00						
juillet	0	99,33	6	93,67	0	99,12						
août	1	98,26	4	95,98	0	99,64	1	96,45	1	96,09	1	72,67
septembre	1	99,26	6	97,81	0	99,75						
octobre	2	97,12	6	94,48	0	99,21						
novembre	3	95,51	10	93,05	2	97,33						
décembre	2	97,79	11	95,37	1	98,82	4	86,73	4	85,23	2	56,15

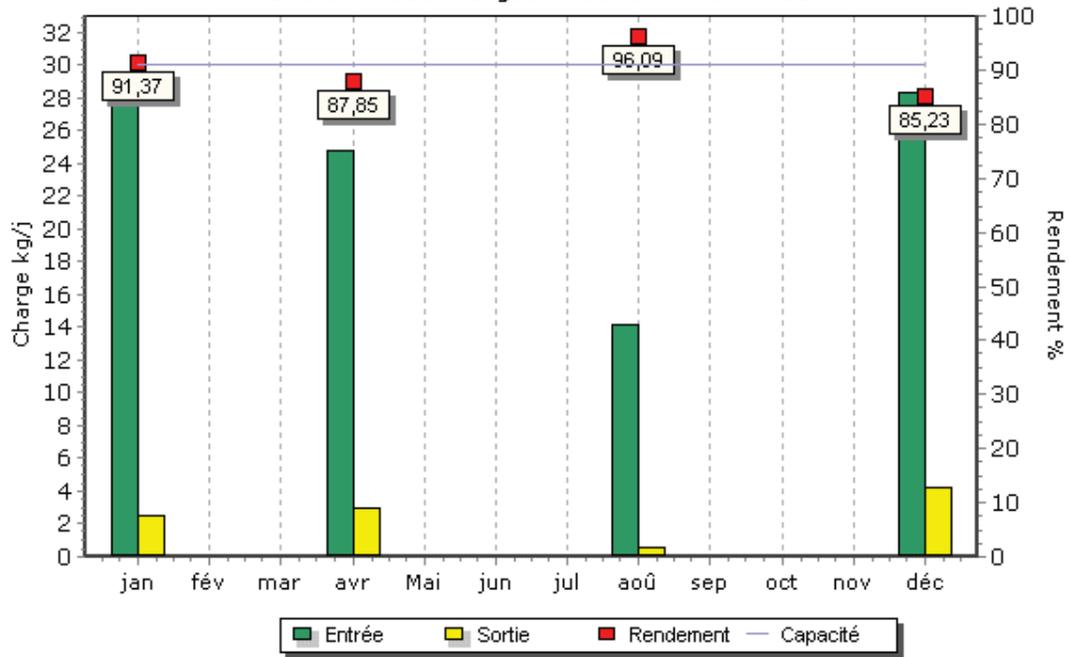


## Evolution des charges et du rendement par paramètre

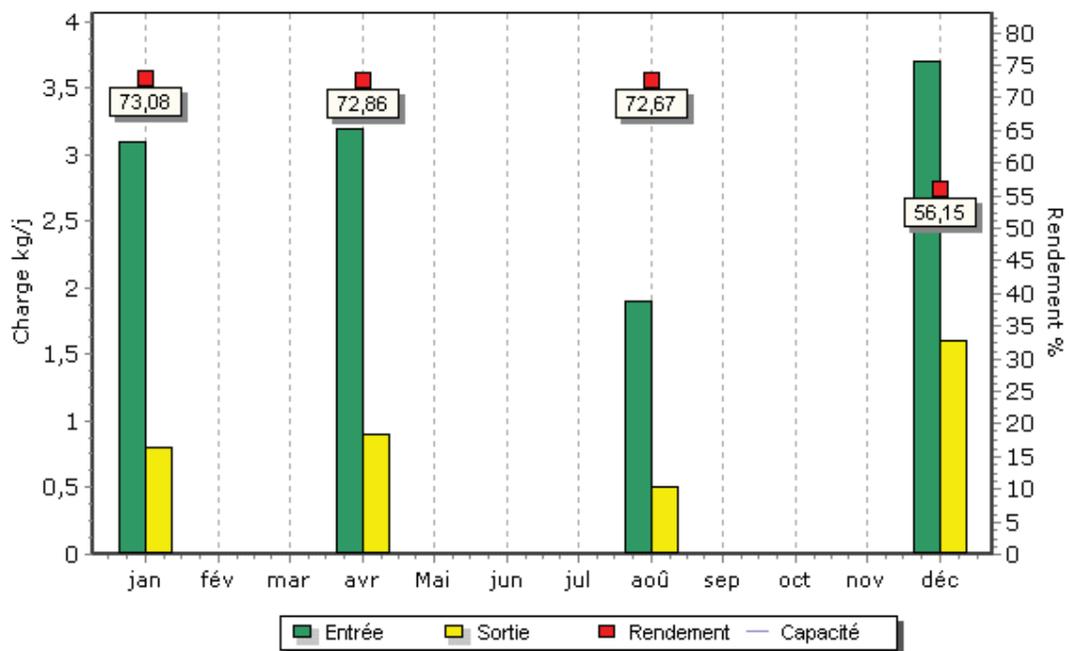




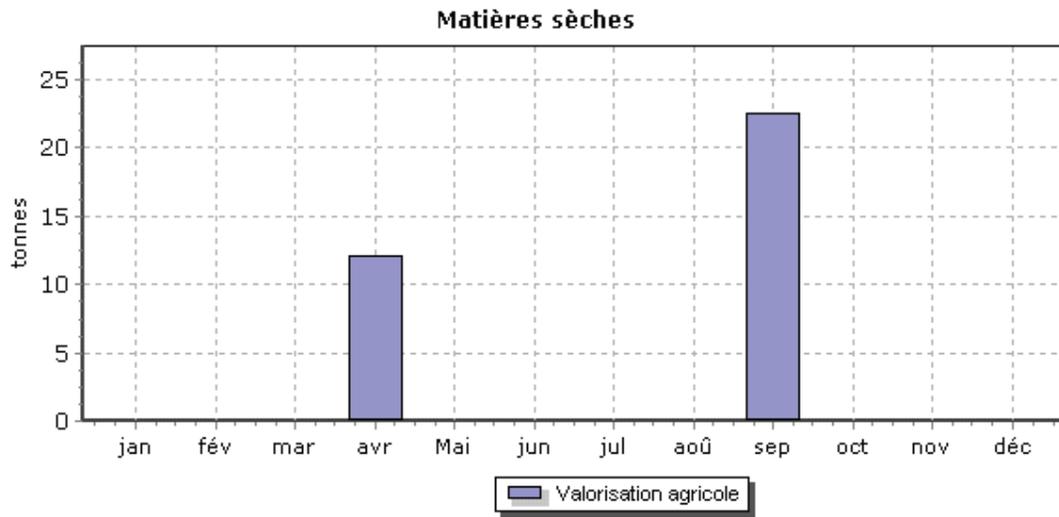
Evolution des charges et du rendement NGL



Evolution des charges et du rendement PT



## Boues évacuées par mois



# eaux

*de Normandie*

## 2012 Rapport du Déléguataire



Accompagner



Exploiter



Préserver

**Service public de l'assainissement**

**S.I.A.E.P.A de la Région de St Paër**

Eaux de Normandie  
est certifiée



**Indicateurs de performance :**

1 - Taux de curage curatif  
*2,22 %*

2 – Taux de raccordement  
*46 %*

3 – Conformité du système de traitement  
*100 %*

4 – Taux de boues évacuées selon la filière conforme  
*100 %*

**Indicateurs clientèle**

1 – Mesure de satisfaction  
*oui*

2 – Commission consultative SPL  
*oui*

3 – Taux des impayés  
*0,94 %*

4 – Commission solidarité eau  
*Oui*

**Certification :**

1 – ISO 9002  
*1<sup>ère</sup> approbation  
27 avril 2004*

2 – ISO 14001  
*1<sup>ère</sup> approbation  
24 octobre 2003*

3 - Laboratoire accrédité  
*oui*

**Indicateurs techniques principaux :**

	2011	2012
<b>m<sup>3</sup> assujettis</b>	40 472	59 591
<b>Volume des boues évacuées</b>	720 T	760 T

**Linéaire réseau eaux usées : 25,15 km**

**Interventions majeures :**

- Remplacement du racleur de fond du clarificateur



**Qualité des rejets :**

- STEP de Saint Paër : 1 000 eq/hab  
4 bilans conformes pour la station d'épuration et 1 bilan conforme pour la lagune.



**Orientations pour l'avenir :**



- Intégrer dans le patrimoine géré le Clos des Cerisiers + le poste de relèvement.
- Raccordement de la lagune sur le réseau de Sainte Marguerite sur Duclair et St Paer en profitant des travaux d'assainissement collectif sur Sainte Marguerite sur Duclair. Cette opération n'est réalisable que si la station d'épuration de Saint Paer est reliée sur Villers Ecalles.
- Réaliser une convention avec la CCVS pour la prise en charge des effluents du Hameau de Gauville.
- Réhabiliter le poste de relèvement du Roncelay.

## 1-01. Nature des services délégués

Collecte des eaux usées.

## 1-02. Contrat et avenants

**Contrat d'affermage** du service d'assainissement collectif du SIAEPA de la région de St Paër le 01/12/2005, à échéance du 30/11/2017.

**Avenant n°1**, Tarifs de base du délégataire (canalisation et branchement), signé en mars 2008.

**Avenant N°1 bis**, Transfert TVA, délibéré le 01/02/2010.

**Avenant N°2**, Substitution du règlement de service, délibéré le 20/12/2010.

**Avenant N°3**, Cession du contrat à Eaux de Normandie, délibéré le 09/05/2011.

**Avenant N°4**, Substitution du règlement de service, délibéré le 26/03/2012.

## 1-03. Données repères

<b>Nombre de clients eau potable</b>	1 798
<b>Nombre d'assujettis assainissement</b>	828
<b>Taux de raccordement</b>	46 %
<b>Km de réseau E.U.</b>	25,15
<b>Nombre de stations de relèvement</b>	12
<b>M3 eaux assainies facturés</b>	60 513
<b>Nombre de branchements neufs assainissement</b>	6

## 1-04. Faits marquants

Les tirants et les racleurs du pont racleur du clarificateur ont été remplacé en 2012 sur la STEP de St Paer.

## 1-05. Orientations pour l'avenir

### LAGUNE

Le niveau du dernier bassin de lagune augmente. L'infiltration dans le sol n'est pas suffisante et aucun exutoire n'est présent (fossé, cours d'eau...). Même si un quatrième bassin a été créé pour pallier ce problème, cela reste une solution provisoire. Dans les périodes de forte pluie, il y a des débordements.

Le SATESE demande, afin de respecter l'arrêté du 31 décembre 2005, à ce qu'un canal de mesure en sortie soit positionné pour recevoir un débitmètre, mais aucun effluent ne sort de ce dernier bassin. Cette installation ne semble toutefois pas nécessaire.

Afin de ne pas subir l'évolution des contraintes réglementaires et de pallier ce problème de ruissellement de la lagune dans la parcelle voisine, la collectivité devrait envisager de by-passer cette lagune en reliant le poste de relèvement de la Rouillerie au poste de la Gentillerie à Sainte Marguerite sur Duclair. Le raccordement de la station d'épuration de Saint Paër sur le réseau collectif du SIAHVA doit être réalisé au préalable afin que cette hypothèse soit envisagée.

## STEP

La station d'épuration de Saint Paër arrivant à saturation, elle ne permet pas l'extension de l'habitat dans les diverses communes qui composent le syndicat. D'autre part, les contraintes réglementaires sur le stockage de boues obligent à agrandir et à couvrir le silo de stockage.

La solution la plus simple et économique serait d'envisager le raccordement du réseau d'assainissement collectif du syndicat directement sur le réseau du SIAHVA. Une convention de raccordement réglerait les obligations de chacun des syndicats. Ainsi, d'un point de vue financier, le syndicat de Saint Paër n'aurait plus à subir les évolutions réglementaires et techniques qui se présenteraient au fil du temps. Cette option est envisagée pour 2014.

## BOUES

Il conviendrait de finaliser une convention d'utilisation pour la tonne à lisier pour répartition des frais d'entretien (convention en cours de signature) entre les utilisateurs.

## POSTE DE RELÈVEMENT

L'aménagement sécurité des postes par la pose de barres antichute adaptées reste à réaliser. Il conviendrait de mettre en place la télésurveillance sur l'intégralité des postes de relèvements.

## 1-05. Actualité réglementaire 2012

### ACTUALITE MARQUANTE

- Remplacement de la participation pour raccordement à l'égout (PRE) par la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) : Loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012
- Définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution de l'eau potable : Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012
- Nouvelle indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les contrats publics : Loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière («Loi Dadue »)
- Dispositif relatif à la surconsommation d'eau suite à une fuite après compteur : Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur.
- Réforme « construire sans détruire », visant à améliorer la sécurité des travaux à proximité des réseaux : nouveaux textes venant compléter la loi Grenelle 2 et le décret du 5 octobre 2011. Décret n°2012-970 du 20/08/2012, Arrêté du 03/09/2012, Arrêté du 30/06/2012, Arrêté du 28/06/2012, Norme PR NF S70-003-1
- Nouvelles règles de représentation des communes au sein de l'organe délibérant et du bureau des communautés de communes et d'agglomération : loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération.

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, ...) est décrite ci-après.

## 2-02. Indicateurs de performance

THEMES	NOMS DES INDICATEURS	DEFINITION	VALEUR 2012	UNITE
<b>1. ASSAINISSEMENT</b>				
1.1 Continuité du service public	1.1.1 Taux de curage curatif (désostruction) pour 1 000 abonnés	Nombre total d'interventions de curage curatif sur réseaux et branchements (hors avaloirs) / (nombre d'abonnés x 1 000). (4 débouchages)	2,22	U / 1 000 abonnés
1.2 Préservation de l'environnement	1.2.1 Taux de raccordement	Nombre de clients effectivement raccordés / nombre de clients raccordables	46	%
Collecte	1.2.2 Conformité du système de traitement : à la Directive Européenne et au décret de transposition	Somme des deux notes obtenues : Oui = 1 Non = 0	1	Note comprise entre 0 et 2 inclus
Traitement	à l'arrêté préfectoral (s'il existe)	Oui = 1 Non = 0	1	
Gestion des boues d'épuration	1.2.3 Taux de boues évacuées selon filière conforme	TMS boues admises par une filière conforme / TMS total des boues produites		%
<b>2. CLIENTELE</b>				
2.1. Prise en compte des attentes clientèle	2.1.1. Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	0 = aucune mesure 1 = existence d'une mesure statistique d'entreprise 2 = existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service	1	Note comprise entre 0 et 2 inclus
	2.1.2. Existence d'une commission consultative des Services Publics Locaux	- oui : 1 - non : 0	0	----
2.2.1 Taux d'impayés (eau + asst)		Montant des impayés TTC au 31.12.2010 / CA TTC comptable 2009	0,94	%

THEMES	NOMS DES INDICATEURS	DEFINITION	VALEUR 2010	UNITE
<b>3. VOLET SOCIAL</b>				
<b>3.1. Accès à l'eau</b>	<b>3.1.1 Existence d'une commission Départementale solidarité sur l'eau</b>	- oui : 1 - non : 0	<b>1</b>	----
<b>4. CERTIFICATION</b>				
<b>2.2. Certification « qualité du service »</b>	<b>4.1.1. Obtention de la certification ISO 9000</b>	- Oui : date - En cours - Non	<b>ISO 9001 Version 2008 en mai 2002</b>	----
<b>2.3. Certification « environnementale »</b>	<b>4.2.1 Obtention de la certification ISO 14001</b>	- Oui : nombre de sites – date - En cours - Non	<b>OUI 4 STEP</b>	----
<b>2.4. Accréditation « analyse de la qualité de l'eau »</b>	<b>Existence d'un laboratoire accrédité auquel est relié le service</b>	- Oui : 1 - Non : 0	<b>1</b>	----

## 2-03. Récapitulatif de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel

N°	Type d'informations	Barème de points*	Valeur 2012
1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux EU non raccordés, déversoirs d'orages, trop plein de postes de refoulement)	20 points	20
2	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10 points	0
3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu naturel pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points	5
4	Réalisation de mesures de débit pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions de l'arrêté du 22/12/1994	30 points	0
5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et de la station d'épuration présentant les résultats en application de l'arrêté du 22/12/1994	10 points	0
6	Connaissance de la qualité du milieu récepteur et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points	0
7	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points	0
8	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points	0
<b>Total indice connaissance et gestion patrimoniale</b>		<b>120 points</b>	<b>25</b>

\* D'après le barème du ministère de l'écologie et du développement durable.

## 2-04. Tableau récapitulatif de l'indice de gestion patrimoniale assainissement

N°	Type d'informations	Barème de points*	Valeur 2012
1	Existence de plans du réseau avec mise à jour annuelle	20 points	4
2	Connaissance du diamètre, du matériau et de l'année de pose pour chaque tronçon	10 points	0
3	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10 points	10
4	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	10 points	10
5	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10 points	0
6	Localisation et identification des interventions (curages, désobstructions, réhabilitations...)	10 points	5
7	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultations du réseau	10 points	0
8	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations (programme détaillé avec estimatif financier sur 3 ans)	10 points	0
9	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations	10 points	0
<b>Total indice connaissance et gestion patrimoniale</b>		<b>100 points</b>	<b>39</b>

### 3-01. Les Clients

#### Accueil de la Clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse suivante :

Eaux de Normandie  
37, rue Raymond Duflo  
76150 MAROMME

Horaires : du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h30 et de 13h30 à 17 h 30

**Le service d'astreinte** d'Eaux de Normandie permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

**Téléphone d'urgence : 0 969 365 265**

#### Relèves des compteurs

St Paër :	Janvier / Juin
Epinay sur Duclair :	Janvier / Juin
Ste Marguerite sur Duclair :	Janvier / Juin
St Pierre de Varengueville :	Janvier / Juin
St Wandrille Rançon :	Janvier / Juin

Le nombre de clients en 2012 est de :

St Paër	610
Ste Marguerite sur Duclair	790
Epinay sur Duclair	208
St Pierre de Varengueville	2
Duclair	8
St Wandrille Rançon	180
<b>Total</b>	<b>1 798</b>

#### Typologie des clients

	Particuliers	Municipaux	Industriels	Autres	Total
St Paër	594	7	0	9	<b>610</b>
Ste Marguerite sur Duclair	774	10	0	6	<b>790</b>
Epinay sur Duclair	195	4	0	9	<b>208</b>
St Pierre de Varengueville	2	0	0	0	<b>2</b>
Duclair	8	0	0	0	<b>8</b>
St Wandrille Rançon	175	0	0	5	<b>180</b>

### 3-02. Les consommations de l'année

#### Evolution des volumes traités

	2011	2012
Volumes facturés	60 472 m <sup>3</sup>	60 513 m <sup>3</sup>

### 3-03. L'Analyse des Demandes Clients

SIAEPA de la région de St Paër : 745 clients assainis collectifs

		2011	2012
	<b>NOMBRE DE CONTACTS</b>		
	Par courrier	142	183
	Par mail	45	16
	Par fax	2	5
	Par téléphone	803	726
	Visite	39	33
<b>Total Contacts</b>		1 031	963
Dont réclamations		16	19

	<b>NOMBRE DE REMISES EN EAU</b> (pour nouvel arrivant suite mutation)	3	4
	<b>NOMBRE DE REMISE EN EAU EXPRESS</b> (dans la journée)	1	2

<b>LES MODALITES DE PAIEMENT DES ABONNES</b>			
	Nbre de clients en prélèvement automatique	695	750
	% prélèvements par rapport au total clients facturés	39,4	41,7
	Nbre de clients mensualisés	628	679
	% mensualisés par rapport au total clients facturés	35,6	37,7
	Nbre d'échéanciers accordés	63	99
	Nbre d'arrêts de compte (départ des abonnés)	84	63
	% de mutations par rapport au total clients actifs	4,7	3,5
	% d'impayés	0,82	0,94

## 4-01. Le service assainissement

Le contrat d'affermage est renégocié pour une durée de 12 ans du 01/12/2005 au 30/11/2017.

Les données repères pour l'exercice 2012 sont les suivantes :

	2012	Épinay sur Duclair	St Paër	Ste Marguerite sur Duclair	St Pierre de Varengeville + Duclair
<b>Nbre de clients assujettis à l'assainissement*</b>	745	112	320	313	0
<b>Nbre d'usagers au service d'eau potable</b>	1 618	208	610	790	10
<b>Taux de raccordement</b>	46 %	53,8 %	52,5 %	39,6 %	0 %

\* Nbre d'abonnés ayant payé une partie fixe en 2012

Le système d'assainissement du Syndicat de Saint Paër comprend l'ensemble des équipements suivants :

- 1 système de collecte (25,15 km de réseau + 12 postes de relèvement)
- 1 station d'épuration des eaux usées (STEP)
- 1 lagune

Après leur passage dans la station d'épuration de Saint Paër, les eaux traitées sont rejetées directement dans l'Austreberthe.

Sur la commune d'Épinay-sur-Duclair, les eaux usées transitent par la lagune et les eaux ainsi traitées s'infiltrent directement au sein de la parcelle.

## 4-02. Le réseau de collecte

Un réseau d'assainissement collectif est centralisé sur le bourg de chaque commune.

Le réseau installé sur les communes de Saint Paër et de Sainte Marguerite achemine les effluents vers la station d'épuration de Saint Paër.

Le réseau de la commune d'Épinay-sur-Duclair amène les eaux usées vers la lagune de cette même commune.

Enfin, au hameau de Gauville (St Wandrille Rançon), le système de collecte livre les effluents au réseau d'assainissement de la ville du Trait qui traite ces eaux usées dans la station d'épuration communale.

Toutes les habitations éparses ont un système d'assainissement autonome.

Réseau	Longueur en km
Eaux usées	25,15

## 4-03. La station d'épuration

La station d'épuration de Saint Paër a une capacité de 1000 éq/hab. Elle est équipée d'un dégrillage, d'un bassin d'aération type « boue activée », un dessableur, un silo de stockage des boues non couvert et une table d'égouttage.

#### **4-04. La filière de traitement des boues**

La pollution est éliminée sous forme de boues. Ces déchets sont extraits de la filière de traitement et subissent un épaissement par floculation après l'ajout d'un polymère et un passage sur une table d'égouttage.

Ces boues, stockées dans un silo, sont valorisées en épandage agricole.

#### **4-05. Devenir des résidus d'épuration**

Les résidus d'épuration correspondent aux sous produits du process (hors boues)

Il s'agit des matières de curage, sable et produits de dégrillage, ses derniers sont enlevés par SANE SERC puis envoyés pour traitement vers la STEP de Villers Ecalles.

#### **4-06. Les boues**

Les boues sont épaissies sur une table d'égouttage après ajout d'une préparation de polymère liquide. Elles sont stockées dans un silo à ciel ouvert, puis épandues sur les terres agricoles de Monsieur Valère HIS selon un plan d'épandage réalisé par SEDE Environnement.

La société TVD assure le suivi agronomique de l'épandage.

Des analyses régulières sont effectuées afin de déterminer si les objectifs de qualité fixés par l'arrêté du 08/01/1998 sont atteints. Les paramètres suivis sont les suivants :

- Valeur agronomique (Ph, azote, chaux (calcium), phosphore...)
- Teneur de 8 éléments traces métalliques (Cd, Cu, Ni, Hg, Pb, Zn...)
- Teneur de 9 composés traces organiques (PCB, Fluoranthène, Benzo-pyrène).

L'évacuation et l'épandage des boues ont été réalisés 3 fois cette année (en février, avril et septembre). Ils font l'objet d'un bilan annuel. Une fiche de synthèse des données 2012 est présentée page suivante.

Le volume des boues produits et épandus en 2012 est de 760 T.

Taux de conformité des boues : 100 %.

#### **4-07. Les indicateurs**

Aucun industriel n'est raccordé à la station d'épuration.

Les volumes traités à la station d'épuration sont estimés selon le volume facturé sur les communes de Ste Marguerite et St Paër, soit environ 46 891 m<sup>3</sup>.

La consommation électrique sur la station d'épuration de St Paër pour l'exercice 2012 s'élève à 50 040 kw/h.

Station d'épuration de Saint-Paër

Synthèse annuelle des registres d'épandage - Année 2012

Station de traitement	SAINT PAER	Département	76
-----------------------	------------	-------------	----

Quantité de boues produites dans l'année	Volume brut (m <sup>3</sup> )	Quantité de matière sèche hors réactifs (T)	Quantité de matière sèche avec réactifs (T)
Boues liquides	760	15,2	15,2

Traitement des boues avant épandage	Epaississement par table d'égouttage
-------------------------------------	--------------------------------------

Surface épandue (ha)	29,2	Nombre d'agriculteurs	1
----------------------	------	-----------------------	---

Quantités épandues	T MS	T MS/ha
boues liquides	15,2	0,5

Période d'épandage	Printemps et fin d'été
--------------------	------------------------

Identification des personnes	Opérations d'épandage	Analyses de sol	Analyses de boues
M. HIS	<del>                    </del>	<del>                    </del>	<del>                    </del>
VALTERRA	<del>                    </del>	<del>                    </del>	<del>                    </del>
LDEF	<del>                    </del>	<del>                    </del>	<del>                    </del>

**ANALYSES RÉALISÉES SUR LES SOLS**

	Paramètre (mg/kg de MS)						
	Cadmium	Chrome	Cuivre	Mercurure	Nickel	Plomb	Zinc
Nombre d'analyses réalisées en 2012	0	0	0	0	0	0	0
Valeur minimale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur maximale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Valeur moyenne</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Valeur limite réglementaire	2	150	100	1	50	100	300
% Valeur limite	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

**ANALYSES RÉALISÉES SUR LES BOUES**

Paramètres agronomiques :

	Paramètres généraux			
	pH	MS (% du brut)	C/N	Matière organique (% MS)
Nombre d'analyses réalisées en 2012	2	2	2	2
Valeur minimale	6,2	1,6	4,6	79,5
Valeur maximale	6,4	2,3	8,4	80,4
<b>Valeur moyenne</b>	<b>6,3</b>	<b>2,0</b>	<b>6,5</b>	<b>80,0</b>

	Eléments fertilisants (g/kg de MS)				
	Azote total	P2O5	K2O	MgO	CaO
Nombre d'analyses réalisées en 2012	2	2	2	2	2
Valeur minimale	48,0	56,1	10,1	7,1	34,4
Valeur maximale	86,6	58,3	12,8	7,8	41,5
<b>Valeur moyenne</b>	<b>67,3</b>	<b>57,2</b>	<b>11,4</b>	<b>7,4</b>	<b>37,9</b>

	Oligo-éléments (mg/kg MS)						
	B	Co	Cu	Fe	Mn	Mo	Zn
Nombre d'analyses réalisées en 2012	2	2	2	2	2	2	2
Valeur minimale	23,9	8,7	352,3	3492,8	63,5	4,5	643,5
Valeur maximale	42,9	9,0	465,9	3661,9	97,8	7,3	740,5
<b>Valeur moyenne</b>	<b>33,4</b>	<b>8,9</b>	<b>409,1</b>	<b>3577,3</b>	<b>80,6</b>	<b>5,9</b>	<b>692,0</b>

200 kg de polymère ont été utilisés pour la déshydratation des boues.

4 bilans 24 h ont été réalisés sur la station d'épuration.

#### Synthèse des bilans 24 h STEP St Paër

Mesures effectuées	Effluent brut mg/l	Rejet mg/l	Concentration maxi mg/l	Rendement 2012
DBO5	267	6	30 mg/l	98,7 %
DCO	590	50	90 mg/l	91,5 %
MES	359	12	30 mg/l	96,6 %
NTK	106	30,8	40 mg/l	71,9 %

**DBO5** : demande biologique en oxygène pour dégrader la pollution sur 5 jours.

**DCO** : demande chimique en oxygène pour dégrader la pollution avec un oxydant fort à chaud pendant 2 heures.

**MES** : matières en suspension.

Un bilan analytique de la lagune a été fait sur l'eau du dernier bassin.

	2012	Maxi autorisé
<b>DBO5</b>	8 mg/l	40
<b>MES</b>	25 mg/l	120
<b>DCO</b>	66 mg/l	120

Conformément au contrat, les espaces verts ont été fauchés 3 fois courant 2012 et les haies taillées.

Il n'y a pas eu de visite du SATESE sur la STEP de Saint Paer en 2012.

## 4-08. Interventions et travaux en 2012

L'objectif est de répondre à l'évolution de la réglementation, de limiter les défaillances du système de traitement et de protéger les ressources en eau des pollutions.

### Réalisés par l'exploitant

#### Maintenance préventive

POSTE DE RELEVEMENT :

- visite hebdomadaire ou bimensuelle.

STATION D'EPURATION :

- visite quotidienne.

SUR LE RESEAU :

- curage de réseau :
  - o 90 ml à St Wandrille
  - o 247 ml à Ste Marguerite sur Duclair
  - o 1 457 ml à Epinay sur Duclair.

Travaux de renouvellement

	Renouvellement 2012		Prévisionnel 2013	
	Désignation	Coût HT	Désignation	Coût HT
<b>STEP</b>	Renouvellement des bras et des câbles du racleur du clarificateur	3 080,35 €	-	-
<b>Poste de relevage</b>	-	-	Renouvellement pompe du Ronceray	2 200 €

## 5-01. Compte-rendu financier 2012

### ST PAER ASST

#### Compte annuel de résultat de l'exploitation 2012

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2011	2012	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>159 010</b>	<b>159 224</b>	<b>0,1%</b>
Exploitation du service	76 039	76 430	
Collectivités et autres organismes publics	76 925	63 020	
Travaux attribués à titre exclusif	5 680	19 391	
Produits accessoires	367	382	
<b>CHARGES</b>	<b>162 419</b>	<b>156 667</b>	<b>-3,5%</b>
Personnel	30 321	28 935	
Energie électrique	12 498	13 009	
Achats de prestations assainissement	641	924	
Produits de traitement	0	0	
Analyses	0	0	
Sous-traitance, matières et fournitures	28 067	37 437	
Impôts locaux et taxes	2 030	320	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	4 146	5 913	
• télécommunication, postes et télégestion	1 064	1 227	
• engins et véhicules	679	1 132	
• informatique	415	652	
• assurance	157	405	
• locaux	413	822	
Frais de contrôle	0	0	
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	2 193	3 117	
Collectivités et autres organismes publics	76 925	63 020	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	2 979	0	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	867	884	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1 744	1 617	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	12	1 481	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-3	9	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-3 409</b>	<b>2 556</b>	<b>175,0%</b>
Apurement des déficits antérieurs	0	2 556	
<b>RESULTAT</b>	<b>-3 409</b>	<b>0</b>	<b>100,0%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

ST PAER ASST

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2012

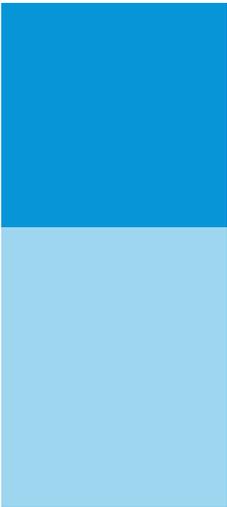
(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en Euros	2011	2012	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>159 010</b>	<b>159 224</b>	<b>0,1%</b>
Exploitation du service	76 039	76 430	0,5%
• Partie proportionnelle	76 039	76 430	
Collectivités et autres organismes publics	76 925	63 020	-18,1%
• Part Collectivité	59 572	45 110	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	17 353	17 910	
Travaux attribués à titre exclusif	5 680	19 391	241,4%
• Branchements	5 472	19 391	
• Autres travaux	208	0	
Produits accessoires	367	382	4,1%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	236	363	
• Autres produits accessoires	131	20	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006





UN SERVICE DE LA RÉGIE PUBLIQUE :



eau  
de La CREA

**allo**  **communauté**  
LE NUMÉRO VERT DE LA CREA • 7J/7 • 24H/24  
**0 800 021 021**

**La Communauté de  
l'agglomération Rouen-  
Elbeuf-Austreberthe**

14 bis avenue Pasteur  
CS 50 589  
76006 Rouen Cedex  
Tél. 02 35 52 68 10  
Fax 02 35 52 68 59

[www.la-crea.fr](http://www.la-crea.fr)

